



ORDRE DU JOUR
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 2 AVRIL 2024 – 19 h

AGENDA
ORDINARY SITTING OF COUNCIL
APRIL 2, 2024 – 7:00 P.M.

OUVERTURE / OPENING

Nous reconnaissons que les terres sur lesquelles nous sommes rassemblés font partie du territoire traditionnel du peuple Anishinaabek-Algonquin.

- 1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
- 2) **RAPPORT DU MAIRE / MAYOR'S REPORT**
- 3) **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
- 4) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 / ADOPTION OF THE MINUTES OF THE ORDINARY SITTING HELD MARCH 12, 2024**
- 5) **DÉPÔT DE DOCUMENTS / TABLING OF DOCUMENTS**
 - a) Liste des comptes payés du 7 février au 21 mars 2024 au montant de 1 914 618,00 \$ / List of accounts paid from February 7 to March 21, 2024, in the amount of \$1,914,618.00
 - b) Amendements budgétaires mensuels – Février 2024 / February 2024 monthly budget amendments
 - c) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et du développement durable du 7 février 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.204 / Tabling of the February 7, 2024 minutes of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.204
 - d) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures du 16 février 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.206 / Tabling of the February 16, 2024 minutes of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.206
 - e) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire du 25 janvier 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.205 / Tabling of the January 25, 2024 minutes of the Recreation, Sports, Culture and Community Life Advisory Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.205
 - f) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité sur la mobilité active et durable du 9 février 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.213 / Tabling of the February 9, 2024 minutes of the Active and Sustainable Mobility Committee meeting and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.213
 - g) Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité consultatif de sécurité incendie de Chelsea du 22 février 2024 et que ce document soit conservé aux archives municipales sous le code de classification 114.208 / Tabling of the February 22, 2024 minutes of Chelsea's Advisory Fire Safety Committee and that this document be filed in the municipal archives under the classification code 114.208

6) SERVICES ADMINISTRATIFS / ADMINISTRATIVE SERVICES

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Adoption du règlement numéro 1300-24 - Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence / Adoption of the by-law number 1300-24 – By-law delegating to officers of the municipality the power to authorize expenditures and to enter into contracts accordingly
- b) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1301-24 et avis de motion – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 335 600,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 / Presentation and tabling of the draft by-law number 1301-24 and notice of motion – Borrowing by-law establishing capital expenditures and a loan in the amount of \$335,600.00 to finance the 2024 investment expenditures

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

- a) Octroi du contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a pickup truck with an aluminum dump box and snow removal equipment
- b) Octroi du contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement / Awarding of the contract for the purchase of a 10-wheel truck with snow removal equipment
- c) Octroi du contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2024 / Awarding of the 2024 contract for crack sealing work on various roads
- d) Octroi du contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins pour 2024 / Awarding of the 2024 contract for road markings
- e) Octroi du contrat pour l'achat d'une remorque à benne basculante / Awarding of the contract for the purchase of a dump trailer
- f) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat de supports à vélos à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of bike racks from the working capital
- g) Octroi du contrat pour des services professionnels d'ingénierie pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith / Awarding of the contract for professional engineering services for the installation of a new dehumidifying system at the Meredith Center
- h) Renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen pour deux (2) saisons hivernales additionnelles / Renewal of the contract for the removal of snow and the maintenance of roads in Hollow Glen for two (2) additional winter season
- i) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour une analyse de la chaîne de traitement à l'usine de filtration d'eau potable à même l'excédent non affecté / Awarding of the contract and payment of expenses for an analysis of the treatment chain at the water filtration plant from the non-allocated surplus
- j) Octroi du contrat pour la location et l'entretien d'une imprimante au garage municipal / Awarding of the contract for the rental and maintenance of a printer at the municipal garage
- k) Octroi du contrat pour l'achat d'équipements de désincarcération / Awarding of the contract for the purchase of extrication equipment
- l) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat d'une tablette véhiculaire pour un camion d'incendie à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of a vehicle tablet for a fire truck from the working capital

- m) Octroi du contrat et paiement des dépenses pour l'achat de casiers muraux métalliques pour les habits de combat des pompiers à même le fonds de roulement / Awarding of the contract and payment of expenses for the purchase of metal wall lockers for firefighter bunker suits from the working capital

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

- a) Autorisation de dépenser et payer les achats de chlorure liquide utilisé comme abat-poussière pour 2024 / Authorization to spend and pay for the purchase of liquid chloride for dust control for 2024
- b) Autorisation de l'ajustement des tarifs de camionnage en vrac et de la machinerie pour le contrat de réfection du chemin de la Rivière / Authorization to adjust bulk trucking and machinery rates for the contract for repair work on chemin de la Rivière

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

- a) Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau pour la mise à niveau de la station d'épuration du secteur centre-village / Request for financial help with the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* as part of the municipal water infrastructure program for the upgrade of the wastewater treatment plant in the centre-village sector

6.5) MANDATS / MANDATES

- a) Mandat à la firme RPGL Avocats – Procédures judiciaires – Lot 3 031 847 au cadastre du Québec, numéro de matricule 5251-43-6503-0-000-0000 / Mandate to the firm RPGL Lawyers – Legal proceedings – Lot 3 031 847 of the Québec cadastre, roll number 5251-43-6503-0-000-0000
- b) Mandat à la firme RGPL Avocats - Procédures d'acquisition ou procédures judiciaires d'expropriation - Lot 2 635 528 au cadastre du Québec, numéro de matricule 5839-95-8250-0-000-0000 / Mandate to the firm RPGL Avocats - Acquisition or judicial expropriation procedures – Lot 2 635 528 of the Québec cadastre, roll number 5839-95-8250-0-000-0000

6.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Autorisation de procéder au transfert de propriété suite au processus de vente pour non-paiement de taxes 2022 / Authorization to proceed with the transfer of ownership following the non payment of taxes process for 2022

6.7) RESSOURCES HUMAINES / HUMAN RESOURCES

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

- a) Dérogation mineure – Équipement dans la marge arrière – 238, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Minor exemption – Equipment in rear setback – 238 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2
- b) Dérogation mineure – Distance entre des aménagements et les limites latérales et arrière du terrain – 244, chemin d'Old Chelsea – District électoral 2 / Minor exemption – Distance between landscaped areas and lateral and rear property lines – 244 chemin d'Old Chelsea – Electoral district 2
- c) Dérogation mineure – Distance entre des aménagements et les limites latérales et arrière du terrain – 8, chemin Scott – District électoral 2 / Minor exemption – Distance between landscaped areas and lateral and rear property lines – 8 chemin Scott – Electoral district 2

- d) Dérogation mineure – Distance entre des aménagements et les limites latérales et arrière du terrain – 5, chemin Padden – District électoral 2 / Minor exemption – Distance between landscaped areas and lateral and rear property lines – 5 chemin Padden – Electoral district 2
- e) Dérogation mineure – Nombre d’enseignes attachées au bâtiment – 13, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Minor exemption – Number of signs attached to the building – 13 chemin Cross Loop – Electoral district 5

7.2) PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE / SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMS

- a) Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Aménagement d’une terrasse, des espaces libres et construction de deux bâtiments accessoires – 238 et 244, chemin d’Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Landscaping for a terrace, open spaces and construction of two accessory buildings – 238 and 244 chemin d’Old Chelsea, 5 chemin Padden, and 8 chemin scott – Electoral District 2
- b) Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Enseigne attachée – 13, chemin Cross Loop – District électoral 5 / Site planning and architectural integration program – Attached sign – 13, chemin Cross Loop – Electoral district 5
- c) Plan d’implantation et d’intégration architecturale – Garderie – 528, Route 105 – District électoral 2 / Site planning and architectural integration program – Daycare centre – 528 Route 105 – Electoral district 2

7.3) USAGES CONDITIONNELS / CONDITIONAL USES

7.4) PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE / SPECIFIC PROJECTS OF CONSTRUCTION, MODIFICATION OR OCCUPATION OF A BUILDING

- a) Premier projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble – Usage « R1-4 autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires » – Lot 4 790 319 au cadastre du Québec – 12, chemin de Campbell – District électoral 5 / First draft resolution – Specific projects of construction, modification or occupation of a building – Usage « R1-4 other sports and outdoor activities requiring large open spaces and basic facilities » – Lot 4 790 319 of the Québec cadastre – 12 chemin de Campbell – Electoral district 5

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

- a) Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1304-24 et avis de motion – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale / Presentation and tabling of the draft by-law number 1304-24 and notice of motion – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Clarification regarding principal residence establishments
- b) Adoption du projet de règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale / Adoption of the draft by-law number 1304-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Clarification regarding principal residence establishments
- c) Adoption du second projet de règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l’agrandir a même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 / Adoption of the second draft by-law number 1295-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Delete zone REC-6, replace it with zone CON-9, and enlarge it from part of zones RUC-C-8 and RUR-C-6

- d) Adoption du second projet de règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 / Adoption of the second draft by-law number 1296-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Add the usage sub-class "C1-9 private schools and training centers such as : music, dance, martial arts (and other sports and physical activities not requiring fitness equipment), personal growth, yoga, crafts, driving school" to the MIX-FP-9 zone
- e) Adoption du règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du plan d’urbanisme au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais / Adoption of by-law number 1297-24 – By-law amending certain provisions of the Master Plan number 1214-22 – Amendments required to ensure concordance of the Master Plan with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan
- f) Adoption du règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais / Adoption of by-law number 1298-24 – By-law amending certain provisions of the zoning by-law number 1215-22 – Amendments required to ensure the concordance of the zoning by-law with the MRC des Collines-de-l’Outaouais’ development plan

7.6) DIVERS / VARIOUS

- a) Demande visant la tenue d’un marché public temporaire – 23, chemin Cecil – District électoral 2 / Request to hold a public temporary market – 23 chemin Cecil – Electoral district 2
- b) Appui du conseil municipal de Chelsea à la demande à portée collective en zone agricole de la MRC des Collines-de-l’Outaouais auprès de la CPTAQ / Support from Chelsea’s Municipal Council to the request for a collective agricultural zone of the MRC des Collines-de-l’Outaouais with the CPTAQ

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

- a) Remerciements pour un membre du comité consultatif sur l’environnement, la durabilité et les changements climatiques – M. Guglielmo Tita / Acknowledgement of M. Guglielmo Tita, member of the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory committee
- b) Nomination de nouveaux membres au comité consultatif sur l’environnement, la durabilité et les changements climatiques / Nomination of new members on the Environment, Sustainability and Climate Change Advisory committee

9) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

- a) Autorisation pour l’installation de deux panneaux d’arrêt sur le chemin Ladyfield, à l’intersection du chemin St-Georges / Authorization to install two stop signs on chemin Ladyfield, at the intersection with chemin St-Georges

10) LOISIRS, SPORT, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / RECREATION, SPORT, CULTURE AND COMMUNITY LIFE

11) MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE / ACTIVE AND SUSTAINABLE MOBILITY

12) SÉCURITÉ PUBLIQUE / PUBLIC SAFETY

13) LEVÉE DE LA SESSION / ADJOURNMENT OF THE SITTING

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que l'ordre du
jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le procès-
verbal de la session ordinaire du 12 mars 2024 soit et est par la présente
adopté.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 12 mars 2024 à 19 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Enrico Valente, Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Christine Séguin, Greffière adjointe, M. Robert Binette, Directeur du Service des finances et Mme Stéphanie Desforges, Agente aux communications.

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré environ 1 h 20 minutes.

CONVOCATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

56-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter :

- 6.5 a) Mandat pour l'acquisition du lot 6 164 163 au cadastre du Québec
- 6.5 b) Mandat pour poursuivre les négociations en vue d'acquérir de gré à gré une partie du lot 4 983 824 au cadastre du Québec
- 7.6 c) Négociation d'une entente gré à gré avec 9747745 Canada Inc. et demande d'engagement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

57-24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 6 février 2024 soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DU 15 JANVIER 2024 AU 6 FÉVRIER 2024 AU MONTANT DE 2 006 646,02 \$

DÉPÔT DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES MENSUELS – JANVIER 2024

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 10 JANVIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.204

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU 15 JANVIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.212

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DU 19 JANVIER 2024 ET QUE CE DOCUMENT SOIT CONSERVÉ AUX ARCHIVES MUNICIPALES SOUS LE CODE DE CLASSIFICATION 114.206

DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DE JANVIER ET FÉVRIER 2024

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-24 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1300-24 intitulé « Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de modifier le règlement afin de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés.

Kimberly Chan

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1294-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX
DISTRICTS ÉLECTORAUX**

La conseillère Cybèle Wilson présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente du conseil, le règlement portant le numéro 1294-24 intitulé « Règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux » sera présenté pour adoption.

L'objectif est de mettre à jour le nombre d'électeurs par district selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Cybèle Wilson

58-24

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'HABITS DE COMBAT POUR LES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE
ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'habits de combat pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de cinq (5) habits de combat;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 18 453,49 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 18 453,49 \$, incluant les taxes, pour l'achat de cinq (5) habits de combat représente un montant net de 16 850,49 \$, soit un dépassement budgétaire de 1 850,49 \$;

ATTENDU QUE l'achat des habits de combat incluant le dépassement budgétaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de cinq (5) habits de combat pour les pompiers pour un montant de 18 453,49 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

58-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 16 850,49 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE CASQUES DE POMPIER À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de casques de pompier a été approuvé et un montant net de 8 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de onze (11) casques de pompier;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 8 370,18 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 8 370,18 \$, incluant les taxes, pour l'achat de onze (11) casques de pompier représente un montant net de 7 643,09 \$;

ATTENDU QUE l'achat de casques de pompier sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de onze (11) casques de pompiers pour un montant de 8 370,18 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 643,09 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

59-24 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE LANCES DE COMBAT POUR LES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de lances de combat pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 10 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de sept (7) lances de combat;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 9 997,08 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 9 997,08 \$, incluant les taxes, pour l'achat de sept (7) lances de combat représente un montant net de 9 128,66 \$;

ATTENDU QUE l'achat des lances de combat sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de sept (7) lances de combat pour les pompiers pour un montant de 9 997,08 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 9 128,66 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

60-24 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

61-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de boyaux d'incendie a été approuvé et un montant net de 16 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de divers boyaux d'incendie;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 16 766,80 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 16 766,80 \$, incluant les taxes, pour l'achat de divers boyaux d'incendie représente un montant net de 15 310,33 \$;

ATTENDU QUE l'achat de divers boyaux d'incendie sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de divers boyaux d'incendie pour un montant de 16 766,80 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 15 310,33 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

62-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE RADIOS PORTATIVES POUR LES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de radios portatives pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 7 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. pour l'achat de quatre (4) radios portatives;

ATTENDU QUE la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. a soumis un prix de 6 844,47 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Groupe CLR Exel Radio inc. au montant de 6 844,47 \$, incluant les taxes, pour l'achat de quatre (4) radios portatives représente un montant net de 6 249,91 \$;

ATTENDU QUE l'achat des radios portative sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de quatre (4) radios portatives pour les pompiers pour un montant de 6 844,47 \$, incluant les taxes, à la compagnie Groupe CLR Radio Exel inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 6 249,91 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-726 (Ameublement, équipements bureaux, informatiques et communication – Sécurité publique).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

63-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UNE BOÎTE DE TRANCHÉE À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une boîte de tranchée a été approuvé et un montant net de 23 500,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour la boîte de tranchée;

ATTENDU QUE suite à cette demande de prix, trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 19 février 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield)	19 217,24 \$	17 547,90 \$
United Rentals of Canada inc.	20 111,74 \$	18 364,70 \$
Équipements Leïko inc.	21 921,48 \$	20 017,23 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield) au montant de 19 217,24 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la boîte de tranchée avec équipements représente un montant net de 17 547,90 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la boîte de tranchée sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de la boîte de tranchée pour un montant de 19 217,24 \$, incluant les taxes, à la compagnie Industries Toromont Ltée (Location d'Équipements Battlefield) et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 17 547,90 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

63-24 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transports).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

64-24

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une camionnette électrique a été approuvé et un montant net de 110 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) concessionnaires pour l'achat de la camionnette électrique;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 février 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Carle Ford inc.	116 674,33 \$	106 539,22 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Carle Ford inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Carle Ford inc. au montant de 116 674,33 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la camionnette électrique représente un montant net de 106 539,22 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la camionnette sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette électrique au montant de 116 674,33 \$, incluant les taxes, à la compagnie Carle Ford inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

64-24 (suite)

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ POUR ASSÉCHER LES TERRAINS DE JEUX À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux, dont le terrain multisports du secteur Farm Point, a été approuvé et un montant net de 8 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie VAPTR LLC pour cet équipement spécialisé;

ATTENDU QUE la compagnie VAPTR LLC a soumis un prix net de 5 133,15 \$;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie VAPTR LLC est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un équipement spécialisé pour assécher les terrains de jeux pour un montant net de 5 133,15 \$, incluant les taxes, à la compagnie VAPTR LLC et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 5 133,15 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Loisirs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

66-24

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIF

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un épandeur d'abrasif a été approuvé et un montant net de 72 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de l'épandeur d'abrasif;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 février 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
AEBI Schmidt Canada inc.	65 765,70 \$	60 052,85 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie AEBI Schmidt Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie AEBI Schmidt Canada inc. au montant de 65 765,70 \$, incluant les taxes, pour l'achat de l'épandeur d'abrasif représente un montant net de 60 052,85 \$;

ATTENDU QUE l'achat de l'épandeur d'abrasif sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a également demandé un prix optionnel pour la galvanisation à chaud de l'épandeur à abrasif par immersion dans un bain de zinc liquide et la compagnie AEBI Schmidt Canada inc. a soumis le prix suivant:

ITEMS	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Galvanisation à chaud	8 968,05 \$	8 189,03 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande l'achat de la galvanisation à chaud de l'épandeur à abrasif par immersion dans un bain de zinc liquide pour un montant de 8 968,05 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 8 189,03 \$ et que ce montant sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

66-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de l'épandeur d'abrasif au montant de 65 765,70 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat de la galvanisation à chaud de l'épandeur à abrasif par immersion dans un bain de zinc liquide au montant de 8 968,05 \$, incluant les taxes, à la compagnie AEBI Schmidt Canada inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

67-24

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER COMPLET POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

ATTENDU QU'AU 31 décembre 2023, des dépenses au montant net de 10 062,83 \$ ont été réalisées et il reste un solde de 234 980,95 \$;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du comité de gestion du Cimetière protestant d'Old Chelsea, des services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea ont été proposés;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 5 février 2024:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Denis Massie, Architecte Paysagiste inc.	33 055,31 \$	30 183,91 \$
CSW Landscape Architects Limited	40 847,74 \$	37 299,43 \$

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

67-24 (suite)

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Denis Massie, Architecte Paysagiste inc. est conforme et recommandée par le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Denis Massie, Architecte Paysagiste inc. au montant de 33 055,31 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet représente un montant net de 30 183,91 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea seront remboursés par le don offert à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil octroie le contrat pour services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager complet pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant de 33 055,31 \$, incluant les taxes, à la firme Denis Massie, Architecte Paysagiste inc., conditionnel à l'approbation du projet par le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) et le conseil en vertu du règlement numéro 681-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 30 183,91 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

68-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LA MISE À JOUR DE L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE POUR LE SENTIER OUEST DE L'AUTOROUTE 5 À MÊME LE FONDS VERT

ATTENDU QUE plusieurs traverses de cours d'eau et de milieux humides sont nécessaires pour l'aménagement du sentier ouest de l'autoroute 5 situé dans le district 6;

ATTENDU QU'EN 2020, la municipalité a mandaté la firme WSP Canada inc. pour une étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 afin d'identifier l'ensemble des contraintes naturelles présentes sur celui-ci;

ATTENDU QUE depuis 2020, les exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ont été modifiées;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

68-24 (suite)

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour l'étude écologique du sentier ouest de l'autoroute 5 afin de répondre aux nouvelles exigences;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la firme WSP Canada inc. pour la mise à jour de l'étude écologique de 2020;

ATTENDU QUE la firme WSP Canada inc. a soumis un prix de 4 484,03 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme WSP Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme WSP Canada inc. au montant de 4 484,03 \$, incluant les taxes, pour la mise à jour de l'étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 représente un montant net de 4 094,51 \$;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 269-21, le conseil a approuvé le projet numéro 2021-06 au montant de 13 700,00 \$ pour le sentier ouest de l'autoroute 5 dans le cadre des projets pour le Fonds vert;

ATTENDU QUE la mise à jour de l'étude écologique sera remboursée à même le Fonds vert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil octroie le contrat pour la mise à jour de l'étude écologique pour le sentier ouest de l'autoroute 5 pour un montant de 4 484,03 \$, incluant les taxes, à la firme WSP Canada inc. et autorise le paiement par le Fonds vert.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 4 094,51 \$ du poste budgétaire 59-131-11-000 (Excédent affecté – Fonds Vert municipal) au poste budgétaire d'affectation 03-510-10-002 (Affectations – Excédent Fonds Vert municipal affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-411 (Honoraires professionnels – Services scientifiques et génie - Sentiers).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

69-24

OCTROI DU CONTRAT L'ACHAT DE CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE POUR LES POMPIERS

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de cylindres d'air respirable pour les pompiers a été approuvé et un montant net de 27 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie CMP Mayer inc. pour l'achat de seize (16) cylindres d'air respirable;

ATTENDU QUE la compagnie CMP Mayer inc. a soumis un prix de 28 812,74 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie CMP Mayer inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie CMP Mayer inc. au montant de 28 812,74 \$, incluant les taxes, pour l'achat de seize (16) cylindres d'air respirable pour les pompiers représente un montant net de 26 309,87 \$;

ATTENDU QUE l'achat des cylindres d'air respirable sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de seize (16) cylindres d'air respirable pour un montant de 28 812,74 \$, incluant les taxes, à la compagnie CMP Mayer inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70-24

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT D'UN BALAI ROTATIF À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un balai rotatif a été approuvé et un montant net de 7 800,00 \$ a été prévu à cet effet;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

70-24 (suite)

ATTENDU QUE le balai rotatif servira à l'année, soit à l'entretien des patinoires ainsi qu'au nettoyage des surfaces pavées ou de béton;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Acklands - Grainger inc. pour le balai rotatif;

ATTENDU QUE la compagnie Acklands Grainger inc. a soumis un prix de 8 352,60 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Acklands – Grainger inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Acklands - Grainger inc. au montant de 8 352,60 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'un balai rotatif représente un montant net de 7 627,04 \$;

ATTENDU QUE l'achat du balai rotatif sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat du balai rotatif pour un montant de 8 352,60 \$, incluant les taxes, à la compagnie Acklands – Grainger inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 627,04 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transports).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

71-24

PAIEMENT DES DÉPENSES 2023 POUR LE CIMETIÈRE PROTESTANT D'OLD CHELSEA

ATTENDU QUE le 15 juin 2020, la Municipalité a reçu un don au montant de 245 043,78 \$ pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

71-24 (suite)

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 167-22 un contrat au montant net de 24 619,57 \$ avait été octroyé en 2022 pour le remplacement de murets de pierre et que ce dernier a été annulé;

ATTENDU QUE suite à ce changement, les dépenses réalisées au 31 décembre 2022 s'élèvent plutôt à 7 062,83 \$ et il reste un solde de 237 980,95 \$;

ATTENDU QU'AU courant de l'année 2023, une seule dépense a été réalisée pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea pour un montant net de 3 000,00 \$ et il reste un solde 234 980,95 \$;

ATTENDU QUE ces dépenses seront payées par le don offert à la Municipalité pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le conseil autorise le paiement de la dépense 2023 pour le Cimetière protestant d'Old Chelsea au montant net de 3 000,00 \$ à même le don offert à la Municipalité pour ce Cimetière.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 3 000,00 \$ du poste budgétaire 55-169-50-000 (Revenus reportés – Cimetière protestant) au poste budgétaire d'affectation 01-279-00-008 (Autres revenus - Dons).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-631-01-522 (Entretien et réparation – Cimetière protestant (don)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

72-24

AUTORISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME CIMA+ S.E.N.C. NÉCESSAIRES À LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 267-19, le conseil a octroyé un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c. au montant de 616 266,00 \$, incluant les taxes, pour des services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis ainsi que la surveillance pour la réfection du chemin de la Rivière;

ATTENDU QU'À ce jour, un montant de 71 186,20 \$, incluant les taxes, a été autorisé par résolution pour les avenants 401 à 408;

ATTENDU QU'UN montant de 23 988,96 \$, incluant les taxes, a été autorisé par délégation de pouvoir pour les honoraires professionnels supplémentaires suivants :

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

72-24 (suite)

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 409	Demandes additionnelles au processus d'approbation du MELCCFP	15 751,00 \$
Avenant 411	Demandes additionnelles au processus d'approbation du MELCCFP	5 113,50 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		20 864,50 \$
TPS (5 %)		1 043,23 \$
TVQ (9,975 %)		2 081,23 \$
TOTAL		23 988,96 \$

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la firme CIMA+ s.e.n.c. de modifier la conception d'un tronçon du chemin de la Rivière entre les chaînages 12+700 et 12+860 afin de diminuer l'empiètement sur des terrains privés;

ATTENDU QUE le mandat initial prévoyait une surveillance des travaux sur une durée de 65 jours, mais qu'il y a un dépassement;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ s.e.n.c. a soumis les honoraires professionnels supplémentaires suivants:

AVENANT	DESCRIPTION	HONORAIRES
Avenant 410	Reprise de la conception du chemin entre les chaînages 12+700 et 12+860	4 750,00 \$
Avenant 412	Surveillance additionnelle du 16 août au 29 septembre 2023	37 780,77 \$
Avenant 413	Surveillance additionnelle du 30 septembre au 3 novembre 2023	38 178,48 \$
Avenant 414	Surveillance additionnelle du 4 novembre au 6 décembre 2023	34 996,94 \$
Total services professionnels d'ingénierie non prévus		115 706,19 \$
TPS (5 %)		5 785,31 \$
TVQ (9,975 %)		11 541,69 \$
TOTAL		133 033,19 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande ces honoraires professionnels supplémentaires qui s'élèvent à 133 033,19 \$, incluant les taxes, pour les avenants 410 et 412 à 414;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels d'ingénierie supplémentaires pour la réfection du chemin de la Rivière seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1115-19 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil autorise les services professionnels d'ingénierie supplémentaires pour les avenants numéros 410 et 412 à 414 pour la réfection du chemin de la Rivière à la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 133 033,19 \$, incluant les taxes.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

72-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil entérine les avenants numéro 409 et 411 au montant de 23 988,96 \$, incluant les taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1115-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

73-24

PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. est responsable de l'opération et l'entretien de l'usine de traitement et des postes de pompage des eaux usées pour le secteur centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à l'achat de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. recommande l'achat de ces produits auprès de la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc.;

ATTENDU QUE les achats de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration sont payés à même le budget de fonctionnement et qu'un montant net de 81 600,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces dépenses sont remboursées par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise le paiement des achats de produits chimiques pour le traitement des eaux usées à l'usine d'épuration du centre-village à la compagnie Kemira Water Solutions Canada inc. pour un montant net maximum de 81 600,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-414-30-635 (Produits chimiques – Usine eaux usées centre-village).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

74-24

PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À L'ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. est responsable de l'opération et l'entretien du réseau de production et de distribution d'eau potable du secteur centre-village;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable doit procéder à l'achat de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du secteur centre-village;

ATTENDU QUE la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. recommande l'achat de ces produits auprès de la compagnie Les Équipements Lapierre inc.;

ATTENDU QUE les achats de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration sont payés à même le budget de fonctionnement et qu'un montant net de 42 300,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE ces dépenses sont remboursées par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise le paiement des achats de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable à l'usine de filtration du centre-village à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour un montant net maximum de 42 300,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-635 (Produits chimiques – Usine eau potable centre-village).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-24

MANDAT POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 164 163 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir des terrains pour des fins communautaires;

ATTENDU QUE par la résolution 364-23, la Municipalité de Chelsea a mandaté un évaluateur agréé afin de procéder à l'évaluation marchande d'un terrain vacant appartenant à 10133159 Canada Inc. Les Développements Ruisseau Chelsea Inc. lequel est situé non loin de l'Hôtel de ville, plus particulièrement le lot 6 164 163 au cadastre du Québec;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

75-24 (suite)

ATTENDU QUE l'évaluateur a procédé à une analyse de la valeur marchande de la propriété, sous l'angle de son utilisation optimale pour fins d'acquisition, et a déposé son rapport le 8 mars 2024 à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil mandate la direction générale pour entreprendre toutes les démarches nécessaires aux fins de conclure une entente en vue d'acquérir le lot 6 164 163 au cadastre du Québec, selon l'évaluation marchande déposée par l'évaluateur agréé en date du 8 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation de tous les documents légaux nécessaires à la transaction, aux frais de la Municipalité de Chelsea.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-24

MANDAT POUR POURSUIVRE LES NÉGOCIATIONS EN VUE D'ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ UNE PARTIE DU LOT 4 983 824 AU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) souhaite bâtir une nouvelle école sur le territoire de la Municipalité en fonction des besoins criant dans la communauté;

ATTENDU QUE le CSSPO peut requérir que la Municipalité lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le CSSPO a identifié l'immeuble suivant pour la nouvelle école, soit une partie du lot 4 983 824 au cadastre du Québec, portant le matricule 6040-19-8740-0-000-0000, propriété appartenant à la Fondation Chelsea, selon leurs critères à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre les démarches déjà entreprises avec la Fondation Chelsea en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu de mandater la direction générale afin de poursuivre les négociations entreprises avec la Fondation Chelsea en vue d'acquérir de gré à gré une partie du lot 4 983 824 au cadastre du Québec, de réitérer notre offre d'acquérir l'immeuble pour la valeur marchande, de réitérer notre offre de relocaliser le terrain sportif qui pourrait être impacté, dans le périmètre urbain et à des conditions semblables, et de donner un délai de réponse de quinze (15) jours.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

76-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Enrico Valente demande le vote :

POUR :	CONTRE :
– Kimberly Chan	– Enrico Valente
– Cybèle Wilson	
– Christopher Blais	
– Rita Jain	
– Dominic Labrie	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

77-24

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FQM) a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement pour assurer sa mise en œuvre et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget actuel et futur;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

77-24 (suite)

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que la Municipalité de Chelsea demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au député à l'Assemblée nationale pour la circonscription de Gatineau, Monsieur Robert Bussière, à la députée à la Chambre des communes pour la circonscription de Pontiac, l'honorable Sophie Chatel, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération canadienne des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-24

SESSIONS DU CONSEIL, COMITÉS MUNICIPAUX ET AUTRES RENCONTRES POUR 2023

ATTENDU QUE par les membres du conseil actuel siègent depuis le mois de novembre 2021;

ATTENDU QUE les élus représentent la population et prennent des décisions sur les orientations et priorités de la Municipalité à divers niveaux;

ATTENDU QUE les élus prennent des décisions dans l'intérêt des citoyennes et citoyens qu'ils représentent, pour faire valoir les intérêts de la communauté, en assistant aux sessions du conseil et en participant à divers comités et autres rencontres;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

78-24 (suite)

ATTENDU QUE la présente résolution se veut un outil de transparence à l'égard des rencontres tenues pour l'année 2023 :

MEMBRE	CONSEIL (21)	CCUDD (12)	CDD (3)	CCF (8)	CCLSCVC (3)	CCEDCC (9)	Cimetières (5)	CMAD (3)	CCTPI (10)	CCSIC (X)	CRH (4)	150e (1)
P.GUÉNARD	X (21)	X (6)	X (3)	X (6)		X (1)		X (3)	X (4)	X (1)	X (4)	X (1)
E.VALENTE	X (16)			X (4)	X (1)				X (10)			
D.LABRIE	X (21)		X (3)			X (9)						
C.WILSON	X (21)				X (3)		X (5)			X (1)		X (1)
C.BLAIS	X (19)	X (12)		X (5)				X (3)	X (7)		X (4)	
R.JAIN	X (19)					X (8)						
K.CHAN	X (18)	X (11)	X (3)					X (3)				

X = membre () nombre de présence en 2023

Note : liste sommaire

ATTENDU QUE les membres du conseil et certains membres du personnel ont également participé à diverses rencontres en 2023 comme suit :

- 11 rencontres du comité de travail du conseil (élus et membres du personnel);
- 9 rencontres pour la préparation du budget et du programme triennal d'immobilisation (élus et membres du personnel);
- 20 rencontres diverses (rencontres virtuelles de breffage) (élus, membres du personnel et parties externes), entre autres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu de reconnaître la participation essentielle et l'engagement des membres du conseil pour le bien de la communauté en siégeant aux différentes rencontres.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Le Maire Pierre Guénard demande le vote :

POUR :

- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Kimberly Chan
- Pierre Guénard

CONTRE :

- Dominic Labrie
- Enrico Valente
- Rita Jain

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

* La conseillère Kimberly Chan quitte son siège à 22 h 47 et le reprend à 22 h 50.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

79-24

EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE – FONDATION CHELSEA

ATTENDU QU'UN protocole d'entente a été signé entre la Fondation Chelsea et la Municipalité de Chelsea pour la gestion et les opérations du centre Meredith couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea a obtenu en 2014 une reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière pour l'immeuble situé au 23 chemin Cecil;

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea a produit une nouvelle demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière cette année, dans le cadre de la révision périodique de sa reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil informe la Commission municipale du Québec que la Municipalité de Chelsea n'entend pas s'objecter à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière présentée par la Fondation Chelsea, et qu'elle s'en remet à la décision à être rendue par la commission.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

* La conseillère Rita Jain quitte son siège à 22 h 52 et le reprend à 22 h 55.

80-24

DEMANDE À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE ET À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS CONCERNANT LA PLAGE BLANCHET AU LAC MEECH

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) a instauré, à l'été 2021, un projet pilote de corridor désigné pour la nage au Lac Meech, à partir des Plages Blanchet et O'Brien;

ATTENDU QUE ce projet pilote avait pour objectif d'atténuer les conflits entre les usagers du Lac Meech;

ATTENDU QUE la CCN a déposé, en avril 2023, un rapport final d'évaluation du projet pilote de nage en eau libre, notamment par rapport au corridor de la Plage Blanchet;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'aire désignée de nage en eau libre et le respect des mesures entourant l'activité ne sont pas uniformément respectées par les nageurs, alors que 40% d'entre eux ne partent pas du point de départ désigné, qu'ils n'ont pas tous les équipements permettant de les repérer facilement, et ce, principalement en milieu de journée et en milieu d'après-midi;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

80-24 (suite)

ATTENDU QUE l'aire désignée est située de telle façon que des embarcations doivent la traverser pour rejoindre la rive sud-ouest du lac, causant des enjeux de sécurité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite assurer la paix et le bon ordre de la population du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le conseil demande à la Commission de la capitale nationale de maintenir les corridors de nage ouverts, de mieux encadrer la pratique de cette activité et de mieux suivre les mesures en place pour renforcer la sécurité de tous les utilisateurs et veiller au respect des consignes, soit :

- d'implanter les recommandations du rapport final, telles qu'identifiées aux pages 17 et 18, plus particulièrement :
 - d'améliorer et mettre à niveau la signalisation réglementaire;
 - d'augmenter la présence de supervision des agents;
 - d'améliorer la sensibilisation auprès des utilisateurs des enjeux de sécurité;
 - d'augmenter le nombre d'interventions;
 - de faire respecter la réglementation en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'assurer une présence accrue de la police de la MRC.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de demander à tous les utilisateurs de respecter les consignes établies pour le corridor de nage.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-24

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE DANS SES DÉMARCHES D'OPPOSITION À LA FERMETURE DE L'URGENCE DU CENTRE MULTISERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU QUE le Centre intégré de services de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSL) a décidé de fermer l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h à compter du 1^{er} février 2024, telle qu'elle a été communiquée de presse du 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge s'est prononcée à plusieurs reprises contre toute réduction de service à l'hôpital de Rivière-Rouge, notamment par ses résolutions numéro 234/03-08-2022, 242/05-07-2023 et 426/06-12-2023;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

81-24 (suite)

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ces citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge sollicite l'appui des municipalités du Québec dans ses démarches par l'adoption d'une résolution de support;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil appuie la Ville de Rivière-Rouge à l'égard de ses démarches d'opposition à la fermeture de l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-24

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN EN BORDURE DU CHEMIN BLACKBURN

ATTENDU QUE le propriétaire du 32, chemin Blackburn a présenté une demande pour acquérir une petite parcelle de terrain qui lui permettra d'avoir un accès direct au chemin Blackburn;

ATTENDU QUE cette parcelle porte le numéro de lot 3 265 308 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable approuve la demande;

ATTENDU QUE le propriétaire doit mandater un évaluateur agréé pour déterminer la valeur marchande de cette parcelle;

ATTENDU QU'À la suite du résultat de l'évaluation, la Directrice générale et greffière-trésorière pourra s'entendre sur les modalités de la vente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain identifiée comme étant le lot 3 265 308 au cadastre du Québec, parcelle située devant le 32, chemin Blackburn aux conditions établies et acceptées par les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais inhérents à la vente sont à la charge du propriétaire.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

82-24 (suite)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-24

PERMANENCE DE MADAME CLAUDINE PARÉ-LÉPINE AU POSTE DE COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE par le biais de la résolution 294-23, la municipalité embauchait Madame Claudine Paré-Lépine au poste de Coordinatrice au Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, et ce, à compter du 2 octobre 2023;

ATTENDU QUE l'évaluation déposée par la Directrice du service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire Madame Roxanne Laframboise-Larose est favorable et qu'elle recommande la permanence de Claudine Paré-Lépine;

ATTENDU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière recommande au conseil d'octroyer le statut d'employé permanent à Madame Paré-Lépine en date du 1^{er} avril 2024 puisqu'elle rencontre les exigences de son poste avec compétence et professionnalisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que Madame Claudine Paré-Lépine soit confirmée à titre d'employée permanente au poste de Coordinatrice au service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et qu'elle jouisse de tous les bénéfices consentis aux employés cadres de la Municipalité en date du 1^{er} avril 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-24

NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT BINETTE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE le 14 février 2024 la Municipalité a affiché un poste de Directeur(trice) général(e) adjoint(e);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Robert Binette, et qu'elle correspond en tout point au poste en titre;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

84-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Robert Binette soit nommé au poste de Directeur du service des finances et Directeur général adjoint à compter du 11 mars 2024, et rémunéré selon la grille salariale DG et DGA, avec une période de probation de trois (3) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

85-24

EMBAUCHE DE ME CHARLES-HERVÉ AKA AU POSTE DE DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE

ATTENDU QUE le 14 février 2024, la Municipalité affichait un poste permanent de Directeur(trice) des affaires juridiques et du greffe;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Me Charles-Hervé Aka pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Me Charles-Hervé Aka soit embauché à titre Directeur des affaires juridiques et du greffe à compter du 22 avril 2024, et rémunéré selon la grille salariale des employés cadres avec une période de probation de six (6) mois.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-24

RÉSOLUTION POUR 'ENTÉRINER L'ENTENTE DE TRAVAIL DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QU'UNE entente de principe a été conclue avec l'Association des pompiers et pompières de la Municipalité de Chelsea;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

86-24 (suite)

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur les termes de la nouvelle entente et que celle-ci a été acceptée lors de l'Assemblée générale des pompiers et pompières;

ATTENDU QU'IL est dans l'intérêt de la Municipalité de conclure cette entente jusqu'au 31 décembre 2027;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière, Me Sheena Ngalle Miano, le conseil entérine l'entente de principe selon les conditions négociées et entendues entre les parties, couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-24

DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 5 ET UN BÂTIMENT ACCESSOIRE – 386, CHEMIN JEAN-PAUL-LEMIEUX – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 318 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 386, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo) à 30 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 7 février 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 12 février 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 164 318 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 386, chemin Jean-Paul-Lemieux, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo) à 30 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

87-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-24

DÉROGATION MINEURE – MARGE LATÉRALE – BÂTIMENT ACCESSOIRE – 31, CHEMIN MONTROSE – DISTRICT ÉLECTORAL 3

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 31, chemin Montrose, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 11 janvier 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 16 février 2023, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

ATTENDU QUE la résolution 91-23 fut adoptée pour accorder la dérogation mineure le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil a été informé récemment que des voisins s'opposent à la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil réitère son accord à la demande de dérogation mineure sur le lot 3 030 268 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 31, chemin Montrose, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire à 0,3 m de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à 4,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

88-24 (suite)

La conseillère Cybèle Wilson demande le vote :

POUR :

- Christopher Blais
- Kimberly Chan
- Rita Jain
- Dominic Labrie

CONTRE :

- Cybèle Wilson
- Enrico Valente

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

* Le Maire Pierre Guénard quitte son siège à 23 h 06 et le reprend à 23 h 08.

89-24

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – DEUX ENSEIGNES RATTACHÉES ET UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE – 87, CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 6 357 710 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 87, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation de deux enseignes attachées et une enseigne détachée pour le commerce « Maisons Pro-Fab »;

ATTENDU QUE les dimensions, la localisation, la forme, le design, le format du message, la couleur, et les matériaux des enseignes s'harmonisent à aux enseignes existantes;

ATTENDU QUE les enseignes proposées doivent être conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 87, chemin d'Old Chelsea, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes rattachées et une enseigne détachée, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20003;
- aux détails de l'enseigne préparés par Effigi Art, datés du 22 décembre 2023 et soumis par courriel le 25 janvier 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

90-24

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 5 BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX DE 20 LOGEMENTS – INTERSECTION DES CHEMINS LONERGAN ET D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 635 964 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant située à l'intersection sud-est des chemins d'Old Chelsea et Lonergan, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but d'approuver cinq (5) bâtiments de 20 logements dans un projet intégré;

ATTENDU QUE le gabarit (hauteur, volume) du bâtiment proposé a été modulé afin de briser la monotonie des façades, grâce à jeu d'orientation diverse de pentes de toit et de retrait partiel des murs là où il y a un balcon;

ATTENDU QUE les composantes architecturales du modèle proposé s'inspirent de celles que l'on retrouve sur les autres bâtiments du centre-village;

ATTENDU QUE le projet est le dernier ayant bénéficié du règlement établissant le paiement d'une contribution de croissance pour les réseaux des eaux usées et de l'eau potable du centre-village lors de l'émission d'un permis de construction, de lotissement, lors de l'émission d'un certificat d'autorisation ou d'occupation pour changement d'usage ou lors de l'émission d'un permis de branchement aux réseaux non prévus dans les règlements d'emprunt initiaux;

ATTENDU QUE le bâtiment proposé doit être conforme aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 6 décembre 2023 et a recommandé le projet conditionnellement à :

- la démonstration de la localisation de l'empilement de la neige;
- la justification de l'aménagement des sentiers en diagonale à l'intérieur de l'espace vert central;
- l'ajout d'articulation dans les façades les plus étroites le long du chemin d'Old Chelsea;
- la démonstration de l'éclairage sur le bâtiment le soir;

ATTENDU QUE des plans ont été soumis pour répondre aux conditions du CCUDD;

ATTENDU QUE le conseil suggère fortement au promoteur de tenir une séance d'information publique à cet effet;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

90-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, à l'intersection des chemins Lonergan et d'Old Chelsea, afin d'autoriser la construction de 5 bâtiments multifamiliaux de 20 logements, et conformément :

- à la demande numéro 2023-20056;
- à la présentation du projet intitulé « Projet résidentiel – Chemin d'Old Chelsea, Présentation à la ville – 23 novembre 2023 », projet No 124823B, daté du 24 novembre 2023 et reçu par courriel le 1^{er} décembre 2023;
- à la présentation du projet intitulé « Projet résidentiel – Chemin d'Old Chelsea, Présentation à la ville – Révision 1 - 15 décembre 2023 », projet No 124823B, daté du 15 décembre 2023 et reçu par courriel le 15 décembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller Dominic Labrie propose d'ajouter le texte suivant et demande le vote :

« - conditionnel à l'ajout d'un écran permettant d'assurer un minimum d'intimité »

POUR :

- Dominic Labrie
- Enrico Valente
- Rita Jain
- Cybèle Wilson
- Christopher Blais
- Kimberly Chan

CONTRE :

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Dominic Labrie propose un deuxième amendement pour ajouter le paragraphe suivant et demande le vote :

« Il est également résolu que le conseil décrète que les plans de la demande numéro 2023-20056 soient soumis à une consultation publique formelle comme le permet l'article 145.18 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. »

POUR :

- Dominic Labrie

CONTRE :

- Kimberly Chan
- Christopher Blais
- Cybèle Wilson
- Enrico Valente
- Rita Jain

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

90-24 (suite)

Le Maire Pierre Guénard demande le vote sur la résolution originale incluant le premier amendement :

- | | |
|---------------------|------------------|
| POUR : | CONTRE : |
| – Enrico Valente | – Dominic Labrie |
| – Rita Jain | |
| – Cybèle Wilson | |
| – Christopher Blais | |
| – Kimberly Chan | |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLENER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6

La conseillère Kimberly Chan présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin de créer la zone CON-9 en remplacement de la zone REC-6 et d'y inclure une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6, de façon que les terrains appartenant à ACRE soient inclus dans une zone de conservation.

Kimberly Chan

91-24

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLENER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

91-24 (suite)

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUR-C-8 et RUR-C-6 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « C1-9 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9

La conseillère Rita Jain présente et dépose le premier projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » à la zone MIX-FP-9 » sera présenté pour adoption.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 ET AVIS DE MOTION (suite)

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite », comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9.

Rita Jain

92-24

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « C1-9 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d'y diversifier les commerces autorisés;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

92-24 (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Premier projet de règlement numéro 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 Écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » a la zone MIX-FP-9 », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l’heure et le lieu de l’assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

QU’il soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D’URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D’ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D’URBANISME AU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L’OUTAOUAIS

Le conseiller Christopher Blais présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d’une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d’urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du plan d’urbanisme au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le plan d’urbanisme numéro 1214-22 afin d’en assurer la concordance au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais, suite à des modifications apportées à ce dernier. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Remplacer les cartes démontrant le périmètre d’urbanisation de Farm Point par de nouvelles cartes démontrant les nouvelles limites de ce périmètre;
- Remplacer les cartes démontrant les zones de mouvements de masses et les remplacer par de nouvelles cartes démontrant les nouvelles zones;
- Modifier la grille de compatibilité des usages afin de ne plus permettre l’activité agriculture dans l’aire d’affectation « Parc »;
- Modifier les conditions 5 et 9 pour l’exercice des activités afin de refléter les modifications apportées à ces conditions dans le schéma d’aménagement.

Christopher Blais

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

93-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE- L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24 ET AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE- L'OUTAOUAIS

Le conseiller Dominic Labrie présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé, « Règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 1215-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, suite à des modifications apportées à ce dernier. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Sur le plan de zonage, remplacer les limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point par les nouvelles limites de ce périmètre;
- Remplacer la carte des zones de mouvements de masse de l'annexe 6 par la nouvelle carte adoptée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- Modifier l'article 3.1.7 afin d'ajouter les précisions correspondant aux modifications de la condition 5 incluse au schéma d'aménagement et au plan d'urbanisme.

Dominic Labrie

94-24

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE- L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

94-24 (suite)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le « Projet de règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'il soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

95-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1289-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

95-24 (suite)

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de zonage doit être modifié afin d'y inclure de nouveaux termes, d'introduire un nombre maximal de case de stationnement selon les usages, de revoir les normes d'aménagement minimales des aires de stationnement, de prohiber l'utilisation de gazon synthétique et de maximiser le nombre d'arbres plantés par terrain;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a aussi proposé des modifications afin de permettre une plus grande possibilité dans l'aménagement d'aires de stationnement intérieures et d'augmenter les coûts de compensation pour une case de stationnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1289-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

96-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1290-23 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 1217-22 – DISPOSITIONS VISANT À RÉDUIRE ET CONTRÔLER LES ÎLOTS DE CHALEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de construction portant le numéro 1217-22 le 31 août 2022 et qu'il est entré en vigueur le 25 octobre 2022;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné le projet de loi 67 le 25 mars 2021, obligeant les municipalités à apporter, au plus tard le 25 mars 2024, toute modification à leur plan d'urbanisme afin d'y intégrer l'identification de toute partie du territoire municipal peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à la firme Infrastructel et que cette dernière a compilé les cartes disponibles concernant les îlots de chaleur sur le territoire de la Municipalité de Chelsea ainsi que procédé à l'analyse de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU QUE la firme a proposé des modifications réglementaires au plan d'urbanisme et aux règlements de zonage, construction, plan d'implantation et d'intégration architecturale et permis et certificats;

ATTENDU QUE, selon ce rapport, le règlement de construction doit être modifié afin d'y spécifier les revêtements de toits autorisés et les conditions pour la construction de toits verts;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 16 octobre 2023;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 8 novembre 2023;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session du conseil tenue le 5 décembre 2023 et que le projet fut présenté et déposé à cette même session;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que le « Règlement numéro 1290-23 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de construction numéro 1217-22 – Dispositions visant à réduire et contrôler les îlots de chaleur », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

96-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-24

DEMANDE DE PROLONGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DES DÉLAIS EXIGÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU) POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-24, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1216-22

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de lotissement numéro 1216-22, lequel est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté le règlement numéro 319-22, modifiant le règlement n° 273-19, édictant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, lequel est entré en vigueur le 11 septembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à son règlement de lotissement numéro 1216-22 afin d'en assurer la concordance au SAD révisé dans un délai de 6 mois selon les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1299-24, modifiant le règlement de lotissement 1216-22, a été présenté pour recommandation au comité consultatif d'urbanisme et de développement durable le 7 février 2024;

ATTENDU QUE certains lots situés dans une courbe pouvaient autrefois desservir des lots d'une largeur de 20 m dans un cul-de-sac et de 22,5 m dans une courbe ayant un rayon inférieur ou égal à 50 mètres, alors que le SAD révisé exige désormais 45 mètres au minimum;

ATTENDU QUE cette nouvelle exigence aura l'effet de réduire la quantité de lots potentiels qui auraient pu être créés dans un chemin en courbe ou au bout d'un cul-de-sac et par conséquent aura un impact majeur sur des projets immobiliers qui sont en développement depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'EN guise de courtoisie et de transparence, la Municipalité de Chelsea souhaite envoyer un avis aux promoteurs immobiliers qui pourraient être concernés afin de les avertir des impacts de cette modification réglementaire sur leur projet de lotissement respectif;

ATTENDU QUE le délai maximum autorisé pour une modification ayant pour objectif d'assurer la concordance à un SAD est la moitié du délai de 6 mois prévu par la LAU, c'est-à-dire un délai de trois mois;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

97-24 (suite)

ATTENDU QUE le conseil demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder à la Municipalité de Chelsea une prolongation de 3 mois des délais exigés en vertu de la LAU, c'est-à-dire jusqu'au 11 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que la Municipalité de Chelsea demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder à la Municipalité une prolongation de 3 mois pour adopter le règlement modificateur numéro 1299-24, modifiant le règlement de lotissement numéro 1216-22 afin d'en assurer la concordance au SAD de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présent autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-24

DEMANDE DE CORRECTION CADASTRALE – 39, CHEMIN RAMSAY – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay ont acquis la propriété sise au 39, chemin Ramsay le 11 avril 2003, avant la rénovation cadastrale et que celle-ci était alors constituée de deux lots : le lot 20B-11-1 (lot 3 031 517 actuel) et une partie du lot 20B (étant une parcelle de terrain le long du chemin de fer située entre celui-ci, la rivière Gatineau et le chemin Ramsay);

ATTENDU QUE le deuxième lot n'a pas été créé lors du dépôt du cadastre du Québec le 29 novembre 2005 et que cette parcelle s'est retrouvée incluse dans le lot 3 031 620 au cadastre du Québec, qui a été remplacé par le lot 4 790 320 au cadastre du Québec, étant la propriété de la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay désirent récupérer leur terrain en frontage de la rivière Gatineau;

ATTENDU QU'UNE correction cadastrale ferait en sorte qu'une partie du chemin Ramsay serait fusionné avec le lot appartenant aux propriétaires du 39, chemin Ramsay, telle que démontré au projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Steve Tremblay, dossier 1628, minute 7603, daté du 13 février 2022;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay désirent récupérer uniquement la portion du lot qui résulterait de la correction cadastrale et que pour ce faire, une opération cadastrale doit être effectuée et que la municipalité cède une portion du lot 4 790 320 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay s'engagent à payer les frais d'arpentage et de notaire applicables pour la réalisation de l'opération cadastrale et la cession du lot;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

98-24 (suite)

ATTENDU QUE les propriétaires du 39, chemin Ramsay s'engagent aussi à déplacer le quai existant sur le terrain qui leur reviendra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil s'engage à céder une portion du lot 4 790 320 au cadastre du Québec aux propriétaires du 39, chemin Ramsay.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais liés à cette demande sont aux frais des propriétaires du 39, chemin Ramsay.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

99-24

NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE GRÉ À GRÉ AVEC 9747745 CANADA INC. ET DEMANDE D'ENGAGEMENT

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la Municipalité de Chelsea ont identifiés plusieurs lots formant un site propice à la construction d'une nouvelle école primaire selon les critères établis par la *Loi sur l'instruction publique et le règlement provincial i-13.3, r. 2.02 - Règlement sur les autres conditions et modalités applicables au régime de cession d'un immeuble par une municipalité locale à un centre de services scolaire en application de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE quatre des lots identifiés appartiennent à l'entreprise 9747745 CANADA INC. (Cargo), soit les lots 6 274 715, 6 274 716, 6 274 717, 6 274 718 au cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est tenue de faire l'acquisition de ces lots pour les céder au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea et l'entreprise 9747745 CANADA INC. sont en processus de négociation et cherchent à établir une entente gré à gré pour la vente et l'acquisition desdits lots;

ATTENDU QUE l'entreprise 9747745 CANADA INC. a présenté à la Municipalité de Chelsea les demandes suivantes :

- accorder et garantir un nombre d'unités d'assainissement suffisant pour desservir l'ensemble des terrains dont l'entreprise est propriétaire dans la zone MIX2-CV-3, afin d'être en mesure de développer ces terrains au maximum de leur potentiel de développement selon la réglementation municipale en vigueur;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

99-24 (suite)

- réaménager le chemin de l'Hôtel de ville aux normes des chemins municipaux à partir du chemin d'Old Chelsea jusqu'au lot 6 323 706 – P01 au cadastre du Québec, situé dans la zone RES-CV-13;
- modifier le règlement de zonage 1215-22 afin d'autoriser dans la zone RES-CV-13 les habitations multilogements de 20 unités de logement par bâtiment;
- modifier au plan de zonage la limite entre les zones RES-CV-13 et RES-CV-15 afin de faciliter la création de nouveaux lots à bâtir qui sont mieux adaptés à la topographie du secteur et qui évitent les milieux humides;
- envisager la création d'une zone de conservation au nord du lot 6 323 706 – P01 au cadastre du Québec qui agirait comme zone tampon entre la zone déjà développée RUR-30 et la zone à développer RES-CV-15;
- prolonger les réseaux municipaux d'égouts et d'aqueduc jusqu'au lot 3 396 928 au cadastre du Québec, situé au carrefour du chemin Church et de la route 105;
- modifier le règlement de zonage 1215-22 afin d'autoriser dans la zone RES-CV-18 les habitations multilogements de 20 unités de logement par bâtiment;

ATTENDU QUE le conseil souhaite en apprendre davantage sur les impacts, la validité et faisabilité des engagements proposés par 9747745 CANADA INC. avant de se prononcer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil demande à la direction générale d'étudier et d'analyser la validité et la faisabilité des demandes proposées par l'entreprise 9747745 CANADA INC. ainsi que la possibilité de les inclure dans l'entente de gré à gré afin d'accélérer l'acquisition des terrains requis et respecter les échéanciers de la construction de l'école, ainsi que tout élément pertinent n'ayant pas été identifié dans la liste.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

100-24

ENGAGEMENT À RÉALISER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-EAU)

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

100-24 (suite)

ATTENDU QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

ATTENDU QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

ATTENDU QUE les municipalités qui s'engagent d'ici le 1^{er} avril 2024 par résolution à réaliser un PGA-EAU à livrer d'ici le 31 décembre 2026 pourront bénéficier d'assistance et accompagnement dans l'élaboration du PGA ainsi que de majorations au niveau des aides financières conclues dans le cadre du programme PRIMEAU 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil autorise l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU) et s'engage à le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-24

APPUI AU PROCESSUS DE CERTIFICATION COLLECTIVITÉ VÉLOSYPATHIQUE

ATTENDU QUE le Plan de transport actif de Chelsea a été adopté par le conseil municipal lors de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2014 par la résolution 354-14;

ATTENDU QUE selon la vision du Plan de transport actif, la municipalité désire encourager le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

ATTENDU QUE le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre dans la communauté, tout en contribuant à améliorer la mobilité des résidents en les encourageant à participer à un mode de vie actif;

ATTENDU QUE la certification Collectivité vélosympathique peut être une valeur ajoutée pour une municipalité au même titre que les certifications Municipalité amie des enfants et Municipalité amie des aînés;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

101-24 (suite)

ATTENDU QUE Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui désirent renouveler leur adhésion au mouvement VÉLOSYMPATHIQUE;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler la certification pour 2024 et que pour ce faire, une résolution doit être entérinée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rita Jain, appuyé par le conseiller Enrico Valente et résolu que le conseil appuie le processus de certification Collectivité vélosympathique.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-24

FRAIS D'ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE POUR LES NON-RÉSIDENTS

ATTENDU QUE les résidents de Chelsea peuvent s'abonner et profiter des services de la bibliothèque municipale de Chelsea sans frais;

ATTENDU QUE présentement les non-résidents de Chelsea peuvent aussi emprunter des documents (avec certaines restrictions) de la bibliothèque municipale de Chelsea et ce, sans frais;

ATTENDU QUE les bibliothèques municipales du Québec et de l'Ontario demandent des frais de membre individuel ou par famille pour les non-résidents;

ATTENDU QU'après avoir comparé les frais d'abonnement de quelques municipalités du Québec et de l'Ontario, les frais moyens sont de 20,00 \$ par année pour un abonnement individuel et de 40,00 \$ par année pour un abonnement familial pour les non-résidents;

ATTENDU QUE ces frais ont été jugés acceptables et adaptés à la réalité de la bibliothèque municipale de Chelsea;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil approuve les nouveaux frais d'abonnement annuel de la bibliothèque municipale de Chelsea pour les non-résidents à raison de 20,00 \$ par année pour un abonnement individuel et de 40,00 \$ par année pour un abonnement familial.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

103-24

REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS, DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – MADAME CATHERINE KNIGHT

ATTENDU QUE Madame Catherine Knight siège à titre de membre votant du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire depuis le mois de mai 2020;

ATTENDU QUE Madame Catherine Knight a remis sa démission par courriel le 6 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Dominic Labrie et résolu que le conseil adresse ses sincères remerciements à Madame Catherine Knight pour sa précieuse collaboration au sein du comité consultatif des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire ainsi que son implication bénévole dans la communauté de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-24

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – CAPITAINE JONATHAN LÉVEILLÉE

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu une demande écrite datant du 22 janvier 2024 de la part de M. Jonathan Léveillé indiquant qu'il demande un congé sans solde d'un an, à partir du 22 janvier 2024;

ATTENDU QUE l'entente entre les pompiers de l'Association des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie et la Municipalité de Chelsea fut adoptée par le conseil en 2019 par la résolution numéro 285-19;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie a acheminé un courriel au directeur soulignant leur accord audit congé;

ATTENDU QUE M. Léveillé a complété à ce jour près de 19 années de service;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, recommande au conseil d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil accepte la demande d'un congé sans solde de M. Jonathan Léveillé pour une période d'un an, et ce, à partir du 22 janvier 2024.

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

104-24 (suite)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-24

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – POMPIER LOUIS-GEORGES GAULIN

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, a reçu une demande écrite datant du 14 septembre 2023 de la part de M. Louis-Georges Gaulin indiquant qu'il demande un congé sans solde d'un an, à partir du 19 septembre 2023;

ATTENDU QUE selon l'article 21 de l'entente, M. Gaulin répond aux prérequis et exigences dudit article;

ATTENDU QUE M. Gaulin a complété à ce jour près de 12 années de service au moment de sa demande;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, recommande au conseil d'accepter cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte la demande d'un congé sans solde de M. Louis-Georges Gaulin pour une période d'un an, et ce, à partir 19 septembre 2023.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-24

EMBAUCHE – POMPIERS ET POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QU'IL y a lieu de remplacer les pompiers et pompières qui ont quitté le Service de sécurité incendie depuis les trois dernières années;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à l'embauche de nouveaux pompiers et pompières à temps partiel afin de répondre aux appels d'urgence et au programme de prévention;

ATTENDU QUE l'objectif est d'avoir un nombre suffisant de pompiers habiletés et disponibles afin d'avoir un nombre optimal, efficace et sécuritaire lors du déploiement et lors d'interventions d'urgence;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

106-24 (suite)

ATTENDU QUE l'embauche permet également d'atteindre et de respecter certains objectifs du schéma de couverture de risque en matière d'incendie;

ATTENDU QUE le 15 septembre 2023, le service de sécurité incendie a affiché une offre d'emploi de pompier et pompière à temps partiel;

ATTENDU QUE trente-huit (38) candidatures ont été reçues et dix-sept (17) des candidats ont réussi toutes les étapes du processus de sélection;

ATTENDU QUE les pompiers et pompières embauchés auront une période de probation d'un an (12 mois) à partir de la date officielle de leur embauche;

ATTENDU QU'ILS doivent atteindre et maintenir un niveau de performance optimal selon le service de sécurité incendie dont un niveau minimal de présences aux appels et aux pratiques afin de maintenir leur lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Kimberly Chan et résolu que sur la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, et de la responsable des ressources humaines, Mme Ghislaine Grenier, les personnes suivantes soient embauchées à titre de pompier ou pompière à temps partiel, et ce, à compter des dates inscrites entre parenthèses :

Rodrigo Miyake Roca (12 mars 2024)
Martin Arnold (13 mars 2024)
Pierrick Poulin (14 mars 2024)
Morgan Sahuc (15 mars 2024)
Alexandre Maurier (16 mars 2024)
Mathieu Jolicoeur (17 mars 2024)
Jean-Samuel Lapointe (18 mars 2024)
Lucas Robertson (19 mars 2024)
Tyler Brennan (20 mars 2024)
Christian Patry (21 mars 2024)
Alexandre Deforge (22 mars 2024)
Samuel Maurier (23 mars 2024)
Nicolas Bissonnette (24 mars 2024)
Adam Roberge Magnan (25 mars 2024)
Émile Laramée (26 mars 2024)
Justine Dumas (27 mars 2024)
Samuel Rozon (28 mars 2024)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

107-24

ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie chapitre S-3.4*, est applicable au Québec;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a été adopté par le ministre de la sécurité publique en date du 27 août 2010;

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais fut révisé et approuvé le 4 octobre 2017 par le MSP et la MRC;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre de la Municipalité de Chelsea a été adopté par la même occasion;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

ATTENDU QUE le rapport d'activités fut préparé par le Directeur du Service de sécurité incendie et distribué à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Enrico Valente, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que sur la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Charles Ethier, le conseil accepte le rapport d'activités 2023, tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-24

AUTORISATION DE CONCLURE DES ENTENTES EN CAS DE SINISTRES MAJEURS OU AUTRES ÉVÈNEMENTS PORTANT ATTEINTE À LA SÉCURITÉ ET AU BIEN-ÊTRE DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

ATTENDU QUE la municipalité désire conclure des ententes de collaboration avec des organismes, des commerçants, des fournisseurs locaux ainsi que des services de sécurité incendie et des municipalités limitrophes afin d'acquérir ou de faire la location de biens et produits, de fournitures, d'équipements, de salles/locaux, etc. lors de sinistre afin de venir en aide aux résidents;

SESSION ORDINAIRE – 12 MARS 2024

108-24 (suite)

ATTENDU QUE les municipalités sont les premiers responsables de la sécurité civile sur leur territoire en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q.,c. S-2.3);

ATTENDU QUE la municipalité a la compétence dans le domaine de la sécurité selon la *Loi sur les compétences municipales* (Chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (*Loi sur la sécurité civile chapitre S-2.3, a. 194*) s'applique à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que le conseil autorise le Service de sécurité incendie et la direction générale de conclure des ententes en cas de sinistres majeurs ou autres événements portant atteinte à la sécurité et au bien-être des citoyens de la Municipalité de Chelsea.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-24

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Christopher Blais, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Kimberly Chan
Mairesse suppléante

**5) DÉPÔT DE DOCUMENTS /
TABLING OF DOCUMENTS**

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Sommaire par service

Environnement et Urbanisme	110 016.94 \$
Sécurité Publique	49 436.01 \$
Travaux Publics et Infrastructure	1 009 464.53 \$
	324 398.29 \$
Entretien	135 084.07 \$
Administration Générale	194 044.83 \$
Loisirs et Culture	61 820.14 \$
Ressources Humaines	2 073.00 \$
COMMUNICATIONS	6 927.17 \$
	<u>1 893 264.98 \$</u>

Mastercard - Décembre 2023
 Mastercard - Janvier 2024

13 127.45 \$
 2 050,19 \$
 6 175,38 \$

 1 914 618,00 \$

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques annulés

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31359	2024-02-20	CARDIO CHOC	27305	Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point \ Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point	02-701-20-729	-2 316.69 \$	-2 316.69 \$
31394	2024-02-23	CARDIO CHOC	27305	Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point \ Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point	02-701-20-729	-2 316.69 \$	-2 316.69 \$
						-4 633.38 \$	-4 633.38 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31311	2024-02-08	4036409 Canada Inc Gestion Danis & Frères	10707	Dépôt de branches \ Disposition de matériaux secs	02-453-00-446	1 046.27 \$	1 046.27 \$
31312	2024-02-08	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Janvier 2024	Contrat déneigement Hollow Glen - saison 2023 2024 \ Enlèvement de la neige	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
31313	2024-02-08	ACTION ENVIRONNEMENT	2578	ICI on recycle \ ICI on recycle	02-470-00-453	2 503.58 \$	2 503.58 \$
31314	2024-02-08	Alain Legros	Repas 02/23 AL	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	21.81 \$	21.81 \$
31315	2024-02-08	ANGLOCOM INC	FC00117859	Révision anglais de document \ Services techniques - Traduction et rédaction	02-141-01-459	86.23 \$	880.34 \$
			FC00117858	Changements budget 2024 \ Services techniques - Traduction et rédaction	02-141-01-459	86.23 \$	
			FC00117857	Traduction budget 2024 \ Services techniques - Traduction et rédaction	02-141-01-459	285.14 \$	
			FC00117855	Traduction PTI \ Services techniques - Traduction et rédaction	02-141-01-459	307.76 \$	
			FC00117853	Traduction feuillet information budget 2024 \ Services techniques - Traduction et rédaction	02-141-01-459	114.98 \$	
31316	2024-02-08	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	079943	Contrat opération et entretien des usines - Janvier à juin 2024 \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2024	02-414-20-444	1 414.20 \$	17 675.42 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2024	02-414-30-444	7 666.67 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2024	02-412-30-444	8 594.55 \$	
31317	2024-02-08	Association des gestionnaires en Securite Incendie Du Québec	61033	COTISATION ANNUELLE 2024 - \ COTISATION ANNUELLE 2024 -	02-220-00-494	356.42 \$	356.42 \$
31318	2024-02-08	Benoit Delage	CCUDD 2023 B	Allocation CCUDD 2023 \ Allocation de depenses	02-610-00-192	110.00 \$	110.00 \$
31319	2024-02-08	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299652	Bague, raccord, réduit, boyau, frais de coupe, etc. \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	48.74 \$	212.33 \$
			0299450	MANCHON, BOYAU, COLLIER DE SERRAGE - UNITÉ 631 \ MANCHON, BOYAU, COLLIER DE SERRAGE - UNITÉ 631	02-220-03-525	163.59 \$	
31320	2024-02-08	CAROLINE BERNECHE		Remboursement TPAV \ axes perçues d'avance	55-161-00-000	1 663.82 \$	1 663.82 \$
31321	2024-02-08	Cima	22318209	Solde P.O. 7249/Serv. prof. ingén. réfection ch. de la Rivière \ Solde P.O. 7249/Serv. prof. ch. Rivière / REG1051-18.19	23-040-00-721	77 274.70 \$	77 274.70 \$
			2318209A	Serv. prof. ingén. réfection ch. de la Rivière \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	5 461.31 \$	
			22402141	Crédit; Service professionnel réfection chemin de la Rivière \ Infrast. ch. -Pavage,réfection,glissières (20 ans)	23-040-00-721	-5 461.31 \$	
31322	2024-02-08	David Cross	Repas 02/23 DC	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	20.95 \$	20.95 \$
31323	2024-02-08	Douglas Morrison Ltee	7815	Graisse, huile, diesel \ Huile, graisse	02-330-00-633	593.46 \$	863.88 \$
			7724	Graisse \ Huile, graisse	02-320-00-633	270.42 \$	
31324	2024-02-08	DUPONT & DUPONT FORD	FD46997	CAM123; Pièce mécanique (Front axel link assembly) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	265.79 \$	311.02 \$
			FD46986	CAM123; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	45.23 \$	
31325	2024-02-08	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	284039	CHEMISES ET SURLIGNEURS \ CHEMISES ET SURLIGNEURS	02-220-00-670	134.02 \$	357.17 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			303131	POCHETTES, STYLOS, BROSSE EFFACER \ POCHETTES, STYLOS, BROSSE EFFACER	02-220-00-670	81.79 \$	
			303084	Commande du 30 janvier 2024 \ Service communication	02-141-00-670	3.66 \$	
				Fournitures générales de bureau	02-130-00-670	137.70 \$	
31326	2024-02-08	Francis Canada Truck Center Inc.	X100354247:01	CAM119 - Siège \ CAM119 - Siège	02-330-03-525	1 011.35 \$	1 011.35 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-71.60 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	71.60 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-89.28 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	44.64 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	44.64 \$	
31327	2024-02-08	George Calydon	CCUDD 2023 A	Allocation CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	90.00 \$	90.00 \$
31328	2024-02-08	INTER OUTAOUAIS	319018G	OIL SEAL ET SEAL WHEEL - UNITÉ 631 \ OIL AND WHEEL SEAL	02-220-03-525	193.06 \$	193.06 \$
31329	2024-02-08	Jeff Casselman Excavation	1817	Location de machinerie pour drainage 2023 \ Entr. & rép - infrastructures	02-320-00-521	3 181.94 \$	3 181.94 \$
31330	2024-02-08	Kevin Allaire	Repas 02/23 KA	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	23.74 \$	23.74 \$
31331	2024-02-08	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS (COPIES)	51418483	Crédit; Remboursement frais 7\$ jusqu'au 31/10/2023 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-120-00-527	-20.39 \$	127.89 \$
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	-69.94 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-220-00-527	-58.16 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-320-00-527	-48.29 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-702-30-527	-34.01 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	-34.01 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	-7.12 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	-16.91 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	-0.56 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	-12.91 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	-38.68 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	-36.51 \$	
			9009768668	Copies - Janvier 2024 \ Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	398.07 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-130-00-527	5.42 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-141-00-527	16.15 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-160-00-527	5.10 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-470-00-527	21.54 \$	
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-610-00-527	43.00 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Entretien et réparation -Ameublement/équip. bureau	02-701-10-527	16.10 \$	
31332	2024-02-08	Laboratoire Micro B	18546	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	61.52 \$
31333	2024-02-08	Marc Monette	CCUDD 2023 E	Allocation CCUDD 2023 \ Allocation de depenses	02-610-00-192	100.00 \$	100.00 \$
31334	2024-02-08	Martin Montreuil	Repas 02/23 MM	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	23.74 \$	23.74 \$
31335	2024-02-08	Matthew Smith	CCUDD 2023 F	Allocation CCUDD 2023 \ Allocation de depenses	02-610-00-192	110.00 \$	110.00 \$
31336	2024-02-08	MAZOUT G. BELANGER INC.	01736457	Essence 383.1L \ Essence	02-220-01-631	50.72 \$	6 590.83 \$
				Essence	02-320-01-631	125.92 \$	
				Essence	02-330-01-631	179.81 \$	
				Essence	02-390-01-631	260.07 \$	
				Essence	02-490-01-631	14.44 \$	
				Essence	02-610-01-631	4.72 \$	
				Essence	02-470-01-631	4.72 \$	
			01736456	Diesel 3138.7L \ Diesel	02-220-02-631	317.23 \$	
				Diesel	02-320-02-631	2 368.49 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 832.36 \$	
				Diesel	02-390-02-631	432.35 \$	
31337	2024-02-08	MDL TELECOM	INV-003885	Intervention téléphone \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	66.12 \$	132.24 \$
			INV-003866	Intervention téléphone réception \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	66.12 \$	
31338	2024-02-08	Medimage inc	14654	BADGES ET PORTEFEUILLES \ BADGES ET PORTEFEUILLES	02-220-00-649	83.51 \$	549.35 \$
			14633	TABLEAU INTERVENTION RAPIDE, COLLANTS, PLAQUE \ TABLEAU INTERVENTION RAPIDE, COLLANTS, PLAQUE	02-220-00-649	465.84 \$	
31339	2024-02-08	MES PIECES AUTOPARTS	1-441457	Lubrifiant pour Kubota \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	18.57 \$	18.57 \$
31340	2024-02-08	MRC des Collines de l'Outaouais	2023-000458	Cpaital et intérêts Règlement 183-13 et 194-13 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	71 259.17 \$	71 259.17 \$
31341	2024-02-08	Nicole Desroches	CCUDD 2023 C	Allocation CCUDD \ Allocation de depenses	02-610-00-192	100.00 \$	100.00 \$
31342	2024-02-08	PARAGRAPHÉ	225176	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	59.80 \$	59.80 \$
31343	2024-02-08	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	125992	Article de quincaillerie \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	83.87 \$	146.94 \$
			127396	CAM132; Pièce divers pour changements d'huile (filtre etc) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	63.07 \$	
31344	2024-02-08	POLANE INC	007317	Inspection et entretien de véhicule \ Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	344.93 \$	344.93 \$
31345	2024-02-08	Riobec Securite Inc.	391684	Combinaison + couteau \ Petits outils	02-320-00-643	13.79 \$	233.59 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	56.10 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	56.09 \$	
			391685	Combinaison \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	53.79 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	53.82 \$	
31346	2024-02-08	Robert Erwin Transport Inc.	20240043	Entreposage annuel 2024 - Matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	344.93 \$
31347	2024-02-08	RPGL AVOCATS BARRISTERS	26209	Frais juridiques 12298-199 (550-17-013131-238) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	636.27 \$	9 237.00 \$
				Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	462.00 \$	
			26211	Frais juridiques dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 847.65 \$	
			26210	Frais juridiques dossier 12298-197 (550-17-012990-238) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	750.22 \$	
			26213	Frais juridiques dossier 12298-206 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 126.76 \$	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	14.00 \$	
			27420	Frais juridiques Dossier 12298-055 (550-17-010960-191) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	373.10 \$	
			27328	Frais juridiques dossier 12298-180 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	171.31 \$	
			27329	Frais juridiques dossier 12298-199 (550-17-013131-238) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	70.71 \$	
			27330	Frais juridiques dossier 12298-203 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	47.14 \$	
			27331	Frais juridiques dossier 12298-206 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 787.86 \$	
			27421	Frais juridiques dossier 12298-207 (550-17-013212-236) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	457.60 \$	
			27333	Frais juridiques dossier 12298-208 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-610-00-412	193.16 \$	
			27334	Frais juridiques dossier 12298-210 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-701-27-412	898.53 \$	
			27335	Frais juridiques dossier 12298-211 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-320-00-412	400.69 \$	
31348	2024-02-08	Ryan Gallant	CCUDD 2023 D	Allocation CCUDD 2023 \ Allocation de depenses	02-610-00-192	80.00 \$	80.00 \$
31349	2024-02-08	SERVICE DE PNEUS K&S INC	REP080358	Réparation de pneus sur remorque \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	33.28 \$	84.96 \$
			REP080662	CAM129; Réparation de pneu \ Ent. et réparation véhicules - Pneus	02-390-02-525	51.68 \$	
31350	2024-02-08	Spca de L'Outaouais	JAN/FEV 2023	Contrat pour contrôle animalier 2024 \ Contrat pour contrôle animalier 2024	02-290-05-459	5 594.86 \$	5 594.86 \$
31351	2024-02-08	Union des Municipalites du Quebec	174162	Frais de gestion regroupement achat carburant 1/10 au 31/12/23 \ Diesel	02-320-02-631	147.82 \$	295.63 \$
				Diesel	02-330-02-631	147.81 \$	
31352	2024-02-08	West Quebec Post	2024	Abonnement annuel 2024 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	39.03 \$	39.03 \$
31353	2024-02-15	2963-2072 Quebec Inc.	Février 2024	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à décembre 2024 \ Contrat collecte ordures - Janvier à décembre 2024	02-451-10-446	34 936.10 \$	101 236.92 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2024	02-452-10-446	28 421.82 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à décembre 2024	02-452-35-446	29 600.80 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à décembre 2024	02-452-90-446	8 278.20 \$	
31354	2024-02-15	ACTION SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	32580	Renouvellement cellulaire \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	123.00 \$	123.00 \$
31355	2024-02-15	AEBI SCHMIDT CANADA INC	0093516	CAM127; Capteur de moteur \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	496.98 \$	5 054.86 \$
			003545	CAM127 - Remplacement cylindre \ Main d'oeuvre	02-330-01-525	1 032.79 \$	
				Pièces mécaniques	02-330-03-525	3 525.09 \$	
31356	2024-02-15	AQUA DATA INC	22759	Mise à niveau des compteurs d'eau \ Mise à niveau des compteurs d'eau	23-050-01-725	29 491.33 \$	30 145.82 \$
			22761	Mise à niveau - Belt-clip \ Machinerie, outillage.& équip. (eau potable)	23-050-01-725	654.49 \$	
31357	2024-02-15	Association des Communicateurs Municipaux QC	8975	Cotisation annuelle \ Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	333.43 \$	333.43 \$
31358	2024-02-15	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299766	Fournitures divers pour enseignes \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	64.96 \$	138.52 \$
				Bois	02-320-00-624	73.56 \$	
31359	2024-02-15	CARDIO CHOC	27305	Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point \ Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point	02-701-20-729	2 316.69 \$	2 316.69 \$
31360	2024-02-15	Construction DJL, Agence Wakefield	18003231	Asphalte - 20 tonnes \ Asphalte - 20 tonnes	02-330-00-625	1 192.75 \$	1 192.75 \$
31361	2024-02-15	CONSULTEAU	16588	Entretien système eau potable et UV - LCCHOL \ Entretien système eau potable et UV - LCCHOL	02-701-20-522	1 063.50 \$	1 063.50 \$
31362	2024-02-15	Englobe Corp.	00150837	Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech \ Contrôle matériaux et évaluation géotechnique ch. Lac-Meech	23-040-00-721	2 563.21 \$	2 563.21 \$
31363	2024-02-15	Francis Canada Truck Center Inc.	X100354652:01	CAM136; Pièces mécanique diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	387.23 \$	1 940.62 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-27.41 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	27.41 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-34.18 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	17.09 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	17.09 \$	
			X100354412:01	CAM136; Pièces mécanique diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	387.23 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-27.41 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	27.41 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-34.18 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	17.09 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	17.09 \$	
			X100354659:01	CAM136; Pièces mécanique diverses \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.83 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-0.48 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	0.48 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-0.60 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	0.30 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	0.30 \$	
			X100354628:01	CAM135 - Refroidisseur de boite de transfert \ CAM135 - Refroidisseur de boite de transfert	02-330-03-525	1 159.33 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-82.08 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	82.08 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-102.34 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	51.17 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	51.17 \$	
31364	2024-02-15	General Bearing Service	612028	Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	90.29 \$	90.29 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-6.39 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.39 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-7.97 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.98 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.99 \$	
31365	2024-02-15	GLS	40503953	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-220-00-322	8.54 \$	8.54 \$
31366	2024-02-15	GMS SECURITE INC	278416	Appel de service - alarme HDV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	421.09 \$	421.09 \$
31367	2024-02-15	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	843093	Intervention 243 ruelle Concord (À réclamer) \ Autres sommes a recevoir - divers	54-139-99-000	413.91 \$	413.91 \$
31368	2024-02-15	INTER OUTAOUAIS	319655G	CAM109; Pièce mécaniques diverses (filtres etc) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	100.59 \$	100.59 \$
31369	2024-02-15	JFSA EXPRETS-CONSEILS EN RESSOURCES HYDROLYQUES ET ENVIR.	ENV2401-011	Demande autorisation CA - Stabilisation Ruisseau Chelsea \ Infrastructures - Sécurité publique	23-030-00-721	356.42 \$	356.42 \$
31370	2024-02-15	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC	9019237347	3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000Kg \ 3 commandes - Alun / Sulfate d'aluminium 8 000 kg	02-414-30-635	6 797.32 \$	6 797.32 \$
31371	2024-02-15	Laboratoire Micro B	18568	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	240.32 \$
			18518	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	
			18519	Analyse d'eau \ Services techniques	02-412-30-444	117.28 \$	
31372	2024-02-15	LAFARGE CANADA INC.	719158198	32 dépôts de neige \ 56 dépôts de neige	02-330-00-443	1 600.08 \$	1 600.08 \$
31373	2024-02-15	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	66943	Livre fr \ Livre fr	02-702-30-729	1 042.60 \$	1 042.60 \$
31374	2024-02-15	Location Lou-Pro Inc.	219251	Ensemble carburateur + joint mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	238.97 \$	238.97 \$
31375	2024-02-15	MARY DIWELL		Remboursement taxes perçu d'avance	\ Taxes perçues d'avance 55-161-00-000	741.24 \$	741.24 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31376	2024-02-15	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	748742	Rack pour enseignes \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	37.95 \$	426.74 \$
			748624	Rack pour enseignes \ Bois	02-320-00-624	379.29 \$	
				Articles de quincaillerie	02-320-00-641	9.50 \$	
31377	2024-02-15	MAZOUT G. BELANGER INC.	01739384	Essence 1079.1L \ Essence	02-220-01-631	138.52 \$	6 566.55 \$
				Essence	02-320-01-631	343.98 \$	
				Essence	02-330-01-631	491.14 \$	
				Essence	02-390-01-631	710.40 \$	
				Essence	02-490-01-631	39.44 \$	
				Essence	02-610-01-631	12.89 \$	
			01739385	Diesel 2635.3L \ Diesel	02-220-02-631	256.80 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 917.47 \$	
				Diesel	02-330-02-631	2 293.00 \$	
				Diesel	02-390-02-631	350.02 \$	
31378	2024-02-15	MELISSA CHABOT	CS 02/2024	Remboursement - cartes de souhaits (club social) \ Fonds comité social - employés	55-139-90-004	18.35 \$	18.35 \$
31379	2024-02-15	MICHAEL GREGORY SHARPE		Remboursement frais de permis payé en double \ Permis de construction	01-241-00-005	380.00 \$	380.00 \$
31380	2024-02-15	MICHEL PAQUIN EVALUATIONS OUTAOUAIS INC.	24021	Évaluation - Terrains nouvelle école \ Honoraires prof. autres	02-130-00-419	7 473.38 \$	7 473.38 \$
31381	2024-02-15	PARAGRAPHÉ	225418	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	139.61 \$	486.85 \$
			225419	Sem auteurs 2024 - livres ang \ Sem auteurs 2024 - livres ang	02-702-30-729	20.95 \$	
			225318	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	326.29 \$	
31382	2024-02-15	PIÈCE COURCHESNE	777058	CREDIT; Dépôt de moulage \ Ent. et réparation véhicules - pièces mécaniques	02-320-03-525	-40.00 \$	103.00 \$
			932-789994	Dégrippant et huile \ Huile, graisse	02-330-00-633	51.03 \$	
			932-790312	Lit de mécanicien \ Petits outils	02-320-00-643	91.97 \$	
31383	2024-02-15	Pièces de camions JMC	94883	CAM130; Bouchon ventilé \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	29.25 \$	3 873.73 \$
			068578	CAM136 - Différentiel \ CAM136 - Différentiel	02-330-03-525	3 844.48 \$	
31384	2024-02-15	QCCANADA	0000233894	Lames déneigement \ Lames déneigement	02-330-04-525	681.79 \$	2 045.55 \$
				Lames déneigement	02-330-04-525	681.79 \$	
				Lames déneigement	02-330-04-525	681.97 \$	
31385	2024-02-15	Riobec Securite Inc.	392117	Bottes, crampons, bretelles, gants	02-390-00-650	294.64 \$	294.64 \$
31386	2024-02-15	Roxanne Laframboise-Larose	REPAS NM 2023	Repas bénévoles - Noel Magique 2023 \ Aliments, café, eau, etc.	02-701-20-610	119.26 \$	119.26 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31387	2024-02-15	SANI-TEC	518794	NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (32 barils 20L) \ NACLO - Javel - Hypochlorite 12% (32 barils 20L)	02-412-30-635	1 473.60 \$	1 473.60 \$
31388	2024-02-15	SANIVAC OUTAOUAIS	0000892881 0000892880	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516 02-701-50-516	172.46 \$ 172.46 \$	344.92 \$
31389	2024-02-15	SEGUIN MORRIS INC.	31199 31198	Appel de service - Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains Appel de service - Centre Meredith - Réparation pompe salle zamboni \ Appel de service - Centre Meredith - Réparation pompe salle	02-701-27-522 02-701-27-522	386.75 \$ 3 154.60 \$	3 541.35 \$
31390	2024-02-15	Spca de L'Outaouais	483519	Enlèvement carcasse de chevreuil \ Services techniques Autres - SPCA	02-290-05-459	125.00 \$	125.00 \$
31391	2024-02-15	VAPOREL EAU PURE	89150	Bouteilles d'eau (garage) \ Aliments, cafe, eau, etc. Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610 02-390-00-610	38.82 \$ 38.83 \$	77.65 \$
31392	2024-02-15	VIPOND FIRE PROTECTION	346768	Entretien du système de gicleurs - Inspection trimestrielle \ Entretien du système de gicleurs - Inspection trimestrielle	02-701-27-522	724.34 \$	724.34 \$
31393	2024-02-23	9206-9467 QUEBEC INC (SEPTIK ALLEN)	Mars 2024	Contrat déneigement secteur Hollow Glen 2023-2024/Mars à nov. 2024 \ Contrat déneigement secteur Hollow Glen/Déc. & janvier	02-330-00-443	10 124.42 \$	10 124.42 \$
31394	2024-02-23	CARDIO CHOC	27305	Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point \ Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point	02-701-20-729	2 316.69 \$	2 316.69 \$
31395	2024-02-23	GESTION JUSTIN MEUNIER INC	Février 2024	Contrat déneigement chemin poste pompage eau brute/Fév. et avril 2024 \ Contrat déneig. ch. poste pompage - Partie municipale 64.7% Déneig. ch. poste pompage-Partie proprios 30 Church 35.3%	02-330-00-443 02-330-00-443	1 178.13 \$ 642.79 \$	1 820.92 \$
31396	2024-02-23	MINISTRE DES FINANCES	VT 2022 RéviséB	Frais Cour Supérieur - Vente pour taxes 2022 juridiques onoraires prof. - services	02-130-00-412	238.00 \$	238.00 \$
31397	2024-02-23	Spca de L'Outaouais	Mars 2024	Contrat pour contrôle animalier 2024 \ Contrat pour contrôle animalier 2024	02-290-05-459	2 797.43 \$	2 797.43 \$
31398	2024-02-23	MINISTRE DES FINANCES	VT 2023B	VT 2023 Dossier 100469-030 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	7.00 \$	7.00 \$
31399	2024-02-23	ADDENERGIE TECHNOLOGIES INC	IC 28755	Achat 3 bornes électriques pour véhicules \ Achat 3 bornes électriques pour véhicules Écriture 23-610-00-000 / Achat 3 bornes électriques Écriture 03-310-06-000 / Achat 3 bornes électriques Écriture 23-810-01-000 / Achat 3 bornes électriques Écriture 59-131-11-000 / Achat 3 bornes électriques	23-050-00-729 23-610-00-000 03-310-06-000 23-810-01-000 59-131-11-000	18 239.63 \$ -1 655.22 \$ 1 655.22 \$ -15 000.00 \$ 15 000.00 \$	18 239.63 \$
31400	2024-02-23	Alain Legros	Repas 02/24 AL	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	21.81 \$	21.81 \$
31401	2024-02-23	AVENSYS SOLUTIONS INC..	PSIA108935	Pièces diervs pour usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	548.43 \$	548.43 \$
31402	2024-02-23	BIBLIO RPL LTEE	3238-36889	Préparation matérielle \ Préparation matérielle	02-702-30-670	445.11 \$	445.11 \$
31403	2024-02-23	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299831 0299837	Pièces divers pour réparation de véhicules \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Huile pour garage \ Huile, graisse	02-330-03-525 02-330-00-633	122.86 \$ 160.95 \$	738.63 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct
 Traitements de crédit Dépôts

Du : 2024-02-07
Au : 2024-03-21

Page 10 sur 37

Imprimé le 21 mars 2024 par Laura Rendle Hobbs

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			0299813	CAM123; Crochet à cable + huile ATF \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	152.15 \$	
			0299858	Crédit; Échange de gants \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	-19.86 \$	
			0299843	Gants nitrile \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	179.52 \$	
			0299579	Bouya hydraulique et pièces connexes \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	76.39 \$	
			0299637	Gants nitrile, Lubrifiants, etc. \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	66.62 \$	
31404	2024-02-23	Boivin Gauvin Inc.	FC200154995	BATTERIES POUR LAMPES DE POCHE \ BATTERIES POUR LAMPES DE POCHE	02-220-00-649	304.96 \$	304.96 \$
31405	2024-02-23	CARDIO CHOC	27305	Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point \ Défibrillateur Zoll pour centre communautaire de Farm Point	02-701-20-729	2 316.69 \$	2 259.26 \$
			27309	Réf PO 14286; Crédit facture 27305 (frais de transport et assurance) \ Biens durables autres -	02-701-20-729	-57.43 \$	
31406	2024-02-23	Centre de Gestion de L'Equipement Roulant	A000242783	Location véhicules incendie - Janvier 2024 \ Location - Véhicules	02-220-00-515	3 269.36 \$	12 478.67 \$
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 861.30 \$	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	2 861.25 \$	
				Location - Véhicules	02-220-00-515	3 486.76 \$	
31407	2024-02-23	Clermont Leonie	4045	Design graphique - Politique culturelle \ Publicité et information - publications	02-701-10-345	584.94 \$	584.94 \$
31408	2024-02-23	Derek Kidder	Repas 02/24 DK	Repas déneigement \ Aliments, boissons	02-330-00-610	19.50 \$	19.50 \$
31409	2024-02-23	DHC Avocats	201226	Opinion juridiques - redevances (usines) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	763.49 \$	865.59 \$
			201225	Frais juridiques dossier CCN se terminant le 31 janvier 2024 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	102.10 \$	
31410	2024-02-23	Douglas Morrison Ltee	7851	Lave-glace \ Articles de nettoyage	02-320-00-660	324.23 \$	324.23 \$
31411	2024-02-23	DUPONT & DUPONT FORD	FD47186	CAM123; Sensor \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	557.96 \$	557.96 \$
31412	2024-02-23	FIREWING PRODUCTIONS INC	Auteur 2024	Cachet Kenneth Oppel - semaine auteurs \ Cachet Kenneth Oppel - semaine des auteurs	02-702-30-499	3 150.00 \$	3 150.00 \$
31413	2024-02-23	FONDATION CHELSEA CENTRE MEREDITH	Janvier 2024	Frais de gestion Centre Meredith - Janvier 2024 \ Services rendus - centre Meredith	01-234-70-014	-116 980.29 \$	113 470.06 \$
				TPS exigible RT0002	55-132-93-000	-4 991.96 \$	
				TVQ exigible TQ0002	55-133-93-000	-9 955.05 \$	
				A recevoir - Centre Meredith	54-136-93-000	131 927.30 \$	
				Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	116 980.29 \$	
			15%hydro 01/24	15% hydro Centre Meredith - Janvier 2024 \ Services techniques autre -Gestion Centre Meredith	02-701-27-447	-3 510.23 \$	
31414	2024-02-23	Francis Canada Truck Center Inc.	X100355374:01	CAM127; filtre + switch \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	153.43 \$	153.43 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-10.86 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.86 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-13.54 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct Du : 2024-02-07 Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	6.77 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.77 \$	
31415	2024-02-23	General Bearing Service	609307	TRACTEUR08; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	119.78 \$	119.78 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-8.48 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	8.48 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-10.57 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.28 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	5.29 \$	
31416	2024-02-23	GROUPE CLR/EXEL RADIO	EXL09643	ACHAT DE 3 RADIOS PORTATIFS ET CHARGEURS \ ACHAT DE 3 RADIOS PORTATIFS ET CHARGEURS	03-310-02-000	4 370.10 \$	4 785.84 \$
				ACHAT DE 3 RADIOS PORTATIFS ET CHARGEURS	23-610-00-000	-4 370.10 \$	
				ACHAT DE 3 RADIOS PORTATIFS ET CHARGEURS	23-030-00-726	4 785.84 \$	
31417	2024-02-23	Guillevin International Cie/Co.	5451200	Fil électrique - mise à niveau compteur d'eau \ Machinerie, outillage.& equip. (eau potable)	23-050-01-725	110.25 \$	110.25 \$
31418	2024-02-23	INTER OUTAOUAIS	320055G	CAM127; seal \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	45.71 \$	45.71 \$
31419	2024-02-23	LIBRAIRIE DU SOLEIL	P1876660	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	993.30 \$	1 436.79 \$
			P1876666	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	338.49 \$	
			P1876741	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	105.00 \$	
31420	2024-02-23	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	67063	Sema auteurs 2024 - livres fr \ Sem auteurs 2024 - livre fr	02-702-30-729	387.58 \$	387.58 \$
31421	2024-02-23	LOCATION BOULADIER	474177	Bougies \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	15.99 \$	27.49 \$
			474175	Hose clamp \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.50 \$	
31422	2024-02-23	Location Lou-Pro Inc.	32403	Crédit; Retour joint mécanique \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	-126.47 \$	212.42 \$
			219335	Chaine et lime pour scie à chaine \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	310.43 \$	
			219399	Boyaux essence \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	28.46 \$	
31423	2024-02-23	Loisir Sport Outaouais	133076	Deuxième paiement entente des arénas \ Deuxième paiement entente des arénas	02-701-30-970	4 119.85 \$	4 119.85 \$
31424	2024-02-23	LOW DOWN TO HULL AND BACK NEWS	28251	Publicité budget 2024 \ Publicité et information - journaux et revues	02-141-00-341	592.12 \$	592.12 \$
31425	2024-02-23	MAZOUT G. BELANGER INC.	01741279	Essence 837.9L \ Essence	02-220-01-631	110.16 \$	4 927.33 \$
				Essence	02-320-01-631	273.54 \$	
				Essence	02-330-01-631	390.55 \$	
				Essence	02-390-01-631	564.92 \$	
				Essence	02-490-01-631	31.35 \$	
				Essence	02-610-01-631	10.25 \$	
				Essence	02-470-01-631	10.25 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct

Du : 2024-02-07
Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			01741278	Diesel 1911.1L \ Diesel	02-220-02-631	188.53 \$	
				Diesel	02-320-02-631	1 407.58 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 683.26 \$	
				Diesel	02-390-02-631	256.94 \$	
31426	2024-02-23	MINISTRE DES FINANCES	VT2023 A	VT 2023 () Dossier 100469-030 (Ajout 3%) \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	49.06 \$	49.06 \$
31427	2024-02-23	Noël + Associés	0000057068	Frais juridiques dossier 23226001 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-414-30-412	1 437.19 \$	3 046.84 \$
			0000057069	Frais juridiques dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-412-30-412	1 609.65 \$	
31428	2024-02-23	PARAGRAPHE	225542	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	755.06 \$	1 118.14 \$
			225543	Sem auteurs 2024 - livres ang \ Sem auteurs 2024 - livres ang	02-702-30-729	363.08 \$	
31429	2024-02-23	PIÈCE COURCHESNE	932-790744	Brosses \ Petits outils	02-320-00-643	20.82 \$	45.74 \$
			932-790743	CAM130; Scellant adhésif \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	18.61 \$	
			932-790578	CAM130; Fabricant joint silicone \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	18.61 \$	
			932-790742	Crédit; facture 932-790578 retour d'article \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-18.61 \$	
			932-791148	Mini ampoule ambré \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	6.31 \$	
31430	2024-02-23	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	131101	Nettoyeur de carburateur \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	12.23 \$	12.23 \$
31431	2024-02-23	Pièces de camions JMC	068840	Douille \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	51.74 \$	51.74 \$
31432	2024-02-23	POLANE INC	007986	RÉPARATION RÉSERVOIR UNITÉ 231 \ RÉPARATION RÉSERVOIR UNITÉ 231	02-220-01-525	344.93 \$	2 061.88 \$
			008011	INSPECTION MENSUELLE UNITÉ 231 \ INSPECTION MENSUELLE UNITÉ 231	02-220-01-525	517.39 \$	
			007998	RÉPARATION SUPPORT ALIGNEMENT - UNITÉ 532 \ RÉPARATION SUPPORT ALIGNEMENT - UNITÉ 532	02-220-01-525	1 199.56 \$	
31433	2024-02-23	Presse Commerce Corporation	PERSO0090742	Magazines 2024 abonnements \ Magazines 2024 abonnement	02-702-30-729	1 169.70 \$	1 169.70 \$
31434	2024-02-23	Purolator inc	455493506	Frais d'envoi de documents par messenger \ Fret et messagerie	02-130-00-322	15.65 \$	90.17 \$
			455544254	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-320-00-322	46.76 \$	
				Fret et messagerie	02-220-00-322	27.76 \$	
31435	2024-02-23	Riobec Securite Inc.	392588	Casque de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	9.23 \$	18.47 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	9.24 \$	
31436	2024-02-23	SANI-TEC	291350	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	342.26 \$	342.26 \$
31437	2024-02-23	SEL WINDSOR LTEE	5300676710	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	10 063.15 \$	20 078.47 \$
			5300673591	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	5 102.02 \$	
			5300677073	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 913.30 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
31438	2024-02-23	Twin Equipment Limited	205969	CAM130 - Cylindre dompeur \ CAM130 - Cylindre dompeur	02-330-03-525	3 084.90 \$	3 084.90 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-218.40 \$		
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	218.40 \$		
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-272.32 \$		
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	136.16 \$		
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	136.16 \$		
31439	2024-02-23	Ville de Gatineau	5000002632	Frais de laboratoire - Janvier 2024 \ Services techniques - Test d'eau	02-414-20-444	265.71 \$	2 680.70 \$	
				5000002630	Frais de laboratoire - eaux usée - Janvier 2024 \ Services techniques	02-414-30-444		416.67 \$
				5000002628	Frais de laboratoire - eau brute - Janvier 2024 \ Services techniques	02-412-30-444		40.01 \$
				5000002629	Frais d'analyse de laboratoire - eau potable - Janvier 2024 \ Services techniques	02-412-30-444		1 958.31 \$
31440	2024-02-23	VITRERIE DE LA VALLEE	147444	Remplacement d'une fenêtre - Centre Meredith \ Remplacement d'une fenêtre - Centre Meredith	02-190-00-995	3 282.54 \$	3 282.54 \$	
31441	2024-02-23	Wurth Canada Limited	25751276	Fourniture divers (wurth film) \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	537.67 \$	537.67 \$	
31442	2024-03-01	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	3351	Services prof. étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose \ Étude faisabilité - Réfection ponceau Rte 105 - Ch. Montrose	23-040-30-721	1 940.21 \$	1 940.21 \$	
31443	2024-03-01	ASSOCIATION DES BIBLIO PUBLIQUES DU QUEBEC	7537	Cotisation ABPQ base + par habitant 2024 \ Cotisation ABPQ base + par habitant 2024	02-702-30-494	592.67 \$	592.67 \$	
31444	2024-03-01	Association des Communicateurs Municipaux QC	8974	Cotisation annuelle ACMQ \ Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	333.43 \$	333.43 \$	
31445	2024-03-01	Association des Pompiers de Chelsea	31/12/2023	Cotisation syndiacle dues au 31 décembre 2023 \ D.a.s. a payer - ass. des pompiers de ch	55-138-19-000	1 299.00 \$	1 299.00 \$	
31446	2024-03-01	Attache Remorque Gatineau	274583	CAM118; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	86.21 \$	86.21 \$	
31447	2024-03-01	BALAIS NOMAD INC.	BN06557	Brosses pour balai mécanique \ Brosses pour balai mécanique	02-320-05-525	2 717.44 \$	2 717.44 \$	
31448	2024-03-01	BIOGRADE	4738	SAVON VÉHICULES INCENDIE \ SAVON VÉHICULE INCENDIE	02-220-00-649	536.01 \$	536.01 \$	
31449	2024-03-01	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299965	ecrou et boulons \ Articles de quincaillerie	02-320-00-641	14.79 \$	85.78 \$	
				0300061	Retour articles plomberie CM \ Articles de quincaillerie	02-701-27-641		-16.91 \$
				0300057	Articles de plomberie \ Articles de quincaillerie	02-701-27-641		40.21 \$
				0300032	Articles de plomberie CM \ Articles de quincaillerie	02-701-27-641		32.23 \$
				0300095	Bouchons \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649		3.98 \$
				0299741	Attache capot \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525		11.48 \$
31450	2024-03-01	Boivin Gauvin Inc.	FC20015312	ENTRETIEN ANNUEL DES OUTILS DÉSINCARCÉRATION 2023 \ ENTRETIEN ANNUEL 2023 - OUTILS HOLMATRO	02-220-00-526	2 997.96 \$	2 997.96 \$	
31451	2024-03-01	Chemaction	74436	Remplacement de 2 pompes péristaltiques - Usine eau potable \ Remplacement de 2 pompes péristaltiques - Usine eau potable	02-412-30-725	11 664.21 \$	11 664.21 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31452	2024-03-01	CONSULT'EAU	25669	Entretien et changement de lampes UV - LCCHOL \ Entretien et changement de lampes UV - LCCHOL	02-701-20-522	1 063.50 \$	1 268.29 \$
			25670	Entretien appareil UV \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	204.79 \$	
31453	2024-03-01	DHC Avocats	198440	Frais juridiques dossier CCN se terminant le 31 octobre 2023 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-150-00-412	7 926.90 \$	7 926.90 \$
31454	2024-03-01	Douglas Morrison Ltee	7862	Huile hydraulique \ Huile hydraulique	02-330-00-633	1 433.74 \$	1 847.08 \$
			7867	antigel et graisse pour flotte de véhicules \ Huile, graisse	02-330-00-633	413.34 \$	
31455	2024-03-01	DUPONT & DUPONT FORD	FD47019	CAM123; Pièces mécanique (hose assy + latch) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	571.35 \$	1 077.37 \$
			FD47138	CAM123; Pump assembly \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	506.02 \$	
31456	2024-03-01	EQUITEK OUTAOUAIS	27643	Pièces diverses pour souffleuse \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	95.39 \$	95.39 \$
31457	2024-03-01	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	309651	CHEMISES ROUGES - DOSSIER EMPLOYÉ - INCENDIE \ CHEMISES ROUGES - DOSSIER EMPLOYÉ - INCENDIE	02-220-00-670	120.65 \$	349.87 \$
			325483	Commande du 19 fév. 2024 \ Fourn. générales de bureau	02-130-00-670	206.93 \$	
				Service des finances	02-130-00-670	22.29 \$	
31458	2024-03-01	Francis Canada Truck Center Inc.	X100355525:01	Courroies + fan \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	301.95 \$	408.15 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-21.38 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.38 \$	
			X100355942:01	TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-26.65 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	13.32 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	13.33 \$	
			X100356137:01	CAM127; Courroies \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	149.80 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-10.61 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	10.61 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-13.22 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	6.61 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.61 \$	
			X100356137:01	Crédit/Échange; Batteries \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-43.60 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	3.09 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-3.09 \$	
TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	3.85 \$					
TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	-1.92 \$					
Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-1.93 \$					
31459	2024-03-01	Gauvreau Ltée	31498-S	INSTALLATION DES CHENILLES SUR VTT \ INSTALLATION DES CHENILLES SUR VTT	02-220-01-525	94.74 \$	94.74 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31460	2024-03-01	GLS	30804040	Frais d'envoi de colis \ Fret et messagerie	02-220-00-322	8.66 \$	8.66 \$
31461	2024-03-01	GLS LOGISTIC SYSTEMS CANADA	WA7875184	Frais d'envoi de colis (boyau d'arrosage incendie) \ Fret et messagerie	02-220-00-322	399.26 \$	399.26 \$
31462	2024-03-01	H2LAB INC	105512	Tests eau - Janvier 2024 \ Traitement des données	02-470-00-452	3 807.81 \$	3 807.81 \$
31463	2024-03-01	Hydro-Quebec	844973	Alimentation des lampadaires du projet Domaine de la Montagne \ Alimentation des lampadaires projet Domaine de la Montagne	02-340-00-521	2 138.54 \$	2 138.54 \$
31464	2024-03-01	HYDRO-QUÉBEC REVENUS AUTRES	845279	Prise d'eau brute 01/01/2024 au 31/12/2024 \ Location autres	02-413-30-519	700.13 \$	700.13 \$
31465	2024-03-01	INTER OUTAOUAIS	320168G 320287G	CAM127; Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525 02-330-03-525	199.39 \$ 137.83 \$	337.22 \$
31466	2024-03-01	JIM TUBMAN OTTAWA CHEVROLET	139071	CAM126; Pièce mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques TPS intrants RT0001 Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques TVQ exigible TQ0001 TVQ intrants TQ0001 Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525 54-134-92-000 02-390-03-525 55-133-92-000 54-135-92-000 02-390-03-525	65.62 \$ -4.65 \$ 4.65 \$ -5.79 \$ 2.89 \$ 2.90 \$	65.62 \$
31467	2024-03-01	Laboratoire Micro B	18687 18642	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444 02-414-30-444	61.52 \$ 61.52 \$	123.04 \$
31468	2024-03-01	LaFab sur Mill	75% 2024	Contribution culturelle - La Fab sur Mill (1er versement) \ Contribution culturelle - La Fab sur Mill (1er versement)	02-702-90-970	33 750.00 \$	33 750.00 \$
31469	2024-03-01	LIBRAIRIE ROSE-MARIE	67136	Sema auteurs 2024 - livres fr \ Sem auteurs 2024 - livre fr	02-702-30-729	53.39 \$	53.39 \$
31470	2024-03-01	LOCATION BATTLEFIELD	340031984	Réparation plaque vibrante \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	488.64 \$	488.64 \$
31471	2024-03-01	LOCATION SAUVAGEAU	M323451-01	Location annuelle - Véhicule infrastructures \ Location annuelle - Véhicule infrastructures	02-390-00-515	1 000.28 \$	1 000.28 \$
31472	2024-03-01	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	747722 750611	Articles de quincaillerie divers \ Articles de quincaillerie Pelles \ Petits outils	02-390-00-641 02-320-00-643	26.83 \$ 63.20 \$	90.03 \$
31473	2024-03-01	MAZOUT G. BELANGER INC.	01745511 01745510	Essence 1625.2L \ Essence Essence Essence Essence Essence Essence Essence Essence Diesel 3000.8L \ Diesel Diesel	02-220-01-631 02-320-01-631 02-330-01-631 02-390-01-631 02-490-01-631 02-610-01-631 02-470-01-631 02-220-02-631 02-320-02-631	222.30 \$ 507.58 \$ 790.57 \$ 1 106.33 \$ 58.19 \$ 20.08 \$ 20.08 \$ 296.30 \$ 2 212.24 \$	8 283.01 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-330-02-631	2 645.51 \$	
				Diesel	02-390-02-631	403.83 \$	
31474	2024-03-01	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	760658	Contrat support informatique 2024 \ Contrat support informatique 2024 - Février à décembre	02-130-00-414	1 373.95 \$	7 598.93 \$
				Contrat support informatique 2024 - Différence janvier 2024	02-130-00-414	154.30 \$	
			760669	Contrat support informatique 2024 \ Contrat support informatique 2024 - Février à décembre	02-130-00-414	1 373.95 \$	
			760670	Contrat support informatique 2024 \ Contrat support informatique 2024 - Février à décembre	02-130-00-414	4 121.85 \$	
			760691	25 licences ESET Protect essential \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	574.88 \$	
31475	2024-03-01	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	F-1476	Planification et gestion de projets + rédaction \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-141-00-414	2 253.51 \$	2 253.51 \$
31476	2024-03-01	MRC des Collines de l'Outaouais	2024-000048	Formation - Les heures de conduite, la ronde de sécurité et la Loi 430 \ Services de formation	02-320-00-454	723.84 \$	3 514.69 \$
			2023-000473	CARRA (P18 à 26 et P1) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	1 663.40 \$	
			2024-000036	FRAIS DE CONNEXION ANNUELS - TABLETTE VÉHICULAIRE #231 \ FRAIS DE CONNEXION ANNUELS-TABLETTE VÉHICULE 231	02-220-00-726	632.36 \$	
			2024-000043	CARRA (P2) \ Cot. de l'employeur - Régimes de retraite - Élus	02-110-00-211	495.09 \$	
31477	2024-03-01	PARAGRAPHÉ	225676	Sem auteurs 2024 - livres ang \ Sem auteurs 2024 - livres ang	02-702-30-729	39.88 \$	256.04 \$
			225675	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	216.16 \$	
31478	2024-03-01	Riobec Securite Inc.	393187	Lunettes de sécurité \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	13.22 \$	512.32 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	13.22 \$	
			393457	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.19 \$	
			393366	Bottes \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	129.34 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	129.35 \$	
31479	2024-03-01	RPGL AVOCATS BARRISTERS	27714	Frais juridiques dossier 12298-203 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	895.66 \$	3 123.43 \$
			27715	Frais juridiques dossier 12298-206 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	1 055.47 \$	
				Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	3.00 \$	
			27716	Frais juridiques dossier 27716 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	910.03 \$	
			27717	Frais juridiques dossier 12298-211 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-130-00-412	259.27 \$	
31480	2024-03-01	RUTH OHI	Artiste 2024	Cachet + hebergement + transport autrice \ Cachet	02-702-30-499	1 260.00 \$	2 489.28 \$
				Remboursement vol	02-702-30-499	610.48 \$	
				Remboursement hébergement	02-702-30-499	618.80 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
31481	2024-03-01	SANTINEL INC	M67131	ÉLECTRODES POUR DÉFIBRILATEUR \ ÉLECTRODES POUR DÉFIBRILATEUR	02-220-00-675	286.86 \$	286.86 \$
31482	2024-03-01	SEL WINDSOR LTEE	5300677504	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	4 914.63 \$	15 174.48 \$
			5300677846	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	5 147.20 \$	
			5300677847	Achat sel saison hivernale 2024 \ Achat sel saison hivernale 2024	02-330-00-635	5 112.65 \$	
31483	2024-03-01	TERAPRO CONSTRUCTION ET AGRICULTURE	SWO043820-1	LOADER; Pièces mécaniques + remplacement de flasher \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	116.23 \$	116.23 \$
31484	2024-03-01	TIR SERVICES	1921	Réparation - 2 pompes usine d'épuration \ Réparations #1 (1205)	02-414-30-522	3 439.48 \$	6 417.38 \$
				Réparations #2 (1204)	02-414-30-522	2 977.90 \$	
31485	2024-03-01	TRANE CANADA ULC	314318234	Réparation chillier Centre Meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	782.98 \$	782.98 \$
31486	2024-03-01	VBL VALLEY BLADES LIMITED	14325	Lames de niveleuse - Opérations estivales \ 7/8X5X47-15/16 HD CT SER	02-320-04-525	1 272.43 \$	2 209.08 \$
				7/8X5X35-15/16 HD CT SER	02-320-04-525	936.65 \$	
31487	2024-03-07	7518218 CANANA INC (HKR CONSULTATION)	3724	Avenant #2 - Sentier ouest A5 \ Infrastructures - Sentier OUEST autoroute 5	23-040-52-721	15 915.30 \$	15 915.30 \$
31488	2024-03-07	AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC.	080186	Contrat opération et entretien des usines - Janvier à juin 2024 \ Opération usines EU Farm Point - Janvier à juin 2024	02-414-20-444	1 414.20 \$	17 675.42 \$
				Opération usines EU Centre-Village - Janvier à juin 2024	02-414-30-444	7 666.66 \$	
				Opération usines EP Centre-Village - Janvier à juin 2024	02-412-30-444	8 594.56 \$	
31489	2024-03-07	BARETTE BERNARD - ENERFLAMME INC	167212	Contrat entretien CVCA 2024 \ Contrat entretien CVCA 2024	02-130-00-522	1 141.13 \$	5 705.64 \$
				Contrat entretien CVCA 2024	02-220-00-522	570.56 \$	
				Contrat entretien CVCA 2024	02-320-00-522	570.56 \$	
				Contrat entretien CVCA 2024	02-412-30-522	285.29 \$	
				Contrat entretien CVCA 2024	02-413-30-522	285.29 \$	
				Contrat entretien CVCA 2024	02-414-30-522	285.29 \$	
				Contrat entretien CVCA 2024	02-701-20-522	285.29 \$	
				Contrat entretien CVCA 2024	02-701-27-522	2 282.23 \$	
31490	2024-03-07	BEAUDOIN 3990591 CANADA INC	2A	Mise à niveau station épuration centre-village / Ventilation \ Mise à niveau station épuration centre-village / Ventilation	23-050-00-721	313 937.67 \$	282 543.91 \$
			2B	Décompte 2 - Mise à niveau station épuration (ventilation)CV \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-31 393.76 \$	
31491	2024-03-07	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299985	Pièces de plomberies - eaux usées \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-414-30-522	48.87 \$	48.87 \$
31492	2024-03-07	CONSULT'EAU	25234	Installation piquets pour tertiaires \ Traitement des données	02-470-01-452	203.51 \$	203.51 \$
31493	2024-03-07	DBO Expert	7607	Contrat - Entretien 2024 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	8 905.07 \$	8 905.07 \$
31494	2024-03-07	Eastern Ontario water technology LTD (CULLIGAN)	07171081	Location refroidisseurs eau - Janvier à décembre 2024 \ Location 2 refroidisseurs eau caserne #1 - Janv. à déc. 2024	02-220-00-517	77.72 \$	273.40 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Location 3 refroidisseurs hôtel ville - Janv. à déc. 2024	02-130-00-517	116.58 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCHG - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
				Location 1 refroidisseurs CCFP - Janv. à déc. 2024	02-701-20-517	39.55 \$	
31495	2024-03-07	ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES	2023_D1831	Contrat - entretien annuel 2023 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	845.07 \$	1 379.70 \$
			2023_D1830	Contrat - Entretien annuel 2023 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	534.63 \$	
31496	2024-03-07	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	FAC0049631	FORMATION SITUATION ET CLIENTÈLE DIFFICILES \ Services de formation	02-610-00-454	549.58 \$	1 195.45 \$
			FAC0049630	FORMATION SITUATION ET CLIENTÈLE DIFFICILES \ Services de formation	02-610-00-454	549.58 \$	
			FAC0048605	FORMATION - LOI SUR LES ARCHITECTS \ Services de formation	02-610-00-454	96.29 \$	
31497	2024-03-07	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	343077	Commande du 5 mars 2024 \ Fournitures générales de bureau (papier imprimantes)	02-130-00-670	241.43 \$	241.43 \$
31498	2024-03-07	Francis Canada Truck Center Inc.	X100356259:01	Fuel filter \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	62.40 \$	62.40 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-4.42 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	4.42 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-5.51 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	2.75 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2.76 \$	
31499	2024-03-07	Groupe Archambault Inc.	CW30659646	DVD \ Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	48.85 \$	48.85 \$
31500	2024-03-07	LAROUCHE CAMPEAU & ASSOCIÉS S.E.N.C.	FLC24-025	Serv. prof. ingénierie - Installation génératrice urgence HV et caserne #1 \ Serv. prof.-Installation génératrice urgence HV et caserne#1	23-030-00-725	3 012.34 \$	3 012.34 \$
31501	2024-03-07	LOCATION BOULADIER	474584	Filtre à air + bougie \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	56.16 \$	56.16 \$
31502	2024-03-07	Location Lou-Pro Inc.	219737	Achat scie à chaine et accessoires connexes \ Petits outils	02-390-00-643	1 599.80 \$	133.83 \$
			219738	Crédit; Retour scie à chaine \ Petits outils	02-390-00-643	-1 379.68 \$	
			219721	Pièce pour souffleuse \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	40.19 \$	
			219720	CRÉDIT; Retour joint mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-137.92 \$	
			219739	Lime pour scie à chaine \ Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	11.44 \$	
31503	2024-03-07	Materiaux de Construction Beausoleil Ltee	736927	Bois + achat réparation de batiment CM \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	155.18 \$	985.66 \$
				Bois	02-390-00-624	32.15 \$	
			735890	Achat - réparation bâtiment Centre meredith \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	460.26 \$	
			736556	Bois \ Bois	02-390-00-624	64.30 \$	
			736960	Tire-fond + rondelle \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	12.75 \$	
			737989	Mèche, rondelle, ecrou, boulon \ Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	48.73 \$	
			741542	pompe mini-vac \ Petits outils	02-390-00-643	166.70 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			738493	Pièces de plomberie - LCCFAP \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	45.59 \$	
31504	2024-03-07	MICRORAMA INFORMATIQUE INC	760523	Facturation - Licences Acronis Novembre/décembre 2023 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	653.50 \$	3 268.99 \$
			760522	Correction facturation Acronis nov/dec 2023 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	-1 017.00 \$	
			760799	Achat portable, écrans et docking station \ Achat portable, écrans et docking station	23-020-00-726	2 035.52 \$	
				Écriture 23-920-00-000 - Achat équipements informatiques	23-920-00-000	-1 858.70 \$	
				Écriture 59-151-10-000 - Achat équipements informatiques	59-151-10-000	1 858.70 \$	
			760798	Achat portable, écrans et docking station \ Achat portable, écrans et docking station	23-020-00-726	582.06 \$	
				Écriture 23-920-00-000 - Achat équipements informatiques	23-920-00-000	-531.50 \$	
				Écriture 59-151-10-000 - Achat équipements informatiques	59-151-10-000	531.50 \$	
			760571	Appel de service - Docking station \ Honoraires prof. - administration et informatique CRÉDIT; Annulation de facture 760571 \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-414	521.99 \$	
			760567	Licences Acronis - Février 2024 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-414	-425.41 \$	
			760817	Licence Acronis - Janvier 2024 \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	551.65 \$	
			760524	Crédit réf facture 759748; 2X frais de déplacement \ Honoraires prof. - administration et informatique	02-130-00-494	493.15 \$	
			760525		02-130-00-414	-126.47 \$	
31505	2024-03-07	MRC des Collines de l'Outaouais	2023-000489	Remboursement intérêts Règl. 183-13 et 194-13 - Octobre 2023 \ Quotes-parts MRC - Barrage Hollow Glen	02-460-00-951	571.19 \$	571.19 \$
31506	2024-03-07	PG SOLUTIONS INC	STD56111	Formation territoire urbanisme facture STD56111 \ Formation territoire urbanisme	02-610-00-494	1 966.07 \$	1 966.07 \$
31507	2024-03-07	PIECES D'AUTOS M & JEAN-GUY ANDRE LTEE	136675	Lumières pour garage \ Petits outils	02-320-00-643	71.26 \$	71.26 \$
31508	2024-03-07	Pièces de camions JMC	069080	Pièces mécanique (socket + plug) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	124.75 \$	124.75 \$
31509	2024-03-07	Premier Tech Eau et Environnement Ltd.	2023	Contrat - Entretien annuel 2023 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	63 995.17 \$	65 612.87 \$
			903527	Ajustement de prix - contrat entretien annuel 2023 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	2 130.49 \$	
				Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-248.35 \$	
			904585	Crédit facture 879531 - contrat entretien annuel 2023 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-132.22 \$	
			904584	Crédit facture 879523 - contrat entretien annuel 2023 \ Contrat entretien Bionest et autres	02-470-00-459	-132.22 \$	
31510	2024-03-07	RE-BEL LETTRAGE ET DESIGN	2023-223	Autocollants \ Services techniques - Communications et marketing	02-141-00-459	422.54 \$	422.54 \$
31511	2024-03-07	Riobec Securite Inc.	393636	Couvre-tout \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	67.25 \$	2 468.25 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	67.23 \$	
			391623	Vêtement inspection \ Facture 391623	02-610-00-650	359.13 \$	
			394045	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	209.67 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			393520	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.19 \$	
			393603	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.19 \$	
			393862	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.20 \$	
			393946	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	209.67 \$	
			393986	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	227.19 \$	
			393990	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	209.67 \$	
			393997	ÉCHANGE - BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	17.52 \$	
			393989	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	209.67 \$	
			394036	BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS \ BOTTES DE SÉCURITÉ - NOUVEAUX POMPIERS	02-220-00-650	209.67 \$	
31512	2024-03-07	Robert Binette	1945158	Cotisation annuelle CPA - \ Cotisations à des associations et abonnements	02-130-00-494	1 227.40 \$	1 227.40 \$
31513	2024-03-07	SANIVAC OUTAOUAIS	0000898885	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	344.92 \$
			0000898884	Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC \ Location annuelle - 2 toilettes - Sentier VVC	02-701-50-516	172.46 \$	
31514	2024-03-07	Simco Communications	5984	Commande du 20-02-2024 \ Fournitures générales de bureau (enveloppes)	02-130-00-670	776.08 \$	776.08 \$
31515	2024-03-07	Societe de L'Assurance Automobile du Quebec -	2024A	Immatriculations 2024 \ Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	326.78 \$	42 074.15 \$
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	326.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	1 767.05 \$	
			2024B	Immatriculations 2024 \ Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	364.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	364.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	653.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	523.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	396.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	396.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	677.56 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct

Du : 2024-02-07
Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Immatriculation des véhicules	02-610-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-470-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	264.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	264.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	281.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	281.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	264.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	264.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	326.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	326.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	173.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	173.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	346.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	562.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	419.78 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	495.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-390-00-455	653.56 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	173.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	173.28 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	1 032.79 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 243.02 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	1 243.03 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	1 767.05 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	1 032.79 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	1 243.02 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	1 243.03 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	883.52 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	883.53 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	30.60 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	30.60 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	30.60 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	30.60 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-220-00-455	82.20 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-320-00-455	30.60 \$	
				Immatriculation des véhicules	02-330-00-455	30.60 \$	
31516	2024-03-07	Ssq - Groupe Financier	993828	Assurance collective - Mars 2024 \ AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - ÉLUS	02-110-00-270	19.41 \$	16 165.94 \$
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	19.45 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-120-00-280	104.39 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-130-00-280	1 125.10 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-141-00-280	329.76 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-160-00-280	149.17 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-220-00-280	468.15 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-330-00-280	3 507.34 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-390-00-280	1 598.97 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-470-00-280	229.06 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-490-00-280	217.03 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-610-00-280	1 327.47 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-701-10-280	485.33 \$	
				AVANTAGES SOCIAUX DIVERS - EMPLOYÉS	02-702-30-280	269.55 \$	
				Assurance collective a payer	55-138-12-000	6 315.76 \$	
31517	2024-03-07	STT - MUNICIPALITÉ CHELSEA CSN	Fevrier 2024	Cotisation syndicale - Février 2024 \ Cotisations syndicales à payer	55-138-30-000	5 127.68 \$	5 127.68 \$
31518	2024-03-07	Tetra Tech qi inc	60853463	Crédit facture 60849180 \ Infrastructures - Hygiene du milieu (eaux usées)	23-050-00-721	-1 103.76 \$	11 536.91 \$
			60851004	Mandat pour évaluation besoins à l'eau brute et distribution (POMPES) \ Évaluation besoins à l'eau brute et distribution (POMPES)	23-050-01-725	7 180.77 \$	
			60853464	Services professionnels pour mise niveau station épuration C-V \ Services profes. pour mise niveau station épuration C-V	23-050-00-721	4 405.00 \$	
			60855281	Mandat pour assistance technique - Mise à niveau usine EU phase 1 \ Mandat pour assistance technique - Mise niveau usine EU #1	23-050-00-721	1 054.90 \$	
31519	2024-03-07	Thibault & Associés (l'Arsenal)	542625	RÉPARATION DÉTECTEUR 4 GAZ \ RÉPARATION DÉTECTEUR 4 GAZ	02-220-00-526	477.15 \$	477.15 \$
31520	2024-03-07	Thomson Reuthers Canada	849448323	Facture 8499448323 \ Facture 8499448323	02-610-00-494	177.45 \$	177.45 \$
31521	2024-03-18	2963-2072 Quebec Inc.	Mars 2024	Contrat collecte matières résiduelles - Janvier à décembre 2024 \ Contrat collecte ordures - Janvier à décembre 2024	02-451-10-446	34 936.10 \$	101 236.92 \$
				Contrat collecte recyclage - Août à décembre 2024	02-452-10-446	28 421.82 \$	
				Contrat collecte compostage - Janvier à décembre 2024	02-452-35-446	29 600.80 \$	
				Contrat collecte ecombrants - Janvier à décembre 2024	02-452-90-446	8 278.20 \$	
31522	2024-03-18	ABC MECANIQUE	1021759	Chargeur Frontal - Pièces mécaniques \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	214.08 \$	214.08 \$
31523	2024-03-18	AUBE vitre d'auto	14348	CAM131; Installation + réparation de pare-brise \ Ent. et réparation véhicules	02-330-01-525	425.31 \$	425.31 \$
31524	2024-03-18	BMR QUINCAILLERIE TOURAINE	0299462	COLLIER DE SERRAGE - UNITÉ 631 \ COLLIER DE SERRAGE - UNITÉ 631	02-220-03-525	13.27 \$	45.42 \$
			0300249	Pièce pour meuble bibliothèque \ Biens durables - ameublement, équip. de bureau	02-702-30-726	32.15 \$	
31525	2024-03-18	Bouquinart	107282	Livres fr \ Livres fr	02-702-30-729	930.56 \$	930.56 \$
31526	2024-03-18	CAPITAL CONTROL & INSTRUMENTATION INC	87578	télécommunication - Usine \ Télécommunication annuelle - Usine	02-412-30-331	396.69 \$	396.69 \$
31527	2024-03-18	Clément Drouin et Isabelle Rodrigue		Dédommagement - Échelle de quai \ Réclamations de dommages-intérêts	02-190-00-995	465.63 \$	465.63 \$
31528	2024-03-18	CONSTRUCTION FGK INC	9A	Décompte 9 - ODC-05 à 07 réfection chemin de la Rivière \ Infrast. ch. - Pavage, réfection, glissières (20 ans)	23-040-00-721	132 044.81 \$	333 267.12 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			9B	Décompte 9 - Retenue 10% - réfection chemin de la Rivière \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	-13 204.48 \$	
			9C	Décompte 9 - Libération retenue provisoire partielle - réfection Rivière \ Depots de garantie - autres	55-136-31-000	214 426.79 \$	
31529	2024-03-18	Douglas Morrison Ltee	192253	Location de réservoir \ Location - Machineries, outillage et équipement	02-320-00-516	103.14 \$	103.14 \$
31530	2024-03-18	DUPONT & DUPONT FORD	FD47346	CAM131; Pièces mécanique (Exhaust extension, gasket, nut) \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	336.72 \$	336.72 \$
31531	2024-03-18	Francis Canada Truck Center Inc.	X100355528:01	CAM119 - Sensors \ CAM119 - Sensors	02-330-03-525	740.00 \$	1 310.41 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-52.39 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	52.39 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-65.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	32.66 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	32.66 \$	
			X100356341:01	Filtre pour balai \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	86.28 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-6.11 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	6.11 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-7.62 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	3.81 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	3.81 \$	
			X100355969:01	CAM119 - Batteries \ CAM119 - Batteries	02-330-03-525	484.13 \$	
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-34.27 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	34.27 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-42.74 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	21.37 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	21.37 \$	
31532	2024-03-18	Gillian Rowlands	D2023-00562	Cautionnement \ Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	325.00 \$	325.00 \$
31533	2024-03-18	GOLIAX	F-105186	Balises flexibles (50 rouge / 20 vertes) \ Balises flexibles (50 rouge / 20 vertes)	02-355-00-649	716.41 \$	716.41 \$
31534	2024-03-18	GROUPE ABS inc	164631	Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière \ Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière	23-040-00-721	18 974.07 \$	24 197.34 \$
			166665	Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière \ Contrat contrôle matériaux - Réfection chemin de la Rivière	23-040-00-721	5 223.27 \$	
31535	2024-03-18	Groupe Archambault Inc.	CW31078421	DVD \ DVD	02-702-30-729	65.51 \$	94.81 \$
			CWQ31078422	DVD \ DVD	02-702-30-729	29.30 \$	
31536	2024-03-18	INTER OUTAOUAIS	320538G	CAM119; Filtres divers \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	417.11 \$	417.11 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total	
31537	2024-03-18	Jean-Phillipe Brousseau	D2020-00920	Cautionnement	Dépôt - Puits - 300 \$	55-136-44-000	500.00 \$	500.00 \$
31538	2024-03-18	L'AUBERGE & SPA LE NORDIK INC.	IN000513	Achat d'un débitmètre (50% avec	\ Achat d'un débitmètre (50% avec	02-413-30-725	6 196.00 \$	6 196.00 \$
31539	2024-03-18	LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	216105	ENTRETIEN SEMI-ANNUEL DU COMPRESSEUR - 2024 \ ENTRETIEN SEMI-ANNUEL DU COMPRESSEUR - 2024	02-220-00-526	1 947.62 \$	1 947.62 \$	
31540	2024-03-18	Laboratoire Micro B	18746	Analyse chimique hebdomadaire siccité \ Analyse chimique hebdomadaire siccité	02-414-30-444	61.52 \$	61.52 \$	
31541	2024-03-18	LARAGH NEELIN		Remboursement TPAV	\ Taxes perçues d'avance	55-161-00-000	319.43 \$	319.43 \$
31542	2024-03-18	LE GROUPE GERIK	D2022-00281	Cautionnement	\ Dépôt - Nouvelle construction - 1 000 \$	55-136-40-000	2 055.00 \$	2 055.00 \$
31543	2024-03-18	LES SERVICES EXP INC.	781575	Avenants #2, 3 et 4 - Serv. prof. suppl. surveillance - Lac-Meech \ Avenants #2 - Surveillance résidence (échancier prolongé)	23-040-00-721	3 920.65 \$	3 920.65 \$	
31544	2024-03-18	Librairie Renaud-Bray inc.	CWQ31083320	Livres FR \ Livres fr	02-702-30-729	452.92 \$	970.47 \$	
			CW31083319	Livres FR \ Livres fr	02-702-30-729	35.65 \$		
			CWQ31125614	Livres FR \ Livres fr	02-702-30-729	413.91 \$		
			CW31125613	Livres FR \ Livres fr	02-702-30-729	67.99 \$		
31545	2024-03-18	LOCATION BATTLEFIELD	340032259	Rateau pour asphalte \ Petits outils	02-320-00-643	118.98 \$	118.98 \$	
31546	2024-03-18	LUMEN	27939572-00	Fourniture pour lumières usine \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	171.76 \$	171.76 \$	
31547	2024-03-18	Maurice Lavigne		Remboursement frais programme pompage septique	\ Tarification/vidange des fosses septique	01-212-19-001	677.15 \$	677.15 \$
31548	2024-03-18	MAZOUT G. BELANGER INC.	01748467	Essence 1131L \ Essence	02-220-01-631	152.11 \$	6 641.65 \$	
				Essence	02-320-01-631	347.30 \$		
				Essence	02-330-01-631	540.92 \$		
				Essence	02-390-01-631	756.98 \$		
				Essence	02-490-01-631	39.81 \$		
				Essence	02-610-01-631	13.74 \$		
				Essence	02-470-01-631	13.74 \$		
			01752143	Essence 911L \ Essence	02-220-01-631	125.15 \$		
				Essence	02-320-01-631	285.79 \$		
				Essence	02-330-01-631	445.13 \$		
				Essence	02-390-01-631	622.91 \$		
				Essence	02-490-01-631	32.77 \$		
				Essence	02-610-01-631	11.31 \$		
				Essence	02-470-01-631	11.31 \$		
			01752144	Diesel 1808.6L \ Diesel	02-220-02-631	172.88 \$		

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Diesel	02-320-02-631	1 290.70 \$	
				Diesel	02-330-02-631	1 543.49 \$	
				Diesel	02-390-02-631	235.61 \$	
31549	2024-03-18	MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	5794	Publication Constructo AO camion 10 roues \ Véhicules - Transport	23-040-00-724	353.20 \$	353.20 \$
31550	2024-03-18	MÉLANIE LACROIX	12/03/2024	Support à écran \ Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-470-00-670	91.96 \$	91.96 \$
31551	2024-03-18	MORIN RELATIONS PUBLIQUES	F-1545	Honoraires travaux - janvier et février 2024 \ Honoraires professionnels autres	02-141-00-419	919.80 \$	919.80 \$
31552	2024-03-18	Noël + Associés	0000057218	Frias juridiques dossier 23226002 \ Honoraires prof. - services juridiques	02-412-30-412	5 530.30 \$	5 530.30 \$
31553	2024-03-18	PARAGRAPHE	225744	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	217.28 \$	1 069.10 \$
			225746	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	25.19 \$	
			225745	Sem auteurs 2024 - livres ang \ Sem auteurs 2024 - livres ang	02-702-30-729	103.87 \$	
			225844	Livres ang \ Livres ang	02-702-30-729	239.18 \$	
			225843	Livres ang \ livre ang	02-702-30-729	181.39 \$	
			225845	Livres ang \ livres ang	02-702-30-729	302.19 \$	
31554	2024-03-18	PIÈCE COURCHESNE	932-792813	AMPOULE HALOGÈNE ET CONNECTEUR - UNITÉ 131 \ AMPOULE HALOGÈNE ET CONNECTEUR - UNITÉ 131	02-220-03-525	48.74 \$	48.74 \$
31555	2024-03-18	Pièces de camions JMC	069277	Raccords pour garage \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	76.38 \$	76.38 \$
31556	2024-03-18	QCCANADA	0000233526	Lames de déneigement \ W600-1 70 DEGREE WING SHOE	02-330-03-525	274.26 \$	3 949.43 \$
				NORDIK MOVE RUBBER REPLACEMENT BLADES	02-330-04-525	2 935.17 \$	
				588132FCFSE 5/8" X 8" X 132" WING BLADE 8"CC 5/8 BOLTS	02-330-04-525	740.00 \$	
31557	2024-03-18	Riobec Securite Inc.	394107	Pantalon forestier \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	191.43 \$	602.60 \$
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	191.44 \$	
			394108	Piles, vestes, gants, protecteur d'ouie \ Vetements, chaussures et accessoires	02-320-00-650	94.55 \$	
				Vetements, chaussures et accessoires	02-330-00-650	94.55 \$	
				Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	30.63 \$	
31558	2024-03-18	Robert Erwin Transport Inc.	20240123	Entreposage annuel 2024 - Matériaux contaminés avant disposition \ Entreposage annuel matériaux contaminés avant disposition	02-320-00-999	344.93 \$	344.93 \$
31559	2024-03-18	SANI-TEC	219936	Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux \ Articles ménagers pour divers bâtiments municipaux	02-390-00-660	86.46 \$	86.46 \$
31560	2024-03-18	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS	FC-333454	Rouleau de butyle 13mm \ Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-413-30-522	18.63 \$	18.63 \$
31561	2024-03-18	TOROMONT CAT	PSQ0464641	BACK14 - Filtres \ BACK14 - Filtres	02-330-03-525	822.29 \$	822.29 \$
			WOQP498563	IN/OUT Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	5 991.03 \$	
			WOPQ0499236	IN/OUT Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-5 991.03 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			WOPQ0498433	IN/OUT Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	2 696.37 \$	
			WOQP0498494	IN/OUT Réparation mécanique \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	-2 696.37 \$	
31562	2024-03-18	UTEAU	17867	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	2 058.17 \$	18 927.26 \$
			17845	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	2 447.08 \$	
			17831	Vidange hebdomadaire des boues septiques - Fosses - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - Fosses - janvier à septembre	02-415-30-522	1 457.09 \$	
			17832	Vidange mensuelle des boues septiques - Chambres de vannes - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - vannes (janv-sept)	02-415-30-522	4 283.50 \$	
			17854	Vidange mensuelle des boues septiques - Chambres de vannes - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - vannes (janv-sept)	02-415-30-522	4 107.38 \$	
			17890	Vidange mensuelle des boues septiques - Chambres de vannes - EU (janv-sept) \ Vidange des boues septiques - vannes (janv-sept)	02-415-30-522	4 574.04 \$	
31563	2024-03-18	VAPOREL EAU PURE	89291	Bouteilles d'eau \ Aliments, cafe, eau, etc.	02-320-00-610	68.57 \$	137.15 \$
				Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	68.58 \$	
31564	2024-03-18	VBL VALLEY BLADES LIMITED	SV087575	VOL160; lame, boulons, tarreaux \ Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	252.85 \$	252.85 \$
				TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-17.90 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	17.90 \$	
				TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-22.32 \$	
				TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	11.16 \$	
				Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	11.16 \$	
						1 768 991.21 \$	1 768 991.21 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
611802949597B	HYDRO QUEBEC - 3 CH. CHELBROOK	2024-02-07	Électricité 01/01 au 05/02/2024 \ Électricité 2024	02-415-30-681	225.75 \$	225.75 \$
681102684531B	HYDRO QUEBEC - POMPAGE EAUX USEES 233 OLD CHELSEA (477)	2024-02-08	Électricité 01/01 au 06/02/2024 \ Électricité 2024	02-415-30-681	77.10 \$	77.10 \$
655003050152B	HYDRO QUEBEC - GARAGE ENTRETIENT 72 OLD CHELSEA (318)	2024-02-08	Électricité 01/01 au 07/02/2024 \ Électricité 2024	02-390-00-681	493.63 \$	493.63 \$
619902881396B	HYDRO QUEBEC - 269 CH. JEAN-PAUL-LEMIEUX (782)	2024-02-09	Électricité 01/01 au 07/02/2024 \ Électricité 2024	02-415-30-681	231.31 \$	231.31 \$
664 003 053 878	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2024-02-09	Électricité 09/01 au 08/02/2024 \ Électricité - Hotel-de-Ville	02-130-00-681	2 389.13 \$	3 981.87 \$
			Électricité - Bibliothèque	02-702-30-681	1 592.74 \$	
664 003 053 877	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2024-02-09	Électricité 09/01 au 08/02/2024 \ Électricité 2024	02-220-00-681	3 347.31 \$	3 347.31 \$
693 702 476 080	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2024-02-09	Électricité 09/01 au 08/02/2024 \ Électricité 2024	02-701-27-681	23 782.63 \$	23 782.63 \$
012290188240210	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2024-02-10	Télévision caserne 24/02 au 23/03/2024 \ Télévision caserne 2024	02-220-00-689	98.70 \$	98.70 \$
623 503 140 341	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2024-02-15	Électricité 16/01 au 14/02/2024 \ Électricité 2024	02-414-30-681	3 109.83 \$	3 109.83 \$
611802954241B	HYDRO QUEBEC - 331 CH. RIVIERE (CENTE COMM. FP)	2024-02-19	Électricité 01/01 au 16/02/2024 \ Électricité 2024	02-701-20-681	1 987.32 \$	1 987.32 \$
690102596563B	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE EAUX USEES 50 CH. MILL (198)	2024-02-14	Électricité 01/01 au 13/02/2024 \ Électricité 2024	02-415-30-681	69.05 \$	69.05 \$
47902328	Superieur Propane Inc.	2024-02-09	Propane - Garage 100.0L \ Oxygène, propane, acétylène.	02-330-01-639	112.68 \$	112.68 \$
014971629240222	BELL CANADA - LIGNES RESTANTES HDV (9912)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024 (827-2672)	02-130-00-331	97.41 \$	635.03 \$
			Téléphone 2024 (827-3912)	02-701-50-331	0.21 \$	
			Téléphone 2024 (827-4642)	02-130-00-331	97.41 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-220-00-331	38.97 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-702-30-331	19.48 \$	
			Téléphone 2024 (827-8653)	02-701-20-331	38.96 \$	
			Téléphone 2024 (827-9912)	02-220-00-331	342.59 \$	
012975899240222	BELL CANADA - SUPRESS EAU POTABLE 153 OLD CHELSEA (827-9439)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-413-30-331	58.45 \$	58.45 \$
013101682240222	BELL CANADA - STAT POMPAGE EAUX USÉES 50 CH. MILL (827-8867)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	58.45 \$	58.45 \$
000362509240222	BELL CANADA - CASERNE 2 (827-8787)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-220-00-331	137.94 \$	137.94 \$
012982973240222	BELL CANDA - USINE D'EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (827-5628)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-412-30-331	64.20 \$	64.20 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Débit direct

Du : 2024-02-07
Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
015067086240222	BELL CANADA - LIGNE DE FAX CASERNE 1 (5538)	2024-02-22	Ligne de fax caserne 22/02 au 21/03/2024 \ Ligne de fax caserne 2024	02-220-00-331	67.24 \$	67.24 \$
012982987240222	BELL CANADA - USINE D'EAUX USÉES 28CH. HUDSON (827-5489)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-414-30-331	103.16 \$	103.16 \$
013030180240222	BELL CANADA - TRAIT. EAUX USÉES 233 OLD CHELSEA (827-2177)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	58.45 \$	58.45 \$
012990174240222	BELL CANADA - USINE D'EAU POTABLE 24CH. HUDSON (827-0624)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-412-30-331	58.45 \$	58.45 \$
014191957240222	BELL CANADA - LIGNE 269 JEAN-PAUL-LEMIEUX (827-0171)	2024-02-22	Téléphone 22/02 au 21/03/2024 \ Téléphone 2024	02-415-30-331	61.27 \$	61.27 \$
014550372240210	BELL CANADA - INTERNET 39 CH. RIVIERE (6103)	2024-02-10	Internet 10/2 au 09/3/2024 \ Internet 2024	02-220-00-335	56.54 \$	56.54 \$
014550373240210	BELL CANADA - INTERNET 311 CH. RIVIERE (6133)	2024-02-10	Internet 10/2 au 09/03/2024 \ Internet 2024	02-701-50-335	83.75 \$	83.75 \$
014550375240210	BELL CANADA - INTERNET 343 CH. RIVIERE (6238)	2024-02-10	Internet 10/02 AU 09/03/2024 \ Internet 2024	02-415-20-335	56.54 \$	56.54 \$
000334322240219	BELL CANADA - CENTRE COMMUNAUTAIRE FP (459-1172)	2024-02-19	Téléphone 19/02 AU 18/03/2024 \ Téléphone 2024	02-701-20-331	302.48 \$	302.48 \$
000336644240219	BELL CANADA - CHALET DE SERVICE FP (459-1499)	2024-02-19	Téléphone 19/02 AU 18/03/2024 \ Téléphone 2024	02-701-30-331	58.45 \$	58.45 \$
010683957240219	BELL CANADA - STATION POMPAGE FP CH. RIVIÈRE (459-2237)	2024-02-19	Téléphone 19/02 AU 18/03/2024 \ Téléphone 2024	02-415-20-331	58.45 \$	58.45 \$
010683945240219	BELL CANADA - USINE DE TRAITEMENT FP (459-3836)	2024-02-19	Téléphone 19/02 au 18/03/2024 \ Téléphone 2024	02-414-20-331	97.41 \$	97.41 \$
010683963240219	BELL CANADA - STATION DE POMPAGE FP, ST-CLEMENT (459-8654)	2024-02-19	Téléphone 19/02 au 18/03/2024 \ Téléphone 2024	02-415-20-331	58.45 \$	58.45 \$
691003034349B	HYDRO QUEBEC - CASERNE 2 39 CH. RIVIERE (136)	2024-02-23	Électricité 01/01 au 22/02/2024 \ Électricité 2024	02-220-00-681	1 134.33 \$	1 134.33 \$
691003034348B	HYDRO QUEBEC - CHALET SERVICE FP; 311 CH. RIVIERE	2024-02-23	Électricité 01/01 au 22/02/2024 \ Électricité 2024	02-701-50-681	1 435.09 \$	1 435.09 \$
690102599340B	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; 343 CH.RIVIERE	2024-02-22	Électricité 01/01 au 21/02/2024 \ Électricité 2024	02-415-20-681	140.00 \$	140.00 \$
690102599339B	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE FP; ST-CLEMENT	2024-02-22	Électricité 01/01 au 21/02/2024 \ Électricité 2024	02-415-20-681	271.58 \$	271.58 \$
623503142603B	HYDRO QUEBEC - USINE TRAITEMENT FP; 341 CH. RIVIERE	2024-02-22	Électricité 01/01 au 21/02/2024 \ Électricité 2024	02-414-20-681	959.11 \$	959.11 \$
47902327	Superieur Propane Inc.	2024-02-09	3031.2L - Propane en vrac \ 3031.2L - Propane en vrac	02-330-01-639	3 423.37 \$	3 423.37 \$
FEVRIER 2024	Master Card	2024-02-29	Conciliation Mastercard - Février 2024 \ Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-701-30-526	74.68 \$	17 947.94 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Traitements de crédit Dépôts Débit direct

Du : 2024-02-07
Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Aliments, cafe, eau, etc.	02-390-00-610	11.88 \$	
			Aliments, cafe, eau, etc.	02-130-00-610	83.86 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	248.37 \$	
			Petits outils	02-390-00-643	294.30 \$	
			Petits outils	02-390-00-643	357.63 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-320-00-522	41.22 \$	
			Petits outils	02-390-00-643	60.90 \$	
			Petits outils	02-390-00-643	66.65 \$	
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-390-03-525	138.73 \$	
			Petits outils	02-390-00-643	166.63 \$	
			Bois	02-390-00-624	63.11 \$	
			Pieces et accessoires - autres	02-390-00-649	15.63 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains 52737	02-701-27-522	61.65 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains 52818	02-701-27-522	-61.65 \$	
			Services techniques autres - Recherches	02-120-05-459	1.00 \$	
			Services techniques autres - Recherches	02-120-05-459	9.00 \$	
			Services techniques autres - Recherches	02-120-05-459	4.00 \$	
			Services techniques autres - Recherches	02-120-05-459	3.00 \$	
			Services techniques autres - Recherchés	02-120-05-459	3.00 \$	
			Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	124.20 \$	
			TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-8.79 \$	
			Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	8.79 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-10.96 \$	
			TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	5.48 \$	
			Pieces et accessoires - autres	02-330-00-649	5.48 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	63.99 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	94.28 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	43.50 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	108.30 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	92.29 \$	
			Batterie Dewalt	02-320-00-643	256.07 \$	
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	53.73 \$	
			Kit d'outils Dewalt/Milwaukee pour chantier	02-320-00-725	1 902.92 \$	
			TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-134.72 \$	
			Biens durables - machineries, outillage & équip	02-320-00-725	134.72 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-167.98 \$	
			TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	83.99 \$	
			Biens durables - machineries, outillage & équip	02-320-00-725	83.99 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	181.66 \$	
			TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-12.86 \$	
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	12.86 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-16.04 \$	
			TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	8.02 \$	
			Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	02-330-03-525	8.02 \$	
			Aliments, cafe, eau, etc.	02-110-00-610	67.44 \$	
			Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	69.49 \$	
			Aliments, cafe, eau, etc.	02-220-00-610	26.96 \$	
			Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	165.90 \$	
			Diesel	02-220-02-631	70.05 \$	
			Ent. et réparation véhicules	02-220-01-525	149.46 \$	
			Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	168.94 \$	
			Ent. & rép. - Machineries, outillage, équipement	02-220-00-526	209.58 \$	
			Petits outils	02-320-00-643	17.23 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-320-00-494	691.78 \$	
			Associations et abonnements	02-390-00-494	172.94 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	82.64 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	63.40 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	120.85 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	42.84 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	10.87 \$	
			Petits outils	02-320-00-643	63.21 \$	
			Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-230-00-725	126.37 \$	
			Biens durables - machineries, outillage & équip	02-320-00-725	350.00 \$	
			Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-230-00-725	212.78 \$	
			Demande de CA projet milieux humides et étangs Musie	02-701-50-419	4 678.00 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	63.26 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	63.40 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	14.11 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	107.42 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	42.18 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	135.92 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	103.53 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	20.95 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	79.27 \$	
			Ent. et réparation - Véhicules pièces mécaniques	02-220-03-525	68.99 \$	
			Frais de poste	02-702-30-321	53.81 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Cotisations à des associations et abonnements	02-320-00-494	655.36 \$	
			Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	260.00 \$	
			Cotisation annuelle - 4 membres	02-320-00-494	574.88 \$	
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	42.53 \$	
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	57.48 \$	
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	28.73 \$	
			Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	28.73 \$	
			Biens durables - Machinerie, outillage & équip	02-412-30-725	413.90 \$	
			Pièces et accessoires - Autres	02-701-27-649	13.79 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-20-522	81.17 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	162.94 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	66.40 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	134.93 \$	
			Fret et messagerie	02-390-00-322	140.86 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-412-30-522	680.13 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-130-00-522	29.97 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	392.01 \$	
			TPS intrants RT0001	54-134-92-000	-27.75 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	27.75 \$	
			TVQ exigible TQ0001	55-133-92-000	-34.60 \$	
			TVQ intrants TQ0001	54-135-92-000	17.30 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	17.30 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	7.40 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	234.88 \$	
			Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	02-701-27-522	40.72 \$	
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-610-00-670	6.66 \$	
			Honoraires prof. autres	02-610-00-419	517.39 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-610-00-494	566.44 \$	
			Fournitures de bureau, imprimés et livres	02-320-00-670	25.71 \$	
			Aliments, boissons	02-330-00-610	20.95 \$	
			Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	-194.88 \$	
			Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	02-702-30-729	74.73 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	6.03 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	50.62 \$	
			Cotisations à des associations et abonnements	02-141-00-494	-50.62 \$	
618 102 891 168	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À DEL (048)	2024-02-29	Électricité - Éclairage public 01/02 au 29/02/2024 \ Électricité - Éclairage public 2024	02-340-00-681	213.22 \$	213.22 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
648 702 822 938	HYDRO QUEBEC - STATION POMPAGE BRUTE 30 CH. CHURCH (992)	2024-02-29	Électricité 29/01 au 28/02/2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	2 082.33 \$	2 082.33 \$
645 102 828 084	HYDRO QUEBEC - ECLAIRAGE PUBLIC LUMIERES À VAPEURS (864)	2024-02-29	Électricité - Éclairage public 01/02 au 29/02/2024 \ Électricité - Éclairage public 2024	02-340-00-681	1 705.70 \$	1 705.70 \$
665 802 770 148	HYDRO QUEBEC - SUPPRESSION POTABLE 153 OLD CHELSEA (554)	2024-02-26	Électricité 25/01 au 24/02/2024 \ Électricité 2024	02-413-30-681	1 805.94 \$	1 805.94 \$
Fevrier 2024	Retraite Quebec secteur public	2024-02-29	CARRA élus - Février 2024 \ Fonds de retraite - RREM élus	55-138-17-001	2 676.44 \$	2 676.44 \$
48146116	Superieur Propane Inc.	2024-02-28	Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2024 \ Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2024	02-330-01-639	23.00 \$	23.00 \$
Mars/Avr 24	VIDEOTRON LTEE -TELEPHONE HDV (60019)	2024-02-23	Téléphone 13/03 au 12/04/2024 \ Téléphone 2024 - HDV	02-130-00-331	117.81 \$	628.31 \$
			Téléphone 2024 - HDV	02-120-00-331	26.20 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-141-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-160-00-331	13.07 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-220-00-331	65.47 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-320-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-330-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-390-00-331	39.28 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-470-00-331	26.14 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-610-00-331	117.81 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-701-10-331	65.47 \$	
			Téléphone 2024 - HDV	02-702-30-331	39.22 \$	
013562587240225	BELL CANADA - INTERNET CENTE COMMUNAUTAIRE FP (0609)	2024-02-25	Internet 25/02 au 24/03/2024 \ Internet 2024	02-701-21-335	120.67 \$	120.67 \$
014721856240301	BELL CANADA - INTERNET 24 HUDSON (7129)	2024-03-01	Internet 01/03 au 31/03/2024 \ Internet 2024	02-412-30-335	44.50 \$	44.50 \$
012986357240301	BELL CANADA - INTERNET 24 CH. HUDSON (4429)	2024-03-01	Internet 01/03 au 31/03/2024 \ Internet 2024	02-412-30-335	70.55 \$	70.55 \$
600 001 341 123	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2024-03-06	Électricité 14/01 au 13/02/2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	5 376.96 \$	5 376.96 \$
2775737662	ROGERS	2024-03-01	Téléphonie Barrage HG 2024 \ Téléphonie Barrage HG 2024	02-460-00-331	31.05 \$	31.05 \$
012290188240310	BELL CANADA TÉLÉVISION CASERNE	2024-03-10	Télévision caserne 24/03 au 24/04/2024 \ Télévision caserne 2024	02-220-00-689	98.70 \$	98.70 \$
631 602 866 746	HYDRO QUEBEC - CENTRE MEREDITH 23 CH. CECIL (273)	2024-03-11	Électricité 09/02 au 08/03/2024 \ Électricité 2024	02-701-27-681	22 534.83 \$	22 534.83 \$
655 003 063 570	HYDRO QUEBEC - 100 CHEMIN OLD CHELSEA HDV+BIBLIO (484)	2024-03-11	Électricité 09/02 au 08/03/2024 \ Électricité - Hotel-de-Ville	02-130-00-681	2 101.69 \$	3 502.82 \$
			Électricité - Bibliothèque	02-702-30-681	1 401.13 \$	
655 003 063 569	HYDRO QUEBEC - CASERNE 1 7 CH. HOTEL-DE-VILLE (393)	2024-03-11	Électricité 09/02 au 08/03/2024 \ Électricité 2024	02-220-00-681	2 470.60 \$	2 470.60 \$
655 003 063 568	HYDRO QUEBEC - TERRAIN SOCCER 1 (237)	2024-03-11	Électricité 11/01 au 08/03/2024 \ Électricité 2024	02-701-50-681	91.02 \$	91.02 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
668 503 053 508	HYDRO QUEBEC - GARAGE MUNICIPAL (119 SCOTT)	2024-03-13	Électricité 13/01 au 12/03/2024 \ Électricité 2024	02-320-00-681	3 274.66 \$	3 274.66 \$
600001341123A	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2024-03-06	Électricité 14/01 au 13/02/2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	5 376.96 \$	5 376.96 \$
686 503 048 653	HYDRO QUEBEC - USINE EAU POTABLE 24 CH. HUDSON (735)	2024-03-14	Électricité 14/02 au 13/03/2024 \ Électricité 2024	02-412-30-681	5 425.74 \$	5 425.74 \$
674 802 740 538	HYDRO QUEBEC - USINE DE TRAITEMENT 28 CH. HUDSON (892)	2024-03-15	Électricité 15/02 au 14/03/2024 \ Électricité 2024	02-414-30-681	3 103.21 \$	3 103.21 \$
630 702 876 965	HYDRO QUEBEC - BARRAGE HOLLOW GLEN	2024-03-15	Électricité 17/01 au 14/03/2024 \ Électricité 2024	02-460-00-681	44.08 \$	44.08 \$
48050859	Superieur Propane Inc.	2024-02-21	2097.9L - Propane en vrac \ 2097.9L - Propane en vrac	02-330-01-639	2 377.67 \$	2 377.67 \$
48146116A	Superieur Propane Inc.	2024-02-28	Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2024 \ Location annuelle de 5x 100 LBS propane - 2024	02-330-01-639	23.00 \$	23.00 \$
Mars 2024	BELL MOBILITY Inc.	2024-03-01	Bell cellulaires regroupés - Mars 2024 \ Communication - Cellulaire	02-390-01-331	19.56 \$	901.88 \$
			Communication - Cellulaire	02-110-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	19.56 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	19.56 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	54.07 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	19.56 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	56.94 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	51.19 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	54.07 \$	
			Communication - Cellulaire	02-610-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	54.07 \$	
			Communication - Cellulaire	02-220-01-331	5.75 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	22.43 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	22.43 \$	
			Internet - Tablette	02-320-00-335	2.88 \$	
			Internet - Tablette	02-330-00-335	2.87 \$	
			Communication - Cellulaire	02-130-01-331	48.32 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	22.43 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	51.19 \$	
			Communication - Cellulaire	02-390-01-331	19.56 \$	
			Communication - Cellulaire	02-320-01-331	17.20 \$	

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
					128 907.15 \$	128 907.15 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Liste des paiements du 2024-02-07 au 2024-03-21

Sommaire

Chèques	1 768 991.21 \$
Chèques annulés	-4 633.38 \$
Débit direct	128 907.15 \$
	<hr/>
	1 893 264.98 \$

Inclure : Chèques annulés Chèques Dépôts annulés Débit direct annulé Du : 2024-02-07
 Traitements de crédit Dépôts Débit direct Au : 2024-03-21

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Factures Mastercard - Décembre 2023
 Statut du lot : Mis à jour

Créé le : 2024-01-31 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Autorisé le : 2024-02-20 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Mis à jour le : 2024-02-20 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 74

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	74	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	74	0	
Montant avant taxes:	11 631.73 \$		
Montant de TPS :	579.37 \$		
Montant de TVQ :	916.35 \$		
Montant total :	<u>13 127.45 \$</u>	Montant Factures	13 127.45 \$
		Montant Retenues	0.00 \$

Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
Fonds des activités financières	2023	12		
<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>			
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches		8.00 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements		66.04 \$	0.00 \$
02-160-00-493	Réceptions		1 768.74 \$	0.00 \$
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.		542.18 \$	0.00 \$
02-220-00-641	Articles de quincaillerie		161.18 \$	0.00 \$
02-220-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers		90.08 \$	0.00 \$
02-220-01-525	Ent. et réparation véhicules		1 091.07 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 2
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-220-01-631	Essence	158.69 \$	0.00 \$
02-220-02-525	Entretien et réparation - Véhicules pneus	292.76 \$	0.00 \$
02-320-00-610	Aliments, café, eau, etc.	37.14 \$	0.00 \$
02-320-00-643	Petits outils	459.85 \$	0.00 \$
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	118.71 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	1 600.59 \$	0.00 \$
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	142.67 \$	0.00 \$
02-330-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	118.71 \$	0.00 \$
02-330-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	29.86 \$	0.00 \$
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	219.72 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	134.35 \$	0.00 \$
02-701-20-321	Frais de poste	512.88 \$	0.00 \$
02-701-20-345	Publications	120.88 \$	0.00 \$
02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	218.42 \$	0.00 \$
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	267.89 \$	0.00 \$
02-701-20-639	Matériaux - Autres	261.02 \$	0.00 \$
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	226.09 \$	0.00 \$
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	2 174.15 \$	0.00 \$
02-702-30-321	Frais de poste	48.04 \$	0.00 \$
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	57.98 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	68.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	405.46 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	100.01 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	404.60 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	99.79 \$	0.00 \$
54-139-90-000	Autres sommes a recevoir (ajout taxes)	62.09 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	13 127.45 \$
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	0.00 \$	92.14 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	1 151.71 \$	0.00 \$
Total Fonds des activités financières - Année : 2023, période : 12		13 219.59 \$	13 219.59 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Décembre
Référence du lot : MC 12/2023
Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 3
Date : 2024-02-20
Heure : 15:31:17
Numéro de lot : 2426
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total

13 219.59 \$

13 219.59 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 4
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 71	Description facture : SCIE MÉCANIQUES
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate
No facture : CA3GEQA8WZGI	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-11-20	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-11-20	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS
TVQ	Total
R.A.P.	C.A.P.
Dépense	Désengagement
438.01 \$	21.90 \$
43.69 \$	503.60 \$
0.00 \$	503.60 \$
459.85 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	438.01	5.00	21.90	9.98	43.69	503.60		459.85
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	459.85 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	21.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	21.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	503.60 \$
Total - Année : 2023, période : 12		503.60 \$	503.60 \$
Grand Total		503.60 \$	503.60 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 5
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 63	Description facture : Courroie pour aspirateur		
No fournisseur : ICASP1	Nom : Aspirateurs Gatineau / Vacuum Ottawa		
No facture : 105096	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-12-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-12-13	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
37.98	\$ 1.90	\$ 3.79	\$ 43.67	\$ 0.00	\$ 43.67	\$ 39.87	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-660	Articles de nettoyage	37.98	\$ 5.00	1.90	\$ 9.98	3.79	\$ 43.67	\$	39.87
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-660	Articles de nettoyage	39.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.90 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	43.67 \$
Total - Année : 2023, période : 12		43.67 \$	43.67 \$
Grand Total		43.67 \$	43.67 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 6
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 64	Description facture : Brosse rouleau pour aspirateur		
No fournisseur : ICASP1	Nom : Aspirateurs Gatineau / Vacuum Ottawa		
No facture : 105117	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-12-14	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-14	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

<u>Montant av. tx</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>Total</u>	<u>R.A.P.</u>	<u>C.A.P.</u>	<u>Dépense</u>	<u>Désengagement</u>
89.99 \$	4.50 \$	8.98 \$	103.47 \$	0.00 \$	103.47 \$	94.48 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-660	Articles de nettoyage	89.99	\$ 5.00	4.50	\$ 9.98	8.98	\$ 103.47	\$	94.48 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-660	Articles de nettoyage	94.48 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	103.47 \$
Total - Année : 2023, période : 12		103.47 \$	103.47 \$
Grand Total		103.47 \$	103.47 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 7
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 41 No fournisseur : 4AIMQ1 No facture : 23122372 Date facture : 2023-12-14 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Adhésion annuelle 2024 - Ingénieurs du Québec (Nom : Association des Ingénieurs Municipaux du Québec No adresse de paiement : 1 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-12-14 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">350.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 17.50</td> <td style="text-align: right;">\$ 34.91</td> <td style="text-align: right;">\$ 402.41</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 402.41</td> <td style="text-align: right;">\$ 367.45</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	350.00	\$ 17.50	\$ 34.91	\$ 402.41	\$ 0.00	\$ 402.41	\$ 367.45	\$ 0.00				
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement													
350.00	\$ 17.50	\$ 34.91	\$ 402.41	\$ 0.00	\$ 402.41	\$ 367.45	\$ 0.00													

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-390-00-494)	350.00	\$ 5.00	17.50	\$ 9.98	34.91	\$ 402.41	\$	367.45 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	17.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	17.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	402.41 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	367.45 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		402.41 \$	402.41 \$
Grand Total		402.41 \$	402.41 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 8
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@chelsea.qc.ca)

Informations sur les transactions

No transaction : 52 No fournisseur : 1BAR3 No facture : 254065 Date facture : 2023-12-06 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Repas déneigement Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>																	
Date due : 2023-12-06 Date due retenue : Date de paiement :																			
<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Montant av. tx</th> <th style="text-align: left;">TPS</th> <th style="text-align: left;">TVQ</th> <th style="text-align: left;">Total</th> <th style="text-align: left;">R.A.P.</th> <th style="text-align: left;">C.A.P.</th> <th style="text-align: left;">Dépense</th> <th style="text-align: left;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>78.12 \$</td> <td>1.56 \$</td> <td>3.12 \$</td> <td>82.80 \$</td> <td>0.00 \$</td> <td>82.80 \$</td> <td>79.68 \$</td> <td>0.00 \$</td> </tr> </tbody> </table>		Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	78.12 \$	1.56 \$	3.12 \$	82.80 \$	0.00 \$	82.80 \$	79.68 \$	0.00 \$		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement												
78.12 \$	1.56 \$	3.12 \$	82.80 \$	0.00 \$	82.80 \$	79.68 \$	0.00 \$												

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	78.12	\$ 0.00	1.56	\$ 0.00	3.12	\$ 82.80	\$	79.68 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	79.68 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.56 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	82.80 \$
Total - Année : 2023, période : 12		82.80 \$	82.80 \$
Grand Total		82.80 \$	82.80 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 5
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 55	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1BAR3	Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR		
No facture : 254621	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-12-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-13	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
97.11	\$ 1.94	\$ 3.88	\$ 102.93	\$ 0.00	\$ 102.93	\$ 99.05	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	97.11	\$ 0.00	1.94	\$ 0.00	3.88	\$ 102.93	\$	99.05
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	99.05 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.94 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	102.93 \$
Total - Année : 2023, période : 12		102.93 \$	102.93 \$
Grand Total		102.93 \$	102.93 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 10
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 12	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1BNY1	Nom : BENNY&CO		
No facture : 8209	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-12-03	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-03	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
133.02 \$	3.09 \$	6.17 \$	142.28 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	142.28 \$
		Dépense	Désengagement
		136.10 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	133.02	\$ 0.00	3.09	\$ 0.00	6.17	\$ 142.28		136.10 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	136.10 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.09 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.09 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	142.28 \$
Total - Année : 2023, période : 12		142.28 \$	142.28 \$
Grand Total		142.28 \$	142.28 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 11
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 3	Description facture : Adapteur et lave-glace	
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176	
No facture : 1 (11/30/2023)	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-30	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-30	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
209.28 \$	10.46 \$	20.88 \$	240.62 \$	0.00 \$	240.62 \$	219.72 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	209.28	5.00	10.46	9.98	20.88	240.62 \$	\$	219.72 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	219.72 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.46 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.44 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	240.62 \$
Total - Année : 2023, période : 12		240.62 \$	240.62 \$
Grand Total		240.62 \$	240.62 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 12
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 31	Description facture : Bloc, lumière, attaches-câble, sacs pour noel magique	
No fournisseur : ICAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176	
No facture : 2 (11/15/2023)	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-15	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-15	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ
140.69 \$	7.03 \$	14.03 \$
Total	R.A.P.	C.A.P.
161.75 \$	0.00 \$	161.75 \$
	Dépense	Désengagement
	147.70 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-639	Matériaux - Autres	140.69	5.00	7.03	9.98	14.03	161.75		147.70
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité : vie004	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-639	Matériaux - Autres	147.70 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.03 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.02 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	161.75 \$
Total - Année : 2023, période : 12		161.75 \$	161.75 \$
Grand Total		161.75 \$	161.75 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 13
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 39	Description facture : Lumière et attaches-câble pour Noel magique		
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176		
No facture : 36 (16/11/2023)	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-16	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-16	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
66.94 \$	3.35 \$	6.68 \$	76.97 \$	0.00 \$	76.97 \$	70.28 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-639	Matériaux - Autres	66.94	5.00	3.35	9.98	6.68	76.97	70.28	70.28
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité : vie004				
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-639	Matériaux - Autres	70.28 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	76.97 \$
Total - Année : 2023, période : 12		76.97 \$	76.97 \$
Grand Total		76.97 \$	76.97 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 14
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 26	Description facture : Collation + breuvages party de noel	
No fournisseur : IIGA1	Nom : CHARLES IGA	
No facture : 7263000	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-09	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-09	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
44.65	\$ 0.35	\$ 0.70	\$ 45.70	\$ 0.00	\$ 45.70	\$ 45.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	44.65	\$ 0.00	0.35	\$ 0.00	0.70	\$ 45.70	\$	45.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Equip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	45.00 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.35 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	45.70 \$
Total - Année : 2023, période : 12		45.70 \$	45.70 \$
Grand Total		45.70 \$	45.70 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 15
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 35	Description facture : Collations - noel magique	
No fournisseur : 1IGA1	Nom : CHARLES IGA	
No facture : 9080000	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-30	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-30	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
25.98 \$	1.30 \$	2.59 \$	29.87 \$	0.00 \$	29.87 \$	27.27 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	25.98	\$ 5.00	1.30	\$ 9.98	2.59	\$ 29.87	\$	27.27 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité : vie004				Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	27.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.30 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	29.87 \$
Total - Année : 2023, période : 12		29.87 \$	29.87 \$
Grand Total		29.87 \$	29.87 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 16
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 36	Description facture : Repas - Noel magique	
No fournisseur : IIGA1	Nom : CHARLES IGA	
No facture : 3623000	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-01	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-12-01	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
88.52 \$	2.06 \$	4.10 \$	94.68 \$	0.00 \$	94.68 \$	90.57 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	88.52	\$ 0.00	2.06	\$ 0.00	4.10	\$ 94.68	\$	90.57 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité : vie004				OT : Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	90.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.06 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.05 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	94.68 \$
Total - Année : 2023, période : 12		94.68 \$	94.68 \$
Grand Total		94.68 \$	94.68 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 17
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 29 No fournisseur : ICET1 No facture : 1271132535 Date facture : 2023-11-27 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Cagnes bonbon pour noel magique Nom : Club entrepôt #8222 No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-11-27 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture
---	---	---	-------------------------------

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
95.84 \$	4.79 \$	9.56 \$	110.19 \$	0.00 \$	110.19 \$	100.62 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	95.84	\$ 5.00	4.79	\$ 9.98	9.56	\$ 110.19	\$	100.62 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					Activité : vie004
									OT : Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	100.62 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.79 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.78 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	110.19 \$
Total - Année : 2023, période : 12		110.19 \$	110.19 \$
Grand Total		110.19 \$	110.19 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 18
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 19		Description facture : Piles	
No fournisseur : COST001		Nom : COSTCO WHOLESALE	
No facture : 202818		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-15		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture	
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :	
Date due : 2023-11-15		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date due retenue :		Paicment rapide <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Description :	
Montant av. tx		Type de transaction : Facturation	
TPS		Type de facturation : Facture	
TVQ		No commande :	
Total		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
R.A.P.		Paicment rapide <input type="checkbox"/>	
C.A.P.		Description :	
Dépense		Type de transaction : Facturation	
Désengagement		Type de facturation : Facture	
111.55 \$		No commande :	
5.58 \$		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
11.13 \$		Paicment rapide <input type="checkbox"/>	
128.26 \$		Description :	
0.00 \$		Type de transaction : Facturation	
128.26 \$		Type de facturation : Facture	
117.11 \$		No commande :	
0.00 \$		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paicment rapide <input type="checkbox"/>	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	111.55	5.00	5.58	9.98	11.13	128.26		117.11
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	117.11 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.58 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.57 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	128.26 \$
Total - Année : 2023, période : 12		128.26 \$	128.26 \$
Grand Total		128.26 \$	128.26 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 15
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 4		Description facture : Crème pour café		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : ldepa2		Nom : Dépanneur M & R		No commande :			
No facture : 231213		No adresse de paiement : 0		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-11-28		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-11-28					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
12.38	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 0.00	\$ 12.38	\$ 12.38	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	12.38	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.38	\$	12.38
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
Total - Année : 2023, période : 12		12.38 \$	12.38 \$
Grand Total		12.38 \$	12.38 \$

No transaction : 5		Description facture : Crème pour café		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : ldepa2		Nom : Dépanneur M & R		No commande :			
No facture : 281114		No adresse de paiement : 0		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-12-04		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-12-04					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 20
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

12.38	\$	0.00	\$	0.00	\$	12.38	\$	0.00	\$	12.38	\$	12.38	\$	0.00	\$
-------	----	------	----	------	----	-------	----	------	----	-------	----	-------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 12.38	\$	12.38 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	12.38 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	12.38 \$
Total - Année : 2023, période : 12		12.38 \$	12.38 \$
Grand Total		12.38 \$	12.38 \$

No transaction : 6	Description facture : Crème pour café						
No fournisseur : 1depa2	Nom : Dépanneur M & R						
No facture : 240710	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-20	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :					
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-20	Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :					
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
24.76	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 24.76	\$ 0.00	\$ 24.76	\$ 24.76	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	24.76	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 24.76	\$	24.76 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 21
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	24.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	24.76 \$
Total - Année : 2023, période : 12		24.76 \$	24.76 \$
Grand Total		24.76 \$	24.76 \$

No transaction : 17 No fournisseur : ldepa2 No facture : 242021 Date facture : 2023-11-20 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Repas - Incendie Nom : Dépanneur M & R No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-11-20 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/> Montant av. tx TPS TVQ Total R.A.P. C.A.P. Dépense Désengagement 15.88 \$ 0.36 \$ 0.72 \$ 16.96 \$ 0.00 \$ 16.96 \$ 16.24 \$ 0.00 \$
--	--	--

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	15.88	\$ 0.00	0.36	\$ 0.00	0.72	\$ 16.96	\$	16.24
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	16.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.36 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 22
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.36 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	16.96 \$
Total - Année : 2023, période : 12		16.96 \$	16.96 \$
Grand Total		16.96 \$	16.96 \$

No transaction : 58		Description facture : Aérateur pour Centre Meredith	
No fournisseur : 1DESR2		Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR	
No facture : B333289		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-27		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due : 2023-11-27	No commande :
		Date due retenue :	
		Date de paiement :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
			Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
3.08 \$	0.15 \$	0.31 \$	3.54 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			3.54 \$
			Dépense
			3.23 \$
			Désengagement
			0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	3.08	5.00	0.15	9.98	0.31	3.54	0.00	3.23
C. Act. : Centre Meredith exonéré			% Com. : 0.00%						
Proj S-proj. :									
Activité :									
OT :									
Équip. :									

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	3.23 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.15 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	0.16 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	3.54 \$
Total - Année : 2023, période : 12		3.54 \$	3.54 \$
Grand Total		3.54 \$	3.54 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 23
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 59	Description facture : Pièces de plomberie divers		
No fournisseur : IDESR2	Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR		
No facture : B328568	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-22	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-22	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
17.01 \$	0.85 \$	1.70 \$	19.56 \$	0.00 \$	19.56 \$	17.86 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	17.01	\$ 5.00	0.85	\$ 9.98	1.70	\$ 19.56	\$	17.86 \$
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité :				OT :
									Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	17.86 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.85 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	0.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	19.56 \$
Total - Année : 2023, période : 12		19.56 \$	19.56 \$
Grand Total		19.56 \$	19.56 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 24
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 60	Description facture : Pièce de plomberie divers - Centre Meredith	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : 1DESR2	Nom : DESROSIERS DISTRIBUTEUR	No commande :	
No facture : B325379	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-20	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-20	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
117.22 \$	5.86 \$	11.69 \$	134.77 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	134.77 \$
		Dépense	Désengagement
		123.06 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	117.22	5.00	5.86	9.98	11.69	134.77	0.00	123.06
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%		Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	123.06 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	5.86 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	5.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	134.77 \$
Total - Année : 2023, période : 12		134.77 \$	134.77 \$
Grand Total		134.77 \$	134.77 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 25
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 28	Description facture : Articles divers pour Noel magique	
No fournisseur : 1DOL1	Nom : DOLLARAMA	
No facture : 8813	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-27	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-27	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	No commande :
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
41.00 \$	2.05 \$	4.09 \$	47.14 \$	0.00 \$	47.14 \$	43.04 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-639	Matériaux - Autres	41.00	5.00	2.05	9.98	4.09	47.14	0.00	43.04
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité : vie004				
									Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-639	Matériaux - Autres	43.04 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.05 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.05 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	47.14 \$
Total - Année : 2023, période : 12		47.14 \$	47.14 \$
Grand Total		47.14 \$	47.14 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 26
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 22	Description facture : Lumière miroir - unité 131		
No fournisseur : DUPONT001	Nom : DUPONT & DUPONT FORD		
No facture : FD46276	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-21	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-21	Type de transaction : Facturation	No commande :
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
278.85 \$	13.94 \$	27.82 \$	320.61 \$	0.00 \$	320.61 \$	292.76 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-02-525	Entretien et réparation - Véhicules pneus	278.85	5.00	13.94	9.98	27.82	320.61		292.76
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :				Activité : feu021				
								OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-02-525	Entretien et réparation - Véhicules pneus	292.76 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.94 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.91 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	320.61 \$
Total - Année : 2023, période : 12		320.61 \$	320.61 \$
Grand Total		320.61 \$	320.61 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Décembre
Référence du lot : MC 12/2023
Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 27
Date : 2024-02-20
Heure : 15:31:17
Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 24	Description facture : FEU014; Réparation mécanique
No fournisseur : DUPONT001	Nom : DUPONT & DUPONT FORD
No facture : BE30684	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-11-28	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-11-28	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS
TVQ	Total
R.A.P.	C.A.P.
Dépense	Désengagement
1 039.24 \$	51.96 \$
103.67 \$	1 194.87 \$
0.00 \$	1 194.87 \$
1 091.07 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-01-525	Ent. et réparation véhicules	1 039.24	\$ 5.00	51.96	\$ 0.00	103.67	\$ 1 194.87	\$	1 091.07 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : feu014		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-01-525	Ent. et réparation véhicules	1 091.07 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	51.96 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	51.84 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 194.87 \$
Total - Année : 2023, période : 12		1 194.87 \$	1 194.87 \$
Grand Total		1 194.87 \$	1 194.87 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 28
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 2	Description facture : Calcium - Centre Meredith	
No fournisseur : 1GGAU2	Nom : Gauvreau Ltée	
No facture : 0102375	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-11	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-11	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
890.70	\$ 44.54	\$ 88.85	\$ 1 024.09	\$ 0.00	\$ 1 024.09	\$ 935.12	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	890.70	\$ 5.00	44.54	\$ 9.98	88.85	\$ 1 024.09	\$	935.12
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	935.12 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	44.54 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	44.43 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 024.09 \$
Total - Année : 2023, période : 12		1 024.09 \$	1 024.09 \$
Grand Total		1 024.09 \$	1 024.09 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Décembre
Référence du lot : MC 12/2023
Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
Informations sur les transactions

Page : 25
Date : 2024-02-20
Heure : 15:31:17
Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@chelsea.ca)

No transaction : 65		Description facture : Calcium chloride - Centre Meredith					
No fournisseur :		Nom : HOME HARDWARE LEITRIM					
No facture : 148-19278		No adresse de paiement :					
Date facture : 2023-12-09		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		Date due : 2023-12-09					
		No commande :					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
923.72	\$ 120.08	\$ 0.00	\$ 1 043.80	\$ 0.00	\$ 1 043.80	\$ 923.72	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	923.72	\$ 13.00	120.08	\$ 0.00	0.00	\$ 1 043.80	\$	923.72
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	-73.90	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -73.90	\$	-73.90
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	73.90	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 73.90	\$	73.90
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	-92.14	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -92.14	\$	-92.14
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	46.07	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 46.07	\$	46.07
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	46.07	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 46.07	\$	46.07
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, **période** : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 30
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	1 043.69 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	46.18 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	46.07 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 043.80 \$
55-133-93-000	TVQ exigible TQ0002	0.00 \$	92.14 \$
Total - Année : 2023, période : 12		1 135.94 \$	1 135.94 \$
Grand Total		1 135.94 \$	1 135.94 \$

No transaction : 1	Description facture : Impression de plan pour citoyen (à facturer au citoyen)		
No fournisseur : 1IFR2	Nom : IMPRESSION FRAPPIER		
No facture : 144051	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-28	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-28	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
62.09 \$	0.00 \$	0.00 \$	62.09 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	62.09 \$
		Dépense	Désengagement
		62.09 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
54-139-90-000	Autres sommes a recevoir (ajout taxes)	62.09	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 62.09	\$	62.09 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-90-000	Autres sommes a recevoir (ajout taxes)	62.09 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	62.09 \$
Total - Année : 2023, période : 12		62.09 \$	62.09 \$
Grand Total		62.09 \$	62.09 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 31
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 42		Description facture : Bottes					
No fournisseur : 1EQP2		Nom : L'EQUIPEUR					
No facture : 458226		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-23		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-11-23		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
226.14	\$ 11.30	\$ 22.56	\$ 260.00	\$ 0.00	\$ 260.00	\$ 237.42	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	113.07	\$ 5.00	5.65	\$ 9.98	11.28	\$ 130.00	\$	118.71
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	
02-330-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	113.07	\$ 5.00	5.65	\$ 9.98	11.28	\$ 130.00	\$	118.71
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	118.71 \$	0.00 \$
02-330-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	118.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	11.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes à payer - Master Card	0.00 \$	260.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		260.00 \$	260.00 \$
Grand Total		260.00 \$	260.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 32
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 40		Description facture : Souper de Noel pour les employés					
No fournisseur : 1FLAV1		Nom : LES FLAVOUREUX TRAITEURS					
No facture : 4510 SOLDE		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-12-04		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		No commande : 14170					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date due : 2023-12-04					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
		Type de facturation : Facture					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
1 547.00	\$ 77.35	\$ 154.31	\$ 1 778.66	\$ 0.00	\$ 1 778.66	\$ 1 624.15	\$ 1 624.15

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Souper de Noel pour les employés	0				1 547.00	\$ 77.35	\$ 154.31	\$ 1 778.66
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	1 547.00	\$ 5.00	77.35	\$ 9.98	154.31	\$ 1 778.66	\$ 1 624.15	\$ 1 624.15
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	1 624.15 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	77.35 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	77.16 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 778.66 \$
Total - Année : 2023, période : 12		1 778.66 \$	1 778.66 \$
Grand Total		1 778.66 \$	1 778.66 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 33
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 25		Description facture : Essence		Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture	
No fournisseur : 1LOUP1		Nom : Location Lou-Pro Inc.		No commande :			
No facture : 216394		No adresse de paiement : 0		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>		TVQ <input type="checkbox"/>	
Date facture : 2023-11-15		Facture périodique - Numéro de référence :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Retenue sur contrat : Non		Date due : 2023-11-15					
Modalité de paiement : Immédiatement		Date due retenue :					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Date de paiement :					
				Dépense		Désengagement	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
151.15	\$ 7.56	\$ 15.08	\$ 173.79	\$ 0.00	\$ 173.79	\$ 158.69	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-01-631	Essence	151.15	\$ 5.00	7.56	\$ 9.98	15.08	\$ 173.79	\$	158.69
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :		OT :		Équip. :	
Proj S-proj. :									

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-01-631	Essence	158.69 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	173.79 \$
Total - Année : 2023, période : 12		173.79 \$	173.79 \$
Grand Total		173.79 \$	173.79 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 34
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 56	Description facture : Lampe et lumières diverses pour Centre Meredith	
No fournisseur : 1LUM3	Nom : LUMEN	
No facture : 27852148-00	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-27	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-27	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
340.27 \$	17.01 \$	33.94 \$	391.22 \$	0.00 \$	391.22 \$	357.24 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	340.27	5.00	17.01	9.98	33.94	391.22	\$	357.24 \$
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	357.24 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	17.01 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	16.97 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	391.22 \$
Total - Année : 2023, période : 12		391.22 \$	391.22 \$
Grand Total		391.22 \$	391.22 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 35
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 57	Description facture : Crédit - Retour lampe pour Centre Meredith	
No fournisseur : 1LUM3	Nom : LUMEN	
No facture : 27862122-00	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-28	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-28	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
-291.51	\$ -14.58	\$ -29.08	\$ -335.17	\$ 0.00	\$ -335.17	\$ -306.05	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	-291.51	\$ 5.00	-14.58	\$ 9.98	-29.08	\$ -335.17	\$	-306.05
C. Act. :	Centre Meredith exonéré		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	0.00 \$	306.05 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	0.00 \$	14.58 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	0.00 \$	14.54 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	335.17 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		335.17 \$	335.17 \$
Grand Total		335.17 \$	335.17 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 36
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 74	Description facture : Abonnement mensuel - base de données infolettre	
No fournisseur : 1MAIL1	Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE	
No facture : MC09286437	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-13	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	No commande :
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
62.91 \$	3.15 \$	6.27 \$	72.33 \$	0.00 \$	72.33 \$	66.04 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	62.91	5.00	3.15	9.98	6.27	72.33 \$		66.04 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj :				Activité :				
						OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	66.04 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.15 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.14 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	72.33 \$
Total - Année : 2023, période : 12		72.33 \$	72.33 \$
Grand Total		72.33 \$	72.33 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 37
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs@)

Informations sur les transactions

No transaction : 7	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc		
No facture : 189516	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-22	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-22	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
77.97	1.56	3.11	82.64
\$	\$	\$	\$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00	82.64
		\$	\$
		Dépense	Désengagement
		79.52	0.00
		\$	\$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	77.97	\$ 0.00	1.56	\$ 0.00	3.11	\$ 82.64	\$	79.52
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					Equip. :
				Activité :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	79.52 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.56 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.56 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	82.64 \$
Total - Année : 2023, période : 12		82.64 \$	82.64 \$
Grand Total		82.64 \$	82.64 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 38
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 8	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc		
No facture : 189517	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-22	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-22	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
87.06	\$ 1.75	\$ 3.48	\$ 92.29	\$ 0.00	\$ 92.29	\$ 88.80	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	87.06	\$ 0.00	1.75	\$ 0.00	3.48	\$ 92.29	\$	88.80
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	88.80 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.74 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	92.29 \$
Total - Année : 2023, période : 12		92.29 \$	92.29 \$
Grand Total		92.29 \$	92.29 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 35
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 9	Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : lmeld1	Nom : Meldo Inc	
No facture : 190226	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-30	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-30	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
55.82 \$	1.12 \$	2.23 \$	59.17 \$	0.00 \$	59.17 \$	56.93 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	55.82	0.00	1.12	0.00	2.23	59.17	0.00	56.93
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					
				Activité :					
				OT :					
				Equip. :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	56.93 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.12 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.12 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	59.17 \$
Total - Année : 2023, période : 12		59.17 \$	59.17 \$
Grand Total		59.17 \$	59.17 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 40
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 10		Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : Imeld1		Nom : Meldo Inc	
No facture : 190448		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-02		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture	
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :	
Date due : 2023-12-02		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Description :	
Montant av. tx		TPS	
TVQ		Total	
R.A.P.		C.A.P.	
Dépense		Désengagement	
44.22	\$ 0.88	\$ 1.77	\$ 46.87
0.00	\$ 46.87	\$ 45.10	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	44.22	\$ 0.00	0.88	\$ 0.00	1.77	\$ 46.87	\$	45.10
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	45.10 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.88 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.89 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	46.87 \$
Total - Année : 2023, période : 12		46.87 \$	46.87 \$
Grand Total		46.87 \$	46.87 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 41
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 11	Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc	
No facture : 190225	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-30	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-30	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
36.18 \$	0.72 \$	1.44 \$	38.34 \$	0.00 \$	38.34 \$	36.90 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	36.18	\$ 0.00	0.72	\$ 0.00	1.44	\$ 38.34	\$	36.90 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	36.90 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.72 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	38.34 \$
Total - Année : 2023, période : 12		38.34 \$	38.34 \$
Grand Total		38.34 \$	38.34 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 42
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 15 No fournisseur : lmeld1 No facture : 191242 Date facture : 2023-12-11 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Repas déneigement Nom : Meldo Inc No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-12-11 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture																		
<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Montant av. tx</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">TPS</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">TVQ</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Total</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">R.A.P.</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">C.A.P.</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Dépense</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Désengagement</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">79.71</td> <td style="text-align: right;">\$ 1.60</td> <td style="text-align: right;">\$ 3.18</td> <td style="text-align: right;">\$ 84.49</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 84.49</td> <td style="text-align: right;">\$ 81.30</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </table>					Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement		79.71	\$ 1.60	\$ 3.18	\$ 84.49	\$ 0.00	\$ 84.49	\$ 81.30	\$ 0.00
	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement													
	79.71	\$ 1.60	\$ 3.18	\$ 84.49	\$ 0.00	\$ 84.49	\$ 81.30	\$ 0.00													

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	79.71	\$ 0.00	1.60	\$ 0.00	3.18	\$ 84.49	\$	81.30
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj :					OT : Equip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	81.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.60 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.59 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	84.49 \$
Total - Année : 2023, période : 12		84.49 \$	84.49 \$
Grand Total		84.49 \$	84.49 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 43
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 43	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : Imeld1	Nom : Meldo Inc		
No facture : 189675	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-24	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-24	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	No commande :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
70.11 \$	1.40 \$	2.80 \$	74.31 \$	0.00 \$	74.31 \$	71.51 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	70.11	\$ 0.00	1.40	\$ 0.00	2.80	\$ 74.31	\$	71.51 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	71.51 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.31 \$
Total - Année : 2023, période : 12		74.31 \$	74.31 \$
Grand Total		74.31 \$	74.31 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 44
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 44	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : Imeld1	Nom : Meldo Inc		
No facture : 190048	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-11-28	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-28	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
96.55 \$	1.93 \$	3.86 \$	102.34 \$	0.00 \$	102.34 \$	98.48 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	96.55	\$ 0.00	1.93	\$ 0.00	3.86	\$ 102.34	\$	98.48 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					Équip. :
				Activité :					
				OT :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	98.48 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.93 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	102.34 \$
Total - Année : 2023, période : 12		102.34 \$	102.34 \$
Grand Total		102.34 \$	102.34 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 45
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 45		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : lmeld1		Nom : Meldo Inc					
No facture : 189964		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-27		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :					
Date due : 2023-11-27		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
92.00	\$ 1.84	\$ 3.68	\$ 97.52	\$ 0.00	\$ 97.52	\$ 93.84	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	92.00	\$ 0.00	1.84	\$ 0.00	3.68	\$ 97.52	\$	93.84
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	93.84 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.84 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.84 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	97.52 \$
Total - Année : 2023, période : 12		97.52 \$	97.52 \$
Grand Total		97.52 \$	97.52 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 46
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 46		Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : 1meld1		Nom : Meldo Inc	
No facture : 189504		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-22		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
		No commande :	
		Date due : 2023-11-22	
		Date due retenue :	
		Date de paiement :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
92.24	\$ 1.85	\$ 3.69	\$ 97.78	\$ 0.00	\$ 97.78	\$ 94.08	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	92.24	\$ 0.00	1.85	\$ 0.00	3.69	\$ 97.78	\$	94.08
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	94.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.85 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	97.78 \$
Total - Année : 2023, période : 12		97.78 \$	97.78 \$
Grand Total		97.78 \$	97.78 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 47
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 47 No fournisseur : Imeld1 No facture : 188998 Date facture : 2023-11-16 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Repas déneigement Nom : Meldo Inc No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-11-16 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/> Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">72.91</td> <td style="text-align: right;">\$ 1.46</td> <td style="text-align: right;">\$ 2.91</td> <td style="text-align: right;">\$ 77.28</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 77.28</td> <td style="text-align: right;">\$ 74.36</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	72.91	\$ 1.46	\$ 2.91	\$ 77.28	\$ 0.00	\$ 77.28	\$ 74.36	\$ 0.00							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement																
72.91	\$ 1.46	\$ 2.91	\$ 77.28	\$ 0.00	\$ 77.28	\$ 74.36	\$ 0.00																

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	72.91	\$ 0.00	1.46	\$ 0.00	2.91	\$ 77.28	\$	74.36
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	74.36 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.46 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	77.28 \$
Total - Année : 2023, période : 12		77.28 \$	77.28 \$
Grand Total		77.28 \$	77.28 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 48
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 48	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : lmeld1	Nom : Meldo Inc		
No facture : 190713	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-12-05	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-05	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
111.02 \$	2.22 \$	4.44 \$	117.68 \$	0.00 \$	117.68 \$	113.24 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	111.02	\$ 0.00	2.22	\$ 0.00	4.44	\$ 117.68	\$	113.24 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	113.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.22 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.22 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	117.68 \$
Total - Année : 2023, période : 12		117.68 \$	117.68 \$
Grand Total		117.68 \$	117.68 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 45
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 49	Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc	
No facture : 190655	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-04	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-04	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	
	Description :	
	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
	No commande :	
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ
89.06 \$	1.78 \$	3.56 \$
Total	R.A.P.	C.A.P.
94.40 \$	0.00 \$	94.40 \$
	Dépense	Désengagement
	90.84 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	89.06	\$ 0.00	1.78	\$ 0.00	3.56	\$ 94.40	\$	90.84 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						Proj S-proj. : Activité : OT : Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	90.84 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.78 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.78 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	94.40 \$
Total - Année : 2023, période : 12		94.40 \$	94.40 \$
Grand Total		94.40 \$	94.40 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 50
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 50 No fournisseur : 1meld1 No facture : 190654 Date facture : 2023-12-04 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Repas déneigement Nom : Meldo Inc No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-12-04 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture
--	---	---	-------------------------------

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
170.27 \$	3.41 \$	6.81 \$	180.49 \$	0.00 \$	180.49 \$	173.67 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	170.27	\$ 0.00	3.41	\$ 0.00	6.81	\$ 180.49	\$	173.67 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	173.67 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.41 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	180.49 \$
Total - Année : 2023, période : 12		180.49 \$	180.49 \$
Grand Total		180.49 \$	180.49 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 51
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 51	Description facture : Repas déneigement		
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc		
No facture : 190439	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2023-12-02	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non			
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-02	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	No commande :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
73.35 \$	1.47 \$	2.93 \$	77.75 \$	0.00 \$	77.75 \$	74.81 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	73.35	\$ 0.00	1.47	\$ 0.00	2.93	\$ 77.75	\$	74.81 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :					Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	74.81 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.47 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	77.75 \$
Total - Année : 2023, période : 12		77.75 \$	77.75 \$
Grand Total		77.75 \$	77.75 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 52
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 20		Description facture : Lait, crème et breuvages pour caserne					
No fournisseur :		Nom : METRO					
No facture : 193035		No adresse de paiement :					
Date facture : 2023-11-15		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description : Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :					
Date due : 2023-11-15		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
90.93	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 90.93	\$ 0.00	\$ 90.93	\$ 90.93	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	90.93	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 90.93	\$	90.93 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	90.93 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	90.93 \$
Total - Année : 2023, période : 12		90.93 \$	90.93 \$
Grand Total		90.93 \$	90.93 \$

No transaction : 32		Description facture : Nettoyage costume de Père noel					
No fournisseur : 1WRIG1		Nom : Nettoyeurs Wrightville 2930811 Canada Inc.					
No facture : 219154		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-22		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description : Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :					
Date due : 2023-11-22		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 53
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

145.60	\$	7.28	\$	14.52	\$	167.40	\$	0.00	\$	167.40	\$	152.86	\$	0.00	\$
--------	----	------	----	-------	----	--------	----	------	----	--------	----	--------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	145.60	\$ 5.00	7.28	\$ 9.98	14.52	\$ 167.40		152.86
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : vie004		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	152.86 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	7.28 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	7.26 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	167.40 \$
Total - Année : 2023, période : 12		167.40 \$	167.40 \$
Grand Total		167.40 \$	167.40 \$

No transaction : 37	Description facture : Nettoyage costume Père noel
No fournisseur : 1WRIG1	Nom : Nettoyeurs Wrightville 2930811 Canada Inc.
No facture : 219328	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-12-05	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-12-05	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	Désengagement
62.45 \$	0.00 \$
TPS	Dépense
3.12 \$	65.56 \$
TVQ	Total
6.23 \$	71.80 \$
Total	R.A.P.
71.80 \$	0.00 \$
R.A.P.	C.A.P.
0.00 \$	71.80 \$
C.A.P.	Dépense
71.80 \$	65.56 \$
Dépense	Total
65.56 \$	71.80 \$
Total	Désengagement
71.80 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Décembre
Référence du lot : MC 12/2023
Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 54
Date : 2024-02-20
Heure : 15:31:17
Numéro de lot : 2426
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	62.45	\$ 5.00	3.12	\$ 9.98	6.23	\$ 71.80	\$ 65.56	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité : vie004		OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-447	Services techniques autre - Loisirs et culture	65.56 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.12 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.12 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	71.80 \$
Total - Année : 2023, période : 12		71.80 \$	71.80 \$
Grand Total		71.80 \$	71.80 \$

No transaction : 33	Description facture : Envoie postal - Loisirs Chelsea Nord						
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada						
No facture : C175771438	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-21	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :						
	Date due : 2023-11-21						
	Date due retenue :						
	Date de paiement :						
	Type de facturation : Facture						
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
115.14 \$	5.76 \$	11.48 \$	132.38 \$	0.00 \$	132.38 \$	120.88 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-345	Publications	115.14	\$ 5.00	5.76	\$ 9.98	11.48	\$ 132.38	\$	120.88 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :		OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 55
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-345	Publications	120.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.76 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.74 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	132.38 \$
Total - Année : 2023, période : 12		132.38 \$	132.38 \$
Grand Total		132.38 \$	132.38 \$

No transaction : 34		Description facture : Médiaposte Noel magique	
No fournisseur : IPOCA1		Nom : Postes Canada	
No facture : C175746670		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-16		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande : 14119	
		Type de facturation : Facture	
		Date due : 2023-11-16	
		Date due retenue :	
		Date de paiement :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
488.52 \$	24.43 \$	48.73 \$	561.68 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			561.68 \$
			Dépense
			512.88 \$
			Désengagement
			512.88 \$

Détail											
Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total		
	Médiaposte Noel magique	1	Unité	488.52	Unité	488.52 \$	24.43 \$	48.73 \$	561.68 \$		
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-701-20-321	Frais de poste	488.52	5.00	24.43 \$	9.98	48.73 \$	561.68 \$	512.88 \$	512.88 \$		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité : VIE004		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-321	Frais de poste	512.88 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 56
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

54-134-92-000	TPS intrants RT0001	24.43 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	24.37 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	561.68 \$
Total - Année : 2023, période : 12		561.68 \$	561.68 \$
Grand Total		561.68 \$	561.68 \$

No transaction : 54	Description facture : Feuillet HG déc	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada	No commande : 13804	
No facture : Décembre 2023	No adresse de paiement : 0	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date facture : 2023-11-30	Facture périodique - Numéro de référence :		
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-30		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :		
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :		

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
45.76 \$	2.29 \$	4.56 \$	52.61 \$	0.00 \$	52.61 \$	48.04 \$	48.04 \$

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Feuillet HG déc					45.76 \$	2.29 \$	4.56 \$	52.61 \$
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	45.76 \$	5.00%	2.29 \$	9.98%	4.56 \$	52.61 \$	48.04 \$	48.04 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	48.04 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	52.61 \$
Total - Année : 2023, période : 12		52.61 \$	52.61 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 57
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Grand Total 52.61 \$ 52.61 \$

No transaction : 14 No fournisseur : 1PROP2 No facture : 65124 Date facture : 2023-12-13 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Tuyau pour flambeau de propane Nom : Propane Outaouais No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-12-13 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">36.95</td> <td style="text-align: right;">\$ 1.85</td> <td style="text-align: right;">\$ 3.69</td> <td style="text-align: right;">\$ 42.49</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 42.49</td> <td style="text-align: right;">\$ 38.79</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	36.95	\$ 1.85	\$ 3.69	\$ 42.49	\$ 0.00	\$ 42.49	\$ 38.79	\$ 0.00							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement																
36.95	\$ 1.85	\$ 3.69	\$ 42.49	\$ 0.00	\$ 42.49	\$ 38.79	\$ 0.00																

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	36.95	\$ 5.00	1.85	\$ 9.98	3.69	\$ 42.49	\$	38.79 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pieces et accessoires - autres	38.79 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.85 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.85 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	42.49 \$
Total - Année : 2023, période : 12		42.49 \$	42.49 \$
Grand Total		42.49 \$	42.49 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 55
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

2.00	\$	0.00	\$	0.00	\$	2.00	\$	0.00	\$	2.00	\$	2.00	\$	0.00	\$
------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00		2.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

No transaction : 67	Description facture : Recherches sur le registre foncier
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
No facture : 202303333975	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-11-24	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-11-24	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	Désengagement
1.00 \$	0.00 \$
TPS	Dépense
0.00 \$	1.00 \$
TVQ	C.A.P.
0.00 \$	1.00 \$
Total	Dépense
1.00 \$	1.00 \$
R.A.P.	Désengagement
0.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1.00		1.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 60
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	1.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		1.00 \$	1.00 \$
Grand Total		1.00 \$	1.00 \$

No transaction : 68		Description facture : Recherches sur le registre foncier	
No fournisseur : IREG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC	
No facture : 202303363471		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-28		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
		Date due : 2023-11-28	
		No commande :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
2.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.00 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			2.00 \$
			Dépense
			2.00 \$
			Désengagement
			0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 61
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Total - Année : 2023, période : 12

2.00 \$ 2.00 \$

Grand Total

2.00 \$ 2.00 \$

No transaction : 69		Description facture : Recherches sur le registre foncier					
No fournisseur : IREG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
No facture : 202303396174		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-11-30		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-11-30					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 63
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

85.80	\$	4.29	\$	8.56	\$	98.65	\$	0.00	\$	98.65	\$	90.08	\$	0.00	\$
-------	----	------	----	------	----	-------	----	------	----	-------	----	-------	----	------	----

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-220-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	85.80	\$ 5.00	4.29	\$ 9.98	8.56	\$ 98.65	\$	90.08		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	90.08 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	98.65 \$
Total - Année : 2023, période : 12		98.65 \$	98.65 \$
Grand Total		98.65 \$	98.65 \$

No transaction : 13	Description facture : Balais pour garage						
No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC						
No facture : X814070836408	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-16	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2023-11-16	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
98.95	\$ 4.95	\$ 9.87	\$ 113.77	\$ 0.00	\$ 113.77	\$ 103.88	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 64
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	98.95	\$ 5.00	4.95	\$ 9.98	9.87	\$ 113.77	\$ 103.88			
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-649	Pièces et accessoires - autres	103.88 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	113.77 \$
Total - Année : 2023, période : 12		113.77 \$	113.77 \$
Grand Total		113.77 \$	113.77 \$

No transaction : 18	Description facture : Sac pour dossards						
No fournisseur : 1RONA3	Nom : RONA INC						
No facture : X814120808464	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-21	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :					
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-11-21	Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	No commande :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
41.98	\$ 2.10	\$ 4.19	\$ 48.27	\$ 0.00	\$ 48.27	\$ 44.07	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	41.98	\$ 5.00	2.10	\$ 9.98	4.19	\$ 48.27	\$	44.07		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 65
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-641	Articles de quincaillerie	44.07 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.10 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.10 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	48.27 \$
Total - Année : 2023, période : 12		48.27 \$	48.27 \$
Grand Total		48.27 \$	48.27 \$

No transaction : 30	Description facture : Vis, poteaux, feuillard pour noel magique						
No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC						
No facture : X814150012504	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-11-24	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2023-11-24	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
215.35 \$	10.77 \$	21.48 \$	247.60 \$	0.00 \$	247.60 \$	226.09 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	215.35	5.00	10.77	9.98	21.48	247.60		226.09
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité : vie004		OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-725	Biens durables - Machinerie, outillage & équip	226.09 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	10.77 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	10.74 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 66
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	247.60 \$
Total - Année : 2023, période : 12		247.60 \$	247.60 \$
Grand Total		247.60 \$	247.60 \$

No transaction : 27 No fournisseur : 1SAQ2 No facture : 85563 Date facture : 2023-12-09 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Boissons - Party de Noel Nom : SAQ No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-12-09 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Montant av. tx</th> <th>TPS</th> <th>TVQ</th> <th>Total</th> <th>R.A.P.</th> <th>C.A.P.</th> <th>Dépense</th> <th>Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65.10</td> <td style="text-align: right;">\$ 3.26</td> <td style="text-align: right;">\$ 6.49</td> <td style="text-align: right;">\$ 74.85</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 74.85</td> <td style="text-align: right;">\$ 68.34</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	65.10	\$ 3.26	\$ 6.49	\$ 74.85	\$ 0.00	\$ 74.85	\$ 68.34	\$ 0.00				
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement													
65.10	\$ 3.26	\$ 6.49	\$ 74.85	\$ 0.00	\$ 74.85	\$ 68.34	\$ 0.00													

Détail

Répartition directe		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-160-00-493	Réceptions	65.10	\$ 5.00	3.26	\$ 9.98	6.49	\$ 74.85	\$	68.34
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-160-00-493	Réceptions	68.34 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.26 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.85 \$
Total - Année : 2023, période : 12		74.85 \$	74.85 \$
Grand Total		74.85 \$	74.85 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 67
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 53	Description facture : Boissons - souper de Noel bénévoles	
No fournisseur : 1SAQ2	Nom : SAQ	
No facture : 51924	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-17	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-17	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Type de facturation : Facture
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
55.23 \$	2.76 \$	5.51 \$	63.50 \$	0.00 \$	63.50 \$	57.98 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	55.23	5.00	2.76	9.98	5.51	63.50	\$	57.98 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj :				Activité :				
						OT :			Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-610	Aliments, café, eau, etc.	57.98 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.76 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.76 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	63.50 \$
Total - Année : 2023, période : 12		63.50 \$	63.50 \$
Grand Total		63.50 \$	63.50 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 68
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlebobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 21 No fournisseur : 1SHAW2 No facture : 0334831 Date facture : 2023-11-20 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Repas - incendie Nom : Shawarma Chelsea No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>	Type de facturation : Facture																		
Date due : 2023-11-20 Date due retenue : Date de paiement :																					
<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Montant av. tx</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">TPS</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">TVQ</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Total</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">R.A.P.</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">C.A.P.</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Dépense</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Désengagement</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">425.60</td> <td style="text-align: right;">9.44</td> <td style="text-align: right;">18.82</td> <td style="text-align: right;">453.86</td> <td style="text-align: right;">0.00</td> <td style="text-align: right;">453.86</td> <td style="text-align: right;">435.01</td> <td style="text-align: right;">0.00</td> </tr> </table>					Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement		425.60	9.44	18.82	453.86	0.00	453.86	435.01	0.00
	Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement													
	425.60	9.44	18.82	453.86	0.00	453.86	435.01	0.00													

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	425.60	\$ 0.00	9.44	\$ 0.00	18.82	\$ 453.86	\$	435.01
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :				OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-220-00-610	Aliments, café, eau, etc.	435.01 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	9.44 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	9.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	453.86 \$
Total - Année : 2023, période : 12		453.86 \$	453.86 \$
Grand Total		453.86 \$	453.86 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 69
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 61	Description facture : Abonnement annuel - The Economist	
No fournisseur : IECON1	Nom : THE ECONOMIST	
No facture : INV06114192	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-09	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-09	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
339.00 \$	16.95 \$	33.83 \$	389.78 \$	0.00 \$	389.78 \$	355.91 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-702-30-729)	339.00	5.00	16.95	0.00	33.83	389.78	\$	355.91 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	16.95 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	16.92 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	389.78 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	355.91 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		389.78 \$	389.78 \$
Grand Total		389.78 \$	389.78 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 70
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 62 No fournisseur : IGLMA1 No facture : 64164287 Date facture : 2023-11-22 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Réf PO 13162; Abonnement mensuel - The Globe and Mail Nom : The Globe And Mail No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence : Date due : 2023-11-22 Date due retenue : Date de paiement :	Description : Type de transaction : Facturation No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>																
Type de facturation : Facture																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;">Montant av. tx</th> <th style="width: 10%;">TPS</th> <th style="width: 10%;">TVQ</th> <th style="width: 10%;">Total</th> <th style="width: 10%;">R.A.P.</th> <th style="width: 10%;">C.A.P.</th> <th style="width: 10%;">Dépense</th> <th style="width: 10%;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">65.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 3.25</td> <td style="text-align: right;">\$ 6.48</td> <td style="text-align: right;">\$ 74.73</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> <td style="text-align: right;">\$ 74.73</td> <td style="text-align: right;">\$ 68.24</td> <td style="text-align: right;">\$ 0.00</td> </tr> </tbody> </table>			Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	65.00	\$ 3.25	\$ 6.48	\$ 74.73	\$ 0.00	\$ 74.73	\$ 68.24	\$ 0.00
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement											
65.00	\$ 3.25	\$ 6.48	\$ 74.73	\$ 0.00	\$ 74.73	\$ 68.24	\$ 0.00											

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	65.00	\$ 5.00	3.25	\$ 9.98	6.48	\$ 74.73	\$	68.24
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	68.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.24 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.73 \$
Total - Année : 2023, période : 12		74.73 \$	74.73 \$
Grand Total		74.73 \$	74.73 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 71
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendle@hobbs.com)

Informations sur les transactions

No transaction : 73 No fournisseur : 1CIII No facture : 2024 Corrigé Date facture : 2023-12-09 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit	Description facture : Abonnement annuel 2024 Nom : The Ottawa Citizen - A division of Postmedia network inc. No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :	Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande : Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>																
Date due : 2023-12-09 Date due retenue : Date de paiement :																		
<table border="0" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Montant av. tx</th> <th style="text-align: left;">TPS</th> <th style="text-align: left;">TVQ</th> <th style="text-align: left;">Total</th> <th style="text-align: left;">R.A.P.</th> <th style="text-align: left;">C.A.P.</th> <th style="text-align: left;">Dépense</th> <th style="text-align: left;">Désengagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>408.00 \$</td> <td>20.40 \$</td> <td>40.70 \$</td> <td>469.10 \$</td> <td>0.00 \$</td> <td>469.10 \$</td> <td>428.35 \$</td> <td>0.00 \$</td> </tr> </tbody> </table>		Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement	408.00 \$	20.40 \$	40.70 \$	469.10 \$	0.00 \$	469.10 \$	428.35 \$	0.00 \$	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement											
408.00 \$	20.40 \$	40.70 \$	469.10 \$	0.00 \$	469.10 \$	428.35 \$	0.00 \$											

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
58-291-10-000	Frais payés d'avance (02-141-00-494)	408.00	5.00	20.40	9.98	40.70	469.10		428.35
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité :								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	20.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	20.35 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	469.10 \$
58-291-10-000	Frais payés d'avance	428.35 \$	0.00 \$
Total - Année : 2023, période : 12		469.10 \$	469.10 \$
Grand Total		469.10 \$	469.10 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 72
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 16		Description facture : Cartables					
No fournisseur : 1WMT2		Nom : WALMART					
No facture : 221015		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-12-08		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de facturation : Facture					
Mode de paiement : Cartes de crédit		No commande :					
Date due : 2023-12-08		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date due retenue :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
28.44	\$ 1.42	\$ 2.84	\$ 32.70	\$ 0.00	\$ 32.70	\$ 29.86	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	28.44	\$ 5.00	1.42	\$ 9.98	2.84	\$ 32.70	\$	29.86
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	29.86 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.42 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.42 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	32.70 \$
Total - Année : 2023, période : 12		32.70 \$	32.70 \$
Grand Total		32.70 \$	32.70 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 12/2023
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 73
 Date : 2024-02-20
 Heure : 15:31:17
 Numéro de lot : 2426
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 72	Description facture : Collation pour Noel magique	
No fournisseur : 1WMT2	Nom : WALMART	
No facture : 02717	No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-11-30	Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-11-30	No commande :
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/> Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
48.26 \$	1.17 \$	2.34 \$	51.77 \$	0.00 \$	51.77 \$	49.43 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	48.26	\$ 0.00	1.17	\$ 0.00	2.34	\$ 51.77	\$	49.43 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%						
	Proj S-proj. :								
	Activité : vie004								
	OT :								
	Équip. :								

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-610	Aliments, café, eau, etc.	49.43 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.17 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.17 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	51.77 \$
Total - Année : 2023, période : 12		51.77 \$	51.77 \$
Grand Total		51.77 \$	51.77 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Factures 2023 - Mastercard Janvier 2024
 Statut du lot : Mis à jour

Créé le : 2024-02-21 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Autorisé le : 2024-03-04 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
 Mis à jour le : 2024-03-04 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 17

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	17	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	17	0	
Montant avant taxes:	1 836.97 \$		
Montant de TPS :	82.43 \$		
Montant de TVQ :	130.79 \$		
Montant total :	<u><u>2 050.19 \$</u></u>	Montant Factures	2 050.19 \$
		Montant Retenues	0.00 \$

Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2023	12

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-141-00-321	Frais de poste	513.30 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	55.11 \$	0.00 \$
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	146.70 \$	0.00 \$
02-330-00-610	Aliments, boissons	638.81 \$	0.00 \$
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	36.34 \$	0.00 \$
02-390-00-649	Pieces et accessoires - autres	16.05 \$	0.00 \$
02-390-01-631	Essence	115.97 \$	0.00 \$
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50.39 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2023
Période comptable : Décembre
Référence du lot : MC 01/2024
Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 2
Date : 2024-03-21
Heure : 14:33:56
Numéro de lot : 2445
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot

02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	230.25 \$	0.00 \$
02-702-30-321	Frais de poste	48.04 \$	0.00 \$
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	68.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	61.07 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	10.97 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	60.96 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	10.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2 050.19 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	12.95 \$
Total Fonds des activités financières - Année : 2023, période : 12		2 063.14 \$	2 063.14 \$
Grand Total		2 063.14 \$	2 063.14 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 3
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 3	Description facture : Câble chauffage Centre Meredith
No fournisseur : 1CAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176
No facture : 3 (12/14/2023)	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-12-14	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-12-14	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
219.31	\$ 10.97	\$ 21.88	\$ 252.16	0.00	\$ 252.16	\$ 230.25	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	219.31	\$ 5.00	10.97	\$ 9.98	21.88	\$ 252.16	\$	230.25
C. Act. : Centre Meredith exonéré	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-27-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	230.25 \$	0.00 \$
54-134-93-000	TPS intrants RT0002	10.97 \$	0.00 \$
54-135-93-000	TVQ intrants TQ0002	10.94 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	252.16 \$
Total - Année : 2023, période : 12		252.16 \$	252.16 \$
Grand Total		252.16 \$	252.16 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 4
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 16		Description facture : Abonnement mensuel - base de donnée infolettre					
No fournisseur : 1CYBE1		Nom : CYBERIMPACT					
No facture : 758528		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-12-22		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-12-22					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
5.25	\$ 0.26	\$ 0.52	\$ 6.03	\$ 0.00	\$ 6.03	\$ 5.51	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	5.25	\$ 5.00	0.26	\$ 9.98	0.52	\$ 6.03	\$	5.51
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	5.51 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.26 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.26 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	6.03 \$
Total - Année : 2023, période : 12		6.03 \$	6.03 \$
Grand Total		6.03 \$	6.03 \$

No transaction : 17		Description facture : Abonnement mensuel - base de donnée infolettre	
No fournisseur : 1CYBE1		Nom : CYBERIMPACT	
No facture : 758500		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2023-12-22		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
		No commande :	
		Date due : 2023-12-22	
		Date due retenue :	
		Date de paiement :	
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 5
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
47.25	\$ 2.36	\$ 4.71	\$ 54.32	0.00	\$ 54.32	\$ 49.60	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	47.25	\$ 5.00	2.36	\$ 9.98	4.71	\$ 54.32	\$	49.60
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	49.60 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.36 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.36 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	54.32 \$
Total - Année : 2023, période : 12		54.32 \$	54.32 \$
Grand Total		54.32 \$	54.32 \$

No transaction : 11	Description facture : Bouteille d'eau - Bris aqueduc
No fournisseur : 1depa2	Nom : Dépanneur M & R
No facture : 602620	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-12-22	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
	No commande :
	Date due : 2023-12-22
	Date due retenue :
	Date de paiement :
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
36.34	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 36.34	0.00	\$ 36.34	\$ 36.34	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 6
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	36.34	\$	0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	36.34	\$	36.34	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :						

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-610	Aliments, cafe, eau, etc.	36.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	36.34 \$
Total - Année : 2023, période : 12		36.34 \$	36.34 \$
Grand Total		36.34 \$	36.34 \$

No transaction : 1	Description facture : Essence											
No fournisseur : 888990	Nom : Esso											
No facture : 888990	No adresse de paiement :											
Date facture : 2023-12-19	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :										
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture									
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2023-12-19	No commande :										
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>									
	Date de paiement :											
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement					
110.46 \$	5.52 \$	11.02 \$	127.00 \$	0.00 \$	127.00 \$	115.97 \$	0.00 \$					

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-390-01-631	Essence	110.46	\$ 5.00	5.52	\$ 9.98	11.02	\$ 127.00	\$	115.97 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-01-631	Essence	115.97 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 8
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	146.70 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	146.71 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	12.95 \$
Total - Année : 2023, période : 12		159.66 \$	159.66 \$
Grand Total		159.66 \$	159.66 \$

No transaction : 4		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1meld1		Nom : Meldo Inc					
No facture : 191749		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-12-18		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
		No commande :					
		Date due : 2023-12-18					
		Date due retenue :					
		Date de paiement :					
		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
240.72 \$	4.83 \$	9.63 \$	255.18 \$	0.00 \$	255.18 \$	245.53 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-330-00-610	Aliments, boissons	240.72	\$ 0.00	4.83	\$ 0.00	9.63	\$ 255.18	\$	245.53	\$	245.53 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
---------------------------	-------------	-------	--------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 9
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-00-610	Aliments, boissons	245.53 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.83 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.82 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	255.18 \$
Total - Année : 2023, période : 12		255.18 \$	255.18 \$

Grand Total **255.18 \$** **255.18 \$**

No transaction : 5	Description facture : Repas déneigement						
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc						
No facture : 191844	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-12-19	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2023-12-19	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
107.22 \$	2.50 \$	4.98 \$	114.70 \$	0.00 \$	114.70 \$	109.71 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-330-00-610	Aliments, boissons	107.22	\$ 0.00	2.50	\$ 0.00	4.98	\$ 114.70	\$	109.71	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	109.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	114.70 \$
Total - Année : 2023, période : 12		114.70 \$	114.70 \$
Grand Total		114.70 \$	114.70 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 10
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 7		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1meld1		Nom : Meldo Inc					
No facture : 192116		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-12-22		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-12-22		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
74.12 \$	1.46 \$	2.96 \$	78.54 \$	0.00 \$	78.54 \$	75.60 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	74.12	\$ 0.00	1.46	\$ 0.00	2.96	\$ 78.54	\$	75.60 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	75.60 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.46 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.48 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	78.54 \$
Total - Année : 2023, période : 12		78.54 \$	78.54 \$
Grand Total		78.54 \$	78.54 \$

--	--	--	--

Journal des comptes à payer

Page : 11
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 9	Description facture : Feuillet HG janv	Description :		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture		
No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada	Date due : 2023-12-15	No commande : 13805				
No facture : 2602211	No adresse de paiement : 0	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Date facture : 2023-12-15	Facture périodique - Numéro de référence :	Date de paiement :					
Retenue sur contrat : Non							
Modalité de paiement : Immédiatement							
Mode de paiement : Cartes de crédit							
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
45.76 \$	2.29 \$	4.56 \$	52.61 \$	0.00 \$	52.61 \$	48.04 \$	48.04 \$

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Feuillet HG janv					45.76 \$	2.29 \$	4.56 \$	52.61 \$
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-321	Frais de poste	45.76 \$	5.00	2.29 \$	9.98	4.56 \$	52.61 \$	48.04 \$	48.04 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj. S-proj. :	Activité :	OT :	Equip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-321	Frais de poste	48.04 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	52.61 \$
Total - Année : 2023, période : 12		52.61 \$	52.61 \$
Grand Total		52.61 \$	52.61 \$

--	--

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2023

Période comptable : Décembre

Référence du lot : MC 01/2024

Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 12

Date : 2024-03-21

Heure : 14:33:56

Numéro de lot : 2445

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 13	Description facture : Publipostage	No fournisseur : IPOCA1	Nom : Postes Canada	No facture : C175919023	No adresse de paiement : 0	Date facture : 2023-12-22	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-12-22	Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :			No commande :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement			
488.92	\$ 24.45	\$ 48.77	\$ 562.14	\$ 0.00	\$ 562.14	\$ 513.30	\$ 0.00			

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-321	Frais de poste	488.92	\$ 5.00	24.45	\$ 9.98	48.77	\$ 562.14	\$	513.30
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-321	Frais de poste	513.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	24.45 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	24.39 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	562.14 \$
Total - Année : 2023, période : 12		562.14 \$	562.14 \$
Grand Total		562.14 \$	562.14 \$

No transaction : 2	Description facture : Ruban adhesif - tapis hotel-de-ville	No fournisseur : IRONA3	Nom : RONA INC	No facture : X814410826168	No adresse de paiement : 0	Date facture : 2023-12-20	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2023-12-20	Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :			No commande :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Page : 14
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	48.00	\$	5.00	2.40	\$	9.98	4.79	\$	55.19	\$	50.39	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	LCCFAP	OT :	Équip. :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-701-20-522	Entretien Réparation - Bâtiments et terrains	50.39 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.40 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.40 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	55.19 \$
Total - Année : 2023, période : 12		55.19 \$	55.19 \$
Grand Total		55.19 \$	55.19 \$

No transaction : 6	Description facture : Repas - bris aqueduc						
No fournisseur : 1SHAW2	Nom : Shawarma Chelsea						
No facture : 0337962	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2023-12-20	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
	Date due : 2023-12-20						
	No commande :						
	Date due retenue :						
	Date de paiement :						
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
74.23 \$	1.49 \$	2.97 \$	78.69 \$	0.00 \$	78.69 \$	75.71 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	74.23	\$ 0.00	1.49	\$ 0.00	2.97	\$ 78.69	\$	75.71 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 15
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	75.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.49 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	78.69 \$
Total - Année : 2023, période : 12		78.69 \$	78.69 \$
Grand Total		78.69 \$	78.69 \$

No transaction : 14		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1SHAW2		Nom : Shawarma Chelsea					
No facture : U726077052		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-02-20		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-02-20		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
27.46 \$	0.64 \$	1.27 \$	29.37 \$	0.00 \$	29.37 \$	28.09 \$	0.00 \$

Répartition directe									
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	27.46	\$ 0.00	0.64	\$ 0.00	1.27	\$ 29.37	\$	28.09 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	28.09 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.64 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.64 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	29.37 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 16
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2023, période : 12

29.37 \$ **29.37 \$**

Grand Total

29.37 \$ **29.37 \$**

No transaction : 15		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1SHAW2		Nom : Shawarma Chelsea					
No facture : U72677054		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2023-12-20		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2023-12-20		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
101.81	\$ 2.37	\$ 4.72	\$ 108.90	\$ 0.00	\$ 108.90	\$ 104.17	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	101.81	\$ 0.00	2.37	\$ 0.00	4.72	\$ 108.90	\$	104.17
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	104.17 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.37 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.36 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	108.90 \$
Total - Année : 2023, période : 12		108.90 \$	108.90 \$
Grand Total		108.90 \$	108.90 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2023
 Période comptable : Décembre
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2023-12-31

Journal : Facturation achat
Informations sur les transactions

Page : 17
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:56
 Numéro de lot : 2445
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 10	Description facture : Abonnement mensuel - revues
No fournisseur : 1GLMA1	Nom : The Globe And Mail
No facture : 64646355	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2023-12-20	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2023-12-20	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS
TVQ	Total
R.A.P.	C.A.P.
Dépense	Désengagement
65.00 \$	3.25 \$
6.48 \$	74.73 \$
0.00 \$	74.73 \$
68.24 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	65.00	5.00	3.25	9.98	6.48	74.73		68.24
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2023, période : 12

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-702-30-729	Biens durables autres - Livres, CD, DVD, etc.	68.24 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.25 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.24 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	74.73 \$
Total - Année : 2023, période : 12		74.73 \$	74.73 \$
Grand Total		74.73 \$	74.73 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2024
Période comptable : Janvier
Référence du lot : MC 01/2024
Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 1
Date : 2024-03-21
Heure : 14:33:10
Numéro de lot : 2446
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations du lot :

Description du lot : Factures 2024 - Mastercard Janvier 2024
Statut du lot : Mis à jour

Créé le : 2024-02-21 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Autorisé le : 2024-03-04 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)
Mis à jour le : 2024-03-04 Par: Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire des résultats

Sommaire général de la facturation

Nombre total de transactions : 40

Type de transaction	<u>Facturation</u>	<u>Correction</u>	<u>Renversement</u>
Nombre	40	0	0
Type de facturation	<u>Facture</u>	<u>Note de crédit</u>	
Nombre	40	0	

Montant avant taxes: 5 717.80 \$
Montant de TPS : 167.52 \$
Montant de TVQ : 290.06 \$
Montant total : 6 175.38 \$

Montant Factures 6 175.38 \$ Montant Retenues 0.00 \$

Sommaire comptable de la facturation

<u>Nom du fonds</u>	<u>Année</u>	<u>Période</u>
Fonds des activités financières	2024	1

<u>Numéro du poste comptable</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-120-00-454	Services de formation	290.18 \$	0.00 \$
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	21.00 \$	0.00 \$
02-130-00-454	Services de formation	1 390.24 \$	0.00 \$
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	972.23 \$	0.00 \$
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	338.77 \$	0.00 \$
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	50.21 \$	0.00 \$
02-320-00-643	Petits outils	309.71 \$	0.00 \$
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	66.11 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2024
Période comptable : Janvier
Référence du lot : MC 01/2024
Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations du lot

Page : 2
Date : 2024-03-21
Heure : 14:33:10
Numéro de lot : 2446
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-00-610	Aliments, boissons	1 351.61 \$	0.00 \$
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	86.57 \$	0.00 \$
02-390-00-650	Vêtements, chaussures et accessoires	284.02 \$	0.00 \$
02-390-00-660	Articles de nettoyage	81.83 \$	0.00 \$
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	214.91 \$	0.00 \$
02-413-30-643	Petits outils	323.35 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	161.39 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	148.92 \$	0.00 \$
54-139-92-000	Autres sommes diverses à recevoir	91.97 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	6 175.38 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	7.64 \$
Total Fonds des activités financières - Année : 2024, période : 1		6 183.02 \$	6 183.02 \$
Grand Total		6 183.02 \$	6 183.02 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 3
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 40 No fournisseur : 1ADOB2 No facture : 2651739587 Date facture : 2024-01-09 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit		Description facture : Abonnement annuelle - Adobe creative Cloud Nom : Adobe Inc No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :		Description : Type de transaction : Facturation No commande :		Type de facturation : Facture	
		Date due : 2024-01-09 Date due retenue : Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
863.88 \$	43.19 \$	86.18 \$	993.25 \$	0.00 \$	993.25 \$	906.97 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	863.88	\$ 5.00	43.19	\$ 9.98	86.18	\$ 993.25	\$	906.97 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	906.97 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	43.19 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	43.09 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	993.25 \$
Total - Année : 2024, période : 1		993.25 \$	993.25 \$
Grand Total		993.25 \$	993.25 \$

--	--

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 4
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

No transaction : 4		Description facture : Sacs pour laptop													
No fournisseur : 1AMAZ2		Nom : Amazon Corporate													
No facture : CA424IWQD01		No adresse de paiement : 0													
Date facture : 2024-01-05		Facture périodique - Numéro de référence :													
Retenue sur contrat : Non		Description :													
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation													
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture													
Date due : 2024-01-05		No commande :													
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>													
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>													
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
109.99		\$ 5.50		\$ 10.97		\$ 126.46		\$ 0.00		\$ 126.46		\$ 115.47		\$ 0.00	

Détail											
Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	109.99	\$ 5.00	5.50	\$ 9.98	10.97	\$ 126.46	\$	115.47 \$		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	115.47 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	5.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	5.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	126.46 \$
Total - Année : 2024, période : 1		126.46 \$	126.46 \$
Grand Total		126.46 \$	126.46 \$

No transaction : 11		Description facture : Calendrier 2024	
No fournisseur : 1AMAZ2		Nom : Amazon Corporate	
No facture : CA402AJVJ2I		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2024-01-04		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2024-01-04		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 5
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
22.99	\$ 1.15	\$ 2.29	\$ 26.43	\$ 0.00	\$ 26.43	\$ 24.13	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	22.99	\$ 5.00	1.15	\$ 9.98	2.29	\$ 26.43	\$	24.13
C. Act. : Avec gestion de taxes			% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :	OT :	Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	24.13 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.15 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.15 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	26.43 \$
Total - Année : 2024, période : 1		26.43 \$	26.43 \$
Grand Total		26.43 \$	26.43 \$

No transaction : 13	Description facture : Batterie Dewalt / Fusil à graisse sans fil
No fournisseur : 1AMAZ2	Nom : Amazon Corporate
No facture : CA1412RNOPI	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-09	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-09	No commande : 14202
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
295.00	\$ 14.75	\$ 29.43	\$ 339.18	\$ 0.00	\$ 339.18	\$ 309.71	\$ 309.71

Détail

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Batterie Dewalt					0.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 0.00

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 6
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	0.00	\$ 5.00	0.00	\$ 9.98	0.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 0.00
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Numéro	Description	Qté fact.	Unité comm.	Prix un. fact.	Unité prix	Mnt av. tx	TPS	TVQ	Total
	Fusil à graisse sans fil	0				295.00	\$ 14.75	\$ 29.43	\$ 339.18

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	% TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-643	Petits outils	295.00	\$ 5.00	14.75	\$ 9.98	29.43	\$ 339.18	\$ 309.71	\$ 309.71
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj. S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-643	Petits outils	309.71 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	14.75 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	14.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	339.18 \$
Total - Année : 2024, période : 1		339.18 \$	339.18 \$
Grand Total		339.18 \$	339.18 \$

No transaction : 5	Description facture : Pantalons
No fournisseur : 1AMER2	Nom : American Eagle
No facture : U949296260	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-04	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-04	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx : 270.53	TPS : 13.53
TVQ : 26.98	Total : 311.04
R.A.P. : 0.00	C.A.P. : 311.04
Dépense : 284.02	Désengagement : 0.00

Détail

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 7
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	270.53	\$ 5.00	13.53	\$ 9.98	26.98	\$ 311.04	\$	284.02	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-650	Vetements, chaussures et accessoires	284.02 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	13.53 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	13.49 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	311.04 \$
Total - Année : 2024, période : 1		311.04 \$	311.04 \$
Grand Total		311.04 \$	311.04 \$

No transaction : 39	Description facture : Dépense personnelle à remboursé						
No fournisseur :	Nom : Apple.com/Bill						
No facture : U827338214	No adresse de paiement :						
Date facture : 2024-01-09	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2024-01-09	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
91.97	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 91.97	\$ 0.00	\$ 91.97	\$ 91.97	\$ 0.00

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
54-139-92-000	Autres sommes diverses à recevoir	91.97	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 91.97	\$	91.97	\$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 8
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
54-139-92-000	Autres sommes diverses à recevoir	91.97 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	91.97 \$
Total - Année : 2024, période : 1		91.97 \$	91.97 \$
Grand Total		91.97 \$	91.97 \$

No transaction : 29	Description facture : Repas déneigement						
No fournisseur : 1BAR3	Nom : BAR SPORTIF LE PICHET D'OR						
No facture : 256301	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2024-01-03	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2024-01-03	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
59.68	\$ 1.19	\$ 2.38	\$ 63.25	\$ 0.00	\$ 63.25	\$ 60.87	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	59.68	\$ 0.00	1.19	\$ 0.00	2.38	\$ 63.25	\$	60.87 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	60.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.19 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.19 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	63.25 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 9
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2024, période : 1

63.25 \$ 63.25 \$

Grand Total

63.25 \$ 63.25 \$

No transaction : 21	Description facture : Repas déneigement											
No fournisseur : 1BNY1	Nom : BENNY&CO											
No facture : 5763	No adresse de paiement : 0											
Date facture : 2024-01-09	Facture périodique - Numéro de référence :											
Retenue sur contrat : Non		Description :										
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-09	Type de transaction : Facturation		Type de facturation : Facture								
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :	No commande :										
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>								
<u>Montant av. tx</u>	<u>TPS</u>	<u>TVQ</u>	<u>Total</u>	<u>R.A.P.</u>	<u>C.A.P.</u>	<u>Dépense</u>	<u>Désengagement</u>					
277.39	\$ 6.45	\$ 12.87	\$ 296.71	\$ 0.00	\$ 296.71	\$ 283.82	\$ 0.00					

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	277.39	\$ 0.00	6.45	\$ 0.00	12.87	\$ 296.71	\$	283.82 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Equip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	283.82 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	6.45 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	6.44 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	296.71 \$
Total - Année : 2024, période : 1		<u><u>296.71 \$</u></u>	<u><u>296.71 \$</u></u>
Grand Total		<u><u>296.71 \$</u></u>	<u><u>296.71 \$</u></u>

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 10
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 1		Description facture : Fourniture de bureau divers					
No fournisseur : 1BUGR1		Nom : Bureau En Gros					
No facture : 2079556		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2024-01-03		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2024-01-03		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
94.72	\$ 4.74	\$ 9.45	\$ 108.91	0.00	\$ 108.91	\$ 99.44	\$ 0.00

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	94.72	\$ 5.00	4.74	\$ 9.98	9.45	\$ 108.91	\$	99.44	\$	
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	99.44 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	4.74 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	4.73 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	108.91 \$
Total - Année : 2024, période : 1		108.91 \$	108.91 \$
Grand Total		108.91 \$	108.91 \$

No transaction : 3		Description facture : Carnet de notes	
No fournisseur : 1BUGR1		Nom : Bureau En Gros	
No facture : 2014304		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2024-01-08		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2024-01-08		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Journal des comptes à payer

Page : 11
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
39.99	\$ 2.00	\$ 3.99	\$ 45.98	\$ 0.00	\$ 45.98	\$ 41.98	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	39.99	\$ 5.00	2.00	\$ 9.98	3.99	\$ 45.98	\$	41.98
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-670	Fournitures de bureau, imprimés et livres	41.98 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.00 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	45.98 \$
Total - Année : 2024, période : 1		45.98 \$	45.98 \$
Grand Total		45.98 \$	45.98 \$

No transaction : 2	Description facture : Produits de nettoyage et outils pour réseaux
No fournisseur : ICAN2	Nom : CANADIAN TIRE #176
No facture : 39(01/03/2024)	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-03	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-03	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
385.93	\$ 19.30	\$ 38.50	\$ 443.73	\$ 0.00	\$ 443.73	\$ 405.18	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 12
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-390-00-660	Articles de nettoyage	77.94	\$ 5.00	3.90	\$ 0.00	7.78	\$ 89.62	\$ 81.83	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			
02-413-30-643	Petits outils	307.99	\$ 5.00	15.40	\$ 9.98	30.72	\$ 354.11	\$ 323.35	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-390-00-660	Articles de nettoyage	81.83 \$	0.00 \$
02-413-30-643	Petits outils	323.35 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	19.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	19.25 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	443.73 \$
Total - Année : 2024, période : 1		443.73 \$	443.73 \$
Grand Total		443.73 \$	443.73 \$

No transaction : 24	Description facture : Volumes - Matrise DG	No fournisseur : 1COO1	Nom : COOPSCO	No facture : 00000299	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-11	Facture périodique - Numéro de référence :	Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture	
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-11	Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :		
	Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
	Date de paiement :				
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.
229.98	\$ 11.50	\$ 3.70	\$ 245.18	\$ 0.00	\$ 245.18
			Dépense	Désengagement	
			231.82	0.00	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-454	Services de formation	114.99	\$ 5.00	5.75	\$ 0.00	1.85	\$ 122.59	\$	115.91
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité : FORMATION	OT :	Équip. :			

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 13
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-120-00-454	Services de formation	114.99	\$	5.00	5.75	\$	0.00	1.85	\$	122.59	\$	115.91	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :						

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-454	Services de formation	115.91 \$	0.00 \$
02-130-00-454	Services de formation	115.91 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	11.50 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.86 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	245.18 \$
Total - Année : 2024, période : 1		245.18 \$	245.18 \$
Grand Total		245.18 \$	245.18 \$

No transaction : 36	Description facture : Pivot - License police CHEDROS						
No fournisseur :	Nom : CREATIVE MARKET						
No facture : 27-5084907	No adresse de paiement :						
Date facture : 2024-01-08	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :					
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture				
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-08	No commande :					
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :						
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
31.54	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 31.54	\$ 0.00	\$ 31.54	\$ 31.54	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	31.54	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 31.54	\$	31.54 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 14
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	31.54 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	31.54 \$
Total - Année : 2024, période : 1		31.54 \$	31.54 \$
Grand Total		31.54 \$	31.54 \$

No transaction : 25		Description facture : Colloque en droit public - DG	
No fournisseur :		Nom : lepointdevente.com	
No facture : 6244674		No adresse de paiement :	
Date facture : 2024-01-03		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2024-01-03		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
165.99 \$	8.30 \$	16.56 \$	190.85 \$
			R.A.P.
			0.00 \$
			C.A.P.
			190.85 \$
			Dépense
			174.27 \$
			Désengagement
			0.00 \$

Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-120-00-454	Services de formation	165.99	\$ 5.00	8.30	\$ 9.98	16.56	\$ 190.85	\$	174.27	\$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-00-454	Services de formation	174.27 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	8.30 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	8.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	190.85 \$
Total - Année : 2024, période : 1		190.85 \$	190.85 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 15
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total	190.85 \$	190.85 \$
--------------------	------------------	------------------

No transaction : 37	Description facture : Abonnement base de donnée infolettre	No fournisseur : 1MAILI	Nom : MAILCHIMP C/C ROCKET SCIENCE	No facture : MC09382797	No adresse de paiement : 0	Date facture : 2024-01-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2024-01-13	Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement			
62.16 \$	3.11 \$	6.20 \$	71.47 \$	0.00 \$	71.47 \$	65.26 \$	0.00 \$			

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	62.16	\$ 5.00	3.11	\$ 9.98	6.20	\$ 71.47	\$	65.26 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	65.26 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.11 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.10 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	71.47 \$
Total - Année : 2024, période : 1		71.47 \$	71.47 \$
Grand Total		71.47 \$	71.47 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 16
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 17		Description facture : Repas déneigement					
No fournisseur : 1MCD2		Nom : MCDONALD RESTAURANT					
No facture : 1LNCHH016M		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2024-01-13		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2024-01-13		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
9.09	\$ 0.21	\$ 0.42	\$ 9.72	\$ 0.00	\$ 9.72	\$ 9.30	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	9.09	\$ 0.00	0.21	\$ 0.00	0.42	\$ 9.72	\$	9.30
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	9.30 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.21 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.21 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	9.72 \$
Total - Année : 2024, période : 1		9.72 \$	9.72 \$
Grand Total		9.72 \$	9.72 \$

No transaction : 9		Description facture : Repas déneigement	
No fournisseur : 1meld1		Nom : Meldo Inc	
No facture : 193016		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2024-01-07		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2024-01-07		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 17
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
133.85	\$ 2.68	\$ 5.35	\$ 141.88	\$ 0.00	\$ 141.88	\$ 136.52	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	133.85	\$ 0.00	2.68	\$ 0.00	5.35	\$ 141.88	\$	136.52
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	136.52 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.68 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.68 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	141.88 \$
Total - Année : 2024, période : 1		141.88 \$	141.88 \$
Grand Total		141.88 \$	141.88 \$

No transaction : 19	Description facture : Repas déneigement
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc
No facture : 193476	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-13	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-13	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
88.31	\$ 1.77	\$ 3.53	\$ 93.61	\$ 0.00	\$ 93.61	\$ 90.07	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Page : 18
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

02-330-00-610	Aliments, boissons	88.31	\$ 0.00	1.77	\$ 0.00	3.53	\$ 93.61	\$ 90.07	\$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	90.07 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.77 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.77 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	93.61 \$
Total - Année : 2024, période : 1		93.61 \$	93.61 \$
Grand Total		93.61 \$	93.61 \$

No transaction : 20	Description facture : Repas déneigement	No fournisseur : lmeld1	Nom : Meldo Inc	No facture : 193477	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2024-01-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Retenue sur contrat : Non	Description : Facturation	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture		
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-13	Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>		
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
64.05	\$ 1.29	\$ 2.56	\$ 67.90	\$ 0.00	\$ 67.90	\$ 65.33	\$ 0.00

Détail

Répartition directe		Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	64.05	\$ 0.00	1.29	\$ 0.00	2.56	\$ 67.90	\$	65.33 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 19
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	65.33 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.29 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.28 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	67.90 \$
Total - Année : 2024, période : 1		67.90 \$	67.90 \$
Grand Total		67.90 \$	67.90 \$

No transaction : 22	Description facture : Repas déneigement						
No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc						
No facture : 193245	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2024-01-10	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Type de transaction : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de facturation : Facture						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due : 2024-01-10						
	Date due retenue :						
	Date de paiement :						
	No commande :						
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
173.01	\$ 3.47	\$ 6.92	\$ 183.40	\$ 0.00	\$ 183.40	\$ 176.47	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	173.01	\$ 0.00	3.47	\$ 0.00	6.92	\$ 183.40	\$	176.47
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	176.47 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.47 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.46 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	183.40 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 20
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Total - Année : 2024, période : 1

183.40 \$ 183.40 \$

Grand Total

183.40 \$ 183.40 \$

No transaction : 23	Description facture : Repas déneigement
No fournisseur : Imeld1	Nom : Meldo Inc
No facture : 193244	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-10	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-10	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
115.26	\$ 2.31	\$ 4.61	\$ 122.18	\$ 0.00	\$ 122.18	\$ 117.56	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	115.26	\$ 0.00	2.31	\$ 0.00	4.61	\$ 122.18	\$	117.56
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	117.56 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.31 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.31 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	122.18 \$
Total - Année : 2024, période : 1		122.18 \$	122.18 \$
Grand Total		122.18 \$	122.18 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 21
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 27	Description facture : Repas déneigement	No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc	No facture : 193464	No adresse de paiement : 0	Date facture : 2024-01-13	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture					
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2024-01-13	Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>							
Montant av. tx		TPS		TVQ		Total		R.A.P.		C.A.P.		Dépense		Désengagement	
73.40 \$		1.47 \$		2.94 \$		77.81 \$		0.00 \$		77.81 \$		74.87 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	73.40	\$ 0.00	1.47	\$ 0.00	2.94	\$ 77.81	\$	74.87 \$
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	74.87 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.47 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	77.81 \$
Total - Année : 2024, période : 1		77.81 \$	77.81 \$
Grand Total		77.81 \$	77.81 \$

No transaction : 30	Description facture : Repas denegement	No fournisseur : 1meld1	Nom : Meldo Inc	No facture : 192804	No adresse de paiement : 0	Date facture : 2024-01-04	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2024-01-04	Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>		

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 22
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
105.41	\$ 2.11	\$ 4.21	\$ 111.73	\$ 0.00	\$ 111.73	\$ 107.51	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	105.41	\$ 0.00	2.11	\$ 0.00	4.21	\$ 111.73	\$	107.51
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	107.51 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.11 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.11 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	111.73 \$
Total - Année : 2024, période : 1		111.73 \$	111.73 \$
Grand Total		111.73 \$	111.73 \$

No transaction : 31	Description facture : Repas déneigement
No fournisseur : lmeld1	Nom : Meldo Inc
No facture : 193007	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-07	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-07
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :
	Date de paiement :
	No commande :
	Description :
	Type de facturation : Facture
	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
104.05	\$ 2.42	\$ 4.83	\$ 111.30	\$ 0.00	\$ 111.30	\$ 106.46	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 23
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-330-00-610	Aliments, boissons	104.05	\$ 0.00	2.42	\$ 0.00	4.83	\$ 111.30	\$ 106.46	\$		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	106.46 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.42 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	2.42 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	111.30 \$
Total - Année : 2024, période : 1		111.30 \$	111.30 \$
Grand Total		111.30 \$	111.30 \$

No transaction : 32	Description facture : Repas déneigement	No fournisseur : Imeld1	Nom : Meldo Inc	No facture : 193089	No adresse de paiement : 0		
Date facture : 2024-01-08	Facture périodique - Numéro de référence :	Retenue sur contrat : Non	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture			
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-08	Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :				
	Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>		
	Date de paiement :						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
36.17 \$	0.73 \$	1.44 \$	38.34 \$	0.00 \$	38.34 \$	36.89 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-330-00-610	Aliments, boissons	36.17	\$ 0.00	0.73	\$ 0.00	1.44	\$ 38.34	\$	36.89 \$		
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 24
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	36.89 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.73 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.72 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	38.34 \$
Total - Année : 2024, période : 1		38.34 \$	38.34 \$
Grand Total		38.34 \$	38.34 \$

No transaction : 10		Description facture : CAM120; Pièce mécanique (boyau, etc)					
No fournisseur :		Nom : MYERS CHEVROLET BUICK GMC					
No facture : 64343		No adresse de paiement :					
Date facture : 2024-01-08		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2024-01-08		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
76.62 \$	9.96 \$	0.00 \$	86.58 \$	0.00 \$	86.58 \$	76.62 \$	0.00 \$

Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	76.62	\$ 13.00	9.96	\$ 0.00	0.00	\$ 86.58	\$	76.62	\$	76.62 \$
C. Act. :	Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité : cam120			OT :		Équip. :
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	-6.13	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -6.13	\$	-6.13	\$	-6.13 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :			OT :		Équip. :
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	6.13	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 6.13	\$	6.13	\$	6.13 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :			OT :		Équip. :
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	-7.64	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ -7.64	\$	-7.64	\$	-7.64 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :			OT :		Équip. :
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.82	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 3.82	\$	3.82	\$	3.82 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :		Activité :			OT :		Équip. :

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea

Année comptable : 2024

Période comptable : Janvier

Référence du lot : MC 01/2024

Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 25

Date : 2024-03-21

Heure : 14:33:10

Numéro de lot : 2446

Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	3.82	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 3.82	\$	3.82	\$	
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :					

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-03-525	Ent. et réparation véhicules - Pièces mécaniques	86.57 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	3.83 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	3.82 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	86.58 \$
55-133-92-000	TVQ exigible TQ0001	0.00 \$	7.64 \$
Total - Année : 2024, période : 1		94.22 \$	94.22 \$
Grand Total		94.22 \$	94.22 \$

No transaction : 18	Description facture : Repas déneigement						
No fournisseur : IOLIVI	Nom : OLIVIA						
No facture : 34433	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2024-01-13	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description :						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2024-01-13	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
60.55	\$ 1.41	\$ 2.81	\$ 64.77	\$ 0.00	\$ 64.77	\$ 61.95	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	60.55	\$ 0.00	1.41	\$ 0.00	2.81	\$ 64.77	\$	61.95
C. Act. :	Avec gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 26
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	61.95 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	1.41 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	1.41 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	64.77 \$
Total - Année : 2024, période : 1		64.77 \$	64.77 \$
Grand Total		64.77 \$	64.77 \$

No transaction : 6	Description facture : Recherches sur le registre foncier						
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC						
No facture : 202400024594	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2024-01-08	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2024-01-08	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe									
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :			

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		2.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 27
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Grand Total 2.00 \$ 2.00 \$

No transaction : 7 No fournisseur : IREG2 No facture : 202400024264 Date facture : 2024-01-08 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit		Description facture : Recherches sur le registre foncier Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :		Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande :			
Date due : 2024-01-08 Date due retenue : Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 0.00	\$ 4.00	\$ 4.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 4.00	\$	4.00 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	4.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		4.00 \$	4.00 \$
Grand Total		4.00 \$	4.00 \$

No transaction : 8 No fournisseur : IREG2 No facture : 202400074828 Date facture : 2024-01-12 Retenue sur contrat : Non Modalité de paiement : Immédiatement Mode de paiement : Cartes de crédit		Description facture : Recherches sur le registre foncier Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC No adresse de paiement : 0 Facture périodique - Numéro de référence :		Description : Type de transaction : Facturation Type de facturation : Facture No commande :	
Date due : 2024-01-12 Date due retenue : Date de paiement :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 28
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	2.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.00		2.00
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Activité :			OT :	Équip. :

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

No transaction : 14	Description facture : Recherches sur le registre foncier
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC
No facture : 202400074454	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-12	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-12	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
4.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	4.00 \$	0.00 \$	4.00 \$	4.00 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
-----------------	-------------	------------	-------	-----	------	-----	-------	---------	---------

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 29
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00	\$	0.00	0.00	\$	0.00	0.00	\$	4.00	\$	4.00	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :						

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	4.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	4.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		4.00 \$	4.00 \$
Grand Total		4.00 \$	4.00 \$

No transaction : 15	Description facture : Recherches sur le registre foncier						
No fournisseur : 1REG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC						
No facture : 202400074991	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2024-01-12	Facture périodique - Numéro de référence :						
Retenue sur contrat : Non	Description : Facturation						
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation						
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture						
Date due : 2024-01-12	No commande :						
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>						
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 0.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. :	0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :	Équip. :		

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 30
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

No transaction : 16	Description facture : Recherches sur le registre foncier						
No fournisseur : IREG2	Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC						
No facture : 202400076794	No adresse de paiement : 0						
Date facture : 2024-01-12	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture			
Retenue sur contrat : Non	Date due : 2024-01-12	No commande :					
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>	Paiement rapide <input type="checkbox"/>			
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date de paiement :						
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
2.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	0.00 \$	2.00 \$	2.00 \$	0.00 \$

Détail										
Répartition directe										
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense	
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 2.00	\$	2.00	\$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :			Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	2.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	2.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		2.00 \$	2.00 \$
Grand Total		2.00 \$	2.00 \$

Journal des comptes à payer

Page : 31
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

No transaction : 38		Description facture : Recherche sur le registre foncier					
No fournisseur : 1REG2		Nom : REGISTRE FONCIER DU QUEBEC					
No facture : 202400075648		No adresse de paiement : 0					
Date facture : 2024-01-12		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2024-01-12		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
5.00	\$ 0.00	\$ 0.00	\$ 5.00	\$ 0.00	\$ 5.00	\$ 5.00	\$ 0.00

Détail											
Répartition directe											
Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense		
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	5.00	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 5.00	\$	5.00	\$	5.00
C. Act. :	Sans gestion de taxes	% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-120-05-459	Services techniques autres - Recherches	5.00 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	5.00 \$
Total - Année : 2024, période : 1		5.00 \$	5.00 \$
Grand Total		5.00 \$	5.00 \$

No transaction : 12		Description facture : Abonnement annuel Smartsheets					
No fournisseur :		Nom : SMARTSHEETS					
No facture : 7136392		No adresse de paiement :					
Date facture : 2024-01-11		Facture périodique - Numéro de référence :					
Retenue sur contrat : Non		Description :					
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation					
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture					
Date due : 2024-01-11		No commande :					
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>					
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>					
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
50.21	\$ 2.51	\$ 0.00	\$ 52.72	\$ 0.00	\$ 52.72	\$ 50.21	\$ 0.00

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 32
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	50.21	\$ 5.00	2.51	\$ 0.00	0.00	\$ 52.72	\$	50.21
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-320-00-494	Cotisations à des associations et abonnements	50.21 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	2.51 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	52.72 \$
Total - Année : 2024, période : 1		52.72 \$	52.72 \$
Grand Total		52.72 \$	52.72 \$

No transaction : 28	Description facture : Repas déneigement
No fournisseur : 1SUBW2	Nom : Subway
No facture : 215226	No adresse de paiement : 0
Date facture : 2024-01-07	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description : Type de transaction : Facturation
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de facturation : Facture
Mode de paiement : Cartes de crédit	No commande :
Date due : 2024-01-07	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date due retenue :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	

Montant av. tx	TPS	TVQ	Total	R.A.P.	C.A.P.	Dépense	Désengagement
23.52	\$ 0.47	\$ 0.94	\$ 24.93	\$ 0.00	\$ 24.93	\$ 23.99	\$ 0.00

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-330-00-610	Aliments, boissons	23.52	\$ 0.00	0.47	\$ 0.00	0.94	\$ 24.93	\$	23.99
C. Act. : Avec gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat
 Informations sur les transactions

Page : 33
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-330-00-610	Aliments, boissons	23.99 \$	0.00 \$
54-134-92-000	TPS intrants RT0001	0.47 \$	0.00 \$
54-135-92-000	TVQ intrants TQ0001	0.47 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	24.93 \$
Total - Année : 2024, période : 1		24.93 \$	24.93 \$
Grand Total		24.93 \$	24.93 \$

No transaction : 33	Description facture : Pivot - Police de caractère comono
No fournisseur :	Nom : TRIONAZZARS
No facture : Z455004570	No adresse de paiement :
Date facture : 2024-01-08	Facture périodique - Numéro de référence :
Retenue sur contrat : Non	Description :
Modalité de paiement : Immédiatement	Type de transaction : Facturation
Mode de paiement : Cartes de crédit	Type de facturation : Facture
Date due : 2024-01-08	No commande :
Date due retenue :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>
Date de paiement :	Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	Désengagement
21.99 \$	0.00 \$
TPS	Dépense
0.00 \$	21.99 \$
TVQ	R.A.P.
0.00 \$	0.00 \$
Total	C.A.P.
21.99 \$	21.99 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	21.99	0.00	0.00	0.00	0.00	21.99	0.00	21.99
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	21.99 \$	0.00 \$

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 34
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	21.99 \$
Total - Année : 2024, période : 1		21.99 \$	21.99 \$
Grand Total		21.99 \$	21.99 \$

No transaction : 35	Description facture : Pivot - License police divers		
No fournisseur :	Nom : TYPENETWORK		
No facture : 90295	No adresse de paiement :		
Date facture : 2024-01-08	Facture périodique - Numéro de référence :	Description :	
Retenue sur contrat : Non		Type de transaction : Facturation	Type de facturation : Facture
Modalité de paiement : Immédiatement	Date due : 2024-01-08	No commande :	
Mode de paiement : Cartes de crédit	Date due retenue :		
	Date de paiement :	Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/>	TVQ <input type="checkbox"/>
			Paiement rapide <input type="checkbox"/>
Montant av. tx	TPS	TVQ	Total
197.90 \$	0.00 \$	0.00 \$	197.90 \$
		R.A.P.	C.A.P.
		0.00 \$	197.90 \$
		Dépense	Désengagement
		197.90 \$	0.00 \$

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	197.90	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 197.90	\$	197.90 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT : Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	197.90 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	197.90 \$
Total - Année : 2024, période : 1		197.90 \$	197.90 \$
Grand Total		197.90 \$	197.90 \$

--	--

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
 Année comptable : 2024
 Période comptable : Janvier
 Référence du lot : MC 01/2024
 Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Page : 35
 Date : 2024-03-21
 Heure : 14:33:10
 Numéro de lot : 2446
 Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Informations sur les transactions

No transaction : 26		Description facture : Frais de cours - Matrise DG	
No fournisseur : 1UQO2		Nom : UQO DFPC	
No facture : Hiver 2024		No adresse de paiement : 0	
Date facture : 2024-01-11		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2024-01-11		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx		TPS	
TVQ		Total	
R.A.P.		C.A.P.	
Dépense		Désengagement	
1 274.33 \$		0.00 \$	
0.00 \$		1 274.33 \$	
0.00 \$		0.00 \$	
1 274.33 \$		1 274.33 \$	
0.00 \$		0.00 \$	

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-130-00-454	Services de formation	1 274.33	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 1 274.33	\$	1 274.33 \$
C. Act. : Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%		Proj S-proj. :		Activité :		OT :	
								Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-130-00-454	Services de formation	1 274.33 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	1 274.33 \$
Total - Année : 2024, période : 1		1 274.33 \$	1 274.33 \$
Grand Total		1 274.33 \$	1 274.33 \$

No transaction : 34		Description facture : Pivot - Police Codec Pro Bold	
No fournisseur :		Nom : ZETAFONTS	
No facture : Z142907888		No adresse de paiement :	
Date facture : 2024-01-08		Facture périodique - Numéro de référence :	
Retenue sur contrat : Non		Description :	
Modalité de paiement : Immédiatement		Type de transaction : Facturation	
Mode de paiement : Cartes de crédit		Type de facturation : Facture	
Date due : 2024-01-08		No commande :	
Date due retenue :		Autocotisation : TPS <input type="checkbox"/> TVQ <input type="checkbox"/>	
Date de paiement :		Paiement rapide <input type="checkbox"/>	
Montant av. tx		TPS	
TVQ		Total	
R.A.P.		C.A.P.	
Dépense		Désengagement	
87.34 \$		0.00 \$	
0.00 \$		87.34 \$	
0.00 \$		0.00 \$	
87.34 \$		87.34 \$	
0.00 \$		0.00 \$	

Journal des comptes à payer

Municipalité de Chelsea
Année comptable : 2024
Période comptable : Janvier
Référence du lot : MC 01/2024
Date du lot : 2024-01-31

Journal : Facturation achat

Informations sur les transactions

Page : 36
Date : 2024-03-21
Heure : 14:33:10
Numéro de lot : 2446
Rendle Hobbs Laura (l.rendlehobbs)

Détail

Répartition directe

Poste comptable	Description	Mnt av. Tx	% TPS	TPS	%TVQ	TVQ	Total	Déseng.	Dépense
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	87.34	\$ 0.00	0.00	\$ 0.00	0.00	\$ 87.34	\$	87.34 \$
C. Act. :	Sans gestion de taxes		% Com. : 0.00%	Proj S-proj. :	Activité :	OT :		Équip. :	

Sommaire comptable de la facture

Année : 2024, période : 1

Numéro du poste comptable	Description	Débit	Crédit
02-141-00-690	Biens non durables - Autres équipements divers	87.34 \$	0.00 \$
55-131-09-000	Comptes a payer - Master Card	0.00 \$	87.34 \$
Total - Année : 2024, période : 1		87.34 \$	87.34 \$
Grand Total		87.34 \$	87.34 \$



AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

FEVRIER 2024

RECLASSIFICATIONS DES POSTES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-130-00-419		2024-02-13	Évaluation agréée - terrains de la future école	6 824.19 \$	
02-412-30-494		2024-02-13	Évaluation agréée - terrains de la future école		6 824.19 \$
02-470-01-459		2024-02-13	Fonds pour demande d'attestation ICI on recycle		517.39 \$
02-470-02-459		2024-02-13	Fonds pour demande d'attestation ICI on recycle	517.39 \$	
02-130-00-412		2024-02-20	Reclassifier montant pour opinion juridique -Usine	698.00 \$	
02-130-00-419		2024-02-20	Reclassifier montant pour opinion juridique -Usine		698.00 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Diminution
02-120-00-141		2024-02-15	Amendement salaire Laura Hobbs		29 987.00 \$
02-120-00-144		2024-02-15	Amendement salaire Laura Hobbs		538.00 \$
02-130-00-141		2024-02-15	Amendement salaire Laura Hobbs	29 987.00 \$	
02-130-00-144		2024-02-15	Amendement salaire Laura Hobbs	538.00 \$	
23-040-00-721		2023-12-31	Comblant manque pour servitude - Transf. s-projets		550.00 \$
23-040-00-721		2023-12-31	Transf. entre s-projets 7 vers 6 REG1051-18	11 722.00 \$	
23-040-00-721		2023-12-31	Transf. entre s-projets 7 vers 6 REG1051-18		11 722.00 \$
23-040-30-721		2023-12-31	Comblant manque pour servitude - Transf. s-projets	550.00 \$	

REVENUS SUPPLÉMENTAIRES / AFFECTATIONS

Poste comptable	Description poste comptable	Date	Description	Augmentation	Augmentation
01-279-00-009		2024-02-13	Annulation transfert - Loisir dépôt de bois		955.41 \$
01-279-00-009		2024-02-05	Paiement sentier Chelsea pour dépôt souche de bois	955.41 \$	
02-453-00-446		2024-02-05	Paiement sentier Chelsea pour dépôt souche de bois	955.41 \$	
02-453-00-446		2024-02-13	Annulation transfert - Loisir dépôt de bois		955.41 \$

01-000-00-000	Revenus	02-340-00-000	Transport - éclairage des rues
01-279-00-000	Autres revenus - autres	02-390-00-000	Transport - Autres
01-381-00-000	Autres transferts - fonctionnement	02-412-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, approvisionnement et traitement de l'eau potable
02-000-00-000	Charges	02-413-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau de distribution de l'eau potable
02-110-00-000	Conseil	02-414-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, traitement des eaux usées
02-120-00-000	Greffé et application de la loi	02-415-00-000	Hygiène de milieu - eau & égout, réseau d'égout
02-130-00-000	Gestion financière et administrative	02-451-00-000	Hygiène de milieu - déchets domestiques et assimilés
02-141-00-000	Communications	02-490-00-000	Hygiène de milieu - autres
02-160-00-000	Gestion du personnel	02-610-00-000	Santé & bien être - aménagement, urbanisme et zonage
02-220-00-000	Sécurité incendie	02-631-00-000	Santé & bien être - biens patrimoniaux
02-320-00-000	Transport - voirie municipale	02-701-00-000	Loisirs & culture - activités récréatives
02-330-00-000	Transport - enlèvement de la neige	02-702-00-000	Loisirs & culture - activités culturelles
23-000-00-000	Investissement	03-110-00-000	Financement à long term des activités de fonctionnement
23-020-00-000	Administration générale	03-310-00-000	Affectation - activités d'investissement
23-030-00-000	Sécurité publique	21-000-00-000	Revenus
23-040-00-000	Transport	21-490-00-000	Autres revenus - autres
23-050-00-000	Hygiène de milieu	23-910-00-000	Affectation - réserves financières et fonds réservés
23-080-00-000	Loisirs & culture	23-920-00-000	Affectation - fond de roulement
23-610-00-000	Affectation - activités de fonctionnement	03-000-00-000	Conciliation à des fins fiscales
23-510-00-000	Financement à long term des activités d'investissement		



**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 7 février 2024

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the February 7th, 2024 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Kimberly Chan, présidant cette réunion extraordinaire, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18h02.

Having noticed that there is quorum, Ms. Kimberly Chan, presiding over this extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:02 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Kimberly Chan ~ Christopher Blais (conseillers / councillors)
Matthew Smith ~ Nicole Desroches ~ Benoît Delage ~ Ryan Gallant ~ David Shantz ~ George Claydon ~ Marc Monette
Caroline Jean (employée municipale / Municipal Officer)

ABSENTS

REGRETS

Michel Beaulne (employé municipal / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

Aucun / Nil

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par M. Ryan Gallant, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Ryan Gallant, seconded by Ms. Nicole Desroches, and resolved that the agenda governing this meeting be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 10 janvier 2024

2.1 Ordinary meeting held on January 10th, 2024

IL EST PROPOSÉ par M. Matthew Smith, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 10 janvier 2024 soit par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Mr. Matthew Smith, seconded by Mr. Ryan Gallant, and resolved that the minutes of the ordinary meetings held January 10th, 2024, be adopted as presented.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Les requérants pour le dossier 8.1 étaient présent pour présenter sa demande et répondre aux questions des membres du CCUDD.

Applicants for item 8.1 were present to present his request and answer questions from the members of the PSDAC.

4.0	DEMANDES MULTIPLES	4.0	MULTIPLE REQUESTS
Aucun		Nil	
5.0	DÉROGATION MINEURE	5.0	MINOR EXEMPTION
5.1	2024-20001 Lot 6 164 318 au cadastre du Québec 386, chemin Jean-Paul Lemieux	5.1	2024-20001 Lot 6 164 318of the Québec cadastre 386 chemin Jean-Paul Lemieux
<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 164 318 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 386, chemin Jean-Paul-Lemieux, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo) à 30 m de l'emprise de l'autoroute 5 au lieu de 45 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 6 164 318 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 386, chemin Jean-Paul-Lemieux.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>		<p>WHEREAS the owner of the building known as lot 6 164 318 in the cadastre of Québec, property also known as being none as 386 chemin Jean-Paul-Lemieux, presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an accessory building (gazebo) 30 m from the right-of-way of Highway 5 instead of 45 m, as stipulated in zoning by-law number 1215-22;</p> <p>WHEREAS the members have read the analysis report submitted on February 2nd, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends that the municipal council grant this request for minor exemption, in favor of lot 6 164 318 in the cadastre of Québec, property also known as 386 chemin Jean-Paul-Lemieux.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>	
6.0	PIIA	6.0	SPAIP
6.1	2024-20003 Lot 6 357 710 au cadastre du Québec 87, chemin d'Old Chelsea	6.1	2024-20003 Lot 6 357 710 of the Québec cadastre 87 chemin d'Old Chelsea
<p>ATTENDU QUE la propriétaire du lot 6 357 710 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 87, chemin d'Old Chelsea a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation de deux enseignes attachées et une enseigne détachée pour le commerce « Maisons Pro-Fab »;</p> <p>ATTENDU QUE l'enseigne proposée doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par M. Marc Monette, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PIIA sur le lot 6 357 710 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 87, chemin d'Old Chelsea.</p>		<p>WHEREAS the owner of lot 6 357 710 of the Québec cadastre, property also known as 87 chemin d'Old Chelsea, has presented to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a site planning and architectural integration programme in order to authorize the installation of two attached signs and a detached sign for the commerce "Maisons Pro-Fab";</p> <p>WHEREAS the proposed sign must comply with the criteria of by-law 1218-22 on SPAIP;</p> <p>WHEREAS the members read the analysis report submitted on February 2nd, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Marc Monette, seconded by Mr. George Claydon and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SPAIP on lot 6 357 710 of the Québec cadastre, property also known as 87 chemin d'Old Chelsea.</p>	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 2024-20004
Lots 3 637 511 et 2 636 740 au cadastre du Québec
528, Route 105

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée à la Municipalité de Chelsea pour les lots 3 637 511 et 2 636 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, route 105, afin d'autoriser la modification des murs sud et ouest du local occupé auparavant par le Rona pour la garderie qui occupera le local, en y :

- insérant des fenêtres;
- ajoutant dans le mur sud une porte surplombée d'une marquise;

ATTENDU QUE les bâtiments et constructions accessoires adossés au bâtiment seront démolis et qu'une cour de jeux sera aménagée et entourée d'une nouvelle clôture;

ATTENDU QUE les modifications proposées doivent être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres ont soulevé les questions suivantes :

- Est-ce qu'un aménagement favorisant les déplacements sécuritaires des piétons et cyclistes à travers l'aire de stationnement est prévu?
- Est-ce que des cases de stationnement seront réservées pour la garderie? Si oui, à quel emplacement?
- Est-ce qu'un réaménagement de la circulation automobile est prévu dans l'aire de stationnement afin d'éloigner les automobiles de l'espace utilisé par les enfants?
- Dans le contexte de réduction des îlots de chaleur, des changements climatiques et de la santé des enfants, est-ce qu'un aménagement plus vert de la cour de jeux est envisagé? Par exemple en retirant l'asphalte existante et en aménageant des îlots de fraîcheurs, tels que des îlots de verdure, des arbres ayant une canopée importante, etc.

II EST DONC PROPOSÉ de reporter le dossier.

7.0 USAGES CONDITIONNELS

Aucun

8.0 PPCMOI

8.1 2024-20002
Lot 4 790 319 au cadastre du Québec
12, chemin de Campbell

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.2 2024-20004
Lots 3 637 511 et 2 636 740 of the Québec cadastre
528 Route 105

WHEREAS a request for approval of a site planning and architectural integration plan has been submitted to the Municipality of Chelsea for lots 3 637 511 and 2 636 740 in the cadastre of Quebec, property also known as 528 route 105, in order to authorize the modification of the south and west walls of the premises previously occupied by Rona for the daycare which will occupy the premises, by:

- inserting windows;
- adding a door in the south wall overlooked by a canopy;

WHEREAS the buildings and accessory constructions attached to the building will be demolished and a playground will be built and surrounded by a new fence;

WHEREAS the proposed modifications must comply with the criteria of regulation 1218-22 on SPAIP;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on February 2, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

WHEREAS members raised the following questions:

- Is a layout promoting the safe movement of pedestrians and cyclists through the parking area planned?
- Will parking spaces be reserved for the daycare? If yes, at what location?
- Is a rearrangement of vehicle traffic planned in the parking area to keep cars away from the space used by children?
- In the context of reducing heat islands, climate change and children's health, is a greener layout of the playground considered? For example by removing the existing asphalt and creating islands of freshness, such as islands of greenery, trees with a large canopy, etc.

IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone the file.

7.0 CONDITIONAL USES

None

8.0 SBCMOP

8.1 2024-20002
Lot 4 790 319 of the Québec cadastre
12 chemin de Campbell

WHEREAS the owner of lot 4 790 319 of the Québec cadastre, property also known as 12 chemin de Campbell, has presented a

de Campbell a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de PPCMOI afin d'autoriser l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires » sur cette propriété, alors que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE la demande de PPCMOI doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au plan d'urbanisme numéro 1214-22 et au règlement numéro 1220-22 sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Ryan Gallant et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'approuver, cette demande de PPCMOI sur le lot 4 790 319 du cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin de Campbell.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Inclure les lots appartenant à ACRE dans un zonage de conservation
1215-22 : Règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Christopher Blais, appuyé par M. David Shantz et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Modification de la zone MIX-FP-9 – Autoriser les usages C1-9
1215-22 : Règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 Écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, d'arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d'y diversifier les commerces autorisés;

request to the Municipality of Chelsea for the approval of a SBCMO in order to authorize the use "R1-4 Other sporting and outdoor activities which require large unbuilt spaces and basic arrangements" on this property, while zoning by-law number 1215-22 does not allow it;

WHEREAS the SBCMO request must comply with the RMC des Collines-de-l'Outaouais regional master plan, the municipal master plan number 1214-22 and the SBCMO by-law number 1220-22;

WHEREAS the members read the analysis report submitted on February 2nd, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Ryan Gallant and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to Municipal Council the approval of this request for a SBCMO on lot 4 790 319 of the Québec cadastre, property also known as 12 chemin de Campbell.

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.0 PLANNING BY-LAWS

9.1 Include lots owned by ACRE in conservation zoning
1215-22: Zoning by-law

WHEREAS zoning by-law number 1215-22 come into force on November 29, 2022;

WHEREAS the ACRE organization has acquired land for conservation purposes and wishes that conservation uses be assigned to these lots;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on February 2nd, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Christopher Blais, seconded by Mr. David Shantz and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to modify the zoning by-law.

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.2 Modification of the MIX-FP-9 zone – Authorize uses C1-9
1215-22: Zoning by-law

WHEREAS zoning by-law number 1215-22 come into force on November 29, 2022;

WHEREAS it is appropriate to add the subclass of use "C1-9 Private education schools and training centers such as: music, dance, martial arts (and other sporting and physical activities not requiring fitness equipment), personal growth, yoga, crafts, driving school" as a use specifically permitted in the MIX-FP-9 zone, in order to diversify the authorized businesses in the vicinity;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier le règlement de zonage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Modifications réglementaires afin de se conformer à des modifications récentes au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme et les règlements de zonage numéro 1215-22 et de lotissement numéro 1216-22 sont entrés en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE des modifications au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrées en vigueur en septembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea a l'obligation de modifier sa réglementation afin que celle-ci soit en concordance avec le SAD;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse soumis le 2 février 2024 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de modifier les règlements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

WHEREAS members have read the analysis report submitted on February 2nd, 2024, by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to modify the zoning by-law.

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.3 By-laws amendment to comply with recent modifications to the MRC des Collines-de-l'Outaouais Regional Master Plan

WHEREAS the Master Plan, zoning by-laws number 1215-22 and subdivision by-laws number 1216-22 came into force on November 29, 2022;

WHEREAS modifications to the MRC des Collines-de-l'Outaouais regional Master Plan came into force in September 2023;

WHEREAS the municipality of Chelsea has the obligation to modify its regulations so that they are consistent with the regional Master Plan;

WHEREAS members have read the analysis report submitted on February 2, 2024 by the Planning and Sustainable Development Department;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mrs. Nicole Desroches and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to modify the by-laws.

ADOPTED UNANIMOUSLY

10.0	INFORMATION DU CONSEIL	10.0	FEEDBACK FROM COUNCIL
10.1	Session ordinaire du 6 février 2024	10.1	February 6 th , 2024, ordinary meeting
	Présentation des dossiers soumis au CCUDD de janvier 2024 et déposés à la session ordinaire du conseil municipal du 6 février 2024.		Presentation of the files submitted to the PSDAC in January 2024 and tabled at the ordinary session of the municipal council on February 6 th , 2024.
11.0	AUTRE	11.0	OTHER
	Aucun		Nil
12.0	LEVÉE DE LA SÉANCE	12.0	ADJOURNMENT
	IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que cette rencontre soit levée à 20h13.		IT IS PROPOSED by Mrs. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage, and resolved that this meeting be adjourned at 8:13 p.m.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ		ADOPTED UNANIMOUSLY
	PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR		MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

.....
Kimberly Chan, Présidente / Chair



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

COMITÉ CONSULTATIF DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES (CCTPI)

PUBLIC WORKS AND INFRASTRUCTURES ADVISORY COMMITTEE (PWIAC)

Procès-verbal de la rencontre du 16 février 2024

Minutes of the Février 16, 2024, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Monsieur Enrico Valente, président de cette réunion, déclare la présente séance du comité consultatif des travaux publics et des infrastructures (CCTPI) ouverte à 9h00.

Having noticed there is quorum, Mr. Enrico Valente, president over this meeting, declares this sitting of the Public Works and Infrastructures Advisory Committee (PWIAC) open at 9:00 a.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

M. Pierre Guénard (Maire), M. Enrico Valente, M. Christopher Blais (Conseiller / Councillor),
M. Marc Antoine Biron, M. Danik Chamberland, M. Luc Gervais (Employés municipaux / Municipal Officers)
M. Étienne Gaudet-Pellerin, M. Michel Hébert, Mme Catherine Barrette

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

M. Robert Arnold, Mme Evelyne Cazalais

1.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.0 QUESTION PERIOD

Aucune

None

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Étienne Gaudet-Pellerin appuyé par Madame Catherine Barrette et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. Étienne Gaudet-Pellerin seconded by Mrs Catherine Barrette, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

3.0 FOLLOW-UP OF CURRENT FILES

3.1 Guide de mesures de modération à la circulation

Les membres sont invités à réviser le guide de modération à la circulation pour la prochaine réunion du comité qui sera un comité conjoint avec le comité sur la mobilité active et durable. Les membres discutent des prochaines actions concernant le projet pilote des rues partagées dans le Quartier Meredith. Certains points à soulever au promoteur pour discussion avec les résidents du quartier sont mentionnés. Un membre mentionne qu'il serait intéressant de vérifier avec les résidents du quartier comment ils se sentent par rapport aux dos d'âne présents dans les rues du voisinage.

3.1 Traffic calming measures guide

Members were invited to review the traffic calming guide for the next committee meeting, which will be a joint committee with the Active and Sustainable Mobility Committee. Members discussed next steps regarding the shared streets pilot project in Quartier Meredith. Some points to raise with the promoter for discussion with neighborhood residents were mentioned. One member mentioned that it would be interesting to check with neighborhood residents how they feel about the speed bumps present on neighborhood streets.



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

3.2 Stationnement sur rue pendant la période hivernale

Les différents points à discuter et à prendre en considération seront apportés au comité de gestion et les commentaires seront partagés avec les membres. Le point demeurera à l'ordre du jour.

3.3 Étude d'opportunité du MTMD pour le réaménagement du chemin d'Old Chelsea

Les différentes pistes de solutions qui ont été proposées par le MTMD en lien avec le réaménagement du chemin d'Old Chelsea sont présentées aux membres. Les scénarios possibles sont discutés et les membres apportent leurs commentaires sur différents enjeux. Un membre mentionne sa réticence à l'utilisation des feux de circulation dans les pistes de solutions possibles dans le réaménagement. Il est mentionné que le conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est en discussion avec le MTMD pour réviser la canopée le long du chemin d'Old Chelsea et que ceci devrait être pris en considération lors de l'élaboration du plan de réaménagement. Il est aussi mentionné qu'il devrait être pris en considération que plusieurs plaintes avaient été reçus portant sur le danger pour les vélos d'être heurtés par les portes des véhicules qui se stationnent le long du tronçon ouest d'Old Chelsea. Le MTMD a été avisé de la planification de construire une école primaire dans le quartier Meredith et cela sera pris en considération.

3.4 Étude de circulation - Réaménagement des intersections Scott, Kingsmere, Lac Meech et d'Old Chelsea

Une rencontre a eu lieu avec la CCN et le MTMD pour discuter de la vision de chacun des parties pour le réaménagement de ses intersections. Les différents scénarios de carrefours giratoires sont présentés aux membres et ceux-ci donnent leurs commentaires.

3.5 Plan de sécurité routière – MRC

Les trois intersections qui ont été soulevées dans l'analyse sont présentées aux membres avec une explication des types d'accidents qui y sont survenus ainsi que leur cause. Les trois intersections sont les suivantes :

- la route 105 et le chemin Blackburn
- la route 105 et le chemin Scott
- la route 105 et le chemin Cross-Loop/chemin Saint-Clément.

Les membres discutent des différents enjeux à ces trois intersections et des différentes solutions potentielles.

3.2 On-street parking in winter

Items for discussion and consideration will be brought to the Management Committee and comments shared with members. The item will remain on the agenda.

3.3 MTMD opportunity study for the redesign of chemin d'Old Chelsea

The various solutions proposed by MTMD for the redevelopment of Old Chelsea Road were presented to the members. Possible scenarios were discussed, and members commented on various issues. One member mentioned his reluctance to use traffic lights as a possible solution in the redevelopment. It was mentioned that the Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) is in discussion with MTMD to revise the canopy along Old Chelsea Road, and that this should be taken into consideration when drawing up the redevelopment plan. It was also mentioned that it should be taken into consideration that several complaints had been received about the danger of bicycles being hit by the doors of vehicles parking along the western section of Old Chelsea. MTMD has been advised of plans to build an elementary school in the Meredith neighbourhood and this will be taken into consideration.

3.4 Traffic study - Redesign of Scott, Kingsmere, Meech Lake and Old Chelsea intersections

A meeting was held with the NCC and MTMD to discuss each party's vision for the redevelopment of its intersections. The different traffic circle scenarios were presented to the members, who gave their comments.

3.5 Road safety plan – MRC

The three intersections raised in the analysis are presented to the members with an explanation of the types of accidents that occurred there and their causes. The three intersections are

- route 105 and chemin Blackburn
- route 105 and Scott Road
- route 105 and chemin Cross-Loop/chemin Saint-Clément.

The members discussed the various issues at these three intersections and potential solutions.

3.6 VVC in District 1- Overview

There are currently two projects affecting this section of the VVC, including the redevelopment of the Route 105 crossing. The contract for this work has been awarded.



Travaux publics et infrastructures

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA
100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tel. : (819) 827-1124 Fax : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Code de classification 114.206)

3.6 Voie Verte Chelsea (VVC) dans le District 1- Survol

Il y a présentement deux projets qui touchent cette section de la VVC dont le réaménagement de la traverse de la route 105. Le contrat pour ces travaux est octroyé. Les travaux devraient se dérouler cet été. De plus, il est mentionné que les services professionnels pour les plans et devis pour la stabilisation de la voie verte dans le secteur de la Vallée seront octroyés cette année.

Work is scheduled for this summer. It was also mentioned that professional services for the plans and specifications for the stabilization of the VVC in the Vallée sector will be awarded this year.

3.7 Status of water treatment plants

An update on the current status of water treatment plants is presented to members. One member mentioned his interest in visiting the plants to better understand how they work and the systems in place.

3.7 État des usines de traitement d'eau

Une mise à jour sur l'état actuel des usines de traitement d'eau est présentée aux membres. Un membre mentionne son intérêt de visiter les usines pour mieux comprendre leur fonctionnement ainsi que les systèmes qui sont en place.

4.0 AUTRE

4.0 OTHER

4.1 Discussion sur la fusion de comités

Les différents scénarios possibles pour la fusion des comités sont présentés aux membres. Ceux-ci partagent leurs commentaires et sont invités à partager leurs idées et leur point de vue lors du comité conjoint avec le CMAD qui se déroulera le 22 mars prochain.

4.1 Discussion on committee merger

The various scenarios for merging the committees are presented to the members. They shared their comments and were invited to share their ideas and views at the joint committee meeting with CMAD on March 22.

6.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ par Madame Catherine Barrette appuyé par Monsieur Étienne Gaudet-Pellerin et résolu que cette rencontre soit levée à 11h35.

6.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mrs. Catherine Barrette, seconded by Mr Étienne Gaudet-Pellerin, and resolved that this meeting be adjourned at 11:35 a.m.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

Luc Gervais

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Luc Gervais, secrétaire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Enrico Valente, Président



COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS,
DU SPORT, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE (CCLSCVC)

Procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024

RECREATION, SPORTS, CULTURE
AND COMMUNITY LIFE ADVISORY
COMMITTEE (RSCCLC)

Minutes of January 25, 2024, meeting

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, la présidente du CCLSCVC, ouvre la rencontre, il est 19h00

Having noticed there is quorum, Ms. Cybèle Wilson, Chair of the RSCCLAC, declares the meeting open, it is 7:00 p.m.

PRÉSENCES

ATTENDANCE RECORD

Étaient présents / Were present

Cybèle Wilson (conseiller / concillor)

Julie DuPont, Élisabeth Veyrat, Christine Butt, Lynda Pedley (membres du comité / committee members)

Roxanne Laframboise-Larose, Claudine Paré-Lépine (employés municipaux / municipal staff)

ABSENCES

ABSENTS

Étaient absents / Were absent

Enrico Valente (conseiller / concillor)

David Marchesseault, Catherine Knight (membres du comité / committee members)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Élisabeth Veyrat, appuyé par Julie DuPont et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté tel que présenté.

IT IS PROPOSED by Élisabeth Veyrat, seconded by Julie DuPont and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted as presented.

2.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

2.0 INFORMATION FROM THE COUNCIL

Le seul élément découlant du conseil dont la présidente aimerait discuter est l'adoption du budget 2024. Elle en parlera donc lors du point 7.0 Budget loisirs 2024.

The only element arising from the council that the president would like to discuss is the adoption of the 2024 budget. She will therefore talk about it during point 7.0 2024 Recreation budget.

3.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

3.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

Aucun item n'est discuté pour ce point.

No items are discussed for this point.

4.0 Nouveau rôle des comités

4.0 New rôle of committees

La présidente désire parler du nouveau rôle des comités qui a été présenté à tous les membres de tous les comités lors d'une rencontre en décembre dernier. Avant de commencer la discussion, la Directrice du Service des loisirs désire faire la présentation d'un nouveau membre de l'équipe des loisirs aux autres membres du comité. Ce nouvel employé prendra sa relève durant son congé de maternité.

The president wishes to talk about the new role of the committees which was presented to all the members of all the committees during a meeting last December. Before starting the discussion, the Director of the Recreation Department wishes to introduce a new member of the Recreation team to the other members of the committee. This new employee will take over during her maternity leave.

La Directrice du Service des loisirs fait donc l'explication du nouveau rôle des comités aux membres qui n'étaient pas

The Director of the Recreation Department therefore explained the new role of the committees to the members who were not present

présents lors de la présentation. Elle explique que dans le passé, le rôle des comités était surtout de donner des recommandations au conseil municipal sur les décisions à prendre concernant certains sujets. Elle explique qu'à l'interne, nous trouvons ça un peu complexe, car les membres n'avaient pas nécessairement toutes les informations pour prendre des décisions éclairées. Le rôle des comités est maintenant d'aider au développement de la planification des Services. Donc les dossiers discutés en 2024 seront présentés au comité pour ensuite effectuer des sessions de travail avec eux. Des outils seront donc donnés aux membres avant les rencontres pour qu'ils puissent comprendre d'où nous partons avec le sujet. Elle mentionne qu'en tant que membre, leur apport sera beaucoup plus important qu'avant. Elle explique que nous serons donc plus en mode réflexion stratégique. Il va certainement y avoir une période d'adaptation. La présidente mentionne que ce nouveau rôle sera très intéressant pour les membres du conseil municipal concernant les résultats au niveau stratégique.

Un membre se pose la question à savoir si ça va changer le rythme des comités et demande quand est la prochaine rencontre du comité des loisirs. La Directrice du Service des loisirs lui explique que pour le moment, il va y avoir des rencontres tous les mois, avec le présent comité, jusqu'en mai. Les mois de juin, juillet et août sont durant la période estivale donc il n'y aura pas de rencontres et elles reprendront dès septembre. En mai, il risque d'y avoir un comité conjoint avec le CCEDCC du Service de l'environnement.

5.0 Dossier à l'étude pour 2024

5.1 Sondage des besoins en loisirs

La Directrice du Service des loisirs explique que son département souhaite entreprendre une démarche auprès de la population afin de revoir leurs besoins. Elle mentionne que le but est de faire une desserte du territoire pour faire le bilan de qu'est-ce qu'il y a actuellement, pas seulement venant de nous, mais de la part des organismes communautaires (OSBL et privé). Elle souligne que les organismes communautaires sont un peu comme notre bras droit. Elle mentionne que la dernière fois que la Municipalité de Chelsea a fait un tel sondage c'est en 1996. Avec le changement et l'augmentation de la population, il serait très intéressant de refaire l'exercice.

Le projet se fera en deux temps. La première étape est de faire la création de groupe de discussion (focus groupe) dans chacun des districts municipaux où le questionnement serait beaucoup plus large sur les besoins en loisirs. Les discussions se feront sur les besoins en développement futur, les infrastructures actuelles disponibles, etc. Elle explique que ces discussions nous apporteront vers la formation d'une consultation publique, via la plateforme Cocoriko, que nous mettrons en place durant 1 mois. Ce processus va nous permettre de mieux nous insérer en complémentarité avec les services qui sont déjà offerts.

La Directrice du Service des loisirs ne souhaite pas ajouter d'informations sur le sujet, car elle explique que lors de la prochaine rencontre du comité, les membres discuteront uniquement de ce sujet alors ils auront tous les informations nécessaires à ce moment. Elle mentionne qu'elle a déjà commencé le travail et énumère les points qu'elle a soulevés : l'analyse de la population actuelle, l'analyse de l'offre de service, définir l'objectif de l'enquête, élaborer les questionnaires et faire de la collecte de données, entre autres. Le but ultime de ce processus est donc de voir ce que le Service des loisirs fait de

during the presentation. She explains that in the past, the role of committees was mainly to give recommendations to the municipal council on the decisions to be made concerning certain subjects. She explains that internally, we found it a little complex, because members did not necessarily have all the information to make informed decisions. The role of the committees is now to assist in the development of Service planning. So the files discussed in 2024 will be presented to the committee and then carry out working sessions with them. Tools will therefore be given to members before the meetings so that they can understand where we are starting from with the subject. She mentions that as a member, their contribution will be much more important than before. She explains that we will therefore be more in strategic thinking mode. There will definitely be a period of adaptation. The president mentions that this new role will be very interesting for the members of the municipal council regarding the results at the strategic level.

A member wonders if this will change the rhythm of the committees and asks when the next meeting of the Recreation Committee is. The Director of the Recreation Department explains to him that for the moment, there will be meetings every month, with this committee, until May. The months of June, July and August are during the summer period so there will be no meetings and they will resume in September. In May, there may be a joint committee with the ESCCAC of the Environment Department.

5.0 File under study for 2024

5.1 Recreation needs survey

The Director of the Recreation Department explains that her department wishes to take action with the population in order to review their needs. She mentions that the goal is to survey the territory to take stock of what is currently happening, not only from us, but from community organizations (NPO and private). She emphasizes that community organizations are a bit like our right arm. She mentions that the last time the Municipality of Chelsea did such a survey was in 1996. With the change and the increase in the population, it would be very interesting to do the exercise again.

The project will be done in two stages. The first step is to create a discussion group (focus group) in each of the municipal districts where the questioning would be much broader on recreation needs. Discussions will take place on future development needs, current infrastructure available, etc. She explains that these discussions will lead us towards the formation of a public consultation, via the Cocoriko platform, which we will put in place for 1 month. This process will allow us to better complement the services that are already offered.

The Director of the Recreation Department does not wish to add any information on the subject, because she explains that at the next meeting of the committee, the members will only discuss this subject so they will all have the necessary information at that time. She mentions that she has already started the work and lists the points she raised : analysis of the current population, analysis of the service offering, defining the objective of the survey, develop questionnaires and collect data, among other things. The ultimate goal of this process is therefore to see what Recreation Services is doing well, what it could improve and then, what we could add.

5.2 Recognition policy

bien, ce qu'il pourrait améliorer et ensuite, ce que nous pourrions ajouter.

5.2 Politique de reconnaissance

La Directrice du Service des loisirs mentionne que la Politique de reconnaissances et de soutiens à nos organismes communautaires est très désuète. Elle date de 2014 alors il est temps de la renouveler. Elle explique que nous avons 47 organismes communautaires sur l'ensemble du territoire ce qui représente environ 3000 bénévoles. Elle souligne que le sondage des besoins en loisirs et la Politique de reconnaissance sont liés, car un ne va pas sans l'autre. Ces 2 dossiers seront donc travaillés conjointement. Les grandes lignes de cette nouvelle Politique seront écrites en 2024 alors en 2025, nous allons être en mesure d'en commencer la rédaction.

Les éléments qui seront étudiés cette année seront l'analyse de la Politique existante, effectuer des recherches dans les municipalités avoisinantes et la consultation de nos organismes actuelles. Par rapport à ce point, la Directrice du Service des loisirs explique que la nouvelle agente de développement des communautés a déjà commencé des entrevues avec les organismes communautaires. Lors de ses rencontres, elle leur fait remplir un petit formulaire qui lui permet de prendre leur pouls et prendre conscience de comment la Municipalité peut faire pour mieux les outiller. Elle mentionne que la révision des critères de reconnaissances sera également un des points à revoir.

Un membre souligne que la Municipalité de La Pêche vient tout juste de refaire leur Politique de reconnaissance alors il dit qu'il serait bien de les consulter pour savoir ce qui a été fait.

5.3 Plan d'action pour la reconnaissance des bénévoles

La Directrice du Service des loisirs mentionne qu'il n'y a pas eu de gala de reconnaissance des bénévoles depuis 2016. Elle considère que c'est une grosse lacune venant du Service des loisirs. Elle mentionne que nous avons gagné un concours avec Loisirs Sports Outaouais d'une valeur de 1500\$. Ce montant nous est donné pour faire l'appui d'un plan de reconnaissance pour les bénévoles et un plan de recrutement. Elle mentionne que les bénévoles en place se portent bien, mais les organismes ont de la difficulté à en recruter de nouveaux. Elle aimerait que la reconnaissance se fasse tout au long de l'année et non seulement durant le gala. Elle souligne qu'étant donné la situation économique, nous n'aurons pas le choix d'aller de l'avant avec les outils que nous avons à l'interne. Elle parle aussi de la médaille du lieutenant-gouverneur qui peut être donnée à un bénévole alors nous pourrions soumettre notre candidature pour ce projet qui est une autre manière de faire la reconnaissance des bénévoles. Un bénévole de la Municipalité a déjà reçu cette médaille à l'époque. Elle souligne que ces démarches ne sont pas coûteuses, mais elles demandent du temps.

La Directrice du Service des loisirs explique que les 4 dossiers qui sont présentés aux membres aujourd'hui sont ceux qui vont être travaillés avec le comité des loisirs durant l'année, mais elle désire souligner que les employés du Service des loisirs auront 28 dossiers en cours durant l'année 2024.

Un membre explique que l'idée du gala est bien, mais à la base les gens ne font pas du bénévolat pour recevoir une médaille ou pour participer à un gala. Il souligne que d'être soutenue par la communauté ainsi que par la Municipalité est déjà en soi une forme de reconnaissance. Il trouve que la portion de recrutement de bénévoles est beaucoup plus intéressante que la portion du gala.

The Director of the Recreation Department mentions that the Recognition and Support Policy for our community organizations is very outdated. It dates from 2014 so it's time to renew it. She explains that we have 47 community organizations across the territory, which represents approximately 3,000 volunteers. She emphasizes that the recreation needs survey and the Recognition Policy are linked, because one does not go without the other. These 2 files will therefore be worked on jointly. The broad outlines of this new Policy will be written in 2024 so in 2025, we will be able to start drafting it.

The elements that will be studied this year will be the analysis of the existing Policy, carrying out research in neighboring municipalities and consulting our current organizations. Regarding this point, the Director of the Recreation Department explains that the new community development officer has already started interviews with community organizations. During her meetings, she has them fill out a short form which allows her to take their pulse and become aware of how the Municipality can do to better equip them. She mentions that the revision of the recognition criteria will also be one of the points to be reviewed.

A member points out that the Municipality of La Pêche has just redone their Recognition Policy so he says that it would be good to consult them to find out what has been done.

5.3 Action plan for volunteer recognition

The Director of the Recreation Department mentions that there has not been a volunteer recognition gala since 2016. She considers that this is a big gap coming from the Recreation Department. She mentions that we won a contest with Loisirs Sports Outaouais worth \$1,500. This amount is given to us to support a recognition plan for volunteers and a recruitment plan. She mentions that existing volunteers are doing well, but organizations are having difficulty recruiting new ones. She would like the recognition to be done throughout the year and not just during the gala. She emphasizes that given the economic situation, we will have no choice but to move forward with the tools we have internally. She also talks about the Lieutenant Governor's medal which can be given to a volunteer so we could submit our application for this project which is another way of recognizing volunteers. A Municipality volunteer already received this medal at the time. She emphasizes that these steps are not expensive, but they take time.

The Director of the Recreation Department explains that the 4 files that are presented to the members today are those that will be worked on with the Recreation Committee during the year, but she wishes to emphasize that the employees of the Recreation Department will have 28 files in progress during the year 2024.

A member explains that the idea of the gala is good, but basically people do not volunteer to receive a medal or to participate in a gala. He emphasizes that being supported by the community as well as by the Municipality is already in itself a form of recognition. He finds that the volunteer recruitment portion is much more interesting than the gala portion.

The president mentioned that The Chelsea Foundation set up the Wall of Fame project which is focused on sports and community development. She mentions that it would be good to work with them on this project. The Director of the Recreation Department mentions that we could include this project in the action plan and work hand in hand with them.

5.4 Public consultation 2024

La présidente mentionne que La Fondation Chelsea a mis en place le projet du Mur de la renommée qui est axé sur les sports et le développement communautaire. Elle mentionne qu'il serait bien de travailler avec eux sur ce projet. La Directrice du Service des loisirs mentionne qu'on pourrait inclure ce projet dans le plan d'action et travailler main dans la main avec eux.

5.4 Consultation publique 2024

La Directrice du Service des loisirs mentionne qu'il y a 4 consultations publiques prévues cette année. La première est concernant le sondage des besoins en loisirs qui a été expliqué plus tôt dans la réunion.

La seconde sera concernant la création d'un parc à Hollow Glen, dans le quartier du Domaine de la Montagne. Ce dossier est travaillé depuis 2021. Le promoteur de ce quartier a donné un terrain de 11 acres à la Municipalité qui était dans un zonage de conservation naturelle. Un terrain qui n'est pas viable pour la création d'un parc. Elle explique que l'organisme Conservation de la nature Canada a reçu un terrain de 2 acres, dans le même quartier, et qui est parfait pour nous. La Municipalité a donc procédé à une démarche d'échange de terrain qui a été conclue en septembre 2023. La création d'un parc dans ce quartier ne se fera pas immédiatement, mais nous désirons sonder la population d'Hollow Glen sur leurs besoins généraux en matière d'infrastructure récréative. Elle mentionne qu'il n'y a eu aucun investissement dans ce genre d'infrastructure depuis 10 ans dans ce quartier. Elle tient à souligner que cette consultation se fera en présentiel.

La troisième consultation publique sera concernant la gare de train. Nous désirons savoir où la population désire en faire l'installation définitive et la deuxième question est de savoir quelle vocation lui donner. Par exemple nous pourrions en faire une Alte vélo ou même un petit musée. La présidente mentionne que ce projet sera fait parallèlement avec l'événement du 150^e anniversaire de Chelsea.

La dernière consultation publique, qui est conditionnelle à l'obtention d'une subvention, est le projet du parc pour adolescents. La Directrice du Service des loisirs mentionne que nous avons soumis notre candidature pour l'obtention d'une subvention pour ce projet en octobre 2023 et nous devrions recevoir une réponse au mois d'avril. Si la réponse est favorable, nous irons de l'avant avec la consultation publique. Un groupe de discussion avec des adolescents a déjà eu lieu à l'époque et plusieurs idées en étaient ressorties.

La présidente veut savoir s'il y aura une consultation publique concernant le dossier de l'accès à l'eau. La Directrice du Service des loisirs confirme qu'il n'y en aura pas, du moins pas cette année. Elle mentionne également que nous attendons le rapport de Sauvetage Québec sur le sujet. C'est un processus qui est complexe et qui va demander beaucoup d'autorisations et de temps. Un membre se pose la question à savoir si ce sujet sera abordé lors du sondage des besoins en loisirs et la Directrice du Service des loisirs mentionne qu'il en sera probablement question. Un membre se demande si les endroits ciblés pour l'accès à l'eau ont été suggérés par Sauvetage Québec ou si c'est la Municipalité qui les a choisis. La Directrice du Service des loisirs mentionne que c'est la Municipalité qui les a choisis, mais le travail n'a pas encore commencé, car le mandat leur a été donné la semaine dernière. Des rencontres sont prévues avec eux dès la fonte des neiges. Elle souligne que ce sera un site axé sur la baignade.

The Director of the Recreation Department mentions that there are 4 public consultations planned this year. The first concerns the recreation needs survey which was explained earlier in the meeting.

The second will concern the creation of a park in Hollow Glen, in the Mountain Area district. This file has been worked on since 2021. The developer of this neighborhood gave 11 acres of land to the Municipality which was in a natural conservation zoning. Land that is not viable for the creation of a park. She explains that the Nature Conservancy of Canada received a 2 acres plot of land, in the same neighborhood, which is perfect for us. The Municipality therefore carried out a land exchange process which was concluded in September 2023. The creation of a park in this district will not take place immediately, but we wish to survey the population of Hollow Glen on their general recreational infrastructure needs. She mentions that there has been no investment in this type of infrastructure for 10 years in this neighborhood. She would like to emphasize that this consultation will take place in person.

The third public consultation will concern the train station. We want to know where the population wants to make the final installation and the second question is to know what vocation it should be. For example, we could make it a bicycle Rest-Stop or even a small museum. The president mentions that this project will be done in parallel with the Chelsea 150th anniversary event.

The last public consultation, which is conditional on obtaining a grant, is the teenage park project. The Director of the Recreation Department mentions that we submitted our application for a grant for this project in October 2023 and we should receive a response in April. If the response is favorable, we will move forward with the public consultation. A discussion group with teenagers had already taken place at the time and several ideas had emerged.

The president wants to know if there will be a public consultation regarding the issue of access to water. The Director of the Recreation Department confirms that there will not be any, at least not this year. She also mentions that we are awaiting the report from Sauvetage Québec on the subject. It is a process that is complex and will require a lot of authorization and time. A member wonders if this subject will be addressed during the recreation needs survey and the Director of the Recreation Department mentions that it will probably be discussed. A member wonders if the targeted locations for access to water were suggested by Sauvetage Québec or if it was the Municipality which chose them. The Director of the Recreation Department mentions that it was the Municipality which chose them, but the work has not yet started, because the mandate was given to them last week. Meetings are planned with them as soon as the snow melts. She emphasizes that it will be a site focused on swimming.

6.0 Mise à jour 150^e anniversaire de Chelsea

6.0 Chelsea 150th Anniversary Update

La Directrice du Service des loisirs mentionne que la planification des célébrations du 150^e anniversaire de Chelsea est un gros dossier qui aurait dû être commencé il y a 2-3 ans. Elle explique qu'un comité est déjà en place concernant l'événement. Une subvention va être demandée sous peu pour entamer ce projet et elle mentionne que le mot d'ordre présentement est d'inclure les organismes communautaires et les entreprises privées dans le processus de programmation. Elle mentionne qu'il y a également l'église où se trouve La Fab sur Mill qui célébrera son 150^e anniversaire en même temps que la Municipalité alors elle souligne qu'il y a de beaux liens à faire entre les deux.

Un membre suppose qu'il y aura plusieurs éléments du passé qui seront mis de l'avant, mais elle suggère de prendre cette opportunité pour accueillir les nouveaux arrivants et de souligner le futur de Chelsea donc de célébrer le Chelsea d'aujourd'hui. La Directrice du Service des loisirs mentionne qu'un des nouveaux employés au Service des communications est un graphiste et elle explique qu'il a déjà commencé à travailler une veille stratégique de plusieurs municipalités. Elle fait donc l'explication que le travail fait autour du logo du 150^e anniversaire de Chelsea va dans cette direction.

Un membre suggère de regarder auprès de Statistique Canada pour prendre connaissance des chiffres, car ils pourraient nous aider à bien représenter la diversité de la population qui habite actuellement Chelsea. La Directrice du Service des loisirs mentionne que dans le sondage des besoins en loisirs, il y a un volet par rapport à l'analyse de la population actuelle.

The Director of the Recreation Department mentions that planning Chelsea's 150th anniversary celebrations is a big issue that should have been started 2-3 years ago. She explains that a committee is already in place regarding the event. A grant will be requested shortly to begin this project and she mentions that the watchword currently is to include community organizations and private businesses in the programming process. She mentions that there is also the church where La Fab sur Mill is located which will celebrate its 150th anniversary at the same time as the Municipality so she emphasizes that there are beautiful links to be made between the two.

One member assumes that there will be several elements of the past that will be highlighted, but she suggests taking this opportunity to welcome newcomers and to highlight the future of Chelsea and therefore to celebrate the Chelsea of today. The Director of the Recreation Department mentions that one of the new employees in the Communications Department is a graphic designer and she explains that he has already started working on strategic monitoring of several municipalities. She therefore explains that the work being done around the Chelsea 150th anniversary logo is going in this direction.

A member suggested looking at Statistics Canada to find out the figures, as they could help us to properly represent the diversity of the population currently living in Chelsea. The Director of the Recreation Department mentions that in the recreation needs survey, there is a component relating to the analysis of the current population.

7.0 Budget loisirs 2024

7.0 Recreation budget 2024

La présidente mentionne qu'il y a eu 16 réunions entourant l'approbation du budget 2024 et explique que le conseil ne voulait pas augmenter les comptes de taxes de manière trop drastique et ils ne voulaient pas non plus effectuer des coupures auprès des employés municipaux. Elle explique que plusieurs coupures ont dû être effectuées, mais tous les employés ont gardé leurs postes. Elle mentionne que plusieurs activités ont dû être coupées au sein du Service des loisirs, mais elle explique que c'est une bonne occasion pour réorganiser les besoins des loisirs pour ensuite mieux servir la communauté. C'est une année qui a été exceptionnelle étant donné la situation économique actuelle et c'est également le cas dans les autres municipalités du Québec. La Directrice du Service des loisirs mentionne que son équipe et elle ont toujours été positives face à ces coupures. Elle explique que c'est une chance pour l'équipe de prendre une pause pour mieux se réinventer.

Un membre pense que c'est également l'opportunité de réduire les attentes que les gens ont en général face à la Municipalité. Il souligne que d'être positionné près d'une grosse municipalité comme Gatineau, les gens ont tendance à nous comparer avec eux donc ils en demandent toujours plus, mais ce n'est pas réaliste en tant que petite municipalité de faire ce genre de comparaison.

La Directrice du Service des loisirs explique une conversation qu'elle a eue avec la Directrice générale de la Municipalité dont le sujet était que beaucoup de tâches qui sont effectuées par le Service des loisirs sont souvent méconnues, non seulement par la population, mais aussi au sein de l'organisation. L'idée est

The president mentions that there were 16 meetings surrounding the approval of the 2024 budget and explains that the council did not want to increase the tax bills too drastically and they also did not want to make cuts to municipal employees. She explains that several cuts had to be made, but all employees kept their jobs. She mentions that several activities had to be cut within Recreation Services, but she explains that this is a good opportunity to reorganize recreation needs to better serve the community. It was an exceptional year given the current economic situation and this is also the case in other municipalities in Quebec. The Director of the Recreation Department mentions that she and her team have always been positive about these cuts. She explains that it's a chance for the team to take a break to better reinvent itself.

One member thinks that it is also an opportunity to reduce the expectations that people generally have of the Municipality. He emphasizes that being positioned near a large municipality like Gatineau, people tend to compare us with them, so they always ask for more, but it is not realistic as a small municipality to make this kind of comparison.

The Director of the Recreation Department explains a conversation she had with the Director General of the Municipality, the subject of which was that many of the tasks that are carried out by the Recreation Department are often unknown, not only by the population, but also within the organization. The idea is therefore to carry out an awareness campaign among the community to make them understand the mission of the Recreation Department.

A member asks where we are with the Cultural Policy project. The Director of the Recreation Department mentioned that some

donc de faire une campagne de sensibilisations auprès de la communauté pour leurs faire comprendre la mission du Service des loisirs.

Un membre demande où nous en sommes avec le projet de la Politique culturelle. La Directrice du Service des loisirs mentionne qu'il manquait quelques autorisations pour certaines photos qui doivent se retrouver dans la Politique. La Graphiste va donc nous envoyer la nouvelle Politique culturelle d'ici la mi-février. Elle explique également que l'agent de développement des communautés du Service des loisirs a pour mission de faire le plan d'action pour cette Politique et souligne que le présent comité sera impliqué dans ce processus. Elle rectifie que durant la prochaine rencontre nous parlerons de ce sujet au lieu du sondage des besoins en loisirs.

authorizations were missing for certain photos which should be included in the Policy. The Graphic Designer will therefore send us the new Cultural Policy by mid-February. She also explains that the community development officer of the Recreation Department is responsible for drawing up the action plan for this Policy and emphasizes that this committee will be involved in this process. She corrects that during the next meeting we will talk about this subject instead of the recreation needs survey.

8.0 Varia

8.1 Calendrier des rencontres

La Directrice du Service des loisirs propose de faire la prochaine rencontre le 29 février, le 28 mars et ainsi de suite. Nous ferons nos rencontres les derniers jeudis de chaque mois. Il y aura une pause durant l'été évidemment. Il y aura également un comité conjoint avec le CCEDCC et elle souligne qu'il serait intéressant d'en faire un avec le CMAD.

8.0 Varia

8.1 Meeting calendar

The Director of the Recreation Department suggests holding the next meeting on February 29, March 28 and so on. We will meet on the last Thursday of each month. There will be a break during the summer obviously. There will also be a joint committee with the ESCCAC and she emphasizes that it would be interesting to do one with the ASMC.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Élisabeth Veyrat, secondé par Julie DuPont et résolu que cette rencontre soit levée.

9.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Élisabeth Veyrat, seconded by Julie DuPont and resolved that this meeting be adjourned.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Geneviève Bolduc

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Cybèle Wilson, Présidente



Municipalité de Chelsea

100, chemin d'Old Chelsea, Chelsea (QC) J9B 1C1
Tél. : (819) 827-1124 Téléc. : (819) 827-2672 www.chelsea.ca

(Réf. n° 114.213)

COMITÉ SUR LA MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE (CMAD)

Procès-verbal de la réunion du 9 février 2024

Constatant qu'il y a quorum, M. Christopher Blais, président de cette réunion, déclare la présente rencontre du comité sur la mobilité active et durable (CMAD) ouverte à 8h04.

ACTIVE AND SUSTAINABLE MOBILITY COMMITTEE (ASMC)

Minutes of February 9th, 2024, meeting

Having noticed there is quorum, Mr. Christopher Blais, presiding over this meeting, declares the meeting of the Active and Sustainable Mobility Committee (ASMC) open at 8:04 a.m.

PRÉSENCES

PRESENT

Christopher Blais (conseiller / councillor), Kimberly Chan (conseillère / councillor)

Andy Ball, Heather MacDonald, Allana Leblanc (absente de 9h03 à 9h39), Alain Piché (arrive à 8h19, quitte à 9h28)

Marc-Antoine Biron, Luc Gervais (employés municipaux / municipal staff)

ABSENCES

ABSENT

Pierre Guénard (Maire)

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Heather MacDonald, appuyé par Andy Ball et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette réunion soit et est par la présente adopté tel que présenté.

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Heather MacDonald, seconded by and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby as presented.

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

N/A

2.0 APPROVAL OF THE MINUTES

N/A

3.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL

Il a été mentionné qu'en raison des réductions budgétaires et du gel des embauches, l'accent cette année sera mis sur la mise en œuvre et la révision des politiques.

3.0 INFORMATION FROM COUNCIL

It was mentioned that with budget cuts and the hiring freeze, the emphasis this year will be on policy implementation and review.

4.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

N/A

4.0 BUSINESS ARISING FROM MINUTES

N/A

5.0 POINTS PERMANENTS

5.1 Mobilité active et sécurité des piétons sur les routes principales de Chelsea

A. Mise à jour VVC

Des enseignes ont été fabriquées et l'objectif serait qu'elles soient installées au printemps avec de l'assistance de l'équipe des travaux publics si leur charge de travail le permet. Une enseigne a été créée pour chaque intersection de la voie verte avec un chemin incluant la distance parcourue et aux

5.1 Active mobility and pedestrian safety on Chelsea's main roads

A. VVC update

Signs have been made and the aim is to have them installed in the spring, with assistance from the public works team if their workload permits. A sign has been created for each intersection of the Voie Verte with a path including the distance travelled, and at major intersections, the code of conduct is also displayed. It was also

intersections majeures, le code de conduite est aussi affiché. De plus, il est mentionné que le damage de la VVC qui se fait deux fois par semaine est bien apprécié de la part de la communauté.

B. Connexion sud VVC

En 2024, la municipalité procédera à l'embauche d'ingénieur pour préparer les plans et devis pour la stabilisation du secteur près du chemin de la Vallée. Un membre demande si les travaux pourraient compléter à l'interne pour réduire les coûts. Il est mentionné que cela dépendra de la disponibilité de l'équipe des travaux publics lorsque la réalisation des travaux sera planifiée.

C. Feu clignotant intersection VVC et la route 105

Il est mentionné que les travaux pour ce projet sont planifiés pour cette année. L'entrepreneur est en attente de l'approbation de l'ingénieur pour faire fabriquer les feux clignotants et tous les équipements électroniques. Il est prévu que les travaux débuteront cet été. Une version des plans pour l'aménagement de cette traverse est présentée aux membres. Ceux-ci discutent des différents enjeux.

5.2. Étude d'opportunité MTMD – Old Chelsea

Les membres sont informés qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière en lien avec l'étude et qu'un comité technique a été créé pour le chemin d'Old Chelsea. Les discussions préliminaires sur les différentes pistes de solutions sont en cours. Les différentes pistes de solutions proposées pour le réaménagement sont énumérées aux membres, dont plusieurs qui favorisent le transport actif. Lorsque des rapports officiels ainsi que des visuels seront disponibles, ils seront partagés avec le comité. Un membre questionne si la nouvelle école est prise en considération dans l'élaboration du réaménagement étant donné que celle-ci aura la désignation d'école piétonnière. Il est confirmé que ces informations ont été partagées avec le MTMD et demandé d'être prises en considération dans leurs études. De plus, le point est soulevé qu'il n'y a pas d'option de traverse à l'ouest de l'intersection du chemin Scott et du chemin d'Old Chelsea. Ce point sera soulevé lors de la prochaine rencontre avec le MTMD pour demander des suggestions de solutions possibles.

5.3 Les axes de transport actif de Chelsea

A. Sentier à l'ouest de l'autoroute 5

Les membres sont informés qu'une marche d'exploration a eu lieu avec l'équipe de la municipalité pour examiner les lieux et déterminer les différentes possibilités de faire du travail en régie interne ainsi que les différents enjeux pour ce sentier. Une discussion se poursuit sur la largeur optimale du sentier pour permettre l'entretien adéquat et permettre l'utilisation du sentier de façon sécuritaire pour tous les types d'usagers.

RECOMMANDATION :

Le comité recommande de façon unanime que la largeur du sentier puisse permettre une utilisation bidirectionnelle sécuritaire pour les usagers ainsi que

mentioned that the twice-weekly grooming of the VVC is much appreciated by the community.

B. South Connexion VVC

In 2024, the municipality will hire an engineer to prepare plans and specifications for stabilizing the area near chemin de la Vallée. A member asked whether the work could be completed in-house to reduce costs. It was pointed out that this would depend on the availability of the public works team when the work was scheduled.

C. Flashing light intersection VVC and 105

Work on this project is scheduled for this year. The contractor is awaiting the engineer's approval to manufacture the flashing lights and all electronic equipment. Work is scheduled to start this summer. A version of the plans for the development of this crossing is presented to the members. The various issues were discussed.

5.2. MTMD Opportunity Study – Old Chelsea

Members were informed that a meeting had been held last week in connection with the study and that a technical committee had been created for Old Chelsea Road. Preliminary discussions on possible solutions are underway. The various solutions proposed for the redevelopment are listed to the members, including several that promote active transportation. When official reports and visuals are available, they will be shared with the committee. A member questioned whether the new school had been taken into account in the redevelopment, given that it would be designated a pedestrian school. It was confirmed that this information had been shared with MTMD and asked to be taken into account in their studies. In addition, the point was raised that there is no crossing option west of the intersection of Scott Road and Old Chelsea Road. This point will be raised at the next meeting with MTMD to ask for suggestions on possible solutions.

5.3. Chelsea's active transportation axes

A. Trail West of Highway 5

Members were informed that an exploratory walk had taken place with the municipality's team to examine the site and determine the various possibilities for doing work in-house, as well as the different issues for this trail. Discussion continued on the optimal width of the trail to allow for proper maintenance and safe use by all types of users.

RECOMMENDATION :

The committee unanimously recommends that the width of the trail allow for safe two-way use by users and four-season maintenance with municipal equipment.

l'entretien quatre saisons avec les équipements de la municipalité.

B. Mise à jour du plan de sécurité routière de la MRC

Les membres sont informés qu'un rapport a été reçu. Ce rapport indique quelles intersections ont été relevées à Chelsea comme étant problématique ou qui peuvent figurer dans le plan d'action de sécurité routière de la MRC. Trois intersections ont été soulevées dans ce rapport :

- chemin Blackburn et la route 105
- chemin Scott et la route 105
- chemin St-Clément, chemin Cross-Loop et la route 105

Un aperçu des solutions proposées est présenté aux membres. Les membres discutent des différents enjeux avec ces trois intersections.

5.4. Mobilité active vers les écoles

- A. Connexions – VVC et l'école Grand-Boisé**
- B. Connexions en forêt à l'école primaire Chelsea**
- C. Connexions – École Montessori de Chelsea**

Faute de temps, le point restera à l'ordre du jour et sera discuté lors des prochaines rencontres.

5.5. Politiques et normes en matière de transport actif

A. Guide sur les mesures de modération de la circulation et sur la détermination des limites de vitesse

Le guide sera partagé avec les membres pour avoir leurs commentaires.

B. Politique Vision zéro

Faute de temps, le point restera à l'ordre du jour et sera discuté lors des prochaines rencontres.

6.0. AUTRES

A. Passages piétonniers pour activités sportives

Faute de temps, le point restera à l'ordre du jour et sera discuté lors des prochaines rencontres.

B. Restructuration des comités CMAD et CCTPI

Différentes options de restructurations des comités ou de la fréquence des réunions des deux comités sont discutées avec les membres. Ces options seront aussi discutées avec les membres du CCTPI lors de leur prochaine rencontre.

B. Update on the MRC's road safety plan

Members were informed that a report had been received. This report indicates which intersections in Chelsea have been identified as problematic or which may be included in the MRC's road safety action plan. Three intersections were identified in the report:

- chemin Blackburn and route 105
- chemin Scott and route 105
- chemin St-Clément, chemin Cross-Loop and route 105

An overview of the proposed solutions was presented to the members. Members discussed the various issues surrounding these three intersections.

5.4. Active mobility to schools

- A. Connector – VVC and Grand-Boisé School**
- B. Connectors to Chelsea Elementary**
- C. Connector – Chelsea Montessori School**

Due to time constraints, this item will remain on the agenda and will be discussed at future meetings.

5.5. Active transportation policies and standards

A. Traffic Calming and Speed Limit Policy

The guide will be shared with members for their feedback.

B. Vision Zero Policy

Due to time constraints, this item will remain on the agenda and will be discussed at future meetings.

6.0. OTHER

A. Pedestrian crossings for sports activities

Due to time constraints, this item will remain on the agenda and will be discussed at future meetings.

B. Restructuring of CMAD and CCTPI committees

Various options for restructuring the committees or the frequency of meetings of the two committees were discussed with the members. These options will also be discussed with CCTPI members at their next meeting.

7.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST PROPOSÉ par Andy Ball, secondé par Kimberly Chan et résolu que cette rencontre soit levée, il est 10h05.

7.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Andy Ball, seconded by Kimberly Chan, and resolved that this meeting be adjourned, it is 10:05am.

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

Luc Gervais

.....

Luc Gervais

MINUTES SUBMITTED BY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

.....

Christopher Blais, Président

MINUTES APPROVED BY



Service de sécurité incendie

100 chemin d'Old Chelsea
Chelsea QC J9B 1C1
(819) 827-6200
incendie@chelsea.ca



(Code de classification 114.208)

COMITÉ CONSULTATIF DE SÉCURITÉ INCENDIE DE CHELSEA (CCSIC)

Procès-verbal de la réunion du 22 février 2024

Constatant qu'il y a quorum, Mme Cybèle Wilson, présidente de ce comité, déclare la présente rencontre du CCSIC ouverte à 15h via Teams.

CHELSEA'S ADVISORY FIRE SAFETY COMMITTEE (CAFSC)

Minutes of the meeting held February 22, 2024

Having noticed there is quorum, Mrs. Cybèle Wilson, presiding over this meeting, declares this sitting of the CAFSC open at 3:00 pm via Teams.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard, Maire, Cybèle Wilson, Conseillère, Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et Charles Ethier, Directeur du Service de sécurité incendie (SSI)

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Cybèle Wilson, appuyé par M. Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette rencontre soit par la présente adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Cybèle Wilson, seconded by Pierre Guénard, and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 PROJET PREMIER RÉPONDANT (PR)

Le directeur du SSI explique avoir formé un comité pour analyser les options et possibilités d'offrir le service de premier répondant (PR). Le comité sera formé du capitaine John Pomeroy, le lieutenant Maxime Patry-Parisien, les pompiers Frédéric Melanson et Olivier Mineault ainsi que le directeur du SSI. L'objectif est de présenter l'analyse au prochain comité incendie prévu le 23 mai prochain. À suivre.

2.0 PROJECT – FIRST RESPONDERS (FR)

The FD Director explains that he formed a committee to analyze the options and possibilities of offering a first responders (PR) service. The committee will be made up of Captain John Pomeroy, Lieutenant Maxime Patry-Parisien, firefighters Frédéric Melanson and Olivier Mineault as well as the FD director. The objective is to present the analysis to the next Fire Committee meeting scheduled for May 23. To be continued.

3.0 VARIA

3.1 Monsieur Pierre Guénard, Maire, discute du renouvellement du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Le directeur avise les membres du comité que le Service de sécurité incendie a déjà commencé à préparer certaines statistiques. En plus, la révision des chemins problématiques est déjà commencée. Le directeur affirme que le schéma doit,

3.0 OTHERS

3.1 Mr. Pierre Guénard, Mayor, discusses the renewal of the Fire Safety Cover Plan. The director informs the committee members that the Fire Department has already started to prepare certain statistics. In addition, the revision of all problematic roads has already started. The director affirms that the plan must, if possible, be adopted on January 3, 2025.

en principe, être adopté le 3 janvier 2025. Également, le directeur informe le comité que le coordonnateur du schéma de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est présentement en congé de maladie depuis novembre 2023. Les membres du conseil aimeraient avoir une présentation de ce qu'un tel schéma implique. Le directeur va vérifier avec le coordonnateur s'il est disponible ou s'il y a de la documentation explicative.

Also, the director informs the committee that the Fire Prevention Coordinator of the MRC des Collines-de-l'Outaouais is on sick leave since November 2023. Council members would like to have a presentation of what such a plan entails. The director will check with the coordinator if he would be available or if there is explanatory documentation.

3.2 Madame Cybèle Wilson, conseillère, veut discuter de reconnaissance des pompiers. Le directeur admet qu'une reconnaissance des anciens membres du SSI est souhaitable. Le directeur est en communication avec le comité pour le 150^e anniversaire de Chelsea et il aimerait instaurer une journée spéciale pour la reconnaissance des anciens (activités, dévoilement, etc.). Le jour privilégié est le 4 mai 2025 qui est aussi la journée internationale des pompiers. À suivre.

3.2 Ms. Cybèle Wilson, advisor, wants to discuss recognition of firefighters. The director admits that recognition of former SSI members is desirable. The director is in communication with the committee for the 150th anniversary of Chelsea and he would like to establish a special day for the recognition of alumni (activities, unveiling, etc.). The special day is May 4, 2025, which is also International Firefighters' Day. To be continued.

11.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

11.0 DATE OF NEXT MEETING

La prochaine rencontre est prévue le 23 mai 2024, mais au besoin, une invitation sera envoyée à tous les membres pour une prochaine rencontre.

The next meeting is scheduled for May 23, 2024, but, if necessary, an invitation will be sent to all members for another meeting.

12.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

12.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Guénard, appuyé par Mme Sheena Ngalle Miano et résolu que cette rencontre soit levée à 15h35.

IT IS PROPOSED by Mr. Pierre Guénard, seconded by Mrs. Sheena Ngalle Miano and resolved that this meeting be adjourned at 3:35 pm.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

COMPTE RENDU PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

Natalie Chartrand

.....
Natalie Chartrand, Adjointe administrative

APPROBATION DU COMPTE RENDU

MINUTES APPROVED BY

.....
Cybèle Wilson, Présidente / Chair

**6) SERVICES ADMINISTRATIFS /
ADMINISTRATIVE SERVICES**

6.1) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2. 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-24 – RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE
POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES
CONTRATS EN CONSÉQUENCE**

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 12 mars 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1300-24 – Règlement déléguant à des fonctionnaires de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-24

RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À DES FONCTIONNAIRES DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE

ATTENDU QUE le conseil, en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec (L.R.C.c.C-27.1)* peut adopter un règlement pour déléguer à un ou des fonctionnaires de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'UN tel règlement doit indiquer obligatoirement, pour être valide, le champ de compétence auquel s'applique la délégation, les montants dont le ou les fonctionnaires peuvent autoriser la dépense ainsi que toutes autres conditions auxquelles est faite ladite délégation;

ATTENDU QUE le conseil désire se prévaloir de ce pouvoir de déléguer;

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires autorisés;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session ordinaire du 12 mars 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même session;

EN CONSÉQUENCE, le présent règlement ordonne, statue et décrète comme suit :

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

1.1 Dans le règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

Dépense: signifie le montant effectivement déboursé par la municipalité en tenant compte de la taxe sur les produits et services, de la taxe de vente du Québec, des ristournes, des crédits de taxes sur intrants et des remboursements de taxes sur intrants.

Contrat : signifie une convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers la Municipalité de Chelsea à donner ou à faire quelque chose. La présente définition comprend également des protocoles d'ententes.

ARTICLE 2. CHAMP DE COMPÉTENCE

2.1 Le conseil délègue à tous les fonctionnaires mentionnés au premier alinéa de l'article 3 le pouvoir d'autoriser des dépenses, de signer des contrats et d'en autoriser le paiement en conformité avec les budgets et financements approuvés par le conseil municipal.

2.2 Malgré la généralité de ce qui précède, les dépenses indiquées ci-dessous sont exclues du champ de compétence des fonctionnaires et doivent faire l'objet d'une autorisation par le conseil :

a) ententes intermunicipales et toute autre entente avec un palier gouvernemental;

- b) ententes avec des promoteurs ou développeurs qui engagent des dépenses pour la Municipalité;
- c) contrats de location d'une durée supérieure à cinq ans (incluant les renouvellements) de bâtisses ou de terrains appartenant à un tiers ou à la municipalité ainsi que tout tel contrat de location pour un montant supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$ annuellement;
- d) subventions à des organismes sans but lucratif supérieur à cinq mille dollars (5 000,00) \$;
- e) réclamation pour dommage supérieur à dix mille dollars (10 000,00 \$);
- f) pour tout contrat déjà accordé par les autorités municipales compétentes dont l'ensemble cumulatif de travaux supplémentaires ou contingences excède le moindre de dix pourcent (10 %) du contrat accordé ou cinquante mille dollars (50 000,00 \$); advenant l'octroi d'un contrat majeur, le conseil peut par résolution et pour ce contrat seulement augmenter le maximum de cinquante mille dollars (50 000,00 \$);
- g) contrats ou dépenses pouvant engager la responsabilité ou les finances de la municipalité au-delà des simples montants apparaissant audit contrat et étant supérieurs aux limites de délégation autorisée;
- h) acquisition, servitude et autres droits fonciers.

ARTICLE 3. FONCTIONNAIRES AUTORISÉS

- 3.1 Les fonctionnaires (ou leurs intérimaires ou remplaçants) occupant les postes identifiés ci-dessous peuvent autoriser les dépenses visées au premier alinéa de l'article 2, sous réserve des montants maximums indiqués ci-après et sous réserve des alinéas ci-après :

Directeur général et greffier-trésorier	25 000,00 \$
Directeur général et greffier-trésorier adjoint	25 000,00 \$
Directeur du service des finances et de la taxation	25 000,00 \$
Directeurs de service	15 000,00 \$
Responsable des communications	7 500,00 \$
Coordonnateurs - travaux publics et infrastructures	7 500,00 \$
Chef de division - travaux publics	5 000,00 \$
Chef de division - infrastructures	5 000,00 \$
Chef de division - inspections et permis	5 000,00 \$
Bibliothécaire en chef	2 500,00 \$
Coordonnateur – urbanisme et développement durable	2 500,00 \$
Chef d'équipe – travaux publics	2 500,00 \$
Chef d'équipe - infrastructures	2 500,00 \$
Directeur des finances adjoint	2 500,00 \$
Responsable des ressources humaines	2 500,00 \$
Greffier adjoint	2 500,00 \$
Technicien responsable budgétaire et contractuel	2 500,00 \$

- 3.2 Seul le Directeur général et greffier-trésorier, ou Directeur général et greffier-trésorier adjoint, peut engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé régulier dont l'objectif est de combler de façon permanente un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant, à l'exception d'un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.
- 3.3 Seule l'autorisation d'un Directeur (ou intérimaire) est requise pour engager, sans égard à la limite prescrite, tout employé dont l'objectif est de combler un poste prévu au plan d'effectifs qui est vacant de façon temporaire suite à un mouvement de personnel, absence maladie, ou toute autre raison qui empêche le titulaire régulier d'occuper le poste.

Cette exception s'applique également pour un poste normalement occupé par un employé qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail du Québec.

- 3.3.1 L'embauche de personnel cadre, professionnel, col blanc, pompier pour du surcroît nécessite au minimum l'autorisation d'un Directeur (ou intérim) dans les limites prescrites dans le présent règlement.

Cependant, dans la mesure où les fonds sont autorisés au budget et disponibles, le Directeur général et greffier-trésorier, ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, peut engager, sans égard à la limite prescrite dans le présent règlement :

- Tout employé temporaire du groupe cols bleus
- Tout employé temporaire du groupe de l'entretien
- Tout salarié de bibliothèque à horaire variable
- Tout employé étudiant pour période estivale

- 3.3.2 Lors de l'absence du Directeur (ou intérim ou remplaçant) d'un service, les pouvoirs conférés en vertu du règlement sont délégués à la personne cadre désignée par ce dernier.

- 3.4 Le Directeur général et greffier-trésorier de même que le Directeur général et greffier-trésorier adjoint sont autorisés à procéder aux paiements des jugements, des réclamations pour dommages ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$). Ils sont également autorisés à procéder au paiement des réclamations provenant de la cour des petites créances. De plus, ils sont autorisés à procéder aux paiements des jugements issus d'un tribunal administratif ou judiciaire ou à accepter une entente hors cour pour laquelle la perte financière ou la dépense n'excède pas dix mille dollars (10 000,00 \$).

- 3.5 Pour les contrats octroyés par les fonctionnaires municipaux, ceux-ci sont autorisés à approuver des contrats ainsi que des travaux supplémentaires, et ce, jusqu'à l'intérieur des limites prévues au premier alinéa. Pour déterminer le niveau d'autorisation requis, les fonctionnaires doivent considérer le montant initial du contrat ainsi que l'ensemble des travaux supplémentaires reliés au contrat.

- 3.5.1 Tous travaux supplémentaires cumulatifs qui n'excèdent pas le moindre de dix pourcent (10 %) du coût du contrat octroyé par l'autorité compétente ou de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) nécessitent, dans les cas indiqués ci-dessous, l'approbation des fonctionnaires suivants :

- 1° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant ne dépasse pas dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service;
- 2° lorsque, pour chaque avenant ou modification reliés au contrat, le montant dépasse dix mille dollars (10 000,00 \$) : le Directeur du Service et le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint.

- 3.6 Lorsque les travaux supplémentaires reliés à un contrat ont fait l'objet d'une résolution de la part des autorités municipales compétentes, la base de calcul du dix pourcent (10 %) doit considérer l'ensemble des montants ayant fait l'objet d'une résolution. De plus, toute résolution reliée à l'acceptation de travaux supplémentaires permet de bénéficier d'un nouveau dix pourcent (10 %) ou d'un cinquante mille dollars (50 000,00 \$) équivalent à la base de calcul redressée telle que mentionnée précédemment.

- 3.7 Pour les paiements résultant d'une résolution pour des contrats d'honoraires, d'infrastructures, l'autorisation du Directeur du service ou du Directeur général et greffier-trésorier ou encore du Directeur général et greffier-trésorier adjoint est obligatoire sur la pièce de compte à payer préparée par le service concerné.

- 3.8 En situation de sinistre, ou en cas de bris majeurs d'équipements ou d'infrastructures desservant la population, ou pour des fins de sécurité publique, le Directeur général et greffier-trésorier, le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, ainsi que le Directeur du service des incendies sont autorisés à effectuer toute dépense utile à la préservation de la vie, la protection des biens publics et privés, ainsi que pour la lutte contre toute action criminelle ou méfait d'ordre public.
- 3.9 Les paiements effectués à la Croix-Rouge suite à l'intervention de cette dernière dans le cadre d'un événement ne nécessitant pas une déclaration des mesures d'urgence ne sont pas sujets aux limites prévues au premier alinéa. Cependant, les paiements doivent être autorisés par le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint.
- 3.10 Le Directeur général et greffier-trésorier possède l'autorité nécessaire à former un comité de sélection lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé.
- 3.11 En ce qui concerne les recouvrables de tiers reliés à des dommages à la propriété, le Directeur général et greffier-trésorier, ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, est autorisé à négocier toutes modifications de factures pour un montant de quinze pourcent (15 %) avec un maximum de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$).

ARTICLE 4. CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Toute dépense de cinq cents dollars (500,00 \$) et plus nécessite au préalable un bon de commande approuvé par le Directeur du service et autorisé par le Directeur des finances ou le Directeur général et greffier-trésorier attestant qu'il y a des fonds suffisants à l'appropriation budgétaire concernée. Toute dépense inférieure à cinq cents dollars (500,00 \$) doit avoir fait l'objet d'une vérification de la disponibilité des crédits nécessaires par le responsable de l'activité budgétaire avant d'être effectuée.

ARTICLE 5. AUTORISATIONS DÉLÉGUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

- 5.1 Malgré les montants maximums autorisés en vertu du premier alinéa de l'article 3, le Directeur des général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement des factures, remboursements ou transactions bancaires suivants :
- a) la rémunération et toutes indemnités aux membres du conseil et aux employés (incluant les contributions de l'employeur);
 - b) les obligations créées par le service de la dette tel que prévu au budget de l'année en cours et tous les autres frais bancaires;
 - c) le paiement des factures mensuelles de compagnies fournissant l'énergie et le combustible pour l'éclairage et le chauffage;
 - d) le paiement des factures pour l'achat de carburant pour les véhicules-moteurs;
 - e) les paiements des factures pour les frais téléphoniques;
 - f) les remises des taxes de vente provinciale et fédérale perçues par la Municipalité;
 - g) l'achat des licences et permis pour les véhicules de la Municipalité, incluant l'assurance automobile du Québec;
 - h) l'achat de timbres-poste et des lettres certifiées ainsi que l'envoi de courrier en lot par le bureau de poste;
 - i) les paiements des frais remboursables au conseiller juridique pour la perception des comptes de taxes foncières en arrérages;

- j) les versements périodiques ou progressifs aux compagnies, conformément aux documents d'appel d'offres ou demande de prix, à la soumission, au contrat, à l'entente ou à la résolution;
- k) les commandes, leurs divergences, s'il y a lieu, ainsi que les éléments apparaissant sur les listes de biens non durables;
- l) les paiements reliés aux demandes d'informations à divers paliers gouvernementaux;
- m) les renouvellements des permis de la Régie des alcools du Québec;
- n) le remboursement de la quote-part à la Municipalité Régionale de Comté et Société de transport des Collines;
- o) tous les paiements concernant les remboursements de sommes d'argent n'appartenant pas à la Municipalité (ex. : remboursement d'annulation de cours, remboursement de sommes perçues en trop, remboursement aux promoteurs, remboursement de dépôt sur travaux, plans et autres);
- p) les remboursements aux victimes sur ordonnance de probation;
- q) l'achat de licences, droits ou permis et cotisations obligatoires par une législation fédérale, provinciale ou professionnelle;
- r) les achats de livres, de périodiques et de cédéroms pour les bibliothèques municipales.
- s) les paiements relatifs à tous les décrets gouvernementaux.
- t) le paiement de toutes dépenses déjà autorisées par résolution du conseil.

5.2 De plus, le Directeur général et greffier-trésorier, ou le Directeur général et greffier-trésorier adjoint, est autorisé à disposer de biens meubles étant la propriété de la municipalité dont la valeur marchande n'excède pas vingt mille dollars (20 000,00 \$). Dans le cas de biens disposés par enchère, ceux-ci sont autorisés à procéder à la disposition de biens meubles peu importe le montant.

ARTICLE 6. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- 6.1 Les fonctionnaires ayant reçu un pouvoir délégué doivent respecter la politique d'approvisionnement en vigueur en ce qui concerne les acquisitions ou locations de biens et de services et l'exécution de travaux, les dispositions du Code Municipal relatives aux règles d'adjudication des contrats.
- 6.2 Les délégués sont responsables de s'assurer que les dépenses qu'ils autorisent respectent les modalités énoncées dans le règlement ainsi que les pratiques administratives en vigueur à la municipalité.
- 6.3 Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au règlement peut être effectué par le Directeur des finances sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité. À chaque séance régulière du conseil, la liste des dépenses payées doit être déposée.
- 6.4 Le Directeur des finances est responsable de l'application et du contrôle du règlement ainsi que de la fermeture des projets en immobilisations et l'annulation des engagements budgétaires.
- 6.5 Le Directeur général et greffier-trésorier ou le Directeur des finances approuve, le cas échéant, toute demande de virement de fonds provenant du Directeur du service concerné ayant pour objet de modifier les crédits votés par le conseil dans les limites des budgets directement sous l'autorité de celui-ci, et ce, sans limite de montant.

6.6 Durant la période d'un scrutin référendaire ou d'une élection, le président d'élection peut en vertu des dispositions de l'article 70.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LRQ c E-2.2)* accorder tout contrat qui comporte une dépense de 25 000 \$ ou plus après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs, ou selon le cas, deux fournisseurs.

6.6.1 Toutefois, dans le cas où une situation exceptionnelle pouvant mettre en péril la tenue de l'élection survient durant cette période, le président d'élection peut accorder tout contrat sans être tenu de demander des soumissions.

6.6.2 Lors de la période référendaire ou électorale, le secrétaire-trésorier est d'office le président d'élection par le biais d'une délégation de pouvoirs accordée par le Directeur général des élections du Québec et en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1256-23 et remplace toutes les dispositions, résolutions ou directives du conseil inconciliables.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ À CHELSEA (QUÉBEC) ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :

12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION :

2 avril 2024

N° DE RÉOLUTION :

DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT :

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 335 600,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

La conseillère/le conseiller présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement portant le numéro 1301-24 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt au montant de 335 600,00 \$ pour financer les dépenses en investissement de 2024 » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est d'obtenir le financement nécessaire pour la réalisation de divers projets d'investissement prévus pour 2024.

(conseillère/conseiller)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-24

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 335 600,00 \$ POUR
FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024**

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de procéder aux acquisitions suivantes :

Description	Terme	Coût
Aménagement d'un accès à la Rivière – Loisirs	5 ans	73 400,00 \$
Plans et devis – Installation d'une unité de déshumidification au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	68 200,00 \$
Installation du système enteliWeb au Centre Meredith – Infrastructures	5 ans	89 100,00 \$
Installation d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville - Incendie	10 ans	104 900,00 \$
	TOTAL	335 600,00 \$

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil de la Municipalité de Chelsea est autorisé à effectuer des dépenses pour les diverses acquisitions mentionnées ci-haut, pour un montant total de 335 600,00 \$, le tout réparti tel que décrit aux annexes A à D, lesquelles font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est donc autorisé à emprunter un montant de 230 700,00 \$ sur une période de 5 ans et un montant de 104 900,00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION : 2 avril 2024

DATE DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2024

NUMÉRO DE RÉOLUTION : -24

APPROUVÉ PAR LES PERSONNES
HABILES À VOTER :

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Aménagement d'un accès communautaire à la rivière (5 ans)	66 675.00 \$
	Total travaux avant taxes	66 675.00 \$
	TPS 5 %	3 333.75 \$
	TVQ 9,975 %	6 650.83 \$
	Total travaux après taxes	76 659.58 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(6 659.17) \$
	Total travaux (taxes nettes)	70 000.42 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)	3 399.58 \$
	TOTAL TRAVAUX	73 400.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
2 avril 2024

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Honoraires professionnels pour les plans et devis pour l'installation d'une unité de déshumidification au Centre Meredith (5 ans)	61 900.00 \$
	Total honoraires professionnels avant taxes	61 900.00 \$
	TPS 5 %	3 095.00 \$
	TVQ 9,975 %	6 174.53 \$
	Total honoraires professionnels après taxes	71 169.53 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(6 182.26) \$
	Total honoraires professionnels (taxes nettes)	64 987.26 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)	3 212.73 \$
	TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS	68 200.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière
2 avril 2024

Pierre Guénard
Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Installation du système enteliWeb (contrôle à distance) au Centre Meredith (5 ans)	81 000.00 \$
	Total travaux avant taxes	81 000.00 \$
	TPS 5 %	4 050.00 \$
	TVQ 9,975 %	8 079.75 \$
	Total travaux après taxes	93 129.75 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(8 089.88) \$
	Total travaux (taxes nettes)	85 039.88 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)	4 060.12 \$
	TOTAL TRAVAUX	89 100.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 2 avril 2024

Pierre Guénard
 Maire

Estimation des coûts		
ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX, INCLUANT TAXES NETTES, FRAIS DE FINANCEMENT ET D'ESCOMPTE	COÛT
1.0	Installation d'une génératrice d'urgence à l'hôtel de ville (10 ans)	95 250.00 \$
	Total travaux avant taxes	95 250.00 \$
	TPS 5 %	4 762.50 \$
	TVQ 9,975 %	9 501.19 \$
	Total travaux après taxes	109 513.69 \$
	Remboursement TPS (100 %) et TVQ (50 %)	(9 513.09) \$
	Total travaux (taxes nettes)	100 000.59 \$
	Frais escompte (2 %) et intérêts (5.5 % - 6 mois)	4 899.41 \$
	TOTAL TRAVAUX	104 900.00 \$

Me Sheena Ngalle Miano
 Directrice générale et greffière-trésorière
 2 avril 2024

Pierre Guénard
 Maire

6.2) CONTRATS / CONTRACTS

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE AVEC
BENNE EN ALUMINIUM ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement a été approuvé et un montant net de 125 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de la camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 4 mars 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée	149 461,75 \$	136 478,50 \$
Carle Ford inc.	159 468,03 \$	145 615,56 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée au montant de 149 461,75 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement représente un montant net de 136 478,50 \$, soit un dépassement budgétaire de 11 478,50 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la camionnette incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une camionnette avec benne en aluminium et équipements de déneigement au montant de 149 461,75 \$, incluant les taxes, à la compagnie Hamilton Chevrolet Buick GMC Ltée, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement a été approuvé et un montant net de 531 600,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Constructo, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 25 mars 2024:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Aebi Schmidt Canada inc.	569 307,27 \$	519 853,42\$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. au montant de 569 307,26 \$, incluant les taxes, pour l'achat du camion 10 roues avec équipements de déneigement représente un montant net de 519 853,42 \$;

ATTENDU QUE l'achat du camion 10 roues sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a également demandé un prix optionnel pour différents items et la compagnie Aebi Schmidt Canada inc. a soumis les prix suivants:

ITEMS	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Système de graissage automatique	11 497,50 \$	10 498,75 \$
Garantie prolongée	9 772,88 \$	8 923,94 \$
Galvanisation à chaud - Épandeur	8 968,05 \$	8 189,03 \$
Caméra de recul	4 024,13 \$	3 674,56 \$

ITEMS	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Lame arrière réversible	17 053,74 \$	15 572,33 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures recommande l'achat des équipements additionnels pour un montant de 51 316,30 \$, incluant les taxes, ce qui représente un montant net de 46 858,61 \$ et que ce montant sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24, soit un dépassement budgétaire de 35 112,03 \$;

ATTENDU QUE des économies ont été réalisées lors de l'achat de certains véhicules et/ou équipements compris dans le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

ATTENDU QUE le coût pour l'achat des équipements additionnels incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement au montant de 569 307,27 \$, incluant les taxes, ainsi que l'achat des équipements additionnels au montant de 51 316,30 \$, incluant les taxes, à la compagnie Aebi Schmidt Canada inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-724 (Véhicules – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES SUR DIVERS CHEMINS POUR 2024

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2024, des travaux de scellement de fissures sur divers chemins ont été approuvés pour un montant net de 30 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de scellement de fissures;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), quatre (4) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 27 mars 2024:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	33 940,62 \$	30 992,31 \$
14467825 Canada inc.	34 126,88 \$	31 162,39 \$
Scellements JF inc.	48 427,47 \$	44 220,74 \$
1320247 Canada inc. (Pavage Inter Cité)	272 145,83 \$	248 505,41 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) au montant de 33 940,62 \$, incluant les taxes, pour les travaux de scellement de fissures 2024, représente un montant net de 30 992,31 \$, soit un dépassement budgétaire de 992,31 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de scellement de fissures incluant le dépassement budgétaire sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de scellement de fissures sur divers chemins pour 2024 au montant de 33 940,62 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures).

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE ET DE LIGNAGE DE CHEMINS POUR 2024

ATTENDU QUE le contrat pour les travaux de marquage et de lignage de chemins est échu;

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2024, des travaux de marquage et de lignage de chemins ont été approuvés pour un montant net de 107 000,00 \$;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux de marquage et de lignage;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 27 mars 2024:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	120 411,31 \$	109 951,57 \$
LIGNES-FIT inc.	178 211,92 \$	162 731,23 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska) au montant de 120 411,31 \$, incluant les taxes, pour les travaux de marquage et de lignage 2024, représente un montant net de 109 951,57 \$, soit un dépassement budgétaire de 2 951,57 \$;

ATTENDU QUE le coût des travaux de marquage et de lignage de chemins incluant le dépassement budgétaire sera remboursé par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des travaux de marquage et de lignage de chemins 2024 au montant de 120 411,31 \$, incluant les taxes, à la compagnie 9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-521 (Entretien et réparation - Infrastructures) pour 2024.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE À
BENNE BASCULANTE**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une remorque à benne basculante a été approuvé et un montant net de 116 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres public pour l'achat de la remorque à benne basculante;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres public publié sur le site du système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 25 mars 2024 :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Pierquip inc.	87 036,08 \$	79 475,54 \$
Remorque Labelle inc.	91 157,93 \$	83 239,34 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse des soumissions;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Pierquip inc. est la plus basse conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Pierquip inc. au montant de 87 036,08 \$, incluant les taxes, pour l'achat de la remorque à benne basculante représente un montant net de 79 475,54 \$, soit une économie budgétaire de 36 524,46 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la remorque à benne basculante sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une remorque à benne basculante au montant de 87 036,08 \$, incluant les taxes, à la compagnie Pierquip inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Transport), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE SUPPORTS À VÉLOS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de deux (2) supports à vélos a été approuvé et un montant net de 10 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Inoxtal inc. pour l'achat de supports à vélos;

ATTENDU QUE la Inoxtal inc. a soumis un prix de 11 853,92 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Inoxtal inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Inoxtal inc. au montant de 11 853,92 \$, incluant les taxes, pour l'achat de deux (2) supports à vélo représente un montant net de 10 824,21 \$, soit un dépassement budgétaire de 824,81 \$;

ATTENDU QUE l'achat de supports à vélos incluant le dépassement budgétaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de deux (2) supports à vélos pour un montant de 11 853,92 \$, incluant les taxes, à la compagnie Inoxtal inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 10 824,21 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-729 (Biens durables autres - Transport).

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE
DÉSHUMIDIFICATION AU CENTRE MEREDITH**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith a été approuvé et un montant net de 65 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) firmes d'ingénierie pour ces services professionnels;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, une soumission a été reçue dans les délais prescrits, soit le 28 mars 2024:

SOUSSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.)	59 442,08 \$	54 278,58 \$

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable a procédé à l'analyse de la soumission;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.) est conforme et recommandée par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.) au montant de 59 442,08 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith représente un montant net de 54 278,58 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels d'ingénierie seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1301-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis pour l'installation d'un nouveau système de déshumidification au Centre Meredith au montant de 59 442,08 \$, incluant les taxes, à la firme Bouthillette Parizeau Inc. (BPA Inc.), conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1301-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-080-00-722 (Bâtiments – Loisirs), règlement d'emprunt numéro 1301-24.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET
L'ENTRETIEN DES CHEMINS DU SECTEUR HOLLOW GLEN POUR DEUX
(2) SAISONS HIVERNALES ADDITIONNELLES**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 236-21, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie 9206-9467 Québec inc. (Septik Allen) pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen au montant de 329 986,58 \$, incluant les taxes, pour trois (3) saisons hivernales, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) saisons hivernales additionnelles, soit 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE la compagnie 9206-9467 Québec inc. (Septik Allen) et la Municipalité désirent renouveler le contrat pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen pour deux (2) saisons hivernales additionnelles, soit 2024-2025 et 2025-2026, selon les conditions établies au cahier des charges daté 7 juin 2021;

ATTENDU QUE l'indexation des contrats 2024-2025 et 2025-2026 sera calculée selon la moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du Canada (indice à l'ensemble (non désaisonnalisé) pour le Québec, tel que publié par Statistique Canada) comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 août précédant chacune des périodes de renouvellement;

ATTENDU QUE les contrats 2024-2025 et 2025-2026 seront payés par le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le renouvellement du contrat pour le déneigement et l'entretien des chemins du secteur Hollow Glen pour deux (2) saisons hivernales additionnelles, soit 2024-2025 et 2025-2026, selon les conditions établies au cahier des charges daté du 7 juin 2021.

IL ÉGALEMENT PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-00-443 (Enlèvement de la neige) pour 2024 et budgétés annuellement pour 2025 et 2026.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR UNE
ANALYSE DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT À L'USINE DE FILTRATION
D'EAU POTABLE À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE l'usine de filtration d'eau du secteur centre-village comprend deux (2) bancs de membranes permettant la production d'eau potable;

ATTENDU QUE la durée de vie des membranes est grandement affaiblie dû à l'accumulation excessive de débris sur la surface des membranes;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 94-13, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour la fourniture des équipements de traitement de l'eau potable pour l'usine de filtration d'eau;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable désire mandater la compagnie Les Équipements Lapierre inc. afin de constater l'état et le fonctionnement des membranes en plus d'une analyse complète sur l'état actuel de la chaîne de traitement et de ses consignes d'opérations;

ATTENDU QUE la compagnie Les Équipements Lapierre inc. a soumis un prix au montant de 8 623,13 \$, incluant les taxes, afin d'effectuer un rapport sur l'état actuel de la chaîne de traitement ainsi que du respect des consignes d'opérations, ce qui représente un montant net de 7 874,06 \$;

ATTENDU QUE le rapport sur l'état et le fonctionnement de la chaîne de traitement de l'usine de filtration sera payé à même l'excédent non affecté et le montant sera remboursé par le secteur desservi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'élaboration d'un rapport sur l'état et le fonctionnement de la chaîne de traitement de l'usine de filtration en eau potable au montant de 8 623,13 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. et autorise le paiement à même l'excédent non affecté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 7 874,06 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté) et ce montant sera remboursé par le secteur desservi.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-444 (Services techniques).

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN
D'UNE IMPRIMANTE AU GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'imprimante au garage municipal ne fonctionne plus;

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. pour un contrat de location et d'entretien d'une période de quatre (4) ans pour une imprimante;

ATTENDU QUE la compagnie Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. a soumis le prix suivant :

SOUSSIONNAIRE	Coût location annuel 2024-2025 (taxes incluses)	Coût entretien annuel 2024-2025 (taxes incluses)	TOTAL ANNUEL 2024-2025 (taxes incluses)
Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.	745,04 \$	465,65 \$	1 210,69 \$

ATTENDU QUE le Service des finances a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE l'octroi du contrat se fera selon le coût annuel de location et d'entretien pour 2024-2025;

ATTENDU QUE le prix soumis par Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd. est conforme et recommandé par le Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le conseil octroie le contrat de location et d'entretien d'une imprimante pour une période de quatre (4) ans pour le garage municipal, au montant annuel 2024-2025 de 1 210,69 \$, incluant les taxes, à Konica Minolta Business Solutions (Canada) Ltd.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les postes budgétaires suivants et seront budgétés annuellement pour la durée du contrat :

- 02-320-00-517 et 02-330-00-517 (contrat de location)
- 02-320-00-527 et 02-330-00-527 (contrat d'entretien)

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE
DÉSINCARCÉRATION**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie a été approuvé et un montant net de 40 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Boivin & Gauvin inc. pour l'achat d'équipements de désincarcération;

ATTENDU QUE la compagnie Boivin & Gauvin inc. a soumis un prix de 59 781,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Boivin & Gauvin inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Boivin & Gauvin inc. au montant de 59 781,25 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'équipements de désincarcération représente un montant net de 54 588,25 \$, soit un dépassement budgétaire de 14 588,25 \$;

ATTENDU QUE l'achat des équipements de désincarcération incluant le dépassement budgétaire sera financé par le règlement d'emprunt numéro 1293-24;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'équipements de désincarcération pour un montant de 59 781,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie Boivin & Gauvin inc., conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 1293-24 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique), règlement d'emprunt numéro 1293-24.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT
D'UNE TABLETTE VÉHICULAIRE POUR UN CAMION D'INCENDIE À MÊME
LE FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat d'une tablette véhiculaire pour un camion d'incendie a été approuvé et un montant net de 15 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie 911 PRO inc. pour l'achat d'une tablette véhiculaire;

ATTENDU QUE la compagnie 911 PRO inc. a soumis un prix de 13 791,25 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie 911 PRO inc. est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie 911 PRO inc. au montant de 13 791,25 \$, incluant les taxes, pour l'achat d'une tablette véhiculaire représente un montant net de 12 593,25 \$;

ATTENDU QUE l'achat de la tablette véhiculaire sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat d'une tablette véhiculaire pour un camion d'incendie au montant de 13 791,25 \$, incluant les taxes, à la compagnie 911 PRO inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 12 593,25 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-726 (Ameublement, équipements bureaux, informatiques et communication – Sécurité publique).

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT ET PAIEMENT DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DE CASIERS MURAUX MÉTALLIQUES POUR LES HABITS DE COMBAT DES POMPIERS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE suite à l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI) 2024, l'achat de casiers muraux métalliques pour les habits de combat des pompiers a été approuvé et un montant net de 6 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à une demande de prix auprès de la compagnie Boivin & Gauvin inc. pour l'achat de douze (12) casiers muraux métalliques;

ATTENDU QUE la compagnie Boivin & Gauvin inc. a soumis un prix de 5 673,23 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'analyse de la soumission reçue;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Boivin & Gauvin inc est conforme et recommandée par le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le prix soumis par la compagnie Boivin & Gauvin inc. au montant de 5 673,23 \$, incluant les taxes, pour l'achat de douze (12) casiers muraux métalliques représente un montant net de 5 180,42 \$;

ATTENDU QUE l'achat des casiers muraux métalliques sera financé par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour l'achat de douze (12) casiers muraux métalliques pour les habits de combat des pompiers au montant de 5 673,23 \$, incluant les taxes, à la compagnie Boivin & Gauvin inc. et autorise le financement par fonds de roulement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 5 180,42 \$ du poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé) au poste budgétaire 23-920-00-000 (Affectations - Fonds de roulement).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-030-00-725 (Machinerie, outillage et équipements – Sécurité publique).

6.3) AUTORISATIONS, PAIEMENTS / AUTHORIZATIONS, PAYMENTS

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

AUTORISATION DE DÉPENSER ET PAYER LES ACHATS DE CHLORURE LIQUIDE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR 2024

ATTENDU QUE la résolution numéro 323-23 confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer pour l'année 2024, assorties de deux (2) années optionnelles renouvelables, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé de chlorure liquide utilisé comme abat-poussière nécessaires aux activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE le 30 novembre 2023, la Municipalité a confirmé à l'UMQ qu'elle achèterait une quantité maximale de 190 000 litres de chlorure liquide pour 2024;

ATTENDU QUE le 15 mars 2024, l'UMQ a procédé à l'adjudication du contrat d'achat de chlorure liquide à Multi Routes inc. pour la région de l'Outaouais au coût de 0,4502 \$/litre, incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'achat et le paiement de chlorure liquide pour 2024 au prix unitaire de 0,4502 \$/litre pour un montant maximum net de 70 000,00 \$ à Multi Routes inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tout achat excédant le montant net budgété de 70 000,00 \$ devra être approuvé préalablement par le conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-320-00-635 (Produits chimiques).

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

AUTORISATION DE L'AJUSTEMENT DES TARIFS DE CAMIONNAGE EN VRAC ET DE LA MACHINERIE POUR LE CONTRAT DE RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

ATTENDU QUE par la résolution numéro 280-21, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Construction FGK inc. au montant de 11 628 397,65 \$, incluant les taxes, pour des travaux de réfection sur le chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE la complétion des travaux était prévue en 2022, mais ceux-ci n'ont pu être réalisés, dû au délai de réception du certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec et du ministère des Pêches et des Océans du Canada;

ATTENDU QUE le marché a connu une hausse de l'inflation entre 2022 et 2023;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 279-23, le conseil a approuvé l'indexation du contrat de 4,8 %;

ATTENDU QUE les tarifs de camionnage en vrac et de la machinerie ont connu une hausse bien au-delà de 4,8 %;

ATTENDU QUE l'entrepreneur ne peut être tenu responsable et ne pouvait prévoir une telle augmentation des tarifs de camionnage en vrac et de la machinerie lors du dépôt de sa soumission en 2021;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a déposé une demande d'ajustement des tarifs pour le camionnage en vrac et la machinerie;

ATTENDU QUE suite à plusieurs discussions entre la Municipalité et la compagnie Construction FGK inc., une entente a été négociée pour établir le montant de l'ajustement jugé acceptable par les deux parties;

ATTENDU QUE les montants suivants ont été négociés pour l'ajustements des tarifs :

Description		Prix unitaire	Quantité	Coût total
TRAVAUX NON PRÉVUS				
ODC-10	Ajustement des tarifs de camionnage en vrac	153 682,04 \$	Global	153 682,04 \$
ODC-11	Ajustement des tarifs de la machinerie	161 059,97 \$	Global	161 059,97 \$
Sous-total travaux non prévus				314 742,01 \$
TPS (5 %)				15 737,10 \$
TVQ (9,975 %)				31 395,52 \$
TOTAL				361 874,63 \$

ATTEUNDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande les ajustements des tarifs pour le camionnage en vrac et la machinerie (ODC-10 et ODC-11) pour un montant total de 361 874,63 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les coûts supplémentaires découlant de l'ajustement des tarifs du camionnage en vrac et de la machinerie seront financés par le règlement d'emprunt numéro 1173-20;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise le paiement des ajustements des tarifs du camionnage en vrac et de la machinerie pour un montant de 361 874,63, incluant les taxes, à la compagnie Construction FGK inc..

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 23-040-00-721 (Infrastructures chemins – Pavage, réfection, glissières (20 ans)), règlement d'emprunt numéro 1173-20.

6.4) SUBVENTIONS / GRANTS

Session ordinaire du 4 avril 2023 / April 4, 2023, ordinary sitting

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POUR LA MISE À NIVEAU DE
LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR CENTRE-VILLAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de la mise à niveau de la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU pour et au nom de la Municipalité et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent et à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau relativement au projet de la mise à niveau de la station d'épuration.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.5) MANDATS / MANDATES

Session ordinaire du 2 avril 2023 / April 2, 2023 ordinary sitting

**MANDAT À LA FIRME RPGL AVOCATS - PROCÉDURES JUDICIAIRES –
LOT 3 031 847 AU CADASTRE DU QUÉBEC, NUMÉRO DE MATRICULE
5251-43-6503-0-000-0000**

ATTENDU QUE suite à une visite sur les lieux en 2020, un inspecteur du Service de l'urbanisme et du développement durable a constaté que le propriétaire entrepose beaucoup de véhicules routiers hors d'état de fonctionner, a installé plusieurs abris tempo et sous ces abris il y a des voitures, pièces de voitures de toute sorte sur le lot 3 031 847, portant le numéro de matricule 5251-43-6503-0-000-0000, ce qui contrevient au règlement 1221-22 Règlement concernant les nuisances publiques sur le territoire de la municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE la municipalité a tenté d'inciter le propriétaire à régulariser sa propriété par avis de courtoisie, et cela, depuis novembre 2020;

ATTENDU QU'UNE seconde visite sur la propriété a été effectuée par un inspecteur municipal en mai 2023 pour prendre des photographies à jour de la situation et que l'inspecteur a constaté aucune amélioration;

ATTENDU QU'UNE lettre par courrier recommandé a été envoyée au propriétaire le 5 juin 2023 exigeant le nettoyage de sa propriété dans un délai de 30 jours;

ATTENDU QU'UN inspecteur est retourné 30 jours plus tard et a constaté que rien n'avait changé;

ATTENDU QUE l'inaction du propriétaire depuis 4 ans semble indiquer qu'il refuse de coopérer avec la municipalité ou de se conformer à la réglementation municipale;

ATTENDU QU'EN vertu du Code municipal du Québec et du règlement numéro 1221-22 concernant les nuisances publiques sur le territoire de la Municipalité de Chelsea, le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil mandate la firme RPGL Avocats, sis au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6 aux fins d'entreprendre tous les recours juridiques appropriés auprès de toute cour compétente afin de faire respecter la réglementation municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**MANDAT À LA FIRME RGPL AVOCATS - PROCÉDURES D'ACQUISITION
OU PROCÉDURES JUDICIAIRES D'EXPROPRIATION – LOT 2 635 528 AU
CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis le lot 5 883 533 au cadastre du Québec en 2014 conformément à une contribution exigée lors d'une demande de permis ou de lotissement par un promoteur immobilier;

ATTENDU QUE le terrain susmentionné suscite un intérêt communautaire en tant que potentiel site d'aménagement d'un parc, mais sa situation enclavée entrave actuellement toute utilisation publique;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire est entré en contact avec le propriétaire de la parcelle située entre le chemin Link et la propriété municipale;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire ainsi que l'organisme Sentier Chelsea trails ont tenté de négocier avec la propriétaire à quatre reprises depuis 2022 et ce, sans résultats;

ATTENDU QU'EN 2022 et 2023, malgré des démarches de négociation entre le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire et le propriétaire du lot 2 635 528 au cadastre du Québec, aucun accord n'a été conclu pour l'obtention d'un accès à la propriété municipale;

ATTENDU QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a obtenu une soumission pour retenir les services d'un évaluateur agréé, par contre, étant donné que le propriétaire ne veut pas se départir de cette parcelle, l'évaluateur n'a pas été retenu, et ce sera la valeur au rôle d'évaluation de 100,00 \$ qui sera offerte au propriétaire;

ATTENDU QUE le lot 2 635 528 sera ensuite annexé au lot 2 735 471 au cadastre du Québec formant l'assiette du chemin Link afin de former un seul lot;

ATTENDU QUE le conseil doit prendre les mesures nécessaires pour obtenir un accès à la propriété municipale et que tel que stipulé dans l'article 438 du Code municipal du Québec, chaque fois qu'une municipalité juge à propos de se servir des pouvoirs qui lui sont conférés dans le présent titre, pour chacun des objets y mentionnés, elle doit le faire par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil mandate la firme RPGL Avocats, sis au 283, rue Notre-Dame, Gatineau (Québec) J8P 1K6 aux fins d'entreprendre les procédures d'acquisition ou d'expropriation en vue d'obtenir le lot 2 635 528 au cadastre du Québec, permettant ainsi d'accéder à la propriété municipale.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-701-50-412

6.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ SUITE
AU PROCESSUS DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2022**

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais procède chaque année à la vente des propriétés pour non-paiement de taxes sur le territoire des sept municipalités qui la composent;

ATTENDU QUE lors du processus de 2022, la Municipalité de Chelsea s'est portée acquéreur du lot 3 030 852 au cadastre du Québec, matricule numéro 5745-61-7941, comme en fait foi le certificat d'adjudication reçu à cet effet;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder au transfert légal de ladite propriété;

ATTENDU QUE la direction générale recommande de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation des documents légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu de mandater Me Megan Throop, notaire, pour la préparation des documents légaux afin de procéder au transfert du lot 3 030 852 au cadastre du Québec, matricule numéro 5745-61-7941, à la suite du processus de vente pour non-paiement de taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7) URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE / PLANNING AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

7.1) DÉROGATIONS MINEURES / MINOR EXEMPTIONS

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – ÉQUIPEMENT DANS LA MARGE ARRIÈRE – 238,
CHEMIN D'OLD CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 2 635 552 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 238, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre l'installation d'un réfrigérateur extérieur dans la marge arrière, alors que règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 552 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 238, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre l'installation d'un réfrigérateur extérieur dans la marge arrière, alors que règlement de zonage numéro 1215-22 ne le permet pas.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE DES AMÉNAGEMENTS ET
LES LIMITES LATÉRALES ET ARRIÈRE DU TERRAIN – 244, CHEMIN D'OLD
CHELSEA – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyé par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 459 007 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 244, chemin d'Old Chelsea, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE DES AMÉNAGEMENTS ET
LES LIMITES LATÉRALE ET ARRIÈRE DU TERRAIN – 8, CHEMIN SCOTT –
DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 6 459 008 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 8, chemin Scott, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 6 459 008 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 8, chemin Scott, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**DÉROGATION MINEURE – DISTANCE ENTRE DES AMÉNAGEMENTS ET
LES LIMITES LATÉRALES ET ARRIÈRES DU TERRAIN – 5, CHEMIN
PADDEN – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 2 635 553 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 5, chemin Padden, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil accorde la demande de dérogation mineure sur le lot 2 635 553 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 5, chemin Padden, afin de permettre l'aménagement d'une terrasse et d'autres aménagements à 0 m d'une ligne arrière et latérale de terrain, plutôt qu'à 1,5 m, tel que stipulé au règlement de zonage numéro 1215-22.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

DÉROGATION MINEURE – NOMBRE D'ENSEIGNES ATTACHÉES AU BÂTIMENT – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QU'UNE demande de dérogation mineure a été présentée à la Municipalité de Chelsea pour l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop, afin de permettre l'installation de deux enseignes sur le bâtiment, alors qu'une seule est autorisée selon les dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une réunion ordinaire le 13 mars 2023;

ATTENDU QU'UN avis public, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, fut donné le 18 mars 2024, indiquant que la présente demande de dérogation mineure serait soumise au conseil municipal pour décision et à l'effet que le conseil recevra les commentaires de toute personne intéressée par cette demande;

ATTENDU QU'UNE copie de cet avis public fut envoyée par courtoisie aux voisins concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution, et que le conseil n'accorde pas la demande de dérogation mineure sur le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme le 13, chemin Cross Loop, afin de permettre l'installation de deux enseignes sur le bâtiment, alors qu'une seule est autorisée selon les dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22, puisque l'enseigne existante donnant sur l'aire de stationnement est suffisante pour identifier le commerce.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.2) PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE /
SITE PLANNING AND
ARCHITECTURAL INTEGRATION
PROGRAMS**

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE, DES ESPACES LIBRES ET
CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES – 238 ET 244,
CHEMIN D'OLD CHELSEA, 5, CHEMIN PADDEN ET 8, CHEMIN SCOTT –
DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 2 635 552, 2 635 553, 6 459 007 et 6 459 008 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant les 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'aménager une terrasse, des espaces libres et de construire deux bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux des bâtiments accessoires proposés s'harmonise aux constructions environnantes;

ATTENDU QUE l'aménagement de la terrasse, des espaces libres et la construction des deux bâtiments accessoires doivent être conformes aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 13 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, aux 238 et 244, chemin d'Old Chelsea, 5, chemin Padden et 8, chemin Scott, afin d'aménager une terrasse, des espaces libres et de construire deux bâtiments accessoires, conditionnellement à l'accord des dérogations mineures pour les aménagements proposés, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20011;
- au plan de paysagement préparé par DMeloche Design, daté de février 2024 et soumis par courriel le 8 mars 2024;
- aux détails du mobilier urbain proposé soumis par courriel le 8 mars 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
ENSEIGNE ATTACHÉE – 13, CHEMIN CROSS LOOP – DISTRICT
ÉLECTORAL 5**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 13, chemin Cross Loop a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de 0,51 m X 6,79 m pour le commerce « Pharmaprix »;

ATTENDU QUE le design, la couleur et les matériaux de l'enseigne s'harmonisent au bâtiment;

ATTENDU QUE l'enseigne doit être conforme aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 13 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 13, chemin Cross Loop, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne de 0,51 m X 6,79 m pour le commerce « Pharmaprix », conditionnellement à l'accord de la dérogation mineure permettant une deuxième enseigne sur le bâtiment, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20009;
- aux détails de l'enseigne préparés par International Néon, soumis par courriel le 14 février 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE –
GARDERIE – 528, ROUTE 105 – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QU'UNE demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a présenté à la Municipalité de Chelsea sur les lots 3 637 511 et 2 636 740 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 528, route 105, afin d'autoriser la modification des murs extérieurs du bâtiment pour l'aménagement d'une garderie;

ATTENDU QUE l'ajout de la porte surplombée d'une marquise sur le mur sud du bâtiment vient rompre la linéarité de la façade du bâtiment en y ajoutant du relief;

ATTENDU QUE les dimensions et le type des fenêtres ajoutées tiennent compte des ouvertures existantes sur le bâtiment et de l'usage qui sera effectué dans les pièces adjacentes;

ATTENDU QUE les modifications proposées au bâtiment doivent être conformes aux critères du règlement 1218-22 sur les PIIA;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce plan lors de sa réunion du 13 mars 2024 et suggère au requérant de réduire la superficie de l'aire de jeu recouverte par un gazon synthétique et d'y insérer des îlots de verdure avec des arbres ayant une canopée importante;

ATTENDU QUE le conseil réitère la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de développement durable de réduire la superficie de l'aire de jeu recouverte par un gazon synthétique et d'y insérer des îlots de verdure avec des arbres ayant une canopée importante;

ATTENDU QUE le conseil rappelle que les aires de chargement et conteneurs de déchets doivent être situées à un endroit qui minimise les inconvénients potentiels pour les résidences situées à proximité et doivent être entourées d'un mur architectural ou d'une clôture opaque, en conformité aux critères du règlement numéro 1218-22 sur les PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-haut soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil approuve, en vertu du règlement numéro 1218-22 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, un PIIA, au 528, route 105, afin d'autoriser la modification des murs extérieurs du bâtiment pour l'aménagement d'une garderie, et conformément :

- à la demande numéro 2024-20004;
- aux plans préparés par l'architecte Miloud Boukhira, dossier 6-1123-52BRT, datés du 12 décembre 2023, 5 feuillets.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**7.4) PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE /
SPECIFIC PROJECTS OF
CONSTRUCTION, MODIFICATION OR
OCCUPATION OF A BUILDING**

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – USAGE « R1-4 AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET EXTÉRIEURES QUI NÉCESSITENT DE GRANDS ESPACES NON CONSTRUITS ET DES AMÉNAGEMENTS SOMMAIRES » – LOT 4 790 319 AU CADASTRE DU QUÉBEC– 12, CHEMIN DE CAMPBELL – DISTRICT ÉLECTORAL 5

ATTENDU QU'UNE demande de PPCMOI a été déposée à la Municipalité de Chelsea afin d'autoriser l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires » sur le lot 4 790 319 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 12, chemin de Campbell, puisque que le règlement de zonage numéro 1215-22 ne permet pas actuellement cet usage sur ce lot;

ATTENDU QUE la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, puisque les activités récréatives extensives sont autorisées dans les aires d'affectation rurale;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22, puisque les activités récréatives extensives sont autorisées dans les aires d'affectation rurale;

ATTENDU QUE le projet particulier de construction doit être conforme aux critères d'évaluation énoncés aux articles 3.2.1 et 3.2.2 du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE les dispositions pour lesquelles l'outil de projet particulier de construction est utilisé sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, quant à ce projet lors de la réunion du 7 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et est partie intégrante de la présente résolution et que le conseil adopte, en vertu du règlement numéro 1220-22 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant la propriété située au 12, chemin Campbell afin d'autoriser, malgré la grille des spécifications de la zone RUR-81 du règlement de zonage numéro 1215-22, l'usage « R1-4 Autres activités sportives et extérieures qui nécessitent de grands espaces non construits et des aménagements sommaires ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

7.5) RÉGLEMENTATION / LEGISLATION

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES
ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE**

La conseillère/le conseiller _____ présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance du conseil, le règlement intitulé « Règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale » sera présenté pour adoption.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement de zonage numéro 1215-22 afin préciser que l'adresse du requérant pour un établissement de résidence principale correspond à celle qu'il indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

(conseillère/conseiller)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la précision est ajoutée suite à la modification de la *Loi sur l'hébergement touristique* en novembre dernier;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 13 mars 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le paragraphe 6 du second alinéa, de l'article 2.4.6 intitulé « Établissement de résidence principale », de la section 2.4 intitulée « Classification des usages supplémentaires à un usage habitation » est abrogé et remplacé par le texte suivant :

6. L'usage supplémentaire doit se faire dans le bâtiment principal, là où se centralisent les activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 2 avril 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 2 avril 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :.....

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN ...
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1304-24 – RÈGLEMENT
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1215-22 – PRÉCISION CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS DE
RÉSIDENCE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la précision est ajoutée suite à la modification de la *Loi sur l'hébergement touristique* en novembre dernier;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 13 mars 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 avril 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Projet de règlement numéro 1304-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Précision concernant les établissements de résidence principale », soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil déterminera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée de consultation, tel que prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA
REEMPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR A MEME UNE PARTIE
DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Second projet de règlement 1295-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Supprimer la zone REC-6, la remplacer par la zone CON-9 et l'agrandir à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6 », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1295-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – SUPPRIMER LA ZONE REC-6, LA REMPLACER PAR LA ZONE CON-9 ET L'AGRANDIR À MEME UNE PARTIE DES ZONES RUC-C-8 ET RUR-C-6

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE l'organisme ACRE a acquis des terrains pour fins de conservation et désire que ceux-ci soient inclus dans une zone de conservation et que des usages de conservation soient affectés à ces lots;

ATTENDU QUE la demande de modification du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage « P-20-010 1F » en annexe 1 du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifié par le remplacement de la zone REC-6 par la zone CON-9 et son agrandissement à même une partie des zones RUC-C-8 et RUR-C-6, tel qu'apparaissant au plan ci-joint en tant qu'annexe « A » au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

La grille des spécifications REC-6 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée.

ARTICLE 4

La grille des spécifications CON-9, telle que démontrée à l'annexe B du présent règlement, est créée et ajoutée à l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications ».

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 28 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 2 avril 2024

DATE DE L'ADOPTION :.....

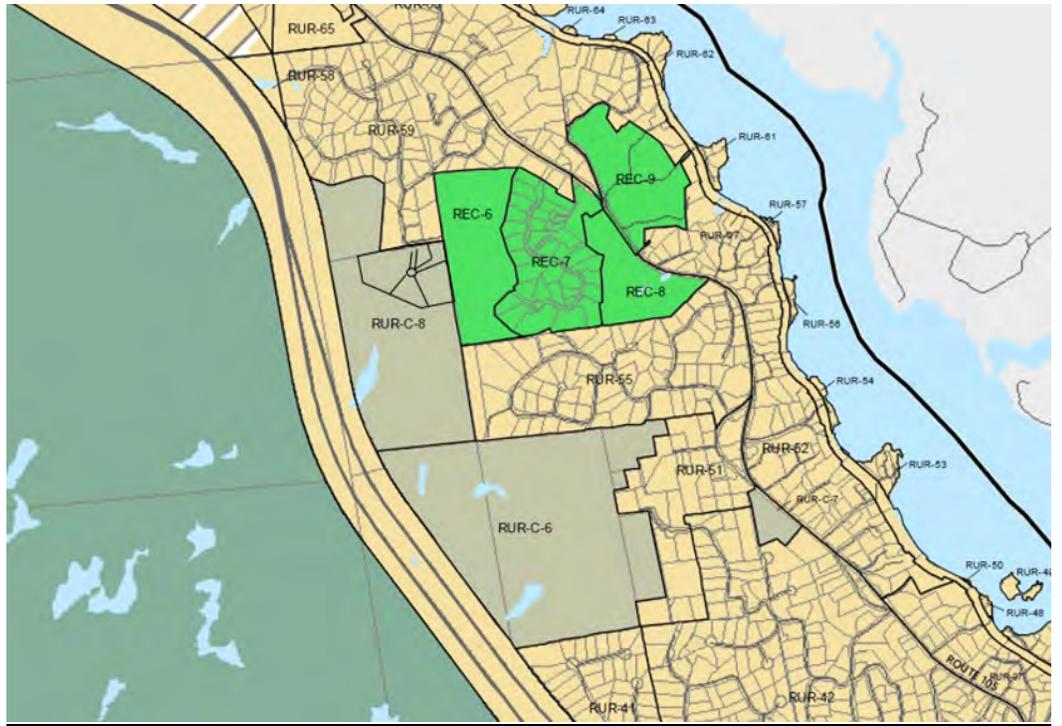
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

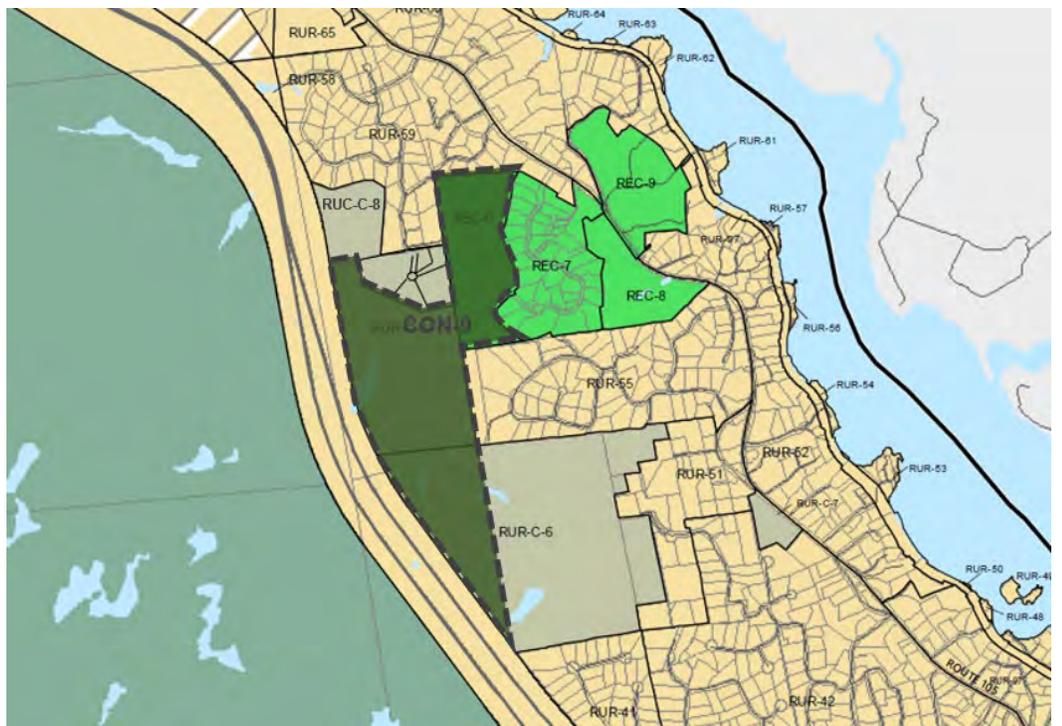
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Annexe A
Second projet de règlement numéro 1295-24

Zonage actuel



Zonage proposé



Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B
Second projet de règlement numéro 1295-24

CON-9	
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES
	H HABITATION
	C COMMERCE
	I INDUSTRIE
	R RÉCRÉATIF
	Co CONSERVATION
	Co1 Conservation des milieux naturels
	A AGRICULTURE
	P PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE
	USAGES SPÉCIFIQUES
	Usages spécifiquement permis
	Usages spécifiquement exclus
	Usages mixtes
	NORMES
	STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL
	Isolée
	Jumelée
	En rangée
	HAUTEUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL
	En étages (min. / max.)
En mètres (min. / max.)	
DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL	
Largeur (min.)	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	
Nombre de logement par bâtiment (max.)	
MARGES	
Avant (min.)	
Latérales (min.)	
Arrière (min.)	
LOTISSEMENT	
Superficie du terrain - m ² (min.)	
Largeur du terrain (min.)	
Profondeur du terrain (min.)	
RAPPORTS	
C.E.S. - % (max.)	
Espace naturel minimum (%) (min.)	
NOTES	

 Me Sheena Ngalle Miano,
 Directrice générale et greffière-trésorière

 Pierre Guénard,
 Maire

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24 –
RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D’USAGE « C1-
9 ÉCOLES D’ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL
QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS
SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D’APPAREILS DE
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA,
ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d’y contrôler l’usage des terrains et des bâtiments ainsi que l’implantation, la forme et l’apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU’IL y a lieu d’ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d’y diversifier les commerces autorisés;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d’urbanisme numéro 1214-22 de la Municipalité de Chelsea et au schéma d’aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l’Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU’UNE assemblée publique de consultation s’est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Second projet de règlement 1296-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Ajouter la sous-classe d’usage « C1-9 Écoles d’enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d’appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » a la zone MIX-FP-9 », soit et est par la présente adopté.

QU’IL soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – AJOUTER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « C1-9 ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ ET CENTRES DE FORMATION TEL QUE : MUSIQUE, DANSE, ARTS MARTIAUX (ET AUTRES ACTIVITÉS SPORTIVES ET PHYSIQUES NE NÉCESSITANT PAS D'APPAREILS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE), CROISSANCE PERSONNELLE, YOGA, ARTISANAT, ÉCOLE DE CONDUITE » À LA ZONE MIX-FP-9

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage afin de diviser le territoire en zones en vue d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions;

ATTENDU QUE le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'ajouter la sous-classe d'usage « C1-9 écoles d'enseignement privé et centres de formation tel que : musique, danse, arts martiaux (et autres activités sportives et physiques ne nécessitant pas d'appareils de conditionnement physique), croissance personnelle, yoga, artisanat, école de conduite » comme usage spécifiquement permis à la zone MIX-FP-9, afin d'y diversifier les commerces autorisés;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage proposée est conforme au plan d'urbanisme numéro 1214-22 de la municipalité de Chelsea et au schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications MIX-FP-9 de l'annexe 2 intitulée « Grilles des spécifications », est abrogée et remplacée par la grille des spécifications MIX-FP-9 en annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 28 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 2 avril 2024

DATE DE L'ADOPTION :.....

NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC : ...

DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN ...
VIGUEUR :.....

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1297-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du plan d'urbanisme numéro 1214-22 – Modifications requises afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais », soit et est par la présente adopté.

QU'IL soit et est par la présente soumis à la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1214-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU PLAN D'URBANISME AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement sur le plan d'urbanisme portant le numéro 1214-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

La carte présentée à la « Figure 1 – Mise en contexte », intitulée « Plan de localisation », dessin P-20-010 1 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 3

La carte présentée à la « Figure 8 – Environnement et milieux naturels », intitulée « Environnement et milieux naturels », dessin P-20-010 2 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A, de même que les zones de mouvements de masse tel qu'apparaissant à l'annexe B.

ARTICLE 4

La carte présentée à la « Figure 9 – Milieux habités », intitulée « Milieux habités », dessin P-20-010 3 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 5

La carte présentée à la « Figure 10 – Principales composantes urbaines », intitulée « Services municipaux et espaces publics », dessin P-20-010 4 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 6

La carte présentée à la « Figure 12 – Développement économique », intitulée « Développement économique », dessin P-20-010 5 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 7

La carte présentée à la « Figure 13 – Culture et patrimoine », intitulée « Culture et patrimoine », dessin P-20-010 6 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 8

La carte présentée à la « Figure 14 – Concept d'organisation spatiale », intitulée « Concept d'organisation spatiale », dessin P-20-010 7 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 9

La carte présentée à la « Figure 15 – Découpage du territoire en aires d'affectation », intitulée « Affectations du sol », dessin P-20-010 8 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 10

Le tableau 6 intitulé « Activités compatibles avec l'affectation Parc » de l'article 8.2.3 intitulé « L'affectation Parc (PAR) » de la section 8.2 « Description des affectations », est abrogé et remplacé le tableau suivant :

Tableau 1 - Activités compatibles avec l'affectation Parc

Activités compatibles	Activités compatibles sous condition(s)
<ul style="list-style-type: none">• Récréation intensive• Récréation extensive	<ul style="list-style-type: none">• Résidentiel de faible densité (voir densité d'occupation du sol)• Publique et institutionnelle• Villégiature privée• Villégiature commerciale• Villégiature communautaire• Abris sommaires• Exploitation des substances minérales
Condition(s) d'implantation des activités	Selon les conditions énoncées à la sous-section 8.3.2
Cible de densité (log./ha.)	<ul style="list-style-type: none">▪ 1 log./0,4 ha. soit 2,5 log./ha. ou 1 log./ac.

Densité maximale prescrite dans les zones de protection de l'aquifère	▪ Densité maximale prescrite dans les zones de protection de l'aquifère : 1 log. / 0,8 hectare
Hauteur en étage (min./max.)	1 / 3 étages (ou plus dans le cadre d'un PPCMOI)

ARTICLE 11

Le tableau 18 intitulé « Grille de compatibilité des activités », de l'article 8.3.1 intitulé « Grille de compatibilité et principe d'interprétation », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est modifié afin de prohiber les activités agricoles dans les aires d'affectation Parc, tel que démontré en annexe C du présent règlement.

ARTICLE 12

Le cinquième paragraphe (condition 5) du premier alinéa de l'article 8.3.2 intitulé « Conditions de compatibilité des activités principales », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

5. Dans l'affectation rurale, seuls les commerces et services suivants sont autorisés :
- Les camionneurs artisans;
 - Les cimetières d'automobiles, cour de ferraille, entreposage de ferraille, ferrailleurs et autres activités similaires;
 - Les stations-services et postes d'essence;
 - Les centres équestres, chenils et autres activités similaires reliées au domaine animalier;
 - Les entreprises horticoles, pépinières et autres activités similaires;
 - Les commerces d'appoint tels qu'un « débit de tabac » ou un « dépanneur »;
 - Les commerces d'hébergement de type auberge et gîte du passant;
 - Les commerces de services récréotouristiques et de vente d'équipements et d'accessoires de sport et de location d'équipements de récréotourisme.;
 - La vente et la transformation de produits agroalimentaires lorsque l'usage s'exerce sur une ferme;
 - Les tables champêtres et casse-croûte.

Dans l'affectation multifonctionnelle, seuls les commerces et services à rayonnement local desservant principalement l'aire d'affectation multifonctionnelle et les secteurs ruraux environnants, sont autorisés. Ces commerces ne peuvent excéder une superficie de 300 mètres carrés.

Toutefois, dans l'affectation multifonctionnelle, les commerces compatibles à l'industrie sont autorisés à l'intérieur de toute zone industrielle conformément à l'annotation (1) et ce, sans restriction à l'égard de la superficie du bâtiment principal, ni restrictions relatives à leur aire de rayonnement.

ARTICLE 13

Le neuvième paragraphe (condition 9) du premier alinéa de l'article 8.3.2 intitulé « Conditions de compatibilité des activités principales », de la section 8.3 « Grille de compatibilité des activités », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

9. En matière d'activités commerciales, seuls les établissements d'hébergement, la restauration/bar/café, la location/vente au détail d'articles/produits associés à l'opération d'une entreprise récréotouristique et les services s'y rattachant (ex. salle de réunion, école de sport, etc.), les commerces de services personnels (ex. spa, massothérapie, gym, soins de beauté, etc.), les dépanneurs et les bureaux de vente immobilière sont autorisés dans l'affectation récréotouristique. La superficie de plancher de chaque commerce autorisé dans l'affectation récréotouristique ne peut excéder 300 mètres carrés.

ARTICLE 14

La carte présentée à la « Figure 16 – Contraintes naturelles », intitulée « Contraintes naturelles », dessin P-20-010 9 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d’urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l’annexe A, de même que les zones de mouvements de masse tel qu’apparaissant à l’annexe B.

ARTICLE 15

La carte présentée à la « Figure 17 – Contraintes anthropiques », intitulée « Contraintes anthropiques », dessin P-20-010 10 0J, est modifiée afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d’urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l’annexe A.

ARTICLE 18

Ce règlement entrera en vigueur après l’accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois d’avril 2024.

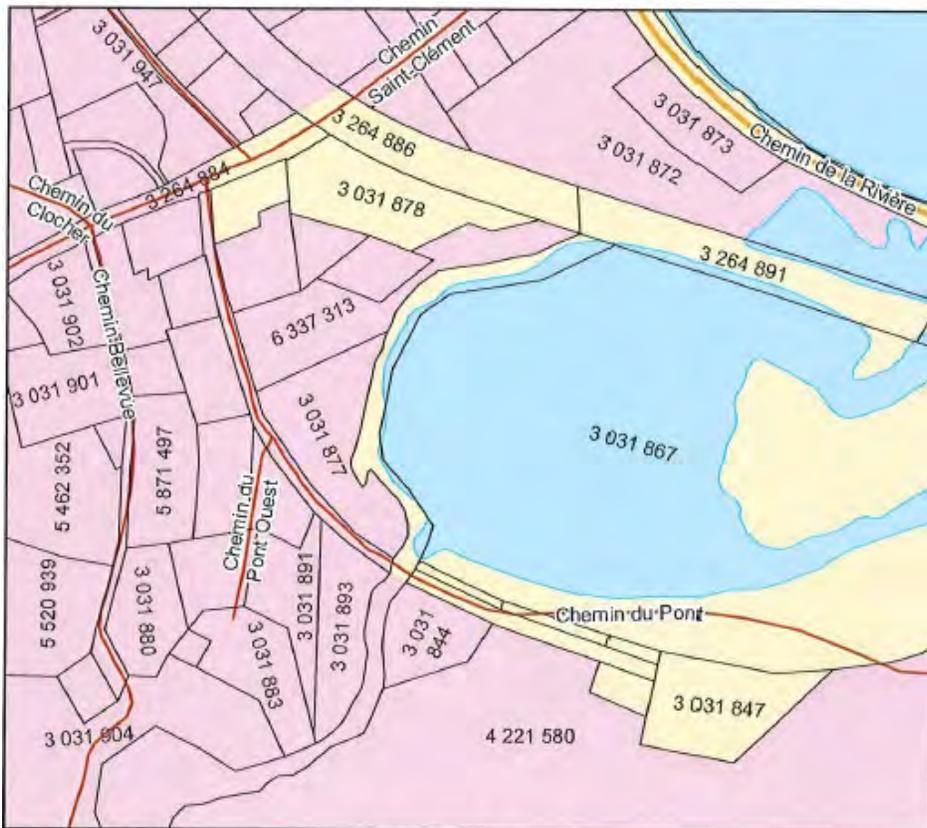
Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

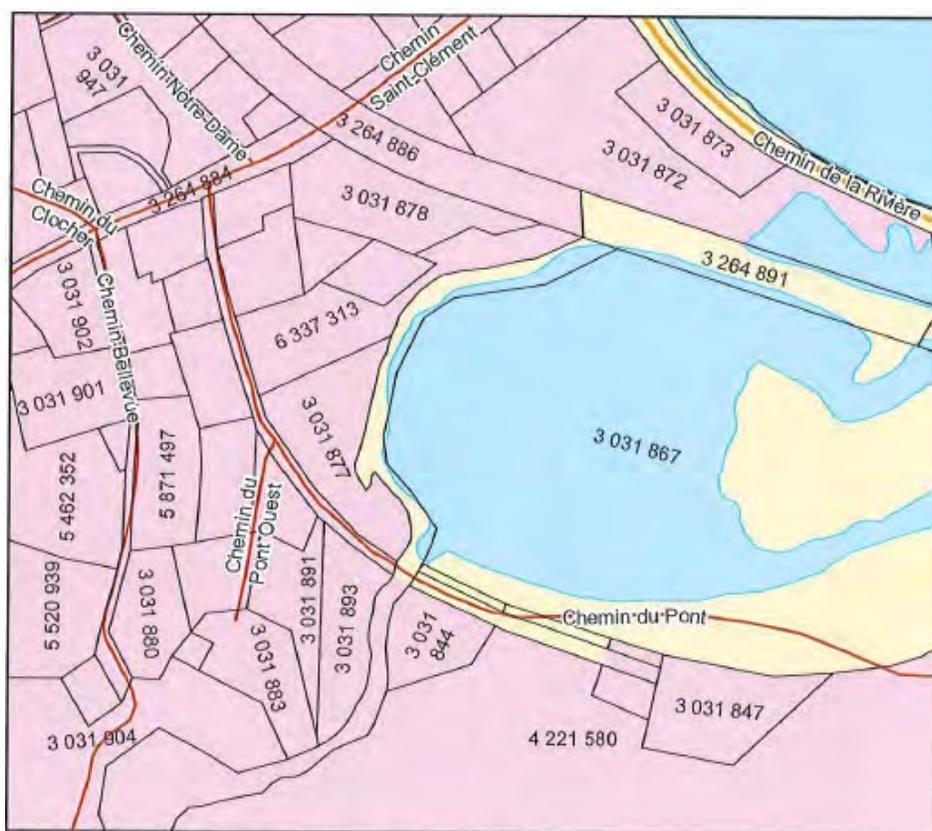
DATE DE L’AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024
DATE DE L’ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 28 mars 2024
DATE DE L’ADOPTION :..... 2 avril 2024
NUMÉRO DE RÉSOLUTION :.....
DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...
DATE DE PUBLICATION DE L’AVIS D’ENTRÉE EN ...
VIGUEUR :.....

Annexe A
Règlement numéro 1297-24

Modification aux limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point



AVANT



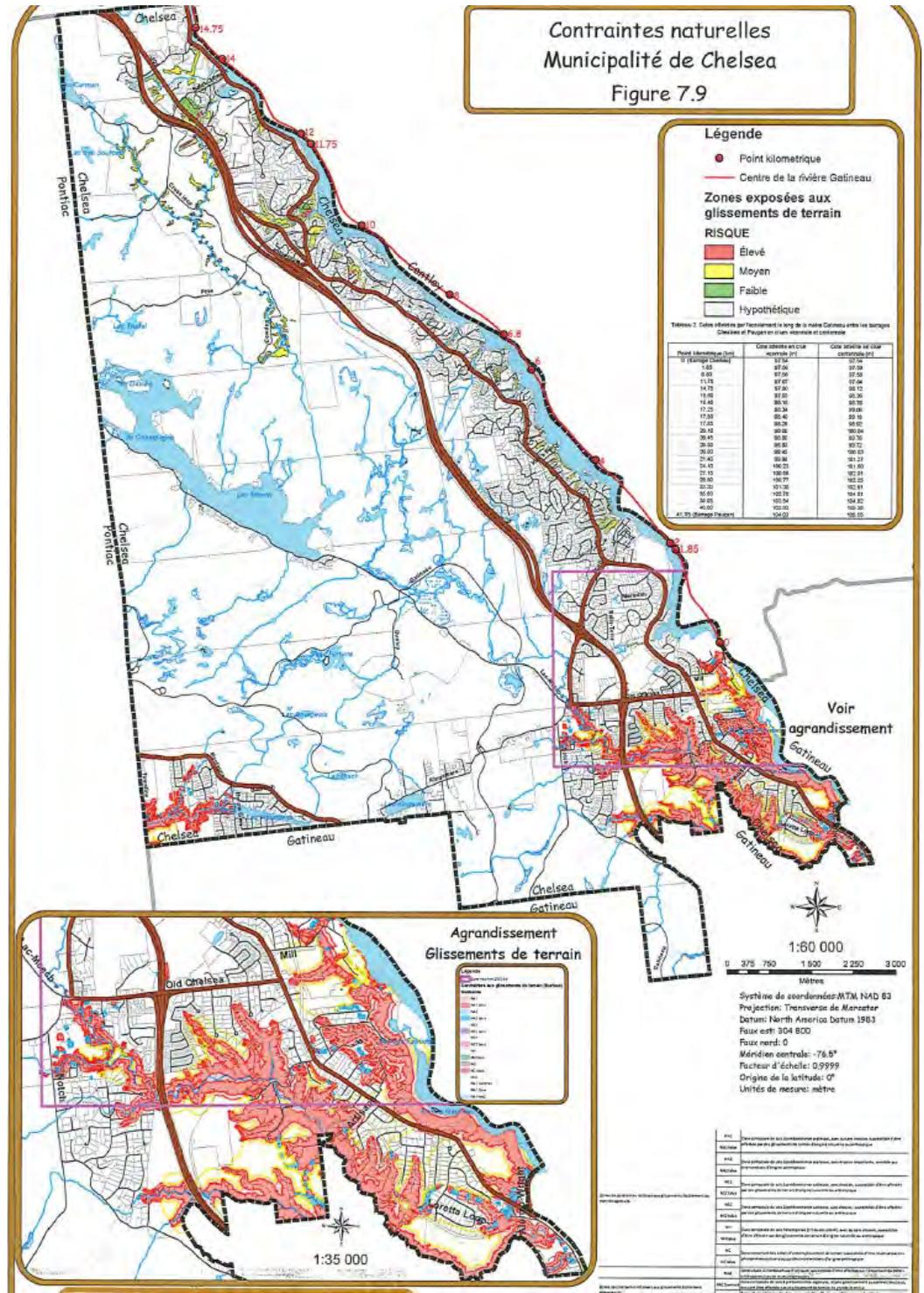
APRÈS

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B
Règlement numéro 1297-24

Modification des zones de mouvements de masse



Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Tableau 18 - Grille de compatibilité des activités

ACTIVITÉS	GRANDES AFFECTATIONS DU SOL													
	À L'EXTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION							À L'INTÉRIEUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION						
	Agricole	Parc	Récréotouristique	Rurale ⁽²⁾	Rurale de consolidation	Réserve Foncière ⁽²⁾	Multifonctionnelle	Parc de conservation	Mixte à point ⁽¹⁾	Résidentiel au Centre-Village	Mixte 1 au Centre-Village ⁽¹⁾	Mixte 2 au Centre-Village ⁽¹⁾	Publique et institutionnelle	
Résidentielle	● ^(4 et 7)	● ^(4 et 16)	● ^(3 et 4)	● ^(3 et 4)	● ^(3 et 4)	● ^(3 et 4)	●	●	● ⁽¹³⁾	● ⁽²⁰⁾	● ⁽²⁰⁾	● ⁽²⁰⁾		
Commerces et de services	● ⁽⁷⁾		● ⁽⁹⁾	● ^(3, 5 et 14)	● ^(3 et 5)	● ^(3, 5 et 14)	● ⁽⁵⁾	●	● ⁽¹⁸⁾	●	●	●		
Industrielle	● ⁽⁷⁾			● ⁽¹⁷⁾	● ⁽¹⁷⁾	● ⁽¹⁷⁾	● ⁽¹⁾	● ⁽¹⁾		● ⁽¹⁾	● ⁽¹⁾	● ⁽¹⁾		
Publique et institutionnelle	● ⁽⁶⁾	● ⁽¹¹⁾		● ^(6 et 14)	● ⁽⁶⁾	● ^(6 et 14)	● ⁽⁶⁾	●	●	●	●	●	●	
Villégiature privé	● ⁽⁷⁾	● ⁽¹⁶⁾	● ⁽⁹⁾	● ⁽³⁾	● ⁽³⁾	● ⁽³⁾		●	●	●	●	●		
Villégiature commerciale		● ⁽¹⁰⁾	●	● ^(3 et 14)	● ⁽³⁾	● ^(3 et 14)	● ⁽²⁾							
Villégiature communautaire		● ⁽¹⁰⁾	● ⁽⁹⁾	● ^(3 et 14)	● ⁽³⁾	● ^(3 et 14)								
Abris sommaires	●	● ⁽¹⁰⁾		● ⁽¹⁴⁾	●	● ⁽¹⁴⁾								
Récréation intensive		●	● ⁽⁹⁾				●		●				●	
Récréation extensive	● ⁽¹²⁾	●	●	●	●	●	●	● ⁽¹²⁾	●	●	●	●	●	
Agriculture	●			●	●	●								
Exploitation des ressources forestières	●		● ⁽¹³⁾	● ⁽¹⁴⁾	●	● ⁽¹⁴⁾								
Exploitation des substances minérales	● ⁽⁸⁾	● ⁽¹⁵⁾	● ⁽¹⁵⁾	● ⁽⁸⁾	● ⁽⁸⁾	● ⁽⁸⁾	● ⁽¹⁵⁾							

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24 – RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D’ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L’OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu’il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d’aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l’Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l’avis du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

ATTENDU QUE suite à l’entrée en vigueur des modifications au schéma d’aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l’obligation d’apporter des modifications à ses règlements d’urbanisme afin d’en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d’urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU’UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU’UNE assemblée publique de consultation s’est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le « Règlement numéro 1298-24 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 1215-22 – Modifications requises afin d’assurer la concordance du règlement de zonage au schéma d’aménagement de la MRC des Collines-de-l’Outaouais », soit et est par la présente adopté.

QU’IL soit et est par la présente soumis à la procédure d’adoption prévue par la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

MUNICIPALITÉ DE CHELSEA

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-24

RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1215-22 – MODIFICATIONS REQUISES AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement de zonage portant le numéro 1215-22 le 4 octobre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE les règlements 313-22 et 319-22 modifiant le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont entrés en vigueur les 12 et 11 septembre respectivement, suite à la réception de l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur des modifications au schéma d'aménagement et de développement, la Municipalité de Chelsea a l'obligation d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme afin d'en assurer la concordance au schéma;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme et de développement durable a émis une recommandation lors de sa réunion ordinaire du 7 février 2024;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2024 et que le projet a été présenté et déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil de la Municipalité de Chelsea décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage « P-20-010 1F » en annexe 1 du règlement de zonage numéro 1215-22 est modifié afin de démontrer les nouvelles limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point, tel que démontré à l'annexe A.

ARTICLE 3

Le plan nommé « Contraintes naturelles – Municipalité de Chelsea » préparé par le Service de géomatique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en annexe 6 du règlement de zonage numéro 1215-22 est abrogé et remplacé par le plan nommé « Contraintes naturelles – Municipalité de Chelsea » se trouvant à l'annexe B du présent règlement.

ARTICLE 4

L'article 3.1.7 intitulé « Superficie maximale des bâtiments commerciaux », de la section 3.1 « Implantation des bâtiments principaux », est abrogé et remplacé par le texte suivant :

Article 3.1.7 : Superficie maximale des bâtiments commerciaux

La superficie maximale d'implantation de tout nouveau bâtiment commercial est déterminée à la grille des spécifications. Toutefois, cette superficie maximale d'implantation ne peut excéder 1 500 mètres carrés pour un terrain desservi et 1 400 mètres carrés pour un terrain partiellement desservi.

Dans l'affectation multifonctionnelle, seuls les commerces et services à rayonnement local desservant principalement l'aire d'affectation multifonctionnelle et les secteurs ruraux environnants sont autorisés et ces commerces ne peuvent excéder une superficie de 300 mètres carrés.

Toutefois, dans l'affectation multifonctionnelle, les commerces compatibles à l'industrie sont autorisés à l'intérieur de toute zone industrielle conformément à l'annotation (1) de la grille de compatibilité du plan d'urbanisme, et ce, sans restriction à l'égard de la superficie du bâtiment principal, ni restrictions relatives à leur aire de rayonnement.

ARTICLE 5

Ce règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ à Chelsea, Québec, ce 2^e jour du mois d'avril 2024.

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

DATE DE L'AVIS DE MOTION :..... 12 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :..... 12 mars 2024

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :..... 28 mars 2024

DATE DE L'ADOPTION :..... 2 avril 2024

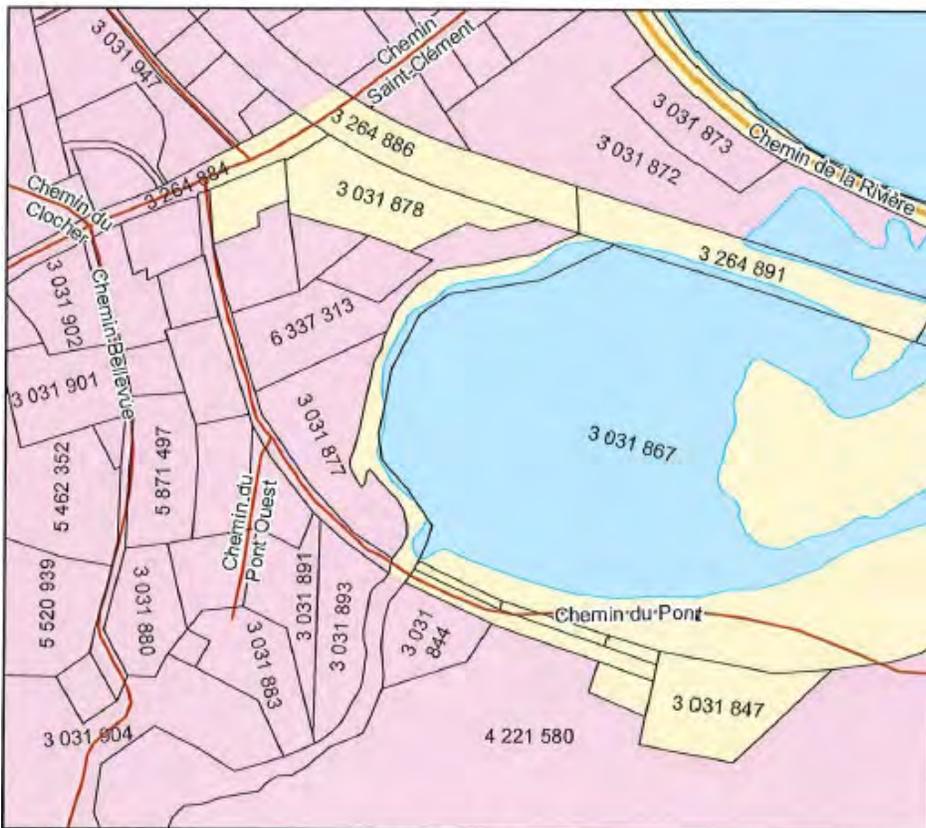
NUMÉRO DE RÉOLUTION :.....

DATE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC :. ...

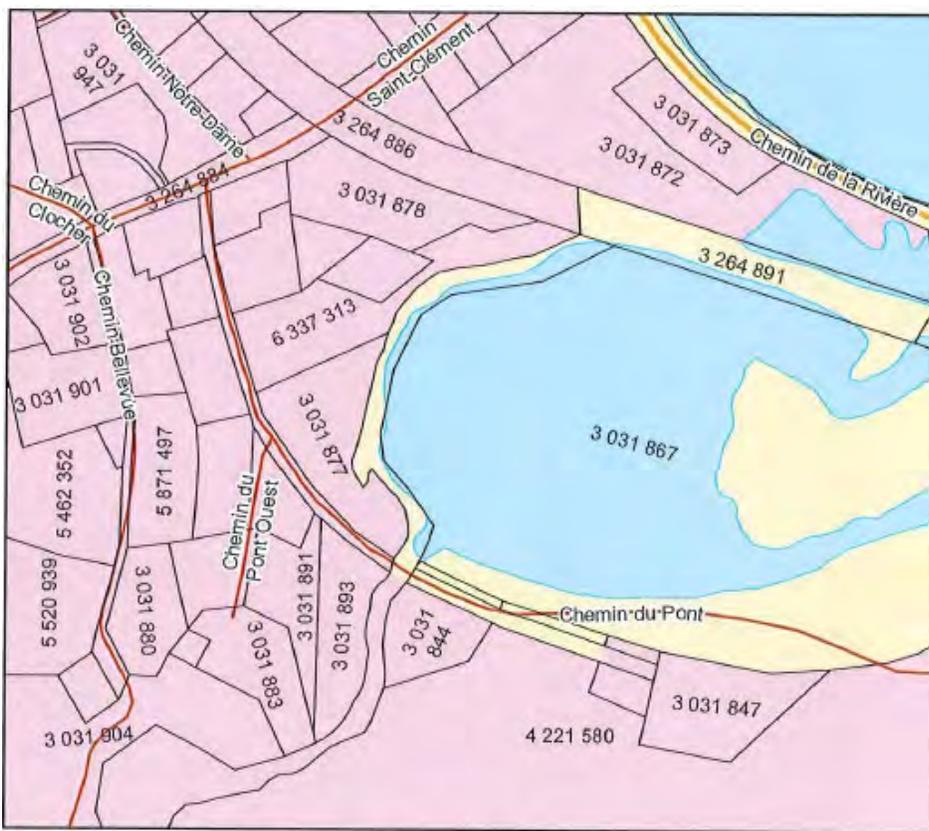
DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS D'ENTRÉE EN
VIGUEUR :.....

Annexe A
Règlement numéro 1298-24

Modification aux limites du périmètre d'urbanisation de Farm Point



AVANT



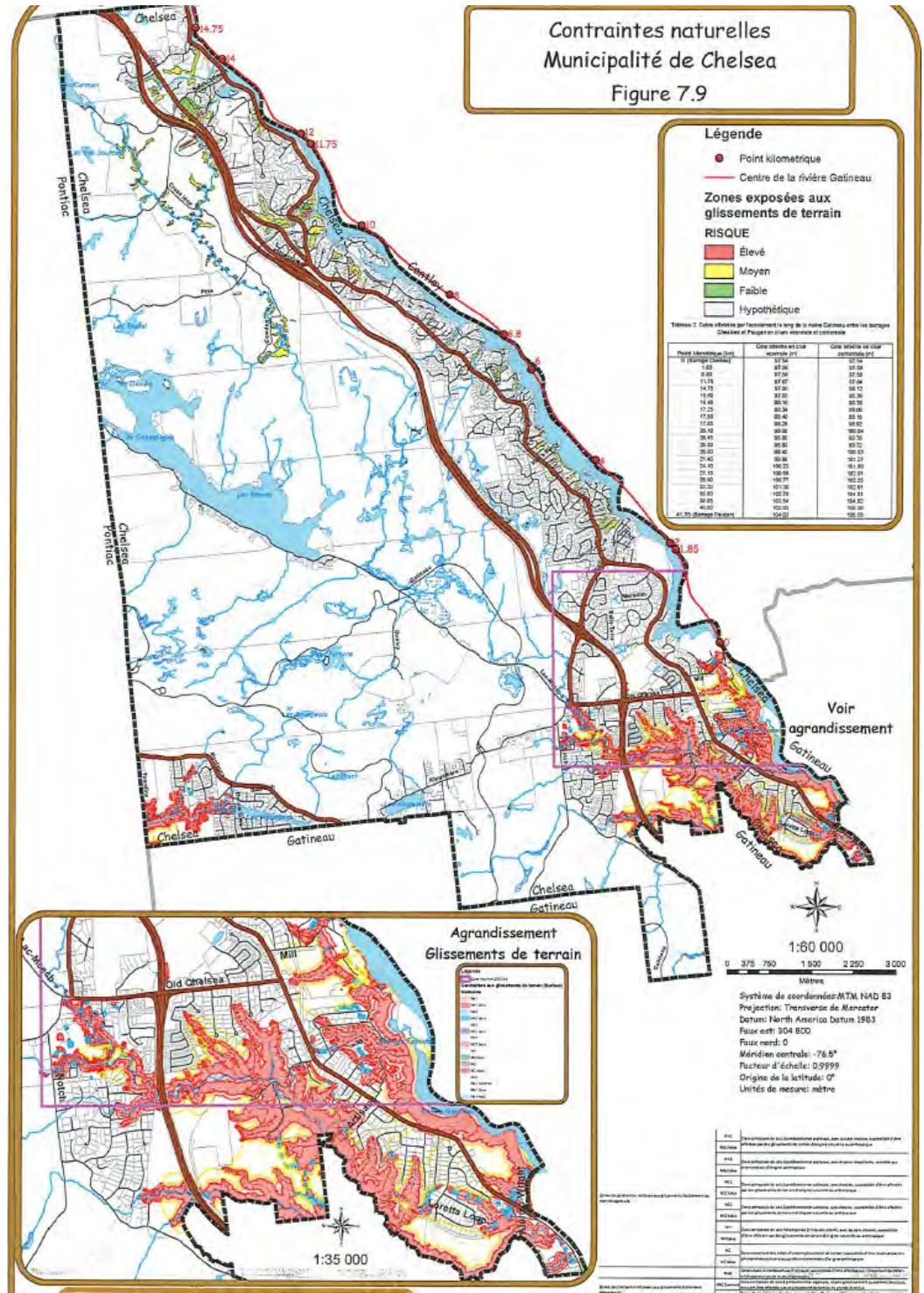
APRÈS

Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

Annexe B
Règlement numéro 1298-24

Modification de l'annexe 6



Me Sheena Ngalle Miano,
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard,
Maire

7.6) DIVERS / VARIOUS

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**DEMANDE VISANT LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC TEMPORAIRE –
23, CHEMIN CECIL – DISTRICT ÉLECTORAL 2**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a reçu une demande d'un des représentants du « Marché Old Chelsea Market » visant la tenue d'un commerce temporaire de type marché public qui prendra place dans le deuxième stationnement du Centre Meredith, sis au 23, chemin Cecil, afin d'offrir à la population des produits de haute qualité, cultivés ou préparés et faits à la main dans la région, directement auprès d'agriculteurs, producteurs et artisans locaux;

ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme prévoit que tout commerce temporaire de marché public doit faire l'objet d'une approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE les conditions pour la tenue de ce commerce temporaire ont été énumérées dans le document d'entente pour la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil accepte la demande pour la tenue d'un commerce temporaire de type marché public dans le deuxième stationnement du Centre Meredith, tel que présenté par le représentant du « Marché Old Chelsea Market », du 6 juin au 17 octobre 2024, sur le lot 4 983 823 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 23, chemin Cecil et ce, selon les conditions convenues entre les parties.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette autorisation soit greffée à certaines conditions, soit une preuve d'assurance annexée au dossier et que la clientèle du marché doit utiliser le deuxième stationnement du Centre Meredith en tout temps lors de la période visée.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024 ordinary sitting

APPUI DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHELSEA À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE EN ZONE AGRICOLE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) entend soumettre à la Commission de protection au territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective en zone agricole conformément aux dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourront être implantées en zone agricole;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales visent à restreindre l'étalement urbain et ainsi que la demande de la MRC ne concerne que les îlots déstructurés et les lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole;

ATTENDU QUE la demande de la MRC s'inscrit dans le cadre d'une démarche consensuelle ayant impliqué les acteurs du milieu municipal et agricole de la MRC et dont le résultat est le fruit d'une réflexion à laquelle se sont livrés les membres du comité consultatif agricole de la MRC et le conseil des maires;

ATTENDU QU'IL existe à Chelsea un seul îlot déstructuré occupé par sept résidences privées et trois lots vacants d'environ un acre chaque;

ATTENDU QUE le conseil appuie la demande de la MRC auprès de la CPTAQ, soit plus particulièrement les îlots déstructurés identifiés à l'annexe 1 de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le préambule ci-devant soit et fait partie intégrante de la présente résolution et que le conseil appuie la demande à portée collective en zone agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais auprès de la CPTAQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

8) ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**REMERCIEMENTS POUR UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES – M. GUGLIELMO TITA**

ATTENDU QUE le comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) a été mis en place en mars 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 926-15 constituant le comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) a été établi en remplacement du CCRN par la résolution 10-22;

ATTENDU QUE M. Guglielmo Tita a siégé au sein du CCEDCC pendant 2 ans (résolution 134-22);

ATTENDU QUE M. Guglielmo Tita a présenté sa décision de se retirer du CCEDCC en date du 17 mars 2024;

ATTENDU QUE les membres du CCEDCC, anciennement connu comme le CCRN, ont été informés de la décision de M. Guglielmo Tita par courriel en date du 20 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu d'accepter la décision de M. Guglielmo Tita de quitter son poste au sein du CCEDCC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil adresse ses sincères remerciements à M. Guglielmo Tita pour son implication, son soutien et sa précieuse collaboration au sein de ce comité.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF SUR
L'ENVIRONNEMENT, LA DURABILITÉ ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea a adopté le règlement numéro 1228-21 constituant le comité consultatif sur l'environnement, la durabilité et les changements climatiques (CCEDCC) et les modalités de régie interne;

ATTENDU QUE le CCEDCC apporte des recommandations au conseil municipal sur la conservation des écosystèmes, la mise en valeur des ressources naturelles, le développement durable, la réduction des gaz à effets de serre, la lutte contre les changements climatiques et tout autre sujet qui touche l'environnement;

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres afin de combler trois postes vacants;

ATTENDU QU'UN processus d'entrevue a eu lieu avec plusieurs candidats ayant soulevé leur intérêt de participer au CCEDCC en tant que membres;

ATTENDU QUE le comité de sélection estime que Mme Cassandra Johnson, Mme Susan Young et Mme Helen Patterson répondent aux critères recherchés pour siéger à titre de membres sur le CCEDCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que Mme Cassandra Johnson, Mme Susan Young et Mme Helen Patterson soient nommées comme membres du CCEDCC.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

9) TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

**AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT
SUR LE CHEMIN LADYFIELD, À L'INTERSECTION DU CHEMIN DE
ST-GEORGE**

ATTENDU QUE plusieurs signalements de la part de citoyens concernant la sécurité à l'intersection des chemins de St-George et Ladyfield ont été reçus par le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics, des infrastructures et de la mobilité durable recommande l'ajout de deux arrêts sur le chemin Ladyfield, à l'intersection du chemin de St-George;

ATTENDU QUE le promoteur du projet assume les coûts, la planification de ces travaux de signalisation et le marquage, le tout conformément aux normes du MTMD en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise l'installation de deux panneaux d'arrêt sur le chemin Ladyfield, à l'intersection du chemin de St-George.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Session ordinaire du 2 avril 2024 / April 2, 2024, ordinary sitting

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère/le conseiller _____ ,
appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que cette session
ordinaire soit levée.